NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
172
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XIII

Palchetto C

Num.° d' ordine 57

N. 13.

F 20

B. Paris.
IV
1X2
129
5
2

LETTRES

DE HENRI SAINT-JOHN,

LORD VICOMTE BOLINGBROKE.

II.

13561

LETTRES HISTORIQUES,

POLITIQUES,

PHILOSOPHIQUES ET PARTICULIÈRES

DE HENRI SAINT-JOHN,

LORD VICOMTE BOLINGBROKE,

DEPUIS 1710 JUSQU'EN 1736,

CONTENANT le secret des négociations de la paix d'Utrecht, beaucoup de détails relatifs à l'histoire, à la philosophie, à la littérature, etc. avec des explications ou notes sur ces matières et les personnages nommés par Bolingbroke ;

PRÉCÉDÉES d'un Essai historique sur sa vie, du catalogue raisonné de ses ouvrages, d'un choix de ses pensées et d'une *Chirographie* ou copie figurée de son écriture.

COLLECTION IMPRIMÉE, EN PARTIE, D'APRÈS LES ORIGINAUX DE LA MAIN DE CET ILLUSTRE ANGLAIS.

TOME SECOND.

PARIS,

DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Rue du Pont-de-Lodi, n.° 3.
1808.

R. ISTITUTO ORIENTALE
NAPOLI
BIBLIOTECA M. RIPA

LETTRES

DE HENRI SAINT-JOHN,

LORD VICOMTE BOLINGBROKE.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{7}{18}$ Juin 1712.

MONSIEUR,

Je vous écris cette lettre à part, pour vous répéter qu'on ne peut pas prendre plus de confiance que la reine ne le fait dans la bonne foi de sa majesté très-chrétienne. Elle envisage cette confiance réciproque entre les deux cours, comme l'unique moyen de rétablir le repos de l'Europe.

La reine regarde aussi bien que le roi, la suspension d'armes comme absolument nécessaire pour ôter aux ennemis de la paix, les moyens d'en empêcher ou d'en retarder la conclusion; mais, Monsieur, vous considérerez, s'il vous plaît, qu'il n'est ni de l'intérêt du roi, ni de celui de la reine, que les choses restent à cet égard sur le pié qu'elles sont présentement. Il ne vous conviendra peut-être

pas que le maréchal de Villars reste dans l'inaction, pendant que le prince Eugène fait le siége du Quesnoi, et il ne sera pas de l'honneur de la reine, que le duc d'Ormond devienne paisible spectateur de ce qui se passera entre l'armée de France et celle des alliés, avant qu'il puisse déclarer hautement que la suspension d'armes est accordée.

Vous dites, Monsieur, que ce n'est pas une menace à faire aux Hollandais, que de leur déclarer, que les troupes anglaises garderont la ville, la citadelle et les forts de Dunkerke; mais permettez-moi de vous faire observer, que c'en sera une que de leur déclarer, que la reine ne veut plus agir contre la France, que sa majesté très-chrétienne ne leur a laissé nulle excuse pour colorer leur opiniâtreté, et qu'enfin il faut qu'ils se dépêchent de faire leur accommodement, ou qu'ils courent risque d'avoir sur le dos un fardeau qu'ils ne sont pas en état de supporter.

L'abbé Gaultier vous écrira sur le sujet du chevalier.

Il ne me reste qu'à vous assurer, que je suis avec une très-parfaite estime, etc.

DU MARQUIS DE TORCY [1].

Marli, ce 22 juin 1712.

MONSIEUR,

Vous verrez par la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, jusqu'à quel point le roi porte sa confiance pour la reine. Examinez je vous supplie, non comme ministre d'Angleterre, mais comme étant d'une autre nation, ce que c'est pour la France, que de remettre Dunkerke entre les mains des Anglais, avant que la paix soit faite, et sans autre assurance, que celle de parole de sa majesté britannique. Le roi est persuadé qu'elle est inviolable, et sa majesté donne une preuve bien réelle et bien évidente de l'opinion qu'elle en a. Mais encore une fois, Monsieur, permettez-moi de vous demander, si vous lui donneriez un pareil

[1] On rapporte cette lettre particulière et la suivante de Louis XIV à la reine, parce quelles ont paru propres à donner une juste idée de la manière franche avec laquelle la France croyait pouvoir traiter alors avec l'Angleterre.

conseil, n'étant ni Anglais, ni dans le poste que vous occupez?

J'espère cependant que la paix sera le fruit de la résolution que le roi prend, et une paix hon orable pour la reine et pour l'Angleterre. Je n'y vois plus qu'une difficulté que je suis persuadé que vous aplanirez aisément; car il est certain que l'assemblée des états (généraux), hors d'usage présentement en France, est inutile pour la fin que vous vous proposez [1], qu'elle ne servirait qu'à retarder la paix, non-seulement pour le temps qu'il faut employer à convoquer et à tenir ces sortes d'assemblées; mais encore par les troubles qu'elles peuvent produire, comme l'exemple des temps passés ne l'a que trop appris. Il est de la prudence d'éviter les longueurs et les embarras, quand on peut, par des voies plus abrégées, faire les mêmes choses encore plus sûrement. Rien n'est plus authentique que l'enregistrement que le roi propose, principalement quand toutes les puissances intéressées au traité de

[1] Le ministère anglais désirait que la renonciation du roi d'Espagne à la couronne de France, et la paix, fussent sanctionnées par les états généraux du royaume, à l'assemblée desquels Louis XIV ne voulait pas consentir.

paix, seront garantes des renonciations que vous demandez et que sa majesté promet. J'espère donc, Monsieur, apprendre incessamment par le retour du courrier, que la reine, contente de tout ce que le roi accordera, le sera aussi des moyens qu'il propose, pour assurer la validité des renonciations, et pour les rendre solennelles suivant nos usages.

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre de la main de sa majesté, et je me rapporte à ce que l'abbé Gaultier vous dira sur le départ du chevalier. Je vous supplie en même temps de croire que je suis plus que personne, etc.

LOUIS XIV,

A LA REINE D'ANGLETERRE [1].

Marli, ce 22 juin 1712.

MADAME MA SOEUR,

Je fais pour vous ce que je n'aurais accordé aux instances de personne, mais je suis bien aise de vous donner de nouveaux moyens d'avancer l'ouvrage de la paix, et je veux en même temps marquer à tout le monde, la confiance entière que je prends en vous. Je ne puis en donner des preuves plus certaines, qu'en vous remettant, pendant la suspension d'armes, la garde de ma ville, citadelle et forts de Dunkerke.

Je souhaite que cette marque de mon estime et de mon amitié pour vous, jointe à la renonciation que le roi d'Espagne fait, pour lui et pour ses descendans, de ses droits à ma couronne, achèvent de rétablir l'union parfaite, que je veux toujours entretenir avec vous, étant très-véritablement,

Madame ma sœur, votre bon frère.

---

[1] Cette lettre était de la main du roi.

LE LORD BOLINGBROKE,

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{20 \text{ juin}}{1 \text{ juillet}}$ 1712.

MONSIEUR,

Le 14 de ce mois (v. s.) j'ai reçu par Lavigne vos dépêches du 22 du même mois (n. s.), et je n'attendais que les lettres du duc d'Ormond pour vous envoyer ma réponse. Ces lettres sont arrivées ce matin, et en même temps votre courrier m'a remis celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 de ce mois. Le détail que le duc d'Ormond donne de ce qui s'est passé, est entièrement conforme à ce que vous me marquez, et je n'ai pas manqué de faire la lecture de toutes ces dépêches à la reine.

Sa majesté, Monsieur, me commande de vous dire, que c'est avec le plus sensible déplaisir qu'elle voit, que les ennemis de la paix trouvent encore des moyens d'en retarder la conclusion, en exposant la négociation qui nous y doit conduire, à de nouvelles difficultés et à de nouveaux dangers; mais comme sa majesté a pris une résolution ferme et iné-

branlable de ne céder en aucune façon aux obstacles qu'on suscitera, et de continuer au contraire à travailler conjointement avec le roi à rétablir le repos général, elle ne doute point que nous ne soyons en état, de rendre inutile ce dernier effort de ceux qui voudraient acheter leurs avantages ou satisfaire à leurs ressentimens particuliers, au prix de prolonger toutes les misères de la guerre. Je crois qu'après avoir fini la lecture de ma lettre, vous serez convaincu de cette vérité.

Je viens dans ce moment de parler, par ordre de la reine, à tous les ministres qui se trouvent présentement ici, des princes dont les troupes sont ou à la solde de sa majesté seule, ou à sa solde conjointement avec celle des états [1]. Je leur ai déclaré au nom de la reine, qu'elle regardera la conduite des généraux de leurs maîtres, dans cette conjoncture, comme une déclaration de ces princes ou pour ou contre elle, puisqu'il ne sagit que de suivre le plan que la reine a formé pour assurer la paix, ou de suivre celui que l'empereur et les états généraux ont formé pour rompre les négociations; que sa majesté ne

[1] Les états généraux des Provinces-Unies.

pouvait se persuader, qu'après y avoir encore une fois réfléchi, leurs généraux hésitassent un moment à obéir aux ordres du duc d'Ormond ; mais que je leur déclarais qu'en cas qu'ils le fissent, sa majesté ne fournirait plus au paiement de ces troupes. Je leur ai fait entendre, que le courrier que je dépêche ce soir à l'armée, portera les lettres qu'ils trouveront à propos d'écrire à leurs généraux sur ce que je venais de leur dire, et qu'il était bien temps qu'ils prissent leur parti, puisque par le même courrier le duc d'Ormond recevrait les ordres de la reine, non-seulement de faire les mêmes déclarations, mais en cas qu'ils refusassent de lui obéir, de mettre ces déclarations à exécution.

La reine, Monsieur, se persuade, que ce procédé ne peut sans peine manquer de sortir son effet; mais elle me commande en même temps, de vous communiquer la résolution qu'elle a prise, en cas que quelques-unes des troupes étrangères persistassent à rester avec l'armée du prince Eugène. Dans ce cas, M. le duc d'Ormond se retirera avec les troupes anglaises et toutes celles qui voudront marcher avec lui, lesquelles ne seront pas apparemment la moindre partie, et déclarera que

la reine ne veut plus agir contre la France, ni payer ceux qui le feront. Et sa majesté qui, jusqu'ici, a gardé des mesures avec ses alliés, poussée par eux à des extrémités comme celles-ci, se croira justifiée devant Dieu et les hommes, en continuant les négociations à Utrecht ou ailleurs, sans se soucier s'ils y concourent ou non.

Ainsi, Monsieur, vous devez compter, et j'ai ordre de vous promettre au nom de sa majesté, que si le roi très-chrétien met la ville, citadelle et forts de Dunkerke entre les mains de la reine, quoique toutes les troupes étrangères ou une partie de ces troupes refusent d'obeir aux ordres du duc d'Ormond et de se retirer avec lui, sa majesté ne balancera plus à conclure sa paix particulière, laissant aux autres puissances un terme, dans lequel elles pourront se soumettre aux conditions du plan, dont la reine conviendra avec sa majesté très-chrétienne. Voici, Monsieur, la paix entre les mains du roi. Si toute l'armée du duc d'Ormond consent à la suspension d'armes, notre premier projet sur lequel nous sommes d'accord, a son effet; si elle n'y consent pas, les troupes anglaises se détacheront de celles des alliés, et les troupes étrangères

n'auront qu'à s'adresser, pour leur entretien, aux états généraux qui, bien loin de pouvoir fournir à de nouvelles dépenses, ne sont pas capables de soutenir celles qu'ils ont déjà sur les bras. En un mot, la Grande-Bretagne se retire du théâtre de la guerre, n'y laissant que des puissances fort peu en état de tenir tête à la France, et la paix entre ces deux royaumes peut être conclue en très-peu de semaines. Ce sont, Monsieur, les propositions que la reine m'a commandé de vous faire; et elle croit que sa majesté très-chrétienne trouvera son compte pour le moins autant, sur le dernier que sur le premier plan.

Si le roi accepte ces propositions, il semble à la reine, convenable aux intérêts des deux nations, de travailler incessamment à une suspension générale, tant par terre que par mer, entre la Grande-Bretagne et la France, pour suivre celle qu'on aura établie dans les Pays-Bas.

J'attendrai avec impatience le retour de ce courrier; car, Monsieur, je tombe d'accord avec vous, que les momens sont précieux dans une conjoncture comme celle-ci. Vous dépêcherez, s'il vous plaît en même temps, un exprès à M. le duc d'Ormond, afin qu'il

sache à quoi s'en tenir et comment régler sa conduite. Si vous lui marquez que le roi a donné ordre à l'officier qui commande dans Dunkerke, d'y laisser entrer les troupes de la reine, M. le duc d'Ormond fera immédiatement tout ce que je viens de vous dire; et dans ce cas, sa majesté enverra d'ici quelques régimens pour prendre possession de la place; par lequel moyen nous éviterons plusieurs obstacles qui pourraient être formés, si cela se faisait par un détachement de l'armée du duc d'Ormond, comme nous avions dessein de le faire.

Depuis que j'ai écrit cette lettre, sa majesté a pris la résolution d'envoyer le comte de Strafford tout droit à l'armée, et il partira d'ici demain au soir, ou tout au plus tard dimanche matin.

Je suis, etc.

A M. MARSCHALCH.

Whitehall, ce $\frac{27 \text{ juin}}{8 \text{ juillet}}$ 1712.

On nous a suscité depuis peu, mon cher Monsieur, tant d'affaires, qu'il ne serait pas étonnant qu'un homme beaucoup plus capable que je ne le suis, se trouvât obligé de demander pardon à ses amis et à ses correspondans les plus intimes, de ce qu'il a négligé de leur écrire. Pour moi, je compte tellement sur la bonté que vous m'avez toujours témoignée, que je ne doute pas que vous ne m'excusiez.

Nous voici, Monsieur, venus à ce point que je vous ai souvent prédit. Les ministres de l'empereur et de Hollande se flattant, malgré tout ce qu'on leur pouvait dire, qu'ils n'avaient qu'à continuer dans leur opposition à la reine et dans leurs intrigues avec nos factieux, pour nous obliger à changer de conduite, et à leur laisser le pouvoir absolu de faire la guerre ou la paix à leur façon et à nos dépens, ont à la fin poussé la reine à bout. Elle est en-

core prête à vivre avec eux, comme de bons alliés doivent vivre ensemble; mais elle est résolue de ne se laisser plus amuser. Elle va droit à la paix : ceux qui concourent avec elle, ne manqueront pas d'avoir toute la satisfaction qu'ils peuvent espérer; ceux qui veulent la guerre, courent risque d'avoir sur le dos un poids qu'ils ne sont pas en état de soutenir.

Les grands politiques, en Hollande, ont cru avoir fait un coup de maître, quand ils ont trouvé les moyens de persuader aux troupes étrangères de refuser d'obéir au duc d'Ormond, et par conséquent, de nous empêcher de prendre possession de Dunkerke; mais ils se trompent, Dunkerke sera remis entre les mains de la reine, les troupes qui refusent ne seront plus payées par nous, et les états généraux n'auront qu'à chercher les fonds pour leur entretien. Après cela, Monsieur, je dois vous dire, et même par ordre de la reine, que le roi (de Prusse) peut s'assurer, qu'elle soutiendra ses intérêts comme les siens propres, et qu'il n'y a point lieu de douter que la paix ne se fasse à son contentement; en revanche, la reine espère, que le roi voudra bien envoyer des ordres très-précis au prince d'Au-

halt [1], de ne plus se joindre au prince Eugène ni aux généraux de Hollande, en s'opposant au duc d'Ormond. Comme il peut arriver que le duc de Savoie suive le plan de la Grande-Bretagne, il serait à propos que votre général qui est en Italie, eût des ordres secrets de régler sa conduite sur celle de ce prince, et qu'il lui obéît généralement en toutes choses. M. Breton parlera en conformité de ce que je viens d'écrire. Ecrivez, s'il vous plaît, dans le même sens, et soyez persuadé que le roi aura tout sujet d'être content de notre procédé. Quant aux affaires du nord, je vous en parlerai dans une poste ou deux.

Adieu, mon cher ami.

---

[1] Léopold, prince d'Anhalt-Dessau, fameux général prussien; né le 3 juillet 1676; feld-maréchal en 1715; mort le 9 avril 1747.

AU MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{2}{10}$ juillet 1712.

Je vous avoue, mon cher Monsieur, que la reine sera fort surprise de voir, que sa majesté prussienne puisse espérer de mieux trouver son compte en se rangeant avec des puissances qui prétendent faire ce qu'elles ne sont pas en état de soutenir, qu'en continuant d'être étroitement unie avec une princesse qui est en état de faire réussir ses desseins, et qui n'en a aucun qui ne soit conforme aux vues du roi votre maître.

Vous savez, Monsieur, aussi bien que moi, que la dispute n'a jamais roulé si nous aurions une paix ou non, et beaucoup moins sur quelles conditions cette paix se ferait. L'unique but des Impériaux et des Hollandais a été de forcer la reine, en se liguant avec les plus factieux de ses sujets, de poursuivre une guerre

[1] Le 14 juillet 1712, M. Henri Saint-John, écuyer, premier secrétaire d'état, fut créé baron de Lydiard-Tregoze, dans le comté de Wilts, et vicomte Bolingbroke.

inutile à la cause commune, onéreuse et inégale particulièrement à la Grande-Bretagne, et après cela de commencer une nouvelle négociation avec la France, dans le cours de laquelle sa majesté aurait assurément eu l'honneur de traiter sous leurs auspices; mais elle n'aurait pas eu celui d'avoir voix en chapitre.

On a poursuivi ce beau plan avec une telle opiniâtreté, que la division s'est mise parmi les alliés, et ce grand avantage a été donné à l'ennemi, plutôt que de vouloir consentir que la reine conduisît la négociation, ou que ses peuples eussent quelque dédommagement par la paix, pour tout ce qu'ils ont souffert pendant la guerre. Dans une telle conjoncture, que pouvait faire notre maîtresse? Elle a porté la France à faire des offres qui montrent assez évidemment, que si l'on veut traiter de bonne foi, une satisfaction juste et raisonnable sera donnée à tous les confédérés. Il ne tient donc qu'à eux de renouveler les conférences à Utrecht sur ce plan, et de se tenir unis avec la reine qui, certes, ne sera pas moins en état de se faire valoir, ayant Dunkerke entre les mains.

Quant aux intérêts du roi votre maître, j'ai ordre de la reine de vous dire, et M. Breton

ne manquera pas de donner les mêmes assurances à sa majesté prussienne, que les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne vous seconderont dans toutes vos demandes; et puisque les ministres de France déclarent, qu'il ne faut qu'une déclaration solennelle de la part de la reine, pour vous faire obtenir tout ce que vous souhaitez, vous devez compter que vous l'avez obtenu.

Au nom de Dieu, Monsieur, travaillez fortement à tenir nos deux cours unies. Si le roi se range du côté de la reine, l'unanimité se remettra d'abord parmi les alliés, puisqu'il n'y a eu que la roideur des états qui y ait mis la division. Mais personne ne peut répondre des suites d'une déclaration du roi contre les mesures de sa majesté. On continuera la campagne, me direz-vous, sans l'assistance de la reine. En Flandre, je tombe d'accord qu'on la continuera; mais songez un peu à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie, et sur-tout songez aux moyens de continuer une autre campagne, sans les sept millions [1] que la Grande-Bretagne fournit toutes les années.

[1] Sterling, faisant, à 22 liv. 10 s. la livre sterling, 157,500,000 livres tournois; dépense énorme pour le temps.

Le roi de France, tout ennemi qu'il est, vient de confier à la reine une place aussi importante que Dunkerke, sans traité, sans convention. Sera-t-il dit que le roi de Prusse ne se fiera point à des promesses si souvent réitérées, à une bonne foi dont il a eu l'expérience tant d'années? Un courrier portera mes dépêches à mon ami Breton; aïdez-le de vos lumières, secondez ses instances par les vôtres, et comptez qu'il s'agit d'assurer une paix bonne et honorable, ou de plonger l'Europe dans de nouveaux malheurs, peut-être pires que ceux qu'elle vient d'essuyer.

Adieu. Dans la hâte, j'écris sans me servir du chiffre; aussi cette lettre vous sera rendue par un courrier de la reine qui va à Berlin. Je suis du fond de mon ame, cher Marschalch, à vous.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ juillet 1712.

La dernière fois que je vous écrivis, mon cher Monsieur, j'ai tâché de vous exciter à prévenir les inconvéniens que je prévoyais devoir naître, en cas que le roi votre maître voulût abandonner la reine, qui ne demande qu'une paix raisonnable, unique but de la guerre, pour s'attacher à ceux qui veulent jouer un rôle qu'ils ne peuvent soutenir. Depuis ce temps-là, sa majesté a vu avec beaucoup de regret, par les lettres du duc d'Ormond du 17 de ce mois (n. s.), que les troupes prussiennes ont été les premières à quitter l'armée britannique, pour suivre le prince Eugène, qui n'a pas daigné seulement communiquer au général de la reine, à quel endroit il dirigeait sa marche, ou quel dessein il avait en vue. Je crains que l'honneur que le prince d'Anhalt rapportera du siége de Landrecies, ne dédommage pas la cause commune des malheurs qu'elle va souffrir, par le faux pas de ce prince, en contribuant à faire

à la reine un affront aussi outrageant que celui dont je viens de parler. Sa majesté ne veut faire aucunes plaintes; M. Breton a seulement ordre de ne rien dire du contenu de ma dernière lettre, qui était remplie d'assurances de la part de la reine au roi votre maître. Je crois que nous nous attacherons à nous faire valoir par nos forces, où l'amitié et la bonne volonté ont été de nul effet.

Je ne vous dis rien des affaires du nord. Ce qui s'est passé depuis peu de jours en Flandre change tout-à-fait notre système; mais, en ami sincère, je vous confierai mon opinion, qui est que la reine parlera dans ces quartiers par la bouche de son amiral [1]. Vous venez de nous ôter une furieuse dépense qui nous pesait extrêmement : une partie de ce que nous épargnerons sera appliquée à la marine.

Adieu, cher ami.

---

[1] Cette menace était d'autant plus adroite, que les puissances du nord devaient craindre que l'Angleterre ne prît des mesures pour secourir la Suède, que les digraces de Charles XII avaient abattue; mais qui, avec de l'assistance, pouvait se relever, et leur devenir de nouveau redoutable.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ juillet 1712.

MONSIEUR,

Jeudi $\frac{10}{21}$, de ce mois, nous reçûmes la nouvelle de l'entrée des troupes de la reine dans Dunkerke, et le même jour il arriva un officier de l'armée, qui nous apporta des lettres du duc d'Ormond, du 17 de ce mois. Alors, Monsieur, la reine se vit en état de donner ses derniers ordres à MM. les plénipotentiaires, de ne plus perdre un moment à conclure avec les ministres de sa majesté très-chrétienne, la convention pour une suspension d'armes générale, tant par mer que par terre, et même le traité de paix entre la Grande-Bretagne et la France.

Le conseil s'est assemblé hier, et on mettait la dernière main à ces instructions, quand l'abbé Gaultier me rendit la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois (n. s.), par laquelle j'ai vu avec beaucoup de plaisir, que les sentimens de sa ma-

jesté très-chrétienne et les ordres qu'elle a donnés, sont conformes à ceux dont la reine à trouvé à propos de me charger. Vous répétez, Monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ma lettre du 20 du mois passé, et j'ose vous répondre, que dans cette occasion comme dans toutes les autres, les effets ne manqueront pas de suivre les promesses que je vous ai données au nom de la reine, et par son ordre.

Il est vrai, Monsieur, que la conduite de ses alliés ne répond en aucune manière aux services qu'ils ont reçus, ni aux obligations qu'ils auraient pu se promettre de la part de la reine; mais vous entrez entièrement dans notre pensée, quand, au lieu d'animer l'esprit de guerre et de division, vous souhaitez d'inspirer l'amour de la paix, à ceux qui tentent toutes sortes de voies pour la traverser. C'est une espèce de frénésie qui s'est répandue dans le monde; il faut empêcher ceux qui en sont attaqués de nous faire du mal; et la charité nous oblige en même temps de contribuer en tout ce que nous pouvons pour leur guérison. Commençons avec le premier point; et afin de rétablir le repos général, malgré toutes les oppositions, confirmons et assurons solide-

ment ce qui a été fait jusqu'à présent entre la Grande-Bretagne et la France.

La reine, Monsieur, consent que les vaisseaux, marchandises, effets pris dans la Manche et dans les mers du nord, après l'espace de douze jours, à compter depuis la signature et la publication de la suspension, seront de part et d'autre restitués réciproquement.

Que le terme sera de six semaines, pour les prises faites depuis la Manche, les mers qui entourent les îles britanniques, et les mers du nord, jusqu'au cap Saint-Vincent.

De dix semaines, depuis et au delà de ce cap jusqu'à la ligne, soit dans l'Océan, soit dans la mer Méditerranée.

Enfin, de six mois au delà de la ligne, et dans tous les autres endroits du monde, sans aucune exception ni autre distinction plus particulière de temps ou de lieu.

Et qu'en attendant que la suspension par mer soit réglée et signée, on donne, pour le bien réciproque des deux nations, des passeports pour assurer le commerce.

Le sentiment de la reine a été, qu'il serait utile d'abréger le terme de dix semaines dans la mer Méditerranée particulièrement, et MM. les plénipotentiaires ont été instruits de

proposer le terme de six semaines, tant pour les prises faites depuis la Manche, les mers qui entourent les îles britanniques et les mers du nord jusqu'au cap Saint-Vincent, que depuis et au delà de ce cap jusqu'à la ligne, soit dans l'Océan, soit dans la mer Méditerranée; mais un différend de cette nature n'arrêtera pas la conclusion de la suspension.

L'observation que vous faites, Monsieur, touchant le transport de troupes ou de munitions de guerre et de bouche en Portugal, en Catalogne, ou dans aucun des lieux où la guerre se fait présentement, ne peut souffrir aucune difficulté; la reine en convient, et cet article sera exécuté de notre part avec la dernière exactitude. Je dois cependant, Monsieur, vous dire que la reine ne croira pas contrevenir à cette règle, en envoyant des troupes ou des munitions à Gibraltar et au Port-Mahon [1]; en retirant les troupes portugaises qui servent en Catalogne, pour les transporter chez eux; en faisant transporter les troupes allemandes ou autres qui sont au service de l'empereur, d'Espagne en Italie; et enfin en retirant les troupes

[1] Dans l'île de Minorque, laquelle, ainsi que Gibraltar, devaient rester à l'Angleterre par le traité de paix.

anglaises, et généralement tout ce qui appartient à la reine, pour les conduire à l'île de Minorque, ou même dans la Grande-Bretagne.

Je viens, Monsieur, de vous parler de retirer les troupes anglaises qui restent en Catalogne : les ordres de la reine sont déjà donnés à cet effet, et comme sa majesté a aussi pris la résolution de ne plus fournir la moindre chose aux frais de cette guerre, la suspension s'exécutera d'elle-même, et je crois que les troupes de l'empereur qui sont en Catalogne, s'estimeront assez heureuses de pouvoir sortir librement du pays, et d'être transportées chez elles. Comme le duc d'Argyle, ou quelqu'autre officier, sera immédiatement dépêché pour tenir la main à l'exécution de ces ordres, il est certain qu'en le faisant passer par la France, comme nous en avons le dessein, dans cinq ou six jours, nous gagnerions beaucoup de temps.

Les ordres nécessaires pour établir la suspension d'armes en Portugal, sont donnés ; mais comme le ministre qui se trouve ici n'est ni instruit ni autorisé pour concerter aucune mesure là-dessus, il faut en parler aux plénipotentiaires du roi de Portugal [1], qui sont à Utrecht.

[1] Jean V, fils de Pierre II et d'Élisabeth de Bavière ; né

De tous ses alliés, il n'y en a aucun dont les intérêts tiennent plus au cœur de sa majesté que ceux du duc de Savoie; et elle espère que le roi très-chrétien, de concert avec elle, ne négligera rien de ce qui pourra engager son altesse royale à entrer dans toutes nos mesures, et à la mettre à couvert de toute insulte de la part des impériaux, lorsqu'elle y sera entrée.

Les disputes survenues par rapport à la barrière de ce prince, se réduisent à quatre points: le droit de garnison dans Monaco, avec la supériorité et directe du domaine de Menton et de Roccabruna; les villages au delà du Rhône, Briançon et le fort Barreaux.

La reine, Monsieur, souhaite que sa majesté très-chrétienne veuille bien montrer de la facilité sur des articles, si peu importans à une puissance telle que la sienne, et d'une aussi grande conséquence à son altesse royale, dont le pays est plus ouvert que jamais, par la démolition de tant de forteresses.

Il n'est de l'intérêt ni de la Grande-Bretagne ni de la France, que le royaume de

---

le 22 octobre 1689; roi le 9 décembre 1706; mort le 31 juillet 1750.

Sicile soit donné à la maison d'Autriche. Son altesse royale est le prince sur la tête duquel la reine souhaite de voir placer cette couronne ; elle ne peut pas se désister de cette demande ; elle la propose à son altesse royale comme une condition de la suspension d'armes du côté de l'Italie, et elle lui fait savoir que c'est un article sur lequel je vous ai écrit par son ordre. Le courrier qui va à Turin passera par la France ; de sorte que les propositions que sa majesté très-chrétienne voudra faire à son altesse royale, pourront accompagner celles de la reine.

Il ne me reste, sur le sujet de la suspention, que de vous dire, que d'abord qu'elle sera déclarée en Espagne, la reine demande que le blocus de Gibraltar soit levé, et que tant la garnison que les marchands qui s'y trouveront, puissent en toute liberté vivre et négocier avec les Espagnols.

Les paquebots seront établis sans perdre de temps, de Douvres à Calais. Je crois même qu'ils pourront commencer à faire ce voyage la semaine prochaine. Vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de faire expédier les passe-ports et les ordres nécessaires.

Je suis fort bien instruit du caractère de

Jaupin [1], et je ne manquerai pas de prendre avec vous des mesures pour que nos lettres ne passent pas par ses mains. Celles que nous écrirons d'orénavant au duc d'Ormond, ne doivent courir aucun risque, puisque ce général prendra apparement le parti de se retirer du côté de Dunkerke ; dans cette situation il n'aura besoin ni des Hollandais, ni des Flamands. Pendant qu'il y restera, on fournira d'ici tout ce dont les troupes auront besoin ; et quand sa majesté trouvera à propos de les faire transporter dans la Grande-Bretagne, ce transport se fera de Dunkerke avec plus de commodité que d'aucun autre endroit.

Le duc d'Ormond a ordre de concerter sa marche avec M. le maréchal de Villars, et d'assurer ce général, comme j'ai l'ordre de la reine de vous promettre, Monsieur, que les troupes paieront régulièrement tout ce qui leur sera fourni par les sujets de la France, et que toute la satisfaction possible sera donnée à ces derniers, si, par quelqu'accident, la moindre injustice leur était faite.

---

[1] Directeur des postes dans les Pays-Bas, et entièrement dévoué au duc de Marlborough, au prince Eugène de Savoie, aux Hollandais et à tous les ennemis de la paix.

Quand je vous ai parlé de la suspension d'armes, j'ai oublié de vous dire, que la reine consentira à l'étendre ou à la prolonger, de la manière que sa majesté très-chrétienne trouvera à propos; mais qu'elle espère, et même qu'elle ne ne doute pas, que le roi ne fasse pleinement exécuter l'article qui regarde la réunion des deux monarchies, s'il est possible, pendant le terme de deux mois. La reine souhaiterait de savoir quelles mesures ont été prises pour cet effet. Vous aurez la bonté de me les communiquer, et vous me ferez la justice de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je ne le suis, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{17}{28}$ juillet 1712.

MONSIEUR,

Dans la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je vous ai marqué que, de tous les alliés, il n'y en avait aucun dont les intérêts tinssent plus au cœur de la reine, que ceux du duc de Savoie, et qu'elle espérait que le roi très-chrétien, de concert avec elle, ne négligerait rien de ce qui pourrait engager son altesse royale à entrer dans toutes nos mesures, et pour la mettre à couvert de toute insulte de la part de l'empereur, lorsqu'elle y serait entrée.

Je vous ai fait savoir dans la même lettre, que les différends par rapport à la barrière de ce prince, se réduisaient à quatre points, et que la reine souhaitait que sa majesté très-chrétienne voulût bien montrer de la facilité sur des articles si peu importans à une puissance telle que la sienne, et d'une aussi grande conséquence à son altesse royale, dont le pays

est plus ouvert que jamais par la démolition de tant de forteresses.

J'ai ajouté qu'il n'était de l'intérêt ni de la Grande-Bretagne, ni de la France, que le royaume de Sicile fût donné à la maison d'Autriche; que son altesse royale était le prince sur la tête duquel la reine souhaitait de voir placer cette couronne; qu'elle ne pouvait se désister de cette demande, qu'elle proposait à son altesse royale comme une condition de la suspension d'armes du côté de l'Italie; qu'elle lui ferait savoir que c'était un article sur lequel je vous avais écrit par son ordre, et que le courrier qui allait à Turin passerait par la France; de sorte que les propositions que sa majesté très-chrétienne voudrait faire à son altesse royale, pourraient accompagner celles qui lui étaient faites d'ici. C'est sur ce fondement que je vous écris, Monsieur, aujourd'hui par ordre de la reine.

Il n'est pas nécessaire que j'explique toutes les raisons qui servent à montrer combien il est important, dans la conjoncture présente, d'avoir la concurrence du duc de Savoie dans la suspension d'armes et dans le traité de paix qui seront tous deux faits, selon les apparences, entre la Grande-Bretagne, la France et

l'Espagne, sans l'intervention des autres alliés. Ces raisons ne vous échappent pas, et la reine se persuade, que sa majesté très-chrétienne prendra les résolutions de s'assurer, sans perte de temps, d'un prince dont la déclaration sera un coup de maître, et viendra d'autant plus à propos, que la conduite du roi de Prusse n'a point du tout répondu à ce que la reine avait lieu d'espérer de lui.

Je ne vous parlerai plus sur les disputes survenues sur les demandes de son altesse royale, qui regardent la France plus particulièrement. Ce prince n'insistera pas sur des demandes qui ne sont pas nécessaires à la sûreté de ses états, et la reine ne doute pas que le roi très-chrétien ne lui accorde celles qui le sont. Mais il y a deux autres articles sur lesquels il faut qu'il soit bien éclairci, pour le déterminer à prendre son parti sans délai; et je me bornerai à vous communiquer ce que sa majesté juge nécessaire, pour l'établissement du droit de son altesse royale, après le roi Philippe et ses descendans, à la couronne d'Espagne et des Indes, et pour assurer à sadite altesse royale la possession du royaume de Sicile.

Vous savez, Monsieur, que la reine est

convenue avec le roi votre maître, qu'on tombera d'accord dans le traité de paix futur, du prince qui succédera à la couronne d'Espagne, après le roi Philippe et ses descendans, et que toutes les parties mentionnées dans les articles proposés pour une suspension d'armes, conviendront, par des actes authentiques, de reconnaître tel prince pour successeur à ladite couronne; or, Monsieur, la reine propose que sa majesté très-chrétienne déclare, dès à cette heure, qu'elle reconnaît le droit de succession du duc deSavoie à l'Espagne et aux Indes, après le roi Philippe et ses descendans; qu'elle promette que, tant le roi Philippe que les états d'Espagne [1], le reconnaîtront aussi; que les princes de France, et spécialement les ducs de Berri et d'Orléans, approuveront, ratifieront et confirmeront tout ce qui sera fait pour la reconnaissance dudit droit de succession; que sa majesté très-chrétienne promette de plus à son altesse royale, tant pour lui que pour le roi Philippe, l'exécution de tout ce qui sera trouvé nécessaire pour assurer à sadite altesse royale et à sa famille, la succession de la couronne d'Espa-

[1] Les Cortès.

gne et des Indes après ledit roi Philippe et ses descendans; et particulièrement qu'elle s'engage, que le roi Philippe dispensera, de sa propre volonté et par son autorité royale, ses sujets de tous sermens contraires qu'ils peuvent avoir prêtés, et qu'à ces fins il les révoquera et annullera, de même que toutes les déclarations, quelles qu'elles soient, qu'il a faites en faveur de tout prince de son sang.

Le temps le plus propre pour l'exécution de ce qui est dit ci-dessus, paraît être celui auquel on est convenu, que tout ce qui regarde l'article de la réunion des deux monarchies sera accompli.

C'est aussi dans ce temps-là, que la cession de la Sicile et de ses dépendances doit être faite par le roi Philippe en faveur de son altesse royale; et sa majesté propose au roi très-chrétien, d'envoyer, dès à cette heure, des assurances fort précises à son altesse royale, que cette cession se fera par un acte authentique dans toutes les formes requises; que par le même acte de cession le roi Philippe déclarera, qu'il tient le royaume de Sicile et ses dépendances pour et au nom seulement de sadite altesse royale, et qu'elle en pourra prendre la réelle possession, toutefois et quand

il lui plaira, en vertu du susdit seul acte de cession; que le roi Philippe dispensera en même temps les Siciliens de tout serment de fidélité à son égard, et qu'il leur ordonnera de reconnaître sadite altesse royale pour leur roi et souverain légitime; que les galères et autres bâtimens appartenans à la Sicile, avec leurs équipages, seront cédés et remis à son altesse royale avec ledit royaume, et que tous les titres, papiers et documens concernant la Sicile lui seront aussi livrés.

Sa majesté très-chrétienne promettant à son altesse royale, comme la reine le lui propose, les avantages et les sûretés que je viens, Monsieur, de vous marquer, il n'y a pas lieu de douter que ce prince ne suive d'abord l'exemple de la Grande-Bretagne, et que la paix ne puisse être faite en très-peu de temps entre la reine, le roi très-chrétien, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Dans ce traité, l'on pourra insérer des clauses pour garantir son altesse royale dans la pleine jouissance du royaume de Sicile et de ses dépendances, du droit de succession à la couronne d'Espagne et des Indes qu'on aura établi, et dans la possession de tout ce qui lui a été cédé ou dû être cédé, en vertu du traité conclu à Turin entre feu

l'empereur Léopold [1] et ledit duc de Savoie, le 8 novembre 1703.

Je dois vous proposer d'envoyer vos dépêches à Turin par le courrier de la reine, plutôt que par un des vôtres : cela donnera moins d'ombrage pour le présent; pour l'avenir, il est facile de prendre avec son altesse royale de telles mesures, que vous puissiez lui envoyer l'homme de confiance qui devra avoir un plein pouvoir de traiter et de conclure avec elle.

---

[1] Léopold Ier, né le 9 juin 1640; élu empereur d'Allemagne le 18 juillet 1658; mort le 6 mai 1705. Il eut pour successeur son fils, Joseph Ier, né le 26 juillet 1678; mort le 17 avril 1711.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{18}{29}$ juillet 1712.

J'allais dépêcher ce courrier, Monsieur, quand j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26 de ce mois (n. s.), et dont j'ai fait la lecture à sa majesté.

La reine ne peut être que très-sensiblement touchée, de voir répandre le sang et continuer les malheurs de la guerre [1], dans une conjoncture où il ne tient qu'à ses alliés de rétablir le repos de l'Europe. Elle espère que l'avantage remporté par les troupes du roi, contribuera à vaincre une obstination qui n'a point d'exemple, et j'ai ordre, Monsieur, de vous assurer, que sa majesté ne négligera rien de tout ce qu'elle peut faire avec justice et avec honneur, pour mettre à la raison ces ennemis de la paix. La mesure la plus essentielle à cette fin, est celle sur laquelle cette lettre roule principalement, c'est-à dire, d'en-

[1] Le maréchal de Villars avait défait, le 24, à Denain, un corps considérable de l'armée du prince Eugène.

gager son altesse royale à faire sa paix avec la France et l'Espagne en même temps que la reine.

Quand je vous ai écrit ma lettre du $\frac{12}{23}$ de ce mois (v. s.), nous avions cru que M. le duc d'Ormond pourrait être obligé de se retirer du côté de Dunkerke. Il a mieux réussi, et la possession de Gand et de Bruges aura sans doute son effet, et servira à rendre tant les Impériaux que les Hollandais et les autres alliés plus raisonnables. J'ai déjà écrit à ce général de se tenir sur ses gardes, et de bien conserver les postes qu'il occupe.

Le dessein de la reine est de retirer immédiatement toutes les troupes britanniques de la Catalogne, et de ne plus fournir, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander dans ma précédente, la moindre chose aux frais de cette guerre. Les instructions de M. le duc d'Argyle ont été dressées dans cette vue, et il doit partir dans très-peu de jours, pour tenir la main à l'exécution des ordres que la reine a trouvé à propos de donner pour finir la guerre en Espagne. Le duc passera par la France, et nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire qu'il attende un passe-port. Il se rendra à Paris, et concertera avec vous l'usage

qu'on voudra faire de la conservation de Tarragona. En attendant, les ordres de la reine sont envoyés à M. le comte de Barrymore, lieutenant général, ou à l'officier tel qu'il pourra être, qui commandera en chef les troupes britanniques en Catalogne, de tenir son corps uni, et de garder la ville de Tarragona jusqu'à l'arrivée du duc d'Argyle ou jusqu'à nouvel ordre.

La reine embrasse avec beaucoup de satisfaction, l'occasion qui se présente de faire plaisir au roi, et des ordres positifs sont envoyés à M. l'amiral Jennings, de laisser passer librement les vaisseaux français qui reviennent du levant. Vous jugez bien, Monsieur, que cet officier ne pouvait avoir aucun ordre de refuser une escorte aux troupes que l'empereur pourrait faire passer de Gênes en Catalogne; mais tant cet amiral que l'envoyé de la reine à Gênes, ont eu des ordres bien précis il y a déjà quelque temps, de ne point louer de vaisseaux ou contribuer en aucune manière à ce transport. Ils recevront sans perte de temps de nouvelles instructions sur tout ce qu'ils auront à faire, et enfin, Monsieur, l'arrivée du duc d'Argyle terminera la guerre en Espagne.

Digitized by Google

Par votre courrier qui sera dépêché lundi au plus tard, je vous enverrai une cinquantaine de passe-ports en blanc, et je continuerai à vous en faire tenir par tous les courriers qui partiront d'ici. Vous aurez la bonté de faire de même, selon la proposition que vous m'avez faite dans votre lettre du 19 de ce mois (n. s.), et à laquelle la reine a consenti par ma lettre du 12 de ce mois (v. s.).

Comme le courrier qui vous remettra cette dépêche est chargé de celle qu'on envoie à Turin, aussi bien que des ordres de sa majesté ci-dessus mentionnés à M. l'amiral Jennings, et au commandant des troupes britanniques en Catalogne, je dois, Monsieur, vous prier de donner de tels ordres, qu'il puisse faire sa course dans le moins de temps qu'il sera possible.

Je vous supplie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je suis, etc.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{\text{21 juillet}}{\text{1.er août.}}$ 1712.

On ne peut pas être plus sensible que je le suis, Monsieur, à toutes vos bontés, et je vous rends très-humbles grâces, de ce que vous prenez si obligemment part à l'honneur que la reine vient de me faire [1].

Il n'y a rien que je souhaite plus que de mériter votre estime; et de la manière dont je suis fait, l'amitié d'un homme comme vous me sera plus chère que tous les titres du monde. C'est de quoi je vous prie d'être persuadé, aussi bien que de la vérité avec laquelle je fais profession d'être, etc.

M. Calondrini est trop heureux d'avoir trouvé un protecteur aussi généreux et aussi puissant que vous. Son cœur est pénétré de toutes vos bontés. J'espère qu'enfin les effets répondront à vos bonnes intentions; ce qu'il y a de sûr, c'est que je vous en aurai une obligation éternelle.

[1] Son élévation à la dignité de pair de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{21 \text{ juillet}}{1.\text{er août}}$ 1712.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier au soir par Lavigne, l'honneur de votre lettre du 28 de ce mois (n. s.). Comme j'allais dans ce temps-là à la cour, j'ai voulu y mener avec moi l'abbé Gaultier, afin qu'il pût voir lui-même l'effet qu'elle produirait. Je vous puis assurer, Monsieur, que jamais lettre n'a produit deux effets plus différens.

La reine a vu avec la plus grande satisfaction du monde que la suspension d'armes était réglée, et pouvait être dans peu de jours publiée; ce qu'elle regarde comme le moyen le plus efficace de rendre particulièrement les états généraux dociles, et d'augmenter dans ce pays-ci le nombre de ceux qui souhaitent la paix. De l'autre côté, sa majesté a vu avec beaucoup de surprise et de regret, que le roi très-chrétien insiste, à l'heure qu'il est, pour que les Pays-Bays catholiques soient cédés au

ci-devant électeur de Bavière, ou que ce prince soit fait roi de Sicile.

La première proposition ne peut avoir lieu, puisque dans les offres que vos ministres ont faites à Utrecht, et dans le plan de la paix générale que vous avez dressé, sur ce qui s'est passé entre MM. les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et ceux de France, il est dit, que les Pays-Bas catholiques, hors ce qui en restera au roi et à l'exception de la Gueldre, appartiendront en propriété à la maison d'Autriche, et puisqu'il faudrait absolument recommencer une nouvelle guerre, pour obliger les Impériaux et les Hollandais à y consentir.

Le ci-devant électeur de Bavière est maître de Luxembourg, de Namur, de Charleroi et de Nieuport; il ne tient qu'à la reine d'avoir des troupes dans Gand et dans Bruges; mais, Monsieur, les états généraux sont en possession de tout le reste de ces provinces; l'armée des alliés est très-considérable, tant par le nombre que par la bonté des troupes, et l'échec qu'elle vient de recevoir au camp de Denain, ne la mettra pas hors d'état de défendre les conquêtes qu'elle a faites, quand elle était renforcée et soutenue par la reine;

enfin, Monsieur, il ne convient ni à l'honneur ni aux intérêts de sa majesté, de faire la guerre contre ses alliés, tout ingrats qu'ils aient été, en faveur d'un prince dont elle a plaint le sort, et pour lequel elle croit avoir assez fait en promettant d'insister pour que, par le traité de paix, une partie de ses états qu'il a tous perdus par les armes, lui soit rendue.

La seconde proposition a été à la vérité, faite dans le plan dont je viens de parler; mais la reine, bien loin d'y consentir, n'a jamais pu se persuader que cet article serait capable d'accrocher la négociation. Vous me renvoyez, Monsieur, à la carte sur autre sujet; permettez-moi, s'il vous plaît, de vous y renvoyer sur celui-ci. Jetez-y seulement l'œil, et vous ne manquerez pas de tomber d'accord, qu'il y a une très-grande incompatibilité dans la proposition de donner au même prince le royaume de Sicile et l'électorat de Bavière. Une telle disposition causerait des jalousies continuelles, et deviendrait une source de dispute et de querelles, particulièrement entre ces nations, dont l'union étroite et l'amitié indissoluble sont les points de vue dans lesquels nous avons dirigé nos mesures depuis si long-temps.

Les ministres de la reine sont bien éloignés

de souhaiter, que le roi agisse contre sa parole et contre son honneur; mais, Monsieur, après avoir fait pour son allié tous les efforts qu'il peut raisonnablement exiger, il faut faire quelque chose pour l'amour de la paix, et il faut que l'intérêt d'un particulier cède à l'intérêt général de l'Europe. Vous sentirez sans doute la force de cet argument, puisque vous n'ignorez pas que cette négociation a été commencée et continuée sur la supposition, que la reine devait se relâcher de plusieurs conditions, qu'à la rigueur elle était obligée de procurer à ses alliés.

Je ne vous ennuierai plus, Monsieur, par de longs raisonnemens. Vous voyez aussi bien que moi de quelle conséquence il est, dans la conjoncture présente, que la paix soit faite entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne. Les sages dispositions de la providence ont rendu praticable ce qu'on n'aurait pas osé espérer il y a quelque temps. Servons-nous de l'occasion et ne perdons pas le fruit de tous nos travaux.

Il y aurait beaucoup à dire sur la barrière demandée par M. le duc de Savoie. Sa majesté est persuadée que la France ne peut avoir rien à craindre de ce prince; mais il est

évident qu'avec moins qu'on ne lui a déjà offert, il y aura beaucoup à craindre pour lui. La reine est bien éloignée de vouloir l'agrandir du côté de la France et aux dépens de sa majesté très-chrétienne; elle ne veut que sa sûreté, et elle ne doute point que cette sûreté ne puisse être établie à la satisfaction réciproque du roi et de son altesse royale, dans le traité de paix qui se fera avec elle, auquel traité la discussion ultérieure de ces points peut être renvoyée; mais, Monsieur, j'ai ordre de vous dire, que la reine ne veut en aucune façon se départir de ce qu'elle a proposé au roi dans ma lettre des $\frac{17}{28}$ et $\frac{18}{29}$ de ce mois (v. s.), touchant le droit de son altesse royale, après le roi Philippe et ses descendans, à la couronne d'Espagne et des Indes, et touchant la cession immédiate du royaume de Sicile à sadite altesse royale : elle insiste et insistera toujours là-dessus; et après tout ce qu'elle a fait et tout ce qu'elle doit faire pour assurer la conclusion de la paix générale, elle croit devoir s'attendre à une telle facilité de la part de sa majesté très-chrétienne.

Vous m'avez souvent répété, Monsieur, qu'il n'y a point de temps à perdre : j'en tombe d'accord avec vous; mais nous en perdrons et

nous continuerons à en perdre jusqu'à ce que ce point soit réglé. Nos plénipotentiaires à Utrecht resteront dans l'inaction; le voyage du duc d'Argyle qui devait partir pour l'Espagne et concerter avec vous, en y passant, les moyens nécessaires pour finir tout d'un coup la guerre dans ce pays-là, sera différé; les ordres qui devaient être envoyés demain à M. le chevalier Jennings, qui commande la flotte de sa majesté dans la mer Méditerranée, seront remis à une autre fois; et enfin ce transport de troupes de la côte de Gènes en Catalogne, dont vous vous plaignez, se continuera. J'attendrai avec impatience le retour de Lavigne; renvoyez-le s'il vous plaît, Monsieur, avec la dernière diligence, afin que nous sachions de part et d'autre à quoi nous en tenir.

Il ne serait nullement à propos que les dépêches dont mon courrier qui partit d'ici samedi passé, était chargé, allassent à Turin; c'est pourquoi, Monsieur, je vous supplie de lui faire rendre l'ordre ci-inclus, en cas que vous l'ayez retenu; et si par malheur il eût continué son voyage, ayez la bonté d'envoyer le même ordre après lui par un de vos courriers qui, sachant la langue et connaissant mieux la route, ne manquera pas de l'attraper.

Vous avez raison, Monsieur, quand vous dites qu'il est impossible que le refus ne soit désagréable à celui qui le fait et à celui qui le reçoit. Je n'ai jamais reçu de lettre qui m'ait fait plus de peine que celle qui m'a été rendue hier de votre part, et je vous assure que je n'en ai jamais écrit avec moins de plaisir que celle-ci.

Je suis, etc.

AU COMTE DE STRAFFORD [1].

Du $\frac{23 \text{ juillet}}{3 \text{ août.}}$ 1712.

J'ai à vous remercier, Milord, de la part obligeante que vous avez prise à l'honneur qu'il a plu à sa majesté de me faire dernièrement. Il sierait mal à l'amitié que j'ai pour vous, de ne pas vous confier naturellement ce qui se passe dans mon ame à cette occasion, et de ne pas vous avouer ce que je n'avouerai à aucun autre, que ma promotion a été pour moi une humiliation. Je puis dire que dans la chambre des communes, j'étais à la tête des affaires, et j'eus dû y être maintenu, soit que je fusse à la cour ou non. En me retirant de là, il n'y avait donc rien qui dût flatter mon ambition, que le titre qui, pendant un grand nombre d'années a été dans ma famille, et qui est retourné à la couronne depuis à peu près un an, par la mort du dernier de la branche aînée [2]. Me créer pair n'eût pas

[1] Cet extrait est traduit de l'anglais.

[2] Le titre de comte de Bolingbroke, érigé en 1624, et éteint en 1711.

été une grande faveur, tandis qu'on a été forcé d'en créer tant d'autres pour avoir une majorité dans la chambre haute; et comme la reine a eu besoin de moi dans la chambre basse lors de la dernière session, elle ne pouvait faire moins que de me créer vicomte; sans cela j'eusse été précédé par bien des gens que la naissance met après moi. Jusqu'à présent il paraît que rien n'a été fait en ma considération, ou comme une marque de distinction particulière pour moi. Et de plus, sa majesté ne s'y derterminerait sans doute pas, à moins qu'elle n'y fût en quelque sorte forcée, ce que je ne ferai jamais. Je vous avoue que de ma vie je n'ai été aussi indigné; et le seul motif qui m'ait empêché de me porter à des extrémités, c'est celui qui aurait dû engager une certaine personne à me traiter mieux [1]. Je savais que la moindre apparence de rupture entre moi et le lord trésorier, donnerait du courage à nos ennemis communs, et que si, dans la conjoncture actuelle, je refusais de servir, les affaires de l'intérieur en

[1] Le comte d'Oxford, grand trésorier, qui, tout en feignant beaucoup d'estime et d'amitié pour Bolingbroke, l'empêcha, par jalousie, d'être créé comte, et ensuite d'obtenir l'ordre de la Jarretière.

souffriraient, au moins pour quelque temps. J'ai donc sacrifié mon ressentiment particulier, si l'on veut bien me pardonner une expression aussi vaniteuse, au bien public et à l'amitié, et je suis resté revêtu de la plus légère faveur dont la reine pouvait imaginer de me gratifier.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{30 \text{ juillet}}{10 \text{ août.}}$ 1712.

MONSIEUR,

J'ai reçu lundi passé la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 août (n. s.); et la reine m'a commandé de vous faire savoir, qu'elle m'a donné ses ordres pour me rendre incessamment à votre cour.

Je partirai d'ici samedi prochain, je pourrai arriver le dimanche à Calais, et j'espère, avant la fin de la semaine, sous les auspices de l'abbé Gaultier, avoir la satisfaction de vous saluer à Fontainebleau.

Vous voudrez bien, Monsieur, que je renvoie à ce temps ce que j'ai à vous dire sur le contenu de votre dépêche, et que je vous assure que j'accepte la commission dont la reine m'a chargé, avec d'autant plus de plaisir, que je compte fort sur la bonté que vous m'avez témoignée, depuis que j'ai eu l'avantage de correspondre avec vous.

Je mène avec moi le sieur Prior, qui se flatte d'être assez heureux pour rester auprès de vous.

Je suis, etc.

AU COMTE DE DARTMOUTH [1].

Fontainebleau, le dimanche, 21 août 1712.

Je partis de Calais lundi [2], conformément à ce que j'ai écrit à votre seigneurie de cet endroit, et je continuai mon voyage à Paris, où j'arrivai mercredi, 17, vers six heures du soir. Je pris sur la route toutes les précautions possibles pour cacher mon nom, et pour éviter toute espèce de cérémonial, en m'arrêtant pour rafraîchir le moins que je pus, et en évitant, pour le faire, les grandes villes.

Mes soins cependant furent en grande partie inutiles, et dans les endroits que je traversai, les habitans firent tout ce qui dépendait d'eux pour témoigner leur respect pour la reine; de manière que j'arrivai à Paris aussi fatigué des complimens que du voyage.

J'étais à peine descendu de voiture, qu'une personne vint de la part de madame de

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] 15 août.

Croissi [1], m'amener son carrosse, m'inviter à souper, et me dire que M. de Torcy venait en poste de Fontainebleau à ma rencontre. En effet, je ne fus pas plutôt à l'hôtel de Croissi, qu'il arriva. Il n'y eut pas moyen de résister à ses instances ni à celles de sa mère, et il fallut loger chez eux pendant mon séjour à Paris. Je ne perdis point de temps durant ces deux jours, et je suivis les instructions de sa majesté avec toute l'application dont je suis capable; et j'ose espérer que j'ai été assez heureux pour répondre aux vues qui l'ont engagée à m'envoyer ici.

Nous commençâmes par les intérêts du duc de Savoie, lesquels ont fait naître le principal obstacle à la conclusion de la suspension d'armes par terre et par mer; et après quelques débats, nous convînmes de ce qui suit: Le droit de ce prince et de sa famille à la couronne d'Espagne et à la possession des Indes, après Philippe V et ses descendans, doit être établi dans les mêmes actes et en même

[1] Mère du marquis de Torcy : elle se nommait Françoise Bernard; veuve, le 28 juillet 1696, de Charles Colbert, marquis de Croissi, ministre des affaires étrangères, elle mourut en septembre 1719.

temps, que les diverses renonciations et réglemens nécessaires, pour prévenir la réunion des deux monarchies, seront faits, signés et confirmés.

M. de Torcy chercha à laisser ce point plus indécis, et même à différer d'assurer la succession à la maison de Savoie, ou au moins à ne pas l'établir dans les mêmes actes qui doivent avoir lieu pour l'autre objet; mais comme je crus que ce serait la manière la plus sûre et la plus authentique, j'insistai, et il y consentit.

A l'égard de la cession de la Sicile, il aurait voulu s'en tenir aux termes de sa dernière dépêche, et il prétexta l'absurdité qu'il y aurait à disposer de ce royaume, avant qu'on fût sûr, de ce côté-ci, de faire la paix avec la Savoie. Il ne m'a pas été difficile de lui montrer qu'il avait déjà abandonné cet argument, et qu'il n'y a aucune objection raisonnable à opposer à ce que Philippe V cède la Sicile au duc de Savoie, en même temps qu'il consent à lui assurer la succession d'Espagne et les Indes; que si la paix ne s'ensuit pas, tout ce qui aura été fait deviendra nécessairement nul; que si, au contraire, elle a lieu, l'objet qu'on se propose, en cédant cette île, aura son accom-

Digitized by Google

plissement. Ce point terminé, nous agitâmes la question relative à l'époque à laquelle son altesse royale sera mise en possession effective de ce royaume ; nous la fixâmes au moment où une paix générale entre la reine, la France, l'Espagne et la Savoie, serait ratifiée.

Cet arrangement ne sera peut-être pas au gré du comte de Maffei; je me rappèle que dans son mémoire, il demande pour son maître, la faculté de prendre possession quand il le voudra ; mais il faut que le duc de Savoie regarde cet arrangement comme une très-bonne affaire, et qu'il se contente de ne jouir des avantages qui doivent lui en revenir, que lorsque sa majesté jouira de ceux qu'elle a stipulés pour elle-même.

J'aurais désiré emporter le point concernant la barrière [1], comme les deux autres ; mais cela a été impossible, du moins je n'ai pu y réussir. M. de Torcy représenta, qu'Exilles, Fenestrelles et la vallée de Pragelas, outre la restitution de tout ce dont la France est en possession, forment le plus que le roi veuille consentir, ou qu'il ait jamais consenti à donner ; que lorsque les ministres de Savoie

[1] Pour le duc de Savoie.

ſirent en Hollande les mêmes demandes qu'ils font à présent, le pensionnaire [1] s'en mocqua, et qu'alors même ils ne le pressèrent point de les agréer; que sous prétexte de sa sûreté, son altesse royale cherche réellement à s'agrandir aux dépens de la France, et en prenant sur l'ancien domaine de cette couronne; que, quoiqu'un roi de France soit un prince bien plus puissant qu'un duc de Savoie, celui-ci cependant, étant soutenu d'une confédération, seul cas dans lequel il puisse entreprendre quelque chose, devient alors un ennemi redoutable pour le premier; qu'on doit s'attendre en France à une minorité, raison pour redoubler de soins, à ne pas laisser les frontières de ce royaume exposées; en un mot, que la Sicile était une ample compensation pour tous les services que son altesse royale a rendus à la reine, et que si elle en est contente, il est sûr que le duc de Savoie s'y soumettra; il ſinit par répéter très-sérieusement, que le roi ne lui accordera jamais une barrière plus étendue, et que sa majesté insistait dès à présent sur cette négative, puisqu'elle était résolue à le

[1] Heinsius.

faire ultérieurement, de peur que le duc, en continuant d'espérer, ne fit traîner les négociations, et ne retardât la conclusion de la paix; raison pour laquelle il instistait également pour que la reine donnât son consentement à cette négative.

Il est inutile que j'alonge ma dépêche, en rapportant à votre seigneurie les réponses que je fis à ces représentations. Je repliquai de la meilleure manière dont je fus capable; et je finis, d'après mes instructions, en déclarant au ministre, que la reine ne consentira à aucune mesure, qui empêcherait son altesse royale d'obtenir ce qu'elle pourrait croire nécessaire; que par conséquent ce point ne doit pas être considéré comme décidé, mais qu'il doit rester pour être débattu par les ministres de Savoie; que je n'entendais pas que les intentions de sa majesté fussent d'étendre les domaines du duc de Savoie aux dépens de ceux de la France, mais que j'étais sûr qu'elle ne signerait pas la paix, à moins que la sûreté de ce prince ne fut réellement et efficacement établie; ce qui ayant été promis par la France en termes généraux à tous les alliés, elle ne peut dans aucun cas le refuser au duc de Savoie.

Le premier point auquel nous passâmes ensuite, fut celui des renonciations et des réglemens nécessaires pour empêcher la réunion des deux couronnes, et je ne puis dire que j'aie, dans cette discussion, rencontré la moindre difficulté. Je ne laissai aucun espoir de conclure la paix avant l'accomplissement total de cet article, quoique M. de Torcy proposât, que la signature n'en fût pas retardée, mais bien les ratifications. Il a depuis consulté M. de Bergheyck [1], et ils pensent qu'un mois ou au plus six semaines, suffiront pour remplir toutes les formalités; de manière qu'on me prie, de recommander le prompt départ de milord Lexington [2], ou de tout autre que la reine jugera à propos d'envoyer en Espagne. Qu'on me permette d'observer, que ce serait une chose fort extraordinaire, si en France et en Espagne on était en mesure de finir cet important article, avant que de notre côté nous soyons prêts à

---

[1] Le comte de Bergheyck, plénipotentiaire de Philippe V, et précédemment employé dans l'administration des Pays-Bas espagnols.

[2] Désigné par la cour de Londres pour être son ambassadeur à la cour de Madrid.

assister à son exécution, sur-tout lorsque nous poussons la conclusion de la paix, et que nous refusons de la signer jusqu'à ce que toutes ces formalités soient accomplies.

La copie de l'acte de renonciation de Philippe, et les mémoires dressés par M. de Torcy et moi-même, et que je transmets à votre seigneurie, formeront, je pense, une base suffisante d'instructions, pour ceux qu'il plaira à sa majesté d'envoyer ici et à Madrid.

Le dernier point, et celui sur lequel les débats ont été le plus animés, fut celui relatif à l'électeur de Bavière. Aussitôt mon arrivée à Paris, j'appris qu'il était venu à Chaillot, dans le voisinage, et M. de Torcy avait, ou affectait d'avoir du souci, sur les reproches, disait-il, que ce prince ferait à la France avec raison, à moins qu'elle n'obtînt pour lui des conditions meilleures, que celles que, jusqu'à présent, la reine a paru disposée à lui accorder. Il retourna cette matière sous différentes faces, et fit diverses propositions préparées d'avance, comme il était aisé de le voir, quoiqu'il parût souhaiter que je les considérasse comme des idées soudaines qui lui étaient venues en traitant. A la fin, il s'en tînt à celle-ci : Que la reine devait s'engager à procurer à l'électeur, le du-

ché et l'électorat de Bavière [1], exclusivement du Haut-Palatinat et du rang dans le collége électoral, ce que j'avais rejeté péremptoirement au premier abord; et qu'elle devait promettre en outre de le maintenir en possession des duchés et villes de Luxembourg et de Namur, ainsi que dans celle de Charleroi et de Nieuport, jusqu'à ce qu'un équivalent dont il pût être satisfait, lui fût donné pour ces pays et ces places. Je refusai d'une manière positive d'approuver cette proposition, et je dis franchement à M. de Torcy, que laisser l'électeur en possession de ces villes et places, jusqu'à ce qu'il eût reçu un équivalent qui le satisfît, c'était en réalité les lui donner absolument, ce que je savais que sa majesté ne pouvait ni ne voudrait jamais admettre. J'ajoutai, que sa majesté ne prendrait en aucune façon l'engagement de procurer quoi que ce soit à l'électeur, ni même d'employer pour lui ses bons offices; que les villes et les places dont ce prince est en possession, seront très-probablement, pour les alliés, un motif pour lui donner quelque chose en échange; que sa majesté ne s'opposerait pas à ce qu'il reçût la Sardaigne, équivalent

[1] C'est-à-dire, la restitution de cette souveraineté.

Digitized by Google

qui lui a été proposé en premier lieu ici. Je dis que tel était le sommaire de tout ce qu'il avait à espérer de la part de la reine, et votre seigneurie trouvera que les mémoires ont été rédigés en conséquence.

Ayant remarqué, en d'autres occasions comme en celle-ci, que M. de Torcy tournait chaque phrase d'une manière à engager la reine avec le roi son maître, je crus devoir lui dire, dans les termes les plus formels, que la reine entrera avec empressement dans la garantie commune, pour soutenir l'arrangement de l'Europe, qui doit résulter de la paix, mais qu'elle n'entrera sous nul prétexte, dans aucune convention qui aurait pour objet d'amener cet arrangement; que ce sera un assez grand avantage pour la France si, par la conduite des alliés de sa majesté, il devient juste et nécessaire qu'elle se retire de la guerre avant eux, et qu'ensuite elle emploie ses bons offices, comme amie commune de toutes les parties.

J'allai, samedi soir, 20, à Fontainebleau, où un appartement avait été préparé pour moi, et la réception qu'on me fit fut infiniment obligeante. Dimanche, à neuf heures du matin, le roi me donna audience, et je lui présentai

la lettre de sa majesté. Il me reçut avec beaucoup de bonté, me parla fort long-temps, et la substance de ce qu'il me dit, pour autant que je m'en rappèle, car il parlait extrêmement vîte [1], est qu'il a toujours eu la plus haute estime pour la reine; que la manière dont elle a agi, a changé cette estime en la plus sincère amitié; qu'il espérait qu'elle était persuadée, que de son côté, il a fait tout ce qui peut faciliter la paix, qu'il voit avec plaisir que nous sommes si près de conclure; qu'il y a des gens qui ont tout mis en usage pour en empêcher l'accomplissement, mais que, Dieu en soit loué, ces gens-là ne pourront plus long-temps y mettre obstacle; que Dieu les empêchera de donner la loi, comme ils le prétendent; que les succès de ses armes ne changeront rien à sa manière d'agir, et qu'il tiendra tout ce qu'il a offert.

Fontainebleau, ce 22 août (n. s.) 1712.

Après avoir eu hier mon audience du roi, je retournai chez M. de Torcy, pour revoir

[1] Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'il contraste avec l'opinion qu'on a communément de la gravité qui caractérisait Louis XIV.

les mémoires que nous avions dressés, ainsi que la copie de la convention pour la suspension d'armes, que nous signâmes dans la soirée. Votre seigneurie remarquera qu'elle est datée de vendredi dernier, 19, jour où le premier *brouillon* en fut préparé. Je crus que chaque jour qui en avance le commencement, offre pour nous quelqu'avantage ; sa durée est de quatre mois, terme demandé par M. de Torcy, comme plus propre à faire effet sur les Hollandais qu'un plus court, qui leur laisserait l'espoir de rompre nos mesures, et de remettre de nouveau la reine en action. Je ne pesai guère la force de cet argument, quoique je pensasse qu'il n'en manquait pas. Ce qui me détermina à consentir, d'après la latitude que mes instructions me laissent, au terme de quatre mois, ce fut premièrement, le raisonnement de plusieurs négocians à qui je parlai avant mon départ de Londres, et qui tous paraissaient désirer que le terme fût long, et pensaient qu'une suspension de deux mois encouragerait peu de gens à entreprendre quelques voyages ; secondement, parce qu'un terme de deux mois ne laisserait pas plus d'espérance d'agir par terre cette campagne, qu'un de quatre, et qu'ainsi le service

de mer souffrirait principalement par cette suspension, là où nous avons plus à craindre qu'à espérer.

M. de Torcy avait inséré, dans la copie, ces mots : — *Les mers qui entourent les îles britanniques*, et il avait cité, pour exemple, le traité de Breda [1]. Je lui remontrai qu'avant ce traité, l'expression avait toujours été *maribus Britannicis* [2], particulièrement dans le traité avec Cromwell [3], et que l'erreur commise dans celui de Breda, avait été rectifiée dans le traité de Ryswick [4]. Il insista plus que je ne m'y attendais, pour conserver ces mots, et il entra un peu en contestation sur la domination, ce qui me rendit d'autant plus

---

[1] Cette paix fut signée le 31 juillet 1667, entre l'Angleterre, les Provinces-Unies, la France, le Danemarck, et l'évêque de Munster.

[2] Les mers britanniques.

[3] Olivier Cromwel, né le 3 avril 1603, le même jour que mourut la reine Élisabeth, contribua à faire trancher la tête au roi Charles Ier, le 9 février 1649; gouverna l'Angleterre avec un pouvoir absolu, sous le titre de Protecteur; et mourut le 3 septembre 1658.

[4] Signé entre la France et la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et l'empereur, les 20 et 21 septembre, et 30 octobre 1697.

tenace, et votre seigneurie verra, que cette expression *qui entourent les îles*, a été biffée, en sorte qu'à présent ce passage est rétabli comme il doit être.

La suspension étant signée, je vais, conformément à mes instructions, envoyer les ordres de sa majesté à sir John Jennings [1], à M. Chetwynd, et à l'officier qui commande les troupes de la reine en Catalogne.

M. de Torcy désire aussi très-ardemment l'envoi du duc d'Argyle; jugeant que, d'après cette nouvelle tournure des choses, sa présence est nécessaire pour l'intérêt commun. Je ne puis m'empêcher de le croire aussi, surtout pour le service de sa majesté.

Le duc d'Orléans [2] vient justement de me dire, que le roi a annoncé ce matin à son *lever*, que la suspension d'armes a été signée, et M. de Torcy m'apprend qu'on se propose de

---

[1] Commandant les forces navales anglaises dans la Méditerranée.

[2] Philippe, duc d'Orléans, neveu de Louis XIV; né le 2 août 1674; marié le 18 février 1692, à Françoise-Marie de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV et de Madame de Montespan; régent de France, le 1er septembre 1715; mort le 2 décembre 1723. Sa femme décéda le 1er février 1749.

la publier demain à Paris. Je ne perdrai donc pas de temps à dépêcher ce courrier, aussitôt que je recevrai ce que j'attends d'un instant à l'autre: savoir, la copie de l'acte de renonciation qui a été préparé en Espagne, et dans lequel les Espagnols paraissent n'avoir oublié aucune expression qui puisse ajouter à sa force, ni aucune forme qui puisse ajouter à sa validité. Le consentement de Philippe V à l'annullation de l'enregistrement de 1700 [1], mentionné dans la convention pour la suspension d'armes en Flandre, et l'insertion de la substitution du duc de Savoie, seront la matière de clauses qu'on ajoutera. Je serai extrêmement mortifié, si la reine ne reçoit pas mon rapport avant que la nouvelle n'arrive par quelque autre voie; mais je ne perds point de temps, et j'espère que le courrier n'en perdra pas non plus.

Je n'ai pas encore reçu les cinquante passeports en blanc; mais j'espère qu'on me les

---

[1] Il y a sans doute ici erreur d'année. Louis XIV donna, en décembre 1700, des lettres-patentes, enregistrées le 3 février 1701, par lesquelles il conservait à Philippe V et à ses enfans mâles, le droit de succéder à la couronne de France.

remettra assez tôt pour accompagner cette dépêche.

Le chevalier[1] a fixé son départ au premier du mois prochain (n. s.); ils veulent l'envoyer à Bar, et se proposent d'écrire au duc de Lorraine, pour demander à l'empereur et autres princes, une sûreté pour sa personne pendant sa résidence dans cette ville.

Je ne puis finir cette lettre sans demander pardon à votre seigneurie de la fausse nouvelle que je vous transmis de Calais, d'une action qui devait avoir eu lieu à Pont-à-Râche[2]. La chose nous fut racontée avec tant de circonstances, que je ne doutai nullement de la vérité, sur-tout lorsque le major de la place cita une lettre qu'il disait avoir reçue de son gendre alors à l'armée.

Je joins ici la convention pour l'armistice dans les Pays-Bas, pièce dont votre seigneurie aura besoin, et laquelle, avec l'acte de re-

---

[1] De Saint-George. M. Prior mandait, le 9 septembre, au lord Bolingbrocke, au sujet de ce prince : *Le jeune homme a quitté Liori mercredi dernier; il est allé à Châlons, éloigné de Paris à peu près comme Rheims; il est fort triste, mais très-résigné.*

[2] Sur la Scarpe, entre Douai et Marchiennes.

nonciation et les mémoires que je vous envoie, offriront des matériaux suffisans pour les instructions de milord Lexington.

Comme je compte partir d'ici mercredi 24 au plus tard, il conviendra d'envoyer sans délai des lettres de créance à M. Prior, à qui votre seigneurie voudra bien aussi faire passer le plutôt possible la ratification de la reine.

Cette lettre s'est tellement étendue, que je pense que votre seigneurie veut bien que je remette à un autre moment les détails dont il me reste à lui rendre compte.

Je suis, etc.

Depuis cette lettre écrite, M. de Torcy m'a fait savoir, qu'il est arrivé un courrier venant de Turin et allant en Angleterre, et demander si je voulais qu'il partît; ce que je ne jugeai pas à propos d'empêcher. Je suppose que ce courrier est envoyé au comte de Maffei, sur l'impatience que doit avoir le duc de Savoie de ne recevoir aucune nouvelle d'ici, malgré ce que lui avaient fait espérer les lettres de son ministre, qui furent expédiées il y a quelque temps par la voie de Hollande. J'observerai seulement à votre seigneurie, que le plutôt que vous trouverez l'occasion de

parler au comte de Maffei, ce sera le mieux.

Outre les papiers mentionnés dans ma lettre, j'envoie à votre seigneurie une formule de publication de la suspension d'armes, et un mémoire que j'ai reçu de M. de Torcy, concernant quelques articles de commerce. Le général Stanhope [1] vient d'arriver ici, retournant en Angleterre [2].

---

[1] Il commandait en Espagne, les troupes anglaises, dans l'armée du comte de Stahremberg, général autrichien, et fut fait prisonnier avec tout son corps, à Brihuega en Castille, le 9 décembre 1710. Lorsqu'il arriva en Angleterre, il se mit du parti de l'opposition. George Ier étant monté sur le trône, Stanhope devint ministre; et lorsque le lord Bolingbroke fut accusé de haute trahison, il fut chargé d'aller saisir ses papiers.

[2] Le lord Bolingbroke fut reçu en France comme un ange de paix. Lorsqu'il parut au spectacle, où on l'avait annoncé, pendant les deux ou trois jours qu'il resta à Paris, les spectateurs se levèrent, afin de marquer du respect au caractère dont il était revêtu, et de l'intérêt pour l'objet de sa mission. Le duc de Trêmes, premier gentilhomme de la chambre du roi, ayant fait payer la loge occupée par le ministre anglais, celui-ci fit un présent aux comédiens; et M. Prior, chargé de ce soin, lui mandait, le 9 septembre : *Il n'y a pas jusqu'à vos générosités envers les comédiens qui n'aient éprouvé des obstacles; mais ils ont été surmontés, et le Cid et Chimène vous*

remercient de vos dons. Ceci fait connaître le spectacle qu'on donna au lord Bolingbroke. La même lettre, de M. Prior, apprend qu'il ne fut pas libéral seulement à l'égard des comédiens. *Madame de Croissi,* disait-il dans sa lettre, *m'a renvoyé, par son intendant, le gros sac d'argent que vous aviez laissé, ayant sévèrement défendu à ses domestiques de le recevoir. J'en parlai avec beaucoup d'indifférence, comme d'une bagatelle dont elle n'aurait jamais dû entendre parler. Je dis que si cet argent m'appartenait, je l'enverrais aux pauvres de la paroisse, ou à quelque communauté, ce qui ferait plus de bruit que M. de Torcy ne voudrait; enfin, il remporta le sac. Madame de Croissi m'a grondé amicalement à ma première visite, et tout s'est arrangé.* La réception du lord Bolingbroke à la cour ne fut pas moins flatteuse et moins distinguée, que celle qu'on lui avait faite à Paris; et on témoigna aussi les plus grands égards à M. Prior, que Louis XIV demanda à garder auprès de lui, en qualité de ministre plénipotentiaire, et qu'il vit, dit-on, en particulier, chez Madame de Maintenon, où il ne pénétrait que les princes, les ministres et un très-petit nombre d'hommes et de femmes de la cour les plus en faveur. La maison du ministre des affaires étrangères était devenue celle de M. Prior. *J'ai mille complimens à vous faire,* mandait-il à Bolingbroke; *je soupe tous les soirs avec M. de Torcy, en famille. Madame boit deux santés* (anglaises), *que je lui ai apprises, à Hari et à Robin.* (Abréviations anglaises de Henri et Robert, noms des lords *Bolingbroke* et *Oxford*). D'un autre côté, M. de Torcy écrivait, le 8 septembre, au premier : « Prior est sorti de Paris avec assez

« de peine ; mais enfin, nous le possédons ici depuis trois « jours. Il était souhaité, non-seulement pour sa bonne « compagnie, mais pour avoir le plaisir de parler de vous « avec lui ; et je vous assure que, quoique sa sincérité soit « grande, vous ne devez point être en peine, et que vous « ne perdez rien de la bonne opinion que vous nous avez « laissée. »

LOUIS XIV,

A LA REINE ANNE[1].

Fontainebleau, ce 26 août 1712.

MADAME MA SOEUR,

Je n'ai jamais douté de la sincérité de vos intentions pour avancer la paix; mais vous avez confirmé la juste opinion que j'en avais, en envoyant auprès de moi le vicomte de Bolingbroke, votre secrétaire d'état. Vous ne pouviez choisir un ministre plus capable d'abréger et d'aplanir les difficultés de la négociation. Je suis persuadé que vous serez aussi contente de ce qu'il a fait, que j'ai été satisfait moi-même de sa conduite, et principalement des assurances qu'il m'a données de vos sentimens pour moi. Quoique je ne doute pas qu'il ne vous rende un compte exact de ceux que je lui ai témoigné pour vous, je veux encore y ajouter, que je n'oublierai rien pour entre-

---

[1] Cette lettre était de la main du roi.

tenir avec vous une amitié parfaite, et pour vous marquer en toute occasion que je suis, Madame ma sœur,

Votre bon frère,

Louis.

LE LORD BOLINGBROKE,

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{27 \text{ août}}{7 \text{ septembre.}}$ 1712.

Mon cher Mathieu, les lettres d'affaires vous seront écrites par l'autre bureau [2], et de ma part vous recevrez de temps en temps une marque d'amitié.

Lorsque je revins à la cour [3], je m'aperçus que les différends qui existent entre nous et la France, relativement à l'Amérique septentrionale et au traité de commerce dont je vous ai parlé, n'avaient été ni examinés, ni mis en mesure de l'être. Mon ame en fut affectée par la raison que, quoique nous ne puissions être prêts à signer avant que le grand article n'ait reçu son accomplissement en France et en

---

[1] Cette lettre, la première que le lord Bolingbroke écrivit, après son voyage de France, à M. Prior, est traduite de l'anglais.

[2] Celui du Sud.

[3] A son retour de France.

Espagne [1], cependant le plutôt que les termes de notre traité seront fixés, sera le mieux pour les intérêts de la reine. Une foule d'argumens viennent à l'appui de cette logique; mais il suffit de considérer qu'une fois que les états auront été assez abaissés pour se soumettre, et il s'en faut bien peu qu'ils n'y soient déjà réduits, les Français qui auront moins besoin de notre entremise, auront moins d'égard à nos instances.

J'espère que les lords du conseil ont pris la résolution de fournir à nos plénipotentiaires sur ces articles en litige, des alternatives et des moyens susceptibles de les mettre en état de se baser sur quelque chose de praticable, pour rendre leur travail plus facile et plus court. Vous recevrez des instructions pour commencer; et je vous avoue que je pense que, lorsque nous saurons ce que nous voulons, il faudra se reposer sur M. de Torcy pour l'obtenir.

La bévue qui a été faite à l'égard des passeports est très-grande. Les Français ne peuvent, durant la guerre, importer en Angleterre diverses espèces de marchandises; *ergo*,

[1] La renonciation de Philippe V à la couronne de France.

ne leur donnez ni ne prenez pour vous-même la faculté de naviguer tranquillement sur toute la surface du globe. Quelles que soient les taxes ici et en France, elles doivent continuer et les sujets des deux royaumes s'y soumettre, jusqu'à ce qu'un traité de commerce les fasse cesser; mais les passe-ports ne sont pas destinés à exempter de la loi, et c'est pourquoi on ne devait les retarder sous aucun prétexte. Je crois que le courrier chargé de cette lettre en porte un grand nombre; vous ne sauriez trop vous dépêcher d'en envoyer autant ici; le manque de ces passe-ports ne fait pas médiocrement murmurer.

J'apprends dans l'instant que vous recevrez l'ordre de terminer les contestations qui existent encore entre nous et la France.

Les whigs mettent beaucoup d'adresse à faire considérer la suspension d'armes comme inutile ou plutôt nuisible au commerce; les Français, disent-ils, ne prendront pas nos vaisseaux comme Français, mais comme armateurs de Nieuport et d'Espagne [1]. Vous

[1] Sortis des ports des Pays-Bas. L'électeur de Bavière était en possession de Nieuport, en vertu de la cession que Philippe V lui avait faite des Pays-Bas espagnols.

vous rappellerez que j'ai parlé à M. de Torcy au sujet des commissions que l'Electeur de Bavière pourrait donner. Je crois que, par la convention, il y est pourvu suffisamment pour ce qui regarde l'Espagne; cependant ayez soin de mettre cette affaire en règle, et dites à M. de Torcy que je l'en prie. Si l'électeur de Bavière fait quelque difficulté, nous avons assez de moyens pour l'en faire repentir, ce qu'il me semble que vous feriez bien d'insinuer.

Je suis extrêmement pressé; mais je ne puis finir sans vous prier de faire mes complimens à tout le monde.

Au sujet de Drift et de vos propres affaires; vous recevrez de mes nouvelles à la fin de la semaine.

Adieu, cher Mathieu, je suis et serai toujours, etc.

AU MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{19 \text{ août}}{9 \text{ septembre.}}$ 1712.

Mon cher Mathieu, me voilà à la fin enveloppé dans la calamité générale, et attaqué de la fièvre que tout le monde a eue dans ce pays-ci. Cela doit me servir d'excuse auprès de madame de Croissi et de M. de Torcy, si je ne les remercie pas par écrit de toutes les honnêtetés que j'ai reçues de leur part, et dont je conserve le sentiment de la plus vive reconnaissance.

Je prépare une cargaison d'eau de miel, d'eau des Barbades et de vin des Canaries, dont je vous prierai de prendre sur vous la distribution. Drift vous sera envoyé et vous rendra compte de vos propres affaires.

J'ai écrit aux plénipotentiaires à Utrecht, pour que, dans le traité avec l'Espagne, ils fassent reconnaître notre propre hérédité [2] de

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] De la maison de Brunswick-Hanover au trône d'Angleterre.

la même manière que dans celui avec la France; et il serait à propos que vous préparassiez, sur cet article, les ministres français; vous en parlerez comme d'un point que la reine regarde comme de forme. Lorsque nous faisons une telle enjambée pour Philippe V, il n'est pas probable qu'il veuille contester une chose à laquelle son grand père lui-même s'est soumis. Adieu, mon mal de tête vous préserve pour cette fois d'une plus longue lettre; mais mal vous en prendra quand je me porterai bien.

Je suis toujours, mon cher Mathieu, votre très-fidèle, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{1^{o}}{11}$ septembre 1712.

Il n'est pas étrange, Monsieur, qu'en partant de France, on y laisse son cœur derrière soi; mais j'ai eu le malheur d'y laisser aussi ma santé. En effet, depuis mon retour, j'ai eu des accès de fièvre qui m'ont empêché de travailler à mon ordinaire. Je suis allé à la campagne, pour tâcher de me remettre, et il n'y a que quatre jours que je suis revenu à la cour. Voilà, Monsieur, la raison qui m'a privé du plus grand plaisir que je puisse avoir, qui est celui de correspondre avec vous. Je reprends la plume avec joie, et je ne sais si j'en ressentirais plus en écrivant à madame de Courcillon [1] ou à madame de Parabère [2]. Outre

[1] Françoise de Pompadour-Laurière, mariée, le 16 juin 1708, à Philippe Egon, marquis de Courcillon, fils du marquis de Dangeau, chevalier des ordres du roi, et gouverneur de Touraine. Elle perdit son mari le 20 septembre 1719.

[2] Magdelaine de la Vieuville, femme de César-Alexandre de Baudean, comte de Parabère, et qui fut maîtresse

l'intérêt particulier que j'ai à entretenir ce commerce de lettres, je crois pouvoir dire que l'intérêt général s'y trouvera; car, quoique le comte de Dartmouth, dans le département duquel est la France, doive naturellement communiquer les ordres de la reine à M. Prior, les lettres pourtant que je vous écrirai avec cette ouverture de cœur que je vous ai promis, et à laquelle je m'attends de votre part, ne manqueront pas de prévenir quelques difficultés et d'en aplanir d'autres.

Jamais surprise n'a été égale à la mienne; quand j'ai vu par la lettre que vous avez écrite à M. le grand trésorier, et par celle que M. Prior m'a envoyée, que les intentions de la reine avaient été expliquées d'une manière

---

du duc d'Orléans, régent de France; veuve le 13 février 1716, elle mourut, à Paris, le 13 août 1755, à 62 ans. Il paraît que, pendant son séjour en France, le lord Bolingbroke, toujours grand amateur du beau sexe, parut sensible aux charmes et à l'esprit de Mesdames de Courcillon et de Parabère, sur-tout de la dernière, et qu'on lui en fit des plaisanteries; car M. Prior lui mandait, le 9 septembre : *Madame de Parabère est très-fière de sa bonne fortune; et la cour entière voit avec plaisir que, sur ce point, le pouvoir absolu de Madame de Courcillon est diminué.*

à vous faire croire, que M. de Lexington tarderait à saluer le roi et la reine d'Espagne et à les reconnaître pour tels, jusqu'à ce que l'article de la renonciation fût accompli. Il ne prendra à la vérité, que dans ce temps-là ou à la paix, le caractère d'ambassadeur; mais il ne fera pas plus de difficultés de reconnaître le roi d'Espagne, que ce prince apparemment n'en fera de consentir à tout ce que sa majesté tèrs-chrétienne a promis en son nom. Les instructions de ce ministre ont été parcourues de nouveau par les seigneurs du conseil, et je vous avoue qu'il faut être extrêmement subtil, pour pouvoir y trouver quelque chose d'obscur ou d'équivoque. M. Prior vous donnera satisfaction sur cet article, le comte de Dartmouth ayant eu ordre de lui envoyer les informations nécessaires.

Vous me marquez, Monsieur, dans votre lettre du 8 septembre, que les infidèles, chez vous, conservent encore quelques restes de leur incrédulité; il en est de même chez nous, et ces gens-là doivent être bien endurcis dans le péché, puisqu'ils ne se laissent pas convertir par tant de miracles. Mais continuons, Monsieur, à agir sur un plan uniforme, et à conserver de part et d'autre cette bonne foi qui a

été jusqu'ici inviolablement gardée; et nous viendrons à la fin à bout de ces disciples de Saint-Thomas.

Votre honneur et le mien, qui me sont également chers, seront aussi également en sûreté, pendant que nous nous tiendrons à ce que j'ai eu la permission de vous dire des intentions de la reine, sur le plan général de la paix. Vous vous souviendrez, Monsieur, que je vous ai représenté, que la conduite de sa majesté très-chrétienne à l'égard des intérêts des alliés, était en quelque façon déterminée par la leur; que les mesures violentes qu'ils ont prises pour traverser la négociation, avaient eu l'effet de mettre la reine en état de faire la paix sans attendre leur concurrence; que, dans ce cas, sa majesté leur déclarerait qu'elle avait signé le traité avec la France et l'Espagne, qu'elle leur proposerait le plan apporté par l'abbé Gaultier, comme celui sur lequel ils pouvaient faire la paix, et qu'elle leur ferait savoir, que dorénavant elle ne pourrait agir que par ses bons offices, comme l'amie commune de toutes les parties.

Vous vous souviendrez aussi, Monsieur, que j'ai eu l'honneur de vous dire, qu'en cas que les Hollandais particulièrement, ou autres

alliés, prissent le parti d'entrer, avant la conclusion de la paix de la reine, dans le concert avec sa majesté très-chrétienne, nous aurions plus de mesures à garder, parce que la compassion du peuple chez nous serait émue, et que les ministres de la reine se verraient obligés à faire des pas que, dans l'autre cas, ils refuseraient absolument.

Voilà ce que j'ai avancé en France par ordre de sa majesté, ce que je répète aujourd'hui par le même ordre, et ce que vous trouverez, Monsieur, ponctuellement suivi.

Les plénipotentiaires du roi paraissent exiger de nous quelque chose de plus, quand ils insistent pour que les ministres de la reine proposent la tenue d'une conférence, dans laquelle on débutera par une proposition qui paraît en quelque façon contraire à ce que la reine a dit dans sa harangue, touchant la barrière des états généraux. Il ne s'agit pas dans la dispute survenue entre vos plénipotentiaires et les nôtres, de savoir si Tournai sera restitué au roi ou non; car pour obtenir cette place, il n'est pas nécessaire que vous commenciez en faisant cette déclaration spécifique; mais il s'agit de savoir, si la reine doit déclarer formellement et dès à présent, que

Tournai sera rendu à la France; car ce serait déclarer cela, que de consentir à l'explication que MM. vos ministres veulent donner à cet article de la harangue. Pour ne pas trop grossir une lettre qui a déjà la mine de devenir un peu ennuyeuse, je me remettrai à ce que M. Prior aura l'honneur de vous exposer sur ce point, et je me contenterai de dire que, comme le tempérammentn'est pas difficile à trouver, j'espère que nous éviterons toutes les choses qui peuvent causer des disputes entre les ministres de la Grande-Bretagne et de France.

Le comte de Dartmouth envoie douze passeports, que le roi d'Espagne demande pour les vaisseaux prêts à partir pour les Indes occidentales, et M. Prior vous les remettra d'abord.

La reine n'a nulle objection à faire au changement qui s'est fait dans la route du chevalier [1]; l'essentiel est qu'on ne perde point de temps à lui procurer la sûreté requise, afin qu'il puisse sortir du royaume.

Je me flatte que la duchesse d'Elbeuf [2] sera contente de ce que j'ai fait en vertu des ordres

---

[1] Le prétendant.

[2] Françoise de Montault-de-Bénac-de-Navailles, veuve

dont elle m'a chargé, et je vous prie de vouloir bien lui faire tenir l'incluse.

Je suis persuadé que vous me faites la justice de croire, que je n'ai rien négligé de tout ce que je pouvais faire pour le service du duc de Saint-Pierre [1]. Il suffit qu'il vous appartienne, pour que je sois dévoué à ses intérêts, et la reine a été très-aise d'avoir cette occasion de vous montrer son estime et son amitié, en

---

de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf; morte le 11 juin 1717, âgée de 64 ans.

[1] Grand d'Espagne, marié, le 5 janvier 1704, à Thérèse Colbert, sœur du marquis de Torcy, veuve de Louis de Clermont d'Amboise, marquis de Rénel, qu'elle avait épousé le 8 août 1701. Le duc de Saint-Pierre avait prêté au roi d'Espagne, pour la défense du Milanais, 800,000 livres, qui furent hypothéquées sur ce duché. On lui abandonna ensuite en paiement la principauté de Sabionetta, avec promesse d'un équivalent, si ce gage lui échappait; ce qui arriva en 1707, lorsque les armées française et espagnole abandonnèrent l'Italie. Quand les négociations pour la paix commencèrent, le duc de Saint-Pierre réclama ses 800,000 livres, demandant que l'Empereur, à qui le Milanais était cédé, fut chargé du paiement par une clause expresse du traité. Il proposait en même temps l'alternative, qu'on lui cédât la souveraineté de Porto-Longone, ou le marquisat de Varèse, ou enfin celui de Final.

donnant à ses plénipotentiaires des ordres très-précis de seconder ceux de France, dans toutes les instances qu'ils doivent faire, pour procurer à M. le duc de Saint-Pierre la satisfaction qu'il demande avec tant de justice.

Excusez, s'il vous plaît, toutes les fautes d'une lettre écrite fort à la hâte, et que je n'ai pas eu le temps de rendre plus correcte. Soyez assuré que je suis, et que je serai toute ma vie, avec une affection (permettez-moi de me servir de cette expression), très-ardente, et une estime très-parfaite, etc.

A M. PRIOR [1].

$\frac{10}{21}$ septembre 1712.

J'ai été également surpris et fâché de voir que, par une manière étrange d'expliquer l'intention de la reine, vous avez pu croire, qu'il avait été résolu, que le lord Lexington [2] ferait quelque difficulté de voir et de complimenter le roi d'Espagne comme tel. Nous avons employé plus de trois heures hier à écrire des pancartes sur cet article, lequel était réglé depuis long-temps. Je suppose qu'à la fin les instructions seront claires; d'ailleurs, le lord Lexington ayant été présent à la discussion, la connaissance de la matière lui fera rectifier de lui-même les articles obscurs et équivoques

---

[1] Cette lettre, qui se trouve dans les Œuvres de Swift, tome IIe, page 231, est traduite de l'anglais. On l'a jugée trop utile à l'histoire pour ne pas la donner ici; elle se trouve aussi dans la collection des lettres du lord Bolingbroke, publiée à Londres, en 1798, en 4 vol. *in*-8e.

[2] Nommé pour se rendre à la cour de Madrid, en qualité d'ambassadeur d'Angleterre.

qui pourraient encore se trouver dans ces instructions.

Dartmouth doit vous communiquer les ordres de la reine à ce sujet, afin que vous puissiez en instruire les ministres français, et ceux-ci préparer les ministres espagnols. Cependant je hasarderai de vous mander en peu de mots, ce que je sais sur la conduite que doit tenir le lord Lexington. Aussitôt son arrivée à Madrid, il en donnera avis au secrétaire d'état. Lorsqu'il verra ce ministre, il lui dira : « Que la reine l'a envoyé pour complimen- « ter le roi en son nom, pour être témoin des « diverses renonciations et autres actes requis « pour l'accomplissement et l'exécution de « l'article jugé nécessaire pour empêcher la « réunion des deux monarchies [1] ; qu'il pro- « cédera ensuite à l'arrangement des affaires « commerciales et autres relatives à l'intérêt « mutuel des deux nations, et prendra le ca- « ractère d'ambassadeur ». En même temps le

[1] De France et d'Espagne. Les alliés de l'Angleterre, et cette puissance elle-même, craignaient que les deux couronnes ne fussent réunies sur la même tête, si la postérité du duc de Bourgogne, héritière présomptive et nécessaire de Louis XIV, venait à s'éteindre.

lord Lexington produira ses lettres de créance, et en remettra copie au secrétaire d'état, s'il le désire. Dans cette conférence, il doit de plus parler des différentes cessions faites par le roi de France à la considération de son petit-fils, et s'en expliquer comme de points qu'il regarde comme terminés. Il doit aussi remettre au secrétaire d'état un mémoire signé à ce sujet, et en demander une approbation par écrit, au nom du roi, et signée par le secrétaire d'état. Ceci paraît naturel, poli, irréprochable, et toute autre conduite serait absurde ou incompatible avec nos autres procédés.

Pour l'amour de Dieu, mon cher Matt [1], couvre la nudité de ton pays, et donne la meilleure tournure que ta cervelle, fertile en expédiens, te fournira, aux bévues de tes compatriotes, qui sont aussi mauvais politiques que les Français sont méchans poëtes [2].

---

[1] Diminutif de *Mathen*, ou de *Mathieu*, qui était le nom de baptême de M. Prior. Ces diminutifs s'emploient en anglais, mais seulement entre amis, dans la conversation ou le style familier.

[2] Cette assertion est très-singulière de la part d'un homme aussi instruit, aussi éclairé, aussi exempt de préjugés que le lord Bolingbroke, qui méconnaît ici les ta-

J'ai écrit, en très-grande hâte, une lettre prodigieusement longue à M. de Torcy, qui vous la montrera je crois; mais dans la crainte qu'il s'en abstînt, je joins ici copie d'une partie de cette lettre, relative à une matière qui n'a pas donné peu de besogne, dans le cabinet, au lord trésorier et à votre serviteur très-humble. La copie de la dépêche des plénipotentiaires, du 2 septembre, que je vous envoie également, vous fera voir l'origine d'un débat actuellement sur le tapis à Utrecht. Vous observerez qu'ils y mettent beaucoup de cha-

---

lens de Corneille, Molière, La Fontaine, Boileau, Racine, Quinaut, etc., dont la réputation était déjà faite en Europe, et avec lesquels un bien petit nombre d'auteurs anglais peuvent être mis en parallèle. Il parut à la Haye, en 1718, en un vol. *in*-12, une histoire du Whigisme et du Torisme, par M. de Cize, ci-devant officier au service d'Angleterre. Cet ouvrage, composé par un homme instruit, mais très-partial pour les Whigs, est remarquable en ce qu'il paraît avoir été composé sur des pièces qui devaient être encore secrètes; et ce n'est pas sans surprise qu'on y a trouvé mot pour mot, p. 526, le passage qui est l'objet de cette note, et sur lequel l'auteur base plusieurs reproches qu'il adresse au lord Bolingbroke. On doit naturellement soupçonner que les Whigs avaient corrompu quelqu'un de ses secrétaires, qui leur communiquait les dépêches les plus secrètes de son maître.

leur; et je puis vous assurer que nous avons ici des discussions qui ne sont pas plus calmes.

La solution de cette difficulté doit venir de vous; c'est plutôt une affaire de conduite et d'apparence, que de substance. Il faudrait que la cour de France fût moins politique que je ne l'ai cru dans tous les temps, et moins raisonnable que je ne la crois actuellement, pour ne pas s'accommoder sur un objet proposé aussi inutilement. Vous devez commencer, non-seulement par faire comprendre à M. de Torcy, mais par lui faire avouer, qu'il comprend l'argument qu'il ne peut pas avoir oublié, j'en suis sûr, que je lui ai renouvelé plus d'une fois et dans plusieurs occasions lorsque j'étais en France, et que je lui ai récemment réitéré aussi clairement qu'il m'a été possible. La reine ne peut jamais rien faire, qui ait l'apparence d'une opposition directe, à ce que ses alliés demandent ce qu'ils jugent à propos; mais tant qu'ils agiront comme actuellement, elle peut, avec justice, rester passive et neutre sous le rapport de leurs intérêts; et si sa paix se conclut avant la leur, ce qu'elle ne différera pas pour eux, elle peut, avec la même justice, leur laisser le soin de régler leur propre accommodement. C'est un assez grand

avantage pour la France, et tel, qu'à parler sincèrement, elle aurait sacrifié, il y a un an, beaucoup plus que Tournai [1] pour se l'assurer; c'est pourquoi elle ne doit pas nous presser d'aller au delà ou d'agir contradictoirement à ce que la reine a énoncé comme une résolution émanée du trône. Les Français l'ont toujours reconnue comme une base à laquelle ils devaient se conformer, et ce plan diffère bien peu de celui apporté ici par Gaultier. En un mot, le parti que les Français tireront de l'inconcevable opiniâtreté des Hollandais et des autres alliés pourra, sous plusieurs rapports, et particulièrement pour quelque chose que je sais à l'égard de Tournai, leur fournir les moyens de sauver et de gagner davantage qu'ils ne pouvaient l'espérer; et la reine, dans les circonstances présentes, peut contribuer passivement, à leur faire atteindre ce but; mais activement, elle ne le doit dans aucun cas.

Je pense, d'après ma propre opinion, et je crois pouvoir dire celle de la reine, qu'en

---

[1] Louis XIV désirait garder la ville de Tournai, que les Hollandais exigeaient absolument qu'il cédât, pour en faire contre lui une des places de la barrière des Pays-Bas.

cette occasion il conviendrait mieux que, dans le cours des négociations, les Français déclarassent que, « quelle que fût leur intention à « l'égard des cessions qu'ils consentaient à « faire aux Hollandais, lorsque la reine expli- « qua royalement ses vues, néanmoins leur « conduite a été telle, et la situation des affai- « res a tellement changé de face, que le roi « est résolu à insister pour que Tournai lui « soit rendu ». Je dis, que je crois que cela conviendrait mieux, que d'attendre que nous consentions à ce que les paroles de la reine soient expliquées, comme si elle consentait à ce que cette ville soit restituée.

Que les conférences commencent aussitôt que possible, car j'ose dire que les affaires ne s'y expédieront pas très-promptement; en même temps nous nous occuperons à faire mûrir toutes choses pour une conclusion entre nous, la Savoie, la France et l'Espagne; et ceci est le véritable point de vue que les Français doivent se proposer.

Vous aurez très-incessamment toutes les instructions pour conclure sur l'article de l'Amérique septentrionale, et sur les points de commerce encore indéterminés; alors les ministres pourront ensuite signer à Utrecht,

aussitôt qu'ils auront des nouvelles du lord Lexington.

Lord Dartmouth vous écrit au sujet d'un bruit répandu par nos marchands que, sous le prétexte de ne point charger *des munitions de guerre ou de bouche* pour Lisbonne ou Barcelone [1], ils seront privés de leur trafic ordinaire de blé et de poisson, dont on fait beaucoup de demandes dans ces lieux en temps de paix comme en temps de guerre, et sans aucun rapport aux armées. La difficulté, en ce qui concerne Lisbonne, paraît levée, les Portugais se soumettant à venir chercher ces objets pendant la suspension d'armes, et il vous propose un expédient à l'égard de Barcelone; mais en vérité cette guerre doit être finie, depuis que la reine a cessé de la soutenir, et que les Hollandais rappèlent leur flotte du détroit [2]. Le duc d'Argyle va partir incessamment; et dès l'instant qu'il sera arrivé à

[1] Le Portugal était encore en état de guerre avec la France et l'Espagne; et la Catalogne, dont Barcelone est la capitale, révoltée contre Philippe V, son légitime souverain, en faveur de l'archiduc Charles d'Autriche, devenu empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles VI.

[2] De Gibraltar.

Minorque [1], il retirera de la Catalogne tout ce qui appartient à la reine. Les troupes autrichiennes, à mon avis, devront se soumettre alors, et en venir à composition pour leur transport; et lorsque la guerre sera totalement finie, je crois qu'il ne pourra plus y avoir de prétexte de nous chercher querelle, pour porter nos marchandises aux gens du pays.

Il est trois heures du matin; j'ai beaucoup travaillé toute la journée, et je ne suis pas encore assez rétabli [2] pour supporter une grande fatigue; excusez, pour cette raison, le désordre de cette lettre, qui est seulement de *Hari* [3] à *Matt*, et non du secrétaire d'état au ministre plénipotentiaire.

Vos lettres de créance, en cette qualité, ainsi que vos pleins pouvoirs, vous seront envoyés par le premier bâtiment; et avant que le duc d'Hamilton ne parte [4], je proposerai de vous envoyer à Utrecht, ce qui viendra tout

---

[1] Cette île était cédée par l'Espagne à l'Angleterre, qui en envoyait prendre possession.

[2] Le lord Bolingbroke avait essuyé plusieurs accès de fièvre.

[3] Diminutif de Henri, nom de baptême de Bolingbroke.

[4] Il était destiné à l'ambassade de France.

naturellement aussitôt que vous aurez arrangé les points de commerce, et mis ainsi la dernière main à la conclusion du traité avec la France.

Faites mes complimens à madame de Ferriol[1], et dites-lui que j'espère avoir mis son affaire en train d'être bientôt terminée à sa satisfaction. J'ai parlé à Maffei très-sérieusement, et employé avec lui les argumens convenables.

Adieu, ma plume est prête à me tomber de la main. Croyez que personne ne vous aime mieux, ni n'est plus sincèrement, etc.

P. S. J'oubliais entièrement de vous dire, que la reine veut bien dégager le maréchal de Tallard de sa parole; ce dont vous pouvez l'assurer, en lui en faisant mes complimens. Vous lui donnerez toute notification nécessaire à cet égard et dans les formes.

---

[1] On trouvera plus loin des détails à son sujet.

A M. MARSCHALCH.

Whitehall, ce $\frac{10}{21}$ septembre 1712.

Je viens, Monsieur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, et que mon frère [1] m'a remise. J'ose appeler à vous-même, Monsieur, si la reine ne s'est pas souvenue des intérêts du roi votre maître, depuis le commencement de la négociation, et si dans le temps qu'elle a reçu, de presque tous ses alliés, un traitement qu'elle ne méritait assurément pas [2], les articles qui regardent vos intérêts n'étaient pas à peu près ajustés.

Je vous ai toujours parlé, je vous ai toujours écrit avec une ouverture dont je me serais bien gardé de me servir, si je n'avais su que l'intention de la reine était de vivre dans

---

[1] Il a été question de ce frère dans la lettre du $\frac{29 \text{ février}}{11 \text{ mars}}$ adressée à M. Cambiague.

[2] Le refus des troupes d'obéir au général anglais, et de se conformer à la suspension d'armes, arrêtée entre la France et l'Angleterre.

une étroite union avec le roi votre maître, et d'obtenir pour lui une satisfaction entière avant la conclusion de la paix. La reine a été informée des communications que je vous ai faites et des assurances que je vous ai souvent répétées; elle les a approuvées, et c'est par cette raison qu'elle a été d'autant plus surprise, quand elle a reçu la nouvelle de la conduite du prince d'Anhalt et des ordres de votre roi.

La reine, Monsieur, n'abandonne pas ses alliés; plût à Dieu qu'elle n'en eût jamais été abandonnée! Le plus grand regret que sa majesté sent, est celui de se trouver à la veille de ne pouvoir se servir pour eux que de bons offices et de remontrances.

Il n'y a rien que je désire en mon particulier, plus ardemment, que de mériter la faveur de sa majesté prussienne. Je me flatte que le petit Bonet [1] ne m'aura pas représenté d'une autre manière, quoiqu'à vous dire la vérité, j'en soupçonne quelque chose; car il me semble que je ne suis pas trop bien dans l'esprit de ce résident, depuis que je l'ai un jour interrompu, pour l'empêcher de dire certaines

[1] Résident du roi de Prusse.

choses qu'il ne convenait pas au secrétaire d'état de la reine d'entendre.

En tout temps, en tous lieux et en toutes circonstances, je suis, mon cher Monsieur, entièrement à vous.

AU DUC DE NOAILLES [1].

Whitehall, ce $\frac{11}{21}$ septembre 1712.

Vous ne pouvez jamais, Monsieur, me faire un plus grand plaisir, qu'en me fournissant les occasions de rendre service à ceux qui sont assez heureux pour jouir de votre protection, et je tâcherai de me conduire de manière à vous convaincre, que je n'oublierai jamais les faveurs dont vous m'avez comblé.

Conservez-moi, Monsieur, cette amitié que vous m'avez promise, et soyez assuré que, dans toutes les circonstances de la vie, je ne cesserai jamais d'être plus parfaitement que personne, etc.

---

[1] Adrien-Maurice, duc de Noailles, né le 29 septembre 1678, entra dans les mousquetaires en 1692, cornette dans le régiment de cavalerie de son nom le 8 avril 1693, capitaine le 2 décembre suivant, mestre de camp ou colonel du même corps le 5 décembre 1694, gouverneur et lieutenant général du Roussillon et de la ville et citadelle de Perpignan le 6 mars 1698; épousa, le 1er avril suivant, mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon, ce qui le porta au comble de la faveur. Le

comte d'Aubigné, son beau-père lui céda le gouvernement du Berri. Il obtint le grade de brigadier de cavalerie le 29 janvier 1702, l'ordre de la Toison d'Or le 14 mars suivant, le grade de maréchal de camp le 26 octobre 1704, celui de lieutenant général le 29 mai 1706, avec un pouvoir pour commander l'armée de Roussillon sous le maréchal de Tessé. Son père lui céda sa compagnie des gardes du corps le 17 février 1707; il commanda cette campagne l'armée de Roussillon, de même qu'en 1708, 1709, 1710 et 1711, tant en chef que sous les ordres du duc d'Orléans. Le roi d'Espagne lui accorda la grandesse le 13 février 1711. Le duc d'Orléans, régent, le nomma président du conseil des finances le 24 septembre 1715, et conseiller au conseil de régence le 28 janvier 1718. Nommé chevalier des ordres du roi le 3 juin 1724, il servit sur le Rhin en 1733; fut élevé au garde de maréchal de France le 14 juin 1734; commanda en Italie en 1735, en Flandre et sur la Meuse en 1742; fut ministre d'état le 10 mars 1743; commanda sur le Rhin et la Meuse pendant cette campagne, et la suivante en Flandre et en Alsace; suivit le roi à l'armée en 1745; alla remplir une commission particulière à Madrid en 1746; se retira du conseil en décembre 1757, et mourut le 24 juin 1766.

A M. PRIOR [1].

Ce $\frac{19}{30}$ septembre 1712.

L'indisposition de la reine a suspendu, cette semaine, toute espèce de travail; mais Dieu en soit loué, sa majesté est actuellement parfaitement rétablie. Elle a eu un léger ressentiment de fièvre; mais quelque léger qu'il fût, vous concevrez sans peine quelle a dû être notre inquiétude. En effet, on trouverait difficilement dans l'histoire, l'exemple d'une vie aussi importante que celle de sa majesté.

Le lord trésorier promet que l'irlandais Gilligan [2] et l'anglais Drift [3] vous seront expédiés lundi, et je puis vous dire que c'est réel-

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Manuel-Manasses Gilligan, très-versé dans les matières commerciales, fut commissaire de la cour de Londres pour régler les articles du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France. Il fut ensuite envoyé pour le même objet en Espagne.

[3] On croit que c'était un courrier anglais, qui était en même temps chargé des affaires personnelles de M. Prior à Londres.

lement son intention. Vous trouverez ci-joint les avis que nous avons reçus, et que rien n'a encore démenti depuis, de l'attaque de nos îles sous le Vent par les Français. Cette circonstance, mon cher Mathieu, devient un fâcheux *contre-temps* [1]. C'est un avantage pour les whigs, et qui sert à réveiller des passions assoupies. Nous nous attendions bien à ce que l'escadre de Cassart [2] se porterait sur les côtes du Brésil ou à Surinam; mais nous ne nous serions jamais imaginé qu'elle attaquât nos colonies dans un moment où nous travaillons à renouer, par tous les moyens possibles, les liens de l'amitié entre les deux nations : si une aussi mauvaise opinion de nos nouveaux amis eût pu nous entrer dans la tête, je vous assure qu'une flotte de la reine aurait observé Cassart et l'eût tenu en respect.

Dans la lettre que je compte écrire à M. de Torcy au départ de Drift, je parlerai de cette affaire, dont je suis assuré que nous devons tirer parti.

---

[1] Ce mot est en français dans l'original.

[2] Il sagit de l'expédition dans laquelle M. Cassart, chef d'escadre, brave et habile homme de mer, ruina les îles de Monserrat et de Saint-Christophe, colonies anglaises, dans les Antilles de l'Amérique.

Rapprochez cette conduite de celle de la reine; dès l'instant que je lui eus lu la lettre de M. de Torcy, par laquelle il parut que le roi de France obligerait son petit-fils d'accepter l'alternative de renoncer à l'une des deux monarchies, elle donna ordre au duc d'Ormond de ne s'engager dans aucun siége ou bataille, et même elle en prévint la demande de la part des Français. Je ne dirai pas que cet ordre évita à leur armée l'inconvénient d'être battue; mais je le crois en conscience. En un mot, nous nous reposâmes tellement sur la bonne intelligence que nous crûmes rétablie, et nous mîmes tant d'empressement à écarter tout ce qui la pouvait rompre, que non-seulement nous évitâmes de renforcer nos escadres au dehors, comme nous eussions pu le faire, mais nous négligeâmes de même de mettre à exécution quelques projets qui eussent peut-être plus nui aux Français et aux Espagnols, que tous ceux qui ont été exécutés pendant le cours de cette guerre.

Je suppose que le lord Dartmouth vous aura écrit, que l'ordre a été donné à deux frégates de se rendre à Toulon, pour y prendre le duc d'Argile et le conduire à Minorque. Je pense que vous jugerez à propos d'en pré-

venir MM. de Torcy et de Pontchartrain [1], pour éviter quelque *mésentendu* [2].

Les lettres que vous m'avez envoyées avec la vôtre du 20, n'étaient pas très-substancielles; mais je n'ai pas moins trouvé votre soin obligeant.

Adieu, faites mes complimens à tout le monde, et croyez-moi entièrement et fidèlement votre, etc.

---

[1] Jérôme Phélippeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'état de la marine, en survivance de son père, en décembre 1693, eut pour successeur, en avril 1718, le comte de Maurepas, son fils, principal ministre sous le règne de Louis XVI, et mourut le 8 février 1747, âgé de 73 ans.

[2] Ce mot est en français dans l'original.

AU MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{26 \text{ septembre}}{9 \text{ octobre.}}$ 1712.

Mon cher Mathieu, j'ai reçu hier vos deux lettres du 17 avec le paquet qu'elles renfermaient, et encore une fois, je vous félicite de tout mon cœur de votre rétablissement.

Je crus qu'il convenait de retenir Drift pendant trois jours, pour qu'il pût prendre avec lui vos pouvoirs et les autres papiers qui vous sont nécessaires; mais j'avoue que je ne vois pas quelle raison il y avait pour le retenir pendant trois semaines, afin qu'il partît avec Gilligan qui aurait bien trouvé son chemin tout seul. Quoi qu'il en soit, tel est le fait, et je ne saurais qu'y faire. Je crois qu'ils partiront sans faute la semaine prochaine.

Je remarque par votre lettre à Dartmouth, et par celle que m'a écrit M. de Torcy, que le seul point sur lequel les Français font de fortes objections, dans les changemens indi-

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

qués par le docteur Henchman [1], pour l'acte de renonciation de Philippe V, est celui de l'énumération des princes du sang de France. Quant à moi, j'ai toujours méprisé la prétendue sagesse de ces avocats, et pris leur prudence pour de la chicane; mais d'autres n'ont pas été de mon avis. Quoi qu'il en soit, je vous avoue mon imbécillité, et vous confesse que je ne vois aucune force dans les raisons des Français, déduites dans votre dépêche à mon confrère le secrétaire d'état [2]: 1.° Parce que Philippe ne doit pas être regardé, dans l'exécution de cet acte, abstractivement comme roi d'Espagne, mais qu'il doit être considéré comme prince de la maison de France, et très-proche de la couronne de ce royaume. 2.° Parce que, lorsque Philippe renonce pour lui et ses descendans (si cette renonciation signifie quelque chose), le duc de Berri et ses descendans, et le duc d'Orléans et ses descendans ont en eux le même droit qui était en lui, chacun à son tour, après le dauphin;

---

[1] L'un des jurisconsultes que le ministère anglais avait consultés sur les clauses de la renonciation de Philippe V, à la couronne de France.

[2] Lord Dartmouth.

et pour cette raison, on ne prétend rien moins que de créer un nouveau droit; mais c'est celui qui existe réellement, qui est particulièrement spécifié. 3.° Parce que cette dévolution des ducs de Berri et d'Orléans a été mentionnée de la même manière dans la convention pour la suspension d'armes en Flandre; et ce qui est encore plus précis, c'est qu'il en est parlé de la même manière dans le discours de la reine, et que les Français ont été parties dans l'une, et n'ont jamais rien objecté contre l'autre. 4.° Parce que M. de Torcy convient que Philippe dira, qu'il consent *qu'on regarde ce droit comme passé et transmis à celui qui se pourra trouver plus proche en degré immédiat après le roi*, etc. Or, quels sont ceux *en degré immédiat après le roi*, si ce n'est le dauphin et les deux ducs susmentionnés; et pourquoi ne peuvent-ils pas être spécialement nommés, aussi bien que sous entendus en termes généraux? Je désirerais de tout mon cœur que le changement n'eût jamais été proposé; mais d'un autre côté, les Français devraient prendre garde de ne pas faire naître le soupçon, qu'ils cherchent à éluder cette renonciation, comme ils ont fait à l'égard d'actes précédens de même espèce.

Je crois que les instructions envoyées aux ministres français à Utrecht, leveront l'obstacle qui se trouvait sur notre chemin, et vous faites parfaitement bien de tenir les Français au principe établi.

A la manière dont travaillent les Hollandais, je suis porté à croire que nous les entendrons bientôt tenir un autre langage. Quant à leur traité avec la Bavière, c'est une nouvelle d'une nature fort extraordinaire, mais non invraisemblable. Je ne vois pas comment, toute mesure de cette espèce qu'ils prendront, pourrait préjudicier à la reine; au contraire, je vois comment elle pourrait la faire tourner à son avantage; mais vous savez que nous ne pouvons tenir d'autre langage que celui-ci, que tous les Pays-Bas doivent passer à l'empereur et être soumis à la barrière de la Hollande.

Je vous prie de remettre la lettre ci-jointe à Mme de Ferriol, avec beaucoup de complimens. Assurez Mme. de Torcy qu'elle fait injustice à un cœur sincère, et que Henri est incapable de l'oublier, de même que les obligations qu'il lui doit.

La garnison et les habitans de Dunkerke ont été fort malades; mais n'en déplaise à

M. de Voisin [1], il ne faut pas attribuer cette circonstance au mauvais fruit que mangent nos soldats, qui vivent pour le moins aussi bien que les Français; les pauvres diables y trouvèrent la maladie, et ne l'y portèrent pas.

M. de Pontchartrain est satisfait sur ses questions, et je vous transmets deux cas dont je me plains à lui.

Adieu, toujours votre fidèle, etc.

Drift vous portera un autre épître.

---

[1] Daniel-François Voisin, conseiller d'état, nommé ministre de la guerre le 9 juin 1709, chancelier de France le 2 juillet 1714, se démit de sa charge de secrétaire d'état de la guerre le 15 septembre 1715, peu de jours après l'avènement de Louis XV au trône, sous la régence du duc d'Orléans. C'était un bon administrateur, qui répara, autant qu'il était possible, les fautes de M. de Chamillart son prédécesseur. Le chancelier Voisin, mourut subitement la nuit du 1er au 2 février 1717, âgé de soixante-deux ans.

AU DUC D'AUMONT[1].

Whitehall, ce $\frac{26 \text{ septembre}}{7 \text{ octobre.}}$ 1712.

Il n'y a, Monsieur, que votre arrivée à notre cour, qui puisse me donner un plus grand plaisir, que celui que j'ai senti en recevant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé.

Les circonstances du temps, la commission dont j'étais chargé, la politesse de votre nation, et sur-tout les bontés du roi, ont cou-

---

[1] Louis d'Aumont, duc et pair de France, né le 19 juillet 1667, premier gentilhomme de la chambre du roi, en survivance de son père, en avril 1683. Nommé chevalier des ordres le 27 novembre 1712, il part ensuite pour son ambassade d'Angleterre; arrive à Londres le 13 décembre; a sa première audience de la reine Anne le 15; revient en France en novembre 1713, et meurt à Paris le 6 mars 1723, âgé de 56 ans. Il avait épousé Olympe de Brouilli de Piennes, décédée le 23 octobre suivant.

Le duc de Saint-Simon, dans ses mémoires (tome IX, pages 35, 36, 37 et 38), fait un portrait affreux du duc d'Aumont. Il l'accuse d'avoir été toute sa vie un panier percé, vivant d'industrie, d'avoir mis lui-même le feu à sa maison à Londres, afin d'avoir un prétexte plausible

tribué à me procurer les honneurs que j'ai reçus et que je n'oublierai jamais, pendant le court séjour que j'ai fait en France ; mais, Monsieur, de trouver que vous voulez bien conserver pour moi des sentimens d'amitié, et que même à cette distance vous me comblez de vos faveurs, c'est, je vous l'avoue, tout ce qui me pouvait arriver de plus flatteur.

M. de Torcy me mande que vous partirez dans peu ; je vous attends avec impatience, et j'ose vous promettre, que si vous ne trouvez pas chez nous l'habileté des ministres, ni la magnificence de la cour de France, vous

---

de faire banqueroute à ses créanciers, et d'obtenir des indemnités de Louis XIV, à qui il persuada que les ennemis de la paix tentèrent plusieurs fois de le brûler et même de l'assassiner. Le duc ajoute que, pendant son séjour en Angleterre, il y fit une contrebande monstrueuse ; qu'il avait beaucoup d'esprit, mais ne savait rien, et que ses paroles dorées ne servaient qu'à masquer un homme sans foi, sans ame, de peu de réputation à la guerre, et à qui son ambassade ne réussit ni en France ni en Angleterre. On cite un trait singulier de la folle prodigalité du duc d'Aumont ; il fit dorer magnifiquement plusieurs pièces d'une maison qu'il loua, boiser l'écurie comme un salon, avec une corniche richement sculptée et chargée de vases de porcelaine.

trouverez au moins beaucoup de droiture dans les négociations, et vous goûterez des plaisirs qui, sans faire grand bruit, ne laissent pas d'être fort sensibles.

Je suis, mon cher duc, plus que personne au monde, votre, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Wihtehall, ce $\frac{16 \text{ septembre}}{7 \text{ octobre.}}$ 1712.

MONSIEUR,

Le dernier courrier ayant été obligé de rester quelques jours à Calais, par des vents contraires, je n'ai reçu qu'hier l'honneur de votre lettre du 27 (n. s.). La reine est au château de Windsor; ainsi, je ne la pourrai voir que demain; de sorte qu'il faut que je renvoie à la semaine prochaine ce que j'aurai l'honneur de vous dire par son ordre; mais en attendant, je n'ai pas voulu manquer de profiter de la poste de ce soir, pour vous remercier de toutes vos bontés, et pour vous renouveler les assurances d'une amitié inviolable et éternelle.

Les instructions de M. Lexington sont certainement conformes à ce que je vous ai dit, et les intentions de sa majesté n'ont jamais varié sur cet article. Quoique l'Espagne, aussi bien que la France, soient dans le département de l'autre secrétaire d'état [1], j'ai pour-

[1] Le lord Darmouth, secrétaire d'état du sud.

tant, à la réquisition de ce ministre, avant le départ de M. Lexington, parcouru avec lui tous les ordres qu'il avait reçus. Je crois pouvoir vous assurer, qu'il était, en quittant la cour, au fait de toutes choses, et dans des sentimens tels que vous l'auriez souhaité. Il est vrai que les observations faites par les jurisconsultes, ont été mises à la marge du projet de l'acte de renonciation qu'on lui a remis; et celle sur laquelle M. Lexington doit principalement appuyer, est l'énumération des princes du sang de France.

Je voudrais de tout mon cœur qu'on n'eût jamais consulté ces avocats chicaneurs; et pour autant que je suis capable d'en juger, les clauses qui ont été dressées en Espagne, sont aussi fortes et aussi nettes que celles que ces messieurs souhaitent d'insérer. Mais je vous avoue en même temps, que je ne comprends pas trop les objections contre cette énumération, comme je les trouve expliquées dans la dépêche de M. Prior au comte de Dartmouth. Il est certain que, dans un acte qui devient le fondement de la paix, et qui doit conserver la tranquillité de l'Europe dans les siècles à venir, il est beaucoup plus pardonnable d'admettre des expressions inutiles, que de négliger

le moindre mot qui puisse ou éclaircir ou confirmer.

Je me réjouis de ce que les armes que je vous ai fournies vous aient été utiles; je m'étonne seulement que vous en ayez eu besoin.

Il me semble que messieurs vos infidèles doivent avoir bien mauvaise grâce, quand ils s'opposent à un ministre qui, seul et sans leur participation, a conduit les choses à un point qu'ils n'osaient espérer il y a quelque temps.

Je croyais les passe-ports que le roi d'Espagne a demandés pour les vaisseaux qui vont aux Indes, déjà à Madrid; mais on vient de me dire que le sieur Gilligan, commissaire que la reine envoie en Espagne pour les affaires de commerce, en a été chargé. Il partira au premier jour, et j'espère que ce délai ne sera d'aucun préjudice.

Puisque je parle des Indes, vous voulez bien, Monsieur, que je vous dise naïvement, que l'invasion de nos colonies par une escadre de vos vaisseaux, est un contre-temps qui fait plus de mal, que le butin que vous en rapporterez ne vous fera de bien.

On a déjà parlé au ministre de Lorraine touchant la sûreté du chevalier (de Saint-George), et il en a écrit à son maître. Je ne

manquerai pas de lui demander dimanche prochain, qu'elle réponse il a eu.

Par le secrétaire de M. Prior, j'aurai l'honneur de vous écrire lundi ou mardi prochain.

Je suis, etc.

A M. PRIOR [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{29 \text{ septembre}}{10 \text{ octobre.}}$ 1712.

MONSIEUR,

Je vous ai écrit à la fin de la semaine dernière, n'étant pas très-parfaitement éclairé; mais cette dépêche sera d'une plus grande importance, et je crois qu'avant que vous arriviez à la fin, vous observerez que nous sommes actuellement dans la crise de nos négociations, et que la future tranquillité de l'Europe dépend en grande partie des mesures que la reine jugera à propos de prendre.

Lorsque, pour tenir ma parole à votre égard, je prends sur moi de vous développer tous les objets dans lesquels je crains qu'il ne se glisse des erreurs, vous me pardonnerez si je m'étends trop sur quelques points, qui pourraient vous être transmis parfaitement éclaircis par l'autre bureau.

Un commis du conseil eut ordre d'apporter la nuit dernière dans le cabinet, une déclara-

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

tion rédigée par le procureur général, et destinée à être publiée pour l'élargissement de tous les prisonniers français et espagnols pris sur mer et sur terre; mais en comparant cette déclaration avec celle qui nous a été envoyée de France, la reine a remarqué que cette dernière se borne aux soldats, même au point de spécifier les grades. Sa majesté s'est trouvée alors dans l'impossibilité d'ordonner l'élargissement de tous les prisonniers français en général; elle n'a pas voulu non plus établir une distinction aussi formelle entre les prisonniers de mer et ceux de terre, et qui ferait supposer qu'on ne s'est occupé que des derniers; au surplus, sa majesté a jugé autant de l'intérêt de la France que du sien propre, que les prisons soient ouvertes de part et d'autre, et tous les prisonniers, excepté les otages, mis à la fois en liberté.

Ces conditions ont déterminé sa majesté à ne pas donner de déclaration; mais en même temps elle a ordonné d'élargir tous les Français et même les Espagnols, avec la réserve susmentionnée. Elle ne doute nullement que les Français ne rectifient ce qui paraît n'avoir été qu'une méprise, et c'est dans cette confiance qu'elle prend cette mesure, se reposant

sur vous pour mettre cet article en règle.

Je vais à Londres samedi, et le duc d'Argyle est parti, je crois, hier. Vous devez certainement avoir déjà été informé de son voyage en France, et vous le verrez sous peu. Je pense que la principale, et même la seule affaire qu'il ait à la cour de France, est de concerter avec les ministres du roi, la manière dont les troupes impériales évacueront la Catalogne; et je crois devoir, à cette occasion, vous dire quelque chose sur les vues et les craintes de la reine, et sur quelques démarches qu'elle a faites relativement à cet objet.

Le projet de sa majesté est de finir la guerre dans ce pays; et comme elle s'en retire elle-même, elle veut, conformément à ses promesses, aider à en retirer les troupes allemandes. Ses craintes sont de deux espèces: premièrement, elle redoute (quoique cette appréhension soit d'une nature plus bienfaisante que la conduite de la cour de Vienne ne mérite de sa part), que les Autrichiens ne s'opiniâtrent sur un faux plan de politique qui les conduirait à leur perte. Vous savez qu'ils n'ont cessé, cette année, d'envoyer des troupes en Espagne, s'imaginant follement, qu'y

avoir une armée, serait pour Philippe V et son grand père un motif de leur accorder quelque équivalent pour les en faire sortir; au lieu que nous avons toujours cru, qu'aussi long-temps que les Allemands ne s'entendraient pas avec sa majesté, un tel projet serait chimérique, qu'ils éprouveraient le sort ordinaire des faux braves, et seraient mis à la porte à coups de pié; enfin, que du moment où la reine cessa d'agir elle-même et de les soutenir, l'envoi de troupes dans ce pays ne pouvait que multiplier les otages; et qu'au lieu de gagner quelque chose pour l'abandonner, ils finiront par se trouver très-heureux de pouvoir composer pour en sortir avec sûreté.

Une autre crainte de la reine, c'est l'emploi que l'empereur pourra faire de ce corps de troupes à leur retour de Catalogne. Il est déjà assez disposé à chercher querelle au duc de Savoie; et l'avis qu'il a eu de la disposition projetée de la Sicile en faveur de ce prince, sera capable d'attiser le feu. Je ne peux dire jusqu'à quel point une tentative de sa part contre ce royaume soit praticable; mais il y a assez de raisons pour craindre qu'il n'attaque son altesse royale dans la Lombardie.

Je ne parle pas des entreprises que l'empereur pourrait diriger contre Venise, Florence ou autres états d'Italie, parce qu'ils n'ont pas avec nous un rapport aussi immédiat que les autres.

Voici les mesures que, dans ces vues et dans ces appréhensions, sa majesté a prises. Elle a fait proposer aux ministres autrichiens à Utrecht, de retirer de Catalogne les troupes impériales et allemandes; et ces ministres ayant reçu la proposition avec un *air vraiment autrichien*, les plénipotentiaires de la reine leur représentèrent très-clairement, qu'ils n'étaient point dans le cas de marchander, et que s'ils ne prenaient pas sans délai une sage résolution, il pourrait se faire qu'ils payassent cher leur folie.

Pour éclaircir totalement cette matière, et pour vous mettre à même de faire entrer convenablement les ministres français dans le sens de la reine, je vous envoie des extraits de ma première lettre à ses plénipotentiaires sur ce sujet, de leur réponse et de ma réplique.

Le duc d'Argyle proposera à cet égard, que si les Allemands consentent à évacuer la Catalogne à une époque praticable, et qui ne peut

être immédiatement, les Espagnols ne les inquiètent point.

Vous avez vu par ma dernière dépêche, quelle était mon opinion sur les objections faites par les ministres français, relativement aux changemens proposés par le docteur Henchman, dans la forme de la renonciation de Philippe, où se trouve l'énumération des princes du sang de France. Je dois vous dire que, lorsque ce point a été discuté devant la reine la nuit dernière, je trouvai que tous les lords étaient de mon avis; et quelques-uns, parmi eux, penchèrent à croire le changement d'autant plus nécessaire, que la cour de France montre de la chaleur pour qu'il soit omis. Cependant, ayant remarqué dans la lettre de M. de Torcy du 27 de ce mois, cette expression : *car il est à croire que l'acte original du roi d'Espagne est présentement en chemin, que le roi le recevra dans peu de jours*, etc. j'ai proposé et obtenu avec beaucoup de peine, qu'on envoyât un ordre secret au lord Lexington pour que, dans le cas où l'acte serait expédié, il n'insistât point pour le faire recommencer conformément à ce changement; et pour que, dans le cas contraire, il tâchât de l'y faire insérer. Le conseil

fut d'avis cependant, de ne pas faire connaître aux ministres français qu'on s'est soumis à cet expédient.

Ayant à la fin obtenu l'expédition des instructions et autres papiers de M. Gilligan, je suppose qu'il partira demain avec Drift pour Paris. J'ai ordonné que le paquebot les attendît à Douvres, et j'envoie ces paquets à Londres pour qu'ils s'en chargent. Comme M. Gilligan est un homme de beaucoup de mérite dans sa sphère, et que la reine l'emploie dans une affaire de la dernière importance, aussi bien pour la réputation de ses ministres que pour le bien présent et futur de ses royaumes, je ne doute nullement que, pendant son court séjour à Paris, il ne recoive de votre part toute la protection, tous les avis et toutes les recommandations que vous pourrez lui procurer.

Votre ami Drift vous porte vos lettres de créance et vos pouvoirs, qui seront bientôt suivis du plan le plus modéré que nous puissions admettre sur l'Amérique septentrionale, et les autres articles du traité de commerce encore en litige entre nous et la France. A mon avis, nous ne perdons pas de temps, en différant de discuter ces points avec les ministres

français; la matière est déjà extrêmement usée; nous connaissons, de part et d'autre, nos intérêts respectifs, et aucune partie ne peut guère espérer de l'emporter sur l'autre. Les discussions ne serviraient donc pas à grand chose: nous devons plutôt réduire nos demandes, autant que les espérances de nos marchands le permettront, et alors les proposer aux Français comme des *ultimata* [1]. Il sera alors à leur choix de les accepter pour assurer la paix, ou de les rejeter au risque de la suspendre et de faire courir à la négociation de nouveaux hasards.

Quoique je fusse bien aise d'apprendre par la lettre du brigadier Price [2], qu'il avait reçu les ordres de la reine que je lui envoyai de Fontainebleau, et qu'il se préparait à les exécuter, je n'ai pas vu sans déplaisir que Tarragona n'était pas occupée par les troupes de sa majesté, quoique cette place eût été non-seulement fortifiée à ses frais, mais que son hôpital et toutes ses munitions s'y trouvassent. Mais cela s'accorde avec tout le reste de cette

---

[1] *Derniers mots*, ou *déterminations finales.*

[2] Commandant les troupes britanniques en Catalogne.

conduite [1] que nous ne jugions pas à propos de faire changer, jusqu'à ce qu'elle nous eût totalement ruinés.

Après tous ces détails, il faut actuellement que je vous informe de ce qui se passe en Hollande, de la demande qu'on y fait à la reine, et des pensées de sa majesté dans la conjoncture présente.

Vous verrez par la copie ci-jointe [2], ce que j'écris à M. de Torcy; vous voudrez bien appuyer mes argumens, et tâcher de convaincre les ministres français que, comme la conduite de la reine est pure et franche, qu'elle a fait pour amener la paix, plus qu'ils ne pouvaient espérer, ils doivent, de leur côté, ne pas risquer la continuation de la guerre pour une ville de plus ou de moins. Vous répondrez toujours à toutes les insinuations, que sa majesté ne rétracte pas la facilité qu'elle a montrée jusqu'à présent, mais qu'elle propose avec confiance les meilleurs partis à suivre, pour notre intérêt mutuel et pour le bien général

[1] Les mauvais procédés des Autrichiens envers les Anglais, et l'indifférence du précédent ministère britannique à ce sujet.

[2] La lettre à M. de Torcy du $\frac{30 \text{ septembre}}{11 \text{ octobre}}$.

de l'Europe. Vous savez que le principe établi est, que les procédés des alliés de la reine donnent aux Français des avantages qu'elle n'aurait jamais pu leur procurer; et que si les choses continuent de cette manière jusqu'à ce que nous soyions prêts à signer, que la paix doit se conclure sans le concours d'aucun de nos alliés; mais si les confédérés, et sur-tout les Hollandais entrent, avant la conclusion de notre traité, dans les mesures de la reine, s'ils demandent que le passé soit oublié, et montrent sincèrement l'intention d'agir de concert avec sa majesté, qu'alors elle ne peut se dispenser d'épouser et de soutenir leurs intérêts. Les états de Hollande paraissent avoir adopté cette dernière marche, et ont déjà fait plusieurs avances en conséquence. Vous verrez par les papiers ci-joints ce qui s'est passé à Utrecht; les originaux m'ont été apportés la nuit dernière par un courrier des plénipotentiaires de la reine.

Comme je me disposais samedi à revenir ici, *Heer van Borsele* [2] vint à mon bureau, faire une proposition fort semblable à celle de Buys, et la fit précéder par un préambule du

---

2 M. van Borsele, ambassadeur de Hollande.

même genre. Le grand pensionnaire a écrit au lord trésorier; et le but de ces gens-là paraît être ou de rétablir l'union entr'eux et la reine, et par son moyen de faire leur paix avec la France et l'Espagne, ou plutôt de répandre combien ils ont, à sa seule considération, rabattu de leurs premières demandes, et en se soumettant avec la plus grande docilité, exciter la compassion du genre humain en leur faveur et l'indignation contre nous, comme trop partiaux pour la France.

Je crois que vous ne devez pas faire connaître à M. de Torcy, que vous savez le contenu de la lettre que je lui écris, au moins de la dernière partie; mais il faut saisir toutes les occasions de le convaincre, que si les Hollandais se soumettent, nous ne pourrons plus leur montrer le même éloignement, ni nous refuser absolument à favoriser leurs intérêts; que Tournai ne vaut pas la paix; et que, quoique le roi puisse désirer de conserver cette place, s'il ne dépend que de lui de finir tout d'un coup, et de rétablir la tranquillité de l'Europe en la cédant, il ne voudra pas sans doute trop insister à ce sujet.

Vous insinuerez aussi, que le discours de la reine, a été si ouvertement reconnu par

les Français, conforme au plan qu'ils approuvaient, qu'il serait difficile de revenir sur les expressions de sa majesté, et que vous ne pouvez apercevoir dans l'article de son discours, relatif à la barrière des Hollandais, le droit pour la France de garder Tournai.

Nous ne croyons pas plus, que les Français cèdent facilement une ville, dont, pour tant de raisons, ils sont si entêtés, que nous n'imaginons que les Hollandais renoncent explicitement et au premier refus à leurs prétentions sur Condé; mais cette manière de nous ouvrir à M. de Torcy, est conforme à l'amitié que nous nous portons réciproquement, et nous pensons que vous ne pouvez manquer de découvrir le fond de son intention et celle des autres ministres.

Je me rappèle qu'il me parla de recevoir les Hollandais dans la place, comme d'un point capital, qui est tel sans doute, puisque sans eux, les autres alliés ne peuvent même faire une simple démonstration de guerre.

La vie du roi, celle de la reine, et d'autres réflexions, se présenteront chez vous au moins aussi vîte et peut-être plus vîte que chez moi; mais il y a un espoir que les Français nourrissent peut-être, et dont il

faut les guérir, si vous en apercevez le plus léger symptôme. Ils sont capables de raisonner ainsi : Ne nous pressons pas de finir avec la Hollande; nous avons l'hiver devant nous; les ministres anglais n'oseront assembler le parlement, sans avoir premièrement terminé la négociation; et pour cette raison, ou ils obligeront les Hollandais à rendre Tournai, ou ils finiront sans eux, si nous tenons ferme. Or, cette logique est certainement fausse, car si l'on venait à savoir, et il est impossible que le secret soit gardé, que la Hollande eut fait sa paix en même temps que la reine, à condition qu'on leur procurât Tournai, nous n'oserions pas les laisser derrière nous; et je dois vous dire, à ce sujet, que plusieurs de nos meilleurs amis parmi les Toris, s'accorderaient dans ce cas, à nous blâmer. Si donc les Hollandais basaient leur consentement ou leur refus sur une aussi mince difficulté qu'une ville, qui leur coûte tant, diront-ils, je crois que la conséquence du refus de la France de s'accorder, mettrait la reine dans la nécessité de se ranger du côté de la Hollande, et très-probablement d'amener l'affaire à une conclusion avant l'assemblée du parlement, et alors d'en appeler à son peuple.

D'après tout ce que je vous ai dit, vous entrez, j'en suis sûr dans nos idées, et dans le style que vous devez employer avec M. de Torcy.

Je suis parvenu à la fin, non sans beaucoup de difficulté, à faire arranger l'affaire du *Griffon* [1], quoique la somme à payer à ceux qui l'on capturé s'élève à 35,000 liv. sterling [2]; le vaisseau était de bonne prise, et l'on aurait pu prouver, que le passe-port envoyé ici, est un de ceux remis à Fontainebleau, quatre jours après que le *Griffon* fut tombé entre les mains de sir Thomas Hardi, quoique Gaultier fût prêt à jurer, qu'il l'avait reçu quelques mois auparavant; ce qui, je l'avoue, n'a pas fait gagner l'abbé dans mon estime.

Adieu, mon cher Mathieu, je suis pour toujours votre, etc.

---

[1] Vaisseau français, venant des Indes orientales, pris par les Anglais.

[2] 787,500 francs.

AU MARQUIS DE TORCY.

Au château de Windsor, ce $\frac{30 \text{ septembre}}{11 \text{ octobre.}}$ 1712.

MONSIEUR,

Je suis venu ici samedi passé, et j'ai eu l'honneur de lire à la reine une partie de votre dernière lettre du 27 septembre. J'aurais à présent auprès de moi les matériaux d'une très-longue dépêche si, pour vous épargner autant qu'il m'est possible, de la peine parmi les grandes occupations qui vous accablent, je n'avais écrit fort en détail à M. Prior. Comme il est assez heureux pour vous faire fort souvent sa cour, il ne manquera pas de choisir les quarts d'heures les moins incommodes pour vous parler sur divers articles.

La reine trouve que la déclaration que MM. les plénipotentiaires de France feront, doit ôter tout le scrupule des siens, et aplanir la difficulté qu'ils avaient formée et qu'ils envisageaient comme très-grande. Je leur écris dans ce sens, et ces ministres parleront conformément aux vôtres, avec lesquels ils concerteront en même temps la satisfaction qui

doit être donnée par cet ivrogne de Rechteren [1].

Sa majesté m'a aussi commandé, de leur faire part de la règle qu'elle a établie et qu'elle

---

[1] Voici le détail de cette affaire, qui n'était réellement qu'une querelle de valets. Le jour qu'on apprit à Utrecht la nouvelle de l'avantage remporté par les Français à Denain, le 24 juillet, Adolphe-Henri, comte de Rechteren, député de la province d'Over-Issel aux états généraux, et l'un des plénipotentiaires de la république au congrès, passant en voiture devant l'hôtel du comte de Saint-Jean, plus connu sous le nom de M. Mesnager, l'un des plénipotentiaires de France, les domestiques qui étaient derrière le carrosse, prétendirent que ceux du dernier leur avaient fait des grimaces et des gestes injurieux à deux reprises. M. de Rechteren en demanda justice, ajoutant que si on ne la lui rendait pas, il se la ferait lui-même. M. Mesnager répondit : Qu'il n'examinait pas si des grimaces de laquais à laquais étaient une véritable insulte, mais que ses gens niaient le fait; qu'au surplus si on pouvait le prouver et lui indiquer les coupables, ils seraient punis convenablement. Le 18 août, M. de Rechteren aborda M. Mesnager à la promenade, en disant, qu'il attendait toujours la satisfaction qu'il avait demandée, et comme on lui allégua encore les mêmes raisons qu'on vient de lire, il répondit : *Le maître et les domestiques se feront donc justice; je représente comme vous un souverain, et je ne suis pas homme à recevoir des insultes.* Il y avait loin d'un plénipotentiaire Hollandais

a promise au roi très-chrétien d'observer dans le cours des négociations. Elle est fort aise de voir qu'il n'y a point eu de mésentendu sur cet article, et que vous avez compris le plan

---

à un plénipotentiaire de France : M. de Rechteren l'oublia, et comme il avait probablement trop bû à son dîner, il se tourna vers ses domestiques et leur dit, que puisqu'il ne pouvait obtenir aucune réparation, ils pouvaient vider eux-mêmes leur querelle. Quelques instans après, ils surprirent un laquais de M. Mesnager et le soufletèrent. Il vint se plaindre à son maître, sur quoi le comte de Rechteren qui était encore avec lui, dit tout haut : *Voilà ce que c'est que d'insulter les gens et de leur refuser satisfaction. Quand mes domestiques feront ce qu'ils viennent de faire, je les récompenserai, et s'ils y manquent, je les chasserai.* Louis XIV informé de cette rixe, envoya ordre à ses ministres de demander réparation, et de suspendre toute négociation avec les Hollandais, jusqu'à ce qu'elle fut obtenue. Le comte de Strafford, plénipotentiaire d'Angleterre, déclara le 5 septembre aux états généraux, que la reine de la Grande-Bretagne, jugeait convenable qu'ils satisfissent le roi de France. Le comte de Rechteren voyant que la chance ne pouvait lui être favorable, se démit de son emploi, et le 20 les états désavouèrent sa conduite en déclarant, qu'il ne serait plus employé désormais dans les négociations. Louis XIV exigea en outre, que les états envoyassent faire cette déclaration à un de ses plénipotentiaires; ils éludèrent d'abord cette demande, à laquelle ils finirent par être obligés de se soumettre.

qu'elle prétend suivre avec la dernière exactitude, de la manière que j'ai eu ordre de l'expliquer quand j'étais en France, dans toutes les occasions et principalement dans des conjonctures comme celle-ci, où les parties qui traitent sont du premier rang parmi les hommes, et où les points dont il s'agit sont de la dernière importance au bonheur du monde. La meilleure chose qu'on puisse faire, est de ne rien laisser d'obscur ou d'équivoque dans les termes dont on se sert et dans les principes qu'on veut suivre; c'est, ce que me semble, nous avons fait jusqu'ici, et peut-être n'y a-t-il point d'exemple d'une négociation conduite comme celle-ci, où les travailleurs de part et d'autre n'ont rien à se reprocher. Cela nous doit être d'une grande consolation, et nous faire bien augurer du succès de notre ouvrage.

Le langage des Hollandais à l'égard de l'électeur de Bavière est, à ce que je vois, bien différent; car ils paraissent, quand ils nous parlent, résolus de ne lui laisser aucune place dans les Pays-Bays espagnols. Vous pouvez être sûr que j'ai rendu compte à la reine, de la manière dont le roi me parla sur le chapitre de ce prince infortuné, et je ne doute pas que vous n'ayez communiqué à sa majesté

très-chrétienne les sentimens de la reine sur ce même sujet, lesquels j'ai eu l'honneur de vous expliquer, et que je ne trouve pas changés depuis mon retour. Si vous faites la comparaison de ce qui peut être obtenu pour cet électeur, avec ses mérites personnels ou avec les obligations que la France et l'Espagne lui peuvent avoir, cela vous paraîtra à la vérité peu de chose; mais quand vous envisagerez l'affaire d'un autre côté, et quand vous prendrez la peine de considérer, que ce prince a perdu tout ce qu'il avait du sien, et tout ce que le roi d'Espagne lui avait confié ou donné, à l'exception de Luxembourg, Namur, Charleroi et Nieuport, je crois que vous conviendrez que les offres qu'on lui fait ne sont pas inconsidérables, par rapport aux restitutions et aux espérances qui lui sont présentées. En un mot, vous savez, Monsieur, les sentimens du cœur de la reine; mais vous savez aussi les engagemens et les mesures que son honneur l'oblige et l'obligera toujours de garder.

Afin de conserver auprès de vous mon caractère et cette ouverture de cœur que je vous ai si souvent promise, il est nécessaire que je vous fasse savoir, que dimanche au soir j'ai reçu par un courrier des lettres d'Utrecht,

datées du 5 octobre (n. s.). MM. les plénipotentiaires de la reine y marquent, que cinq de ceux des états généraux avaient été ce matin même en conférence avec eux; qu'ils leur avaient représenté de la manière la plus pathétique, la résolution que leurs maîtres ont prise, de se joindre à la reine dans toutes les mesures nécessaires pour parvenir à la paix; qu'ils leur ont parlé de Tournai et de Condé comme de places, dans l'opinion unanime de la république, essentielles à la sûreté de la barrière; et que, pour tous les autres articles de la paix, ils affectaient de montrer une grande facilité et une parfaite soumission à la reine. Vous voyez, Monsieur, le pli que la Hollande va prendre; vous connaissez très-bien la constitution de nos affaires domestiques, car je ne vous ai rien déguisé quand je vous ai parlé là-dessus; songez en grand et en habile ministre comme vous l'êtes, au parti que vous devez suivre, et soyez assuré que je ne ferai autre usage d'aucune confidence que vous jugerez à propos de me faire, que celui qui convient à un galant homme et à votre serviteur.

La réponse que je donne, par ordre de la reine, aux ouvertures des ministres des états,

est assez générale. Je m'attends à un renouvellement de leurs instances; et comme le comte de Strafford doit venir à la cour dans peu de jours, pour recevoir l'ordre de la jarretière, il sera indubitablement chargé de tout ce que ces messieurs peuvent dire, et de toutes les assurances qu'ils peuvent donner pour se concilier entièrement avec la reine, et pour procurer que leur paix se fasse avec la sienne. J'ai même quelque raison de croire, que ce ministre sera autorisé à répondre que, pourvu que les états puissent garder Tournai, ils ne doivent plus balancer à entrer dans toutes les mesures qu'on pourra exiger d'eux. Il ne faut pas que je m'étende à raisonner sur ces faits; vous voyez d'un coup d'œil beaucoup plus que je ne suis capable de vous suggérer, et il vaut mieux que je finisse ma lettre en vous assurant que je suis, etc.

AU DUC D'AUMONT.

Whitehall, ce $\frac{11}{21}$ novembre 1712.

Les nouvelles qui viennent d'arriver d'Espagne, hâteront la conclusion du grand ouvrage de la paix : c'est la réflexion d'un ministre ; elles obligeront le duc d'Aumont de se rendre bientôt ici : c'est la réflexion d'un ami. Vous m'avez permis, Monsieur, de porter ce beau titre, et je ne veux jamais le quitter. L'abbé Gaultier me dit, que vous attendez des passe-ports d'Hollande pour envoyer vos épuipages. Il me semble que ces passe-ports ne sont pas fort nécessaires, puisqu'il ne tient qu'à vous d'avoir une frégate ou deux pour les escorter. Il y a même longtems que j'ai offert à votre intendant, de lui donner les ordres de la reine, pour deux vaisseaux de ceux qui sont présentement aux Dunes. On a perdu l'occasion de vous faire avoir la maison du comte de Leicester, ce dont je suis extrêmement fâché, parce qu'il sera très-difficile d'en trouver une autre qui vous convienne. Je ne manquerai pour-

tant pas d'y contribuer en tout ce qui dépend de moi.

Le duc d'Hamilton eut ordre dimanche passé, de presser son départ, et je crois qu'il commencera son voyage dans dix ou douze jours.

M. Prior retournera cette semaine en France. Il sera chargé de vous renouveler les assurances de l'attachement très-parfait avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{11}{22}$ novembre 1712.

MONSIEUR,

Quoique Mathieu [1] doive partir à la fin de cette semaine, je n'ai pourtant pas voulu manquer de profiter de l'occasion de vous écrire, par le courrier que l'abbé Gaultier a dessein de dépêcher, et de vous dire que je me trompe fort si vous n'êtes pas content de nous.

Les instructions du comte de Strafford sont dressées, et j'en ai montré à l'abbé un article par lequel il est très-expressément ordonné à ce ministre, aussi bien qu'à M. l'évêque de Bristol, de déclarer aux ministres de l'état, que c'est pour la dernière fois que la reine les recherche; que sa majesté espère qu'ils accepteront les conditions qui leur sont offertes, et qu'ils entreront sans réserve et sans délai dans les mesures de la paix; que s'ils prétendent perdre plus de temps en négociant, ou créer de nouveaux obstacles par des

[1] M. Prior.

demandes ultérieures, la reine conclura son traité avec la France et l'Espagne, et ne s'embarrassera plus des intérêts de leur république. Au surplus, vous voulez bien que je me remette à ce que j'aurai l'honneur de vous écrire dans deux jours d'ici par son excellence Mathieu. Je crois que vous le trouverez instruit pour finir toutes choses, et que, malgré sa physionomie qui n'est pas des plus heureuses, il ne sera pas pendu pour le coup [1].

Avant de finir cette lettre, il faut que je vous dise, Monsieur, que j'ai fait arrêter un certain Beaulieu qui se dit languedocien; il prétend avoir eu une affaire avec M. de Baville [2], au sujet d'une assemblée de protestans tenue dans le haut Vivarais, et d'un passeport donné à un nommé Prurat, et s'être retiré de France par cette raison. Je sais qu'il s'est donné beaucoup de mouvement parmi les réfugiés, et je le soupçonne d'avoir tramé des desseins, chimériques à la vérité, mais qui

---

[1] M. Prior avait dit à M. de Torcy, que s'il consentait aux propositions qu'il lui faisait de la part de la cour de Londres, il se faisait fort de rapporter la paix conclue ou se dévouait à être pendu.

[2] Intendant de Languedoc.

ne doivent pourtant pas être négligés. Je sais ses adresses, et j'ai pris des mesures sûres pour arrêter toutes ses lettres. Je vous avertirai de tout ce que je pourrai découvrir.

Je finissais ma lettre quand votre courrier est arrivé, par lequel j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois. Je me réjouis avec vous, Monsieur, de la bonne nouvelle. Les ennemis de la paix ne pourront plus traverser ce grand ouvrage, et je me flatte qu'en très-peu de semaines on y donnera la dernière main.

Prior ne tardera pas à jouir d'un bonheur que je lui envie : celui de vous voir et de vous embrasser. Le duc d'Hamilton le suivra de près.

Adieu, Monsieur; tout aimable que vous êtes, il n'y a peut-être pas au monde un homme qui vous aime autant que votre, etc.

A M.me DE FERRIOL [1].

Whitehall, ce $\frac{11}{22}$ novembre 1712.

MADAME,

Son altesse royale [2] a eu la bonté de promettre que, d'abord qu'il sera rentré en possession de la Savoie, il confirmera à M. l'abbé

---

[1] M. de Ferriol exerça d'abord l'emploi de receveur général des finances de la province de Dauphiné, et ensuite celui de président au parlement de Metz, qu'avait possédé son père. Il épousa N. Guérin de Tencin, sœur de l'abbé depuis cardinal de ce nom, et de la fameuse madame de Tencin. Il eût de ce mariage deux fils, MM. de Pont-de-Vêle et d'Argental, dont il est question dans les lettres suivantes. M. de Ferriol avait un frère, portant le même nom, qui fut ambassadeur de France près la Porte Ottomane et composa un ouvrage intéressant sur les mœurs et usages des Turcs; mais quant à lui, c'était un diseur de riens qui négligeait ses affaires, et ne s'occupait que de la table, parce qu'il était gourmand, et de querelles de religion, parce qu'il était moliniste outré, comme taut d'autres, c'est-à-dire, sans savoir pourquoi. Madame de Ferriol ne manquait ni de grâces ni d'esprit, mais dans ses dernières années elle devint, dit mademoiselle Ayssé dans ses lettres, avare, hypocondriaque,

de Tencin [3] le don que le roi lui a fait de l'abbaye d'Abondance. Je vous félicite, Madame, de cette bonne nouvelle; et si le succès que j'ai eu en exécutant vos premiers ordres, me

---

querelleuse et difficile à vivre. Elle mourut en janvier 1736, et son mari lui survécut. On voit par la date de cette lettre, et sur-tout par le ton d'un autre que le lord Bolingbroke écrivit le $\frac{7}{18}$ janvier 1713 à madame de Ferriol, qu'il la connaissait avant sa course en France au mois d'août précédent. Il avait passé avant la guerre quelque temps à Paris, lorsqu'il alla voyager en Italie, et ce fut probablement pendant son séjour dans cette capitale, qu'il fit connaissance avec madame de Ferriol.

[2] Le duc de Savoie.

[3] Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble en 1679, d'une famille de robe, devint docteur de Sorbonne et grand-vicaire de Sens. Le lord Bolingbroke, sur la recommandation de madame de Ferriol, sa sœur, obtint pour lui, du duc de Savoie, l'assurance de lui confirmer la possession de l'abbaye d'Abondance, dépendant de l'évêché de Genève ou plutôt d'Anneci, en Savoie. On voit par une lettre de M. Prior au lord Bolingbroke, du 17 octobre 1712, qu'il avait mauvaise opinion de l'abbé de Tencin. *Madame de Torcy,* écrivait-il, *est charmée que vous soyez si bon. La Ferriol vous remercie; mais comme il ne faut jamais rendre un demi-service à une femme, il est encore nécessaire que vous appuyez votre recommandation et que j'écrive, pour que son frère qui,*

procure l'honneur d'en recevoir d'autres, je serai assez heureux.

M. Prior part cette semaine pour se rendre à Paris. Je lui ai proposé l'échange de nos em-

---

après tout ne me paraît pas valoir la corde, soit établi dans son abbaye d'Abondance. Les liaisons de l'abbé de Tencin avec le fameux Law, auteur du système de la banque, et dont il reçut l'abjuration qui passa pour une farce ridicule, furent aussi utiles à sa fortune que nuisibles à sa réputation. Il paraît effectivement que, favorisé par cet écossais, il se livra à un agiotage scandaleux. Il accompagna en 1721 le cardinal de Bissi, à Rome, en qualité de conclaviste, et après l'élection du pape Innocent XIII, il fut chargé des affaires de France auprès de ce pontife. Ses intrigues, encore plus que ses services, lui procurèrent l'archevêché d'Embrun en mai 1724, le chapeau de cardinal le 23 février 1739, l'archevêché de Lyon en septembre 1740, une place de commandeur dans l'ordre du Saint-Esprit le 1er janvier 1742, l'entrée au conseil comme ministre d'état, au mois de septembre suivant. Il mourut à Lyon le 2 mars 1758, dans la 84e année de son âge. C'était un homme à tout faire pour parvenir à son but et capter la faveur, dont il se montra constamment l'esclave. Sa sœur, la chanoinesse, dont on parlera plus loin, avait encore plus d'esprit et d'intrigue que lui, et on croit que sans elle, il n'aurait pas fourni une aussi brillante carrière. Sur la fin de ses jours, il devint charitable, mais sans pouvoir renoncer à toutes ses habitudes de jeunesse. Le maréchal de Richelieu racontait que,

plois; mais il s'est montré trop sage pour vouloir m'écouter. Tout ce que j'ai pu obtenir de lui, a été qu'il vous assurerait de la parfaite estime avec laquelle je suis, etc.

---

passant à Lyon pour se rendre à son commandement de Languedoc, il alla voir le cardinal de Tencin à sa maison de campagne, et qu'étant entré brusquement dans son cabinet sans être annoncé, il trouva le prélat à demi-couché dans son fauteuil, et qui égayait ses regards par la perspective d'une jeune beauté à demi-nue. Ses cheveux épars, mêlés de fleurs naturelles, tombaient en grosses boucles sur des épaules charmantes, et ses doigts animant une harpe, achevaient le bonheur de la vieille éminence, dont les yeux et les oreilles jouissaient ainsi à la fois.

AU CHEVALIER DE MOLÉ[1].

Whitehall, ce $\frac{14}{17}$ novembre 1712.

MONSIEUR,

Je ne saurais me dispenser de vous supplier d'accorder votre protection à M. et à madame de Calandrini qui retournent à Paris. On leur a fait peur des partis de hussards et autres qu'on prétend être en campagne sur cette frontière. Ayez la bonté de leur donner des escortes, si vous le jugez nécessaire, et de les recommander au commandant de Boulogne.

Je ne puis laisser échapper cette occasion, de vous faire mes très-humbles remercîmens de toutes les faveurs dont vous m'avez comblé dans mon dernier voyage. Je suis pénétré d'une vive reconnaissance, et j'ose vous assurer que je suis plus qu'homme du monde, etc.

Je prends la liberté d'assurer madame de Molé de mes très-humbles respects.

---

[1] Commandant de Dunkerke.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ novembre 1712.

MONSIEUR,

Quoique je craigne de vous être importun, je ne puis pourtant pas m'empêcher de vous recommander encore une fois les intérêts de M. Calandrini. Je les regarde comme les miens propres; et comme je n'ai jamais ressenti une douleur plus vive que celle que m'a causé le malheur de cette famille, aussi ne puis-je espérer un plus grand plaisir, que celui de la voir rétablir par les bons offices et puissante protection de l'homme du monde auquel je souhaiterais le plus d'être obligé.

La grâce que je demande pour eux, et qui les tirerait d'affaire, quoiqu'avec perte, est que M. Desmarets [1] ait la bonté de changer

[1] Nicolas Desmarets, marquis de Maillebois, ministre d'état, neveu du grand Colbert et le meilleur administrateur après ce dernier, fut nommé contrôleur-général des finances en 1708, à la place de M. de Chamillart, et grand trésorier des ordres du roi en 1713 : il parvint par les ressources de son esprit, à soutenir les énormes dé-

leurs assignations en billets des receveurs généraux, payables aux mêmes échéances qui sont en 1714 et 1715. S'ils pouvaient en même temps obtenir une cinquantaine de mille livres à compte de leurs assignations, la faveur serait complète, et l'obligation que je vous en aurais éternelle. Encore un coup, pardonnez à mon importunité, et soyez persuadé que je suis et serai toute ma vie, avec la plus haute estime et la plus parfaite amitié, etc.

---

penses de la guerre de succession d'Espagne, et le compte de son administration au régent, après la mort de Louis XIV, est un chef-d'œuvre d'ordre et de précision. M. Desmarets mourut le 4 mai 1721. Il avait épousé Madelaine Béchameil, morte le 14 juin 1725. Ils eurent beaucoup d'enfans, entre autres Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, maréchal de France, mort le 27 février 1762 à 80 ans.

A LA REINE [1].

Whitehall, ce $\frac{20 \text{ novembre}}{1.^{\text{er}} \text{ décembre.}}$ 1712.

MADAME,

J'ai reçu ce matin une lettre de M. de Torcy avec la nouvelle que la renonciation du roi d'Espagne au royaume de France, a été approuvée et enregistrée par les Cortès; que les ducs de Berri et d'Orléans ont signé leur renonciation à tout droit sur la couronne d'Espagne; que ces dernières renonciations ont été envoyées en Espagne pour y être enregistrées par les Cortès, comme la première le sera au parlement de France, aussitôt qu'elle arrivera de Madrid; ce que M. de Torcy attend d'un moment à l'autre.

Les Français et les Espagnols ont ainsi mis la dernière main à l'exécution du grand article de la paix, et je vois qu'ils attendent à Marli [2], avec une extrême impatience, le retour de M. Prior, pour savoir la décision de votre majesté. L'ardeur des Français pour

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Château où la cour de France était alors.

conclure, fortifie d'autant plus votre majesté et vous met en état de faire la loi.

Il est aussi de mon devoir de communiquer à votre majesté, un avis qui a été envoyé à l'ambassadeur français en Suisse, par une personne qu'on dit demeurer aux environs du canton de Berne, mais qui ne m'a pas été nommée; avis qui, tout invraisemblable qu'il est, ne laisse pas, par son atrocité, d'alarmer ceux qui, par leur amour, leur reconnaissance et leur fidélité, sont tout dévoués à votre majesté. Le dénonciateur prétend avoir découvert dans le cabinet d'un sénateur attaché aux intérêts des alliés, une trame ourdie par ceux-ci (car l'expression est générale), tendante à empoisonner votre majesté ou à l'assassiner, soit en gagnant ses gardes, soit en corrompant ses domestiques. Il ajoute, que la plupart des réfugiés français qui sont, à ce qu'il paraît, les nouvellistes de ce pays-là, comme ils le sont par-tout ailleurs, affectent de répandre que votre majesté n'arrivera pas aux fins qu'elle se propose, et que toutes ses mesures seront rompues [1]. Il n'y a là, j'espère, rien

[1] Toutes ces intrigues ourdies par la cour de Vienne et le prince Eugène de Savoie, tendaient à empêcher la paix.

de plus que le produit de la rage impuissante, mais criarde; et Dieu, qui vous a élevée pour le bonheur du monde, vous préservera pour la félicité de votre peuple et de toutes les nations qui nous entourent.

M. de Torcy termine sa lettre par l'énumération des plaintes faites en Espagne[1], sur les hostilités commises par les troupes de votre majesté, après la suspension d'armes; ce qui ne serait pas arrivé si M. Pearce avait reçu vos ordres à temps.

Je ne dois pas omettre d'informer votre majesté, que la poste a été arrêtée en France près d'Amiens, et ici un peu au delà de Southwart. Les lettres adressées au lord trésorier, au lord Dartmouth, à l'abbé Gaultier et à un nommé Malot, dont l'abbé fréquente la maison, ont été ouvertes. Les lords ont ordonné ce soir la rédaction d'un ordre du conseil, après avoir consulté les maîtres de postes, le procureur et le solliciteur général, pour découvrir les auteurs de cet attentat, et l'ordre sera soumis à votre majesté dimanche, ainsi que les recherches du *coroner*[1] sur la mort

[1] Officier public chargé d'examiner, avec douze assesseurs, si un cadavre trouvé, est le résultat d'un assassinat ou d'une mort naturelle.

du duc d'Hamilton et du lord Mohun.

Je vous prie de pardonner la longueur de ma lettre, et je suis, Madame, de votre majesté, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Wihteahll, ce $\frac{21 \text{ novembre}}{2 \text{ decembre.}}$ 1712.

Enfin, Monsieur, nous voici à la veille de la paix, et j'espère que vous trouverez les argumens de M. Prior, plus convaincans à son retour, que vous n'avez fait avant son départ.

La fermeté de la reine vaincra l'opiniâtreté des Hollandais; les facilités qu'a donné sa majesté très-chrétienne, mettront ceux qui gouvernent cette république, dans un état à n'oser plus long-temps faire les guerriers. Voilà comme nous raisonnons ici. Mais si, contre notre attente, les états généraux prenaient le parti de vouloir, après la cession de Tournai, former des demandes ultérieures et embarrasser de nouveau la négociation, la reine se contentera d'avoir fait pour eux ce qu'elle a pu; et dans ce cas, Monsieur, les plénipotentiaires de sa majesté signeront, avec ceux des alliés qui voudront y entrer, le traité particulier avec la France et l'Espagne.

Ce que j'ai l'honneur présentement de vous écrire, est conforme aux instructions que M. le

comte de Strafford vient de recevoir, et cette résolution paraît si décisive, qu'il n'est plus nécessaire d'entrer dans la discussion de plusieurs points contenus dans votre dépêche du 26 octobre. Il me semble que nous devons être contens les uns des autres, et vous me permettrez, Monsieur, de vous dire que, si le roi, de son côté, a fait quelques sacrifices pour l'amour de la paix, ce n'était que sur la confiance que la reine a toujours eue dans les intentions de sa majesté très-chrétienne, qu'elle a fait de certains pas qui ne sont pas dans la règle ordinaire des négociations, et que vous savez très-bien, sans qu'il soit nécessaire que je les rappèle.

M. Prior vous expliquera de bouche, ce que la reine a fait déclarer aux états généraux sur les intérêts de l'électeur de Bavière, et sa majesté espère, que le roi verra par-là combien elle souhaite de lui plaire dans tout ce qui dépend d'elle. Il faut pourtant, Monsieur, que je dise, que nous ne voyons pas comment les prétentions de ce prince viennent à être mêlées dans la cession de Tournai. Quand il s'agissait de donner la Sicile au duc de Savoie, vous disiez que ce royaume était destiné par le roi d'Espagne à l'électeur de Bavière, le-

quel, par conséquent, devait être dédommagé; ce dédommagement fut même spécifié et la Sardaigne demandée; mais aujourd'hui le cas est fort différent, et vous m'avouerez que Tournai ne serait point donné à l'électeur, si les Hollandais étaient obligés de s'en désister.

La cession de la Sicile accordée, et le droit du duc de Savoie à la couronne d'Espagne, substistué après le roi Philippe et ses enfans, on ne peut plus douter que ce prince n'entre dans toutes les mesures qui ont été prises pour parvenir à la paix. La reine compte là-dessus; et en effet, son altesse royale [1] est trop éclairée, pour vouloir renoncer à des avantages réels et solides tels que nous les lui proposons, et se repaître des chimères de la cour de Vienne.

L'article de la barrière du côté de la France [2] paraissait devoir être la pierre d'achoppement. Vous savez, Monsieur, combien vous avez été roide là-dessus, et je puis vous assurer, que les ministres de Savoie en ont toujours parlé, comme d'une chose essentielle aux intérêts de leur maître, et sans l'acqui-

---

[1] Le duc de Savoie.

[2] Pour le duc de Savoie.

sition de laquelle il n'obtiendrait pas cette sûreté que sa majesté très-chrétienne a promis de vouloir faire trouver dans la paix à tous les alliés. Par ce que M. Prior aura l'honneur de vous représenter, vous verrez que cette difficulté ne subsiste plus, et il me semble que son altesse royale se retranche à ne demander que ce qui a été renfermé dans l'offre d'Exilles, de Fenestrelles et de la vallée de Pragelas; ou pour mieux dire, ce qui est absolument nécessaire pour rendre ces places d'aucune utilité. A l'égard de la liberté de fortifier, que son altesse royale souhaite d'avoir, nonobstant le traité de 1696, je crois que le roi ne fera point de difficulté de la lui accorder, pourvu qu'elle s'oblige à ne pas s'en servir pour rebâtir les fortifications de Pignerol.

J'ai parcouru les projets de traité qui ont été dressés à Utrecht, tant par MM. les plénipotentiaires du roi que par ceux de la reine, et je n'y trouve de différence considérable que sur deux articles: celui de l'Amérique septentrionale et celui du commerce. Je ne veux pas entrer dans ce détail, ce serait une affaire d'une trop longue discussion, et au lieu de vous écrire une lettre, je vous enverrais un livre. M. Prior vous entretiendra sur

ces points; et je me bornerai à vous prier de tomber d'accord avec lui de quelques expédiens, afin que les ministres à Utrecht n'aient rien à démêler ensemble, mais puissent concourir unanimement à faire entrer les autres dans des sentimens pacifiques.

Je veux finir cette lettre comme je l'ai commencée. Enfin, Monsieur, nous voici à la veille de la paix; ne faisons point naufrage dans le port, mais concluons au plutôt un ouvrage du succès duquel dépend le bonheur de tant de peuples du siècle présent et de ceux qui sont à venir.

Je suis, etc.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{21 \text{ novembre}}{2 \text{ décembre.}}$ 1712.

J'ai vu, Monsieur, par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que Lavigne me rendit hier, l'impatience dans laquelle vous êtes de recevoir de nos nouvelles. Comme je trouve cette impatience très-bien fondée, je n'ai pas voulu attendre le départ de Prior; mais je vous renvoie le même courrier, et je le charge de la lettre ci-jointe que Mathieu vous devait remettre. Ce visage de bois ne commencera son voyage que lundi prochain, et vous ne serez pas surpris de ce délai, quand vous saurez la triste aventure de samedi passé. L'abbé Gaultier ne manquera pas de vous informer, que le duc d'Hamilton s'est battu en duel avec M. Mohun [1], et que

[1] Le duc d'Hamilton ayant été nommé ambassadeur extraordinaire à la cour de France, les Whigs en furent alarmés, et craignirent qu'il ne favorisât le prétendant. Un procès devint le sujet apparent d'une querelle entre le duc et le lord Mohun, mauvais sujet, traduit deux

tous les deux sont restés sur la place. La reine ne tardera pas à nommer un autre ambassadeur, et je me trompe fort si vous n'en êtes pas content [1].

Le roi et le roi d'Espagne ont à peu près accompli tout ce qu'ils ont promis à l'égard du grand article, pour empêcher la réunion des deux monarchies. Je l'avoue, Monsieur, et je serais au désespoir si, de notre côté, l'on

---

fois en justice, pour meurtre, et l'un des braves du parti Whigt. Il envoya par le général Macartney, destiné a lui servir de second, un cartel au duc qui se rendit à Hide-Parc accompagné du colonel Hamilton. Ils se battirent avec fureur, Mohun tomba mort et le duç expira quelques instans après. Macartney se déguisa et gagna le continent. Le colonel Hamilton, affirma devant le conseil privé, qu'après avoir désarmé Macartney, il courut pour relever le duc, tombé sur son adversaire, et que, pendant qu'il était occupé de ce soin, Macartney ramassa une épée, en perça le duc et s'enfuit aussitôt. Poursuivi comme assassin, on ne put l'arrêter. Les Toris déclamèrent vivement contre ce combat, qu'ils traitèrent de duel et d'assassinat de parti, chargeant même le duc de Marlborough du blâme d'exciter ces troubles.

[1] Le choix de la reine tomba sur le duc de Shrewbnry, Jacques Talbot, qui avait obtenu ce titre en 1694. Il mourut le 1er février 1718.

avait négligé quelque chose de tout ce qui peut contribuer à presser la conclusion du grand ouvrage de la paix. Vous savez, sans que je vous le dise, la nature de nôtre gouvernement et le génie de notre peuple, combien de mesures nous avons à prendre, combien d'esprits nous avons à ménager ; ainsi vous ne serez pas surpris, quand les réponses que vous attendez d'ici, ne viennent pas avec toute l'expédition que les conjonctures paraissent exiger. Pour cette fois, j'espère que vous vous trouverez dédommagé de notre lenteur, par la résolution décisive que le comte de Strafford est allé porter en Hollande.

Ce que vous marquez dans votre lettre, des intrigues qu'on prétend être tramées par le duc de Savoie à la cour de Vienne, est conforme à des avis que nous avons reçus de temps en temps. Dans l'autre lettre, j'ai touché les raisons qui ont empêché la reine d'y faire aucune attention. J'ajouterai dans celle-ci, que MM. les ministres impériaux ont affecté, dans plusieurs occasions, de faire de pareilles insinuations, ne souhaitant rien de mieux, que de brouiller son altesse royale avec la reine, et de rendre son accommodement avec le roi plus difficile.

Je vous suis extrêmement obligé des avis que vous me donnez, touchant les menaces que font les ennemis de la paix. La reine, j'ose le dire, pousse un peu trop loin cette maxime de César : *Qu'il vaut mieux mourir, que de vivre dans une crainte continuelle de la mort.* Mais nous autres qui avons l'honneur de la servir, ne négligeons rien de tout ce qui peut contribuer à mettre en sûreté une vie aussi précieuse que la sienne.

Sa majesté a été fort fâchée de ce qui est arrivé en Portugal. Le commandant des troupes l'excuse en disant, qu'il n'a pas manqué de déclarer et d'observer la suspension d'armes, d'abord qu'il a reçu ses ordres. Mon opinion est, que les Portugais ont intercepté les premières lettres que le comte de Dartmouth lui a écrit sur ce sujet. Je ne sais pas quel parti M. de Stharemberg [1] prendra. Il est impossible qu'il puisse se soutenir en Catalogne; et s'il refuse d'embarquer ses Allemands, je crois qu'il trouvera quelque diffi-

[1] Le comte de Stharemberg, général assez estimé, commandait l'armée autrichienne destinée à disputer la couronne d'Espagne à Philippe V, en faveur de l'empereur Charles VI.

culté à faire sa retraite comme Xénophon [1] fit la sienne.

L'abbé Gaultier m'a mis au désespoir, quand il m'a dit que l'évêque de Bristol avait reçu très-froidement M. le duc de Saint-Pierre. J'ai écrit à ce bon homme, dans les termes les plus forts, que c'était l'intention de la reine, qu'il fît les plus grands efforts, conjointement avec les ministres de France, pour appuyer les intérêts du duc. Par le premier courrier, je lui répéterai ces ordres d'une manière à fondre sa glace.

Je suis trop le serviteur de M. le duc d'Aumont, pour ne pas prendre une part très-sensible à la grâce que le roi lui fait [2], et je vous supplie de l'en assurer.

Il est temps de finir une lettre que j'écris fort à la hâte, et que vous aurez peut-être de

---

[1] Xénophon, célèbre Athénien, contemporain et disciple de Socrate, s'est également distingué comme écrivain et comme guerrier; il ramena dans leur patrie les dix mille Grecs qui avaient suivi en Asie le jeune Cyrus, qui voulait enlever la couronne de Perse à son frère Artaxercès. Xénophon composa la relation de cette mémorable retraite, se retira d'abord à Sparte et ensuite à Corinthe, où il mourut, environ 360 ans avant J. C.

[2] Louis XIV le reçut chevalier de ses ordres avant de le faire partir pour l'Angleterre.

la peine à lire. Je suis avec le plus grand attachement, etc.

En cas que l'évêque de Tournai garde son évêché, nous croyons que l'abbé Gaultier pourrait être déclaré son coadjuteur dès à présent, pour les raisons que nous avons autrefois touchées. S'il y a des mesures à prendre de notre côté, vous n'avez qu'à me le marquer, car nous sommes entièrement disposés à lui faire plaisir, et en effet, il a bien mérité de la France et de l'Angleterre [1].

---

[1] Dans sa lattre du 10 décembre, M. de Torcy répondit ce qui suit au lord Bolingbroke, sur les idées ambitieuses de l'abbé Gaultier : « J'écrivis il y a quelques jours à l'abbé ce que je pensais, sur la fantaisie qui lui est venue d'être évêque. Les hommes demandent souvent à Dieu ce qui serait leur perte, et il rejète les vœux de ceux qu'il aime. Il ne faut pas que celui qui a tant travaillé au repos public, soit mis dans une place où il serait tourmenté toute sa vie ; et en vérité, Milord, ce que les amis de l'abbé Gaultier doivent souhaiter et demander pour lui, c'est une bonne abbaye, dont il puisse à son aise toucher et manger les revenus, sans être obligé de s'embarrasser des soins d'un diocèse, tel principalement que celui de Tournai, où il aurait à ménager différentes puissances, et serait toujours exposé à des embarras sans nombre et sans fin. Le roi est très-bien disposé en sa faveur, et certainement une abbaye considérable le lui marquera bien.

AU DUC DE SAINT-PIERRE.

Whitehall, ce $\frac{8}{13}$ décembre 1712.

En vérité, Monsieur, le peu de services que j'ai été jusqu'ici en état de vous rendre, ne mérite pas l'obligation que vous me témoignez en avoir. Bien loin d'être content de ce que j'ai fait, je ne manquerai pas de prendre toutes les mesures qui dépendent de moi, pour contribuer à la réussite de vos prétentions; et parmi les instructions les plus essentielles de MM. les plénipotentiaires de la reine, ils trouveront dans chaque dépêche des ordres réitérés, de se joindre aux ministres du roi très-chrétien en votre faveur. Je leur ai dit, et j'ai l'honneur de vous en assurer, qu'ils ne peuvent mieux faire leur cour à la reine, qu'en appuyant vos intérêts de la manière la plus vive et la plus efficace. Au reste, Monsieur, si dans le cours de cette affaire vous trouvez à propos de me charger de quelque nouvel ordre, je vous supplie de m'en écrire sans cérémonie, et d'être très-persuadé, que le beau-frère de M. de Torcy a tout le droit du monde, de commander absolument à celui qui a l'honneur d'être, etc.

A LA REINE [1].

Whitehall, ce $\frac{2}{13}$ décembre 1712.

MADAME,

Peu après le départ de la lettre que j'eus l'honneur d'écrire hier à votre majesté, j'en reçus une du prince Ragotski [2], datée de

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Léopold Ragotzki, prince de Transilvanie, arrivé de Dantzig à Hull à la fin de novembre 1712, dans l'intention de passer en France. Le père de cet illustre aventurier (car c'est ainsi qu'on nomme souvent ceux qui échouent dans d'éclatantes entreprises), s'appelait George Ragotzki, et avait aspiré au trône de Pologne. Traversé par les Turcs, il défit avec une poignée de soldats leur armée commandée par le grand visir; mais ne recevant de secours d'aucune puissance, son armée fut bientôt réduite à rien, et les Ottomans s'obstinèrent à refuser la paix si on ne leur livrait la tête de Ragotzki qui, de désespoir, fondit avec le petit nombre d'hommes qui lui restaient sur le camp du visir, et périt glorieusement en 1660. Sa veuve épousa en 1682, le fameux Emeric, comte de Tekeli, hongrois qui, lors du soulèvement de son pays contre la domination autrichienne, se mit à la tête des révoltés, et finit par se réfugier en Turquie, où il mourut près de Nicomédie, le 15 septembre 1705. Pendant la

Hull [1], et sous le nom emprunté de comte de Saaros. Il est arrivé dans ce port sur un bâtiment parti de Dantzig, et je vois que l'avis que M. Scot a donné, d'après l'ordre de votre

---

guerre de Hongrie, en 1686, sa femme défendit en héroïne la forteresse de Moncatsch, assiégée par les Autrichiens. Forcée de se rendre, on exigea que ses enfans du premier lit seraient envoyés à Vienne pour y être élevés aux dépens de l'empereur. Elle rejoignit alors son mari en Turquie ; mais à la mort de celui-ci, la Porte ayant cessé de lui donner des secours, elle mourut de misère dans un village de Bulgarie. On accusa bientôt le jeune Ragotzki d'avoir voulu soulever de nouveau la Hongrie contre l'empereur Léopold I, qui ordonna de l'emprisonner en 1701. Il parvint à se sauver, fut proscrit par la cour de Vienne, devint chef des Hongrois mécontens, et remporta divers avantages sur les Allemands. Ceux-ci aussi fatigués de la guerre que la Hongrie, proposèrent enfin, en 1711, des conditions qu'elle accepta. Alors Ragotzki se réfugia en France, et prit un logement aux Camaldules, dans la forêt de Sénart, solitude habitée par des ermites, et dans laquelle quelques personnages, dégoûtés de l'ambition, après avoir joué un rôle, s'étaient déjà retirés. Ragotzki s'y ennuya sans doute, car il passa en Turquie, et s'établit à Radosto, sur la mer de Marmora, entre Constantinople et les Dardanelles. Il y mourut, le 8 avril 1735, âgé d'environ 56 ans.

[1] Port au confluent de la rivière de même nom avec celle de Humber, en Iorckshire, ou province d'Iorck.

majesté, l'a détourné de l'idée de venir présenter ses hommages à votre majesté [1]. J'exécute dans ce moment les ordres que j'ai reçus de votre majesté il y a quelques mois, et je me dispose à louer le même bâtiment ou quelqu'autre, pour le passer sur la côte de France, quoique les règles de la quarantaine apportent quelque difficulté à cet égard.

Je ne voulais pas, sans être auparavant bien assuré de la vérité, vous mander que la peste s'est déclarée à Presbourg en Hongrie, et que quelques maisons ont été fermées à Vienne; mais je crains qu'il n'y ait plus lieu de douter de la certitude de cette mauvaise nouvelle. L'empereur, l'impératrice douairière et les archiduchesses se retirent à Prague et dans d'autres villes.

J'ai communiqué au lord trésorier ce que j'ai pris la liberté de mander à votre majesté, sur la réception que l'on fera au marquis de Montéleon [2], et milord croit qu'on n'y doit

---

[1] La reine Anne ne voulait pas voir Ragotzki, par ménagement pour la cour de Vienne.

[2] Comme ambassadeur de la cour d'Espagne. Le lord Bolingbroke dit à la reine, dans une lettre du $\frac{1.er}{12}$ décembre : « L'abbé Gaultier vient de m'apporter une lettre

pas manquer; d'autant plus que les intérêts de votre majesté, sous le rapport du commerce, demandent que l'on maintienne les Espagnols dans les bonnes dispositions où ils paraissent être. Je crois que lord trésorier écrira à ce sujet au lord Dartmouth, s'il n'est pas à Londres.

Le brigadier Durell est mort à Dunkerke, circonstance qui laisse vacant le régiment à la tête duquel M. Hamilton a été si souvent blessé [1], et qui lui a été ôté pour le donner au jeune Godfrey, de qui Durell l'avait acheté.

Je joins ici une permission en blanc, pour le bâtiment qui doit porter le prince Ragotski, et quelques autres passe-ports et permissions pour lesquels les certificats nécessaires ont été produits.

Je suis, etc.

« du marquis de Montéleon ; ce ministre est à Douvres, « et se propose d'arriver à Londres jeudi vers 9 heures; « d'après ces détails sur son voyage, je ne puis m'em- « pêcher de croire, qu'il s'attend à quelque cérémonial « lors de son arrivée. J'ai donc fait insinuer à milord « Dartmouth, par M. Lewis, qu'il conviendrait d'agir « à son égard comme M. de Torcy en a agi au mien. »

[1] A Blenheim et à Schellenberg.

AU COMTE DE SAAROS.

Whitehall, ce $\frac{3}{14}$ décembre 1712.

MONSIEUR,

J'ai reçu lundi passé l'honneur de votre lettre du 9 de ce mois (n. s.), du port de Hull, et la reine étant encore au château de Windsor, je n'ai pu vous répondre plutôt qu'aujourd'hui. Je dépêche ce soir les ordres de sa majesté, tant au port de Hull qu'à celui de Harwich [1], pour vous faire trouver un bâtiment qui puisse vous transporter en France sans aucun délai, en cas que le capitaine du vaisseau sur lequel vous êtes venu de Dantzig, ne soit pas content de faire ce petit voyage; de plus, le sieur Rosenan étant parti d'ici il y a quelque temps, je vous renvoie la lettre que vous m'avez adressée pour lui.

Je vous souhaite, Monsieur, un heureux passage, et je vous supplie de croire que je suis très-parfaitement, etc.

---

[1] Dans le comté d'Essex.

AU DUC DE SAVOIE.

Whitehall, ce $\frac{4}{15}$ décembre 1712.

MONSEIGNEUR,

Je suis, je l'avoue, au comble de mes souhaits, puisque votre altesse royale a daigné témoigner qu'elle est contente de ma conduite, et l'honneur qu'elle vient de me faire par sa lettre du 16 du mois d'octobre, que M. de Mellarede m'a rendue, remplirait une ambition beaucoup plus démesurée que la mienne. La meilleure manière dont je pourrai répondre à tant de grâces et à tant de bontés, sera de continuer avec le même zèle qui m'a toujours animé, à travailler pour les intérêts du prince du monde qui mérite le plus de régner.

Votre altesse royale sera sans doute informée, par le rapport de son ministre, combien la reine est disposée à lui faire réussir toutes ses prétentions. Il n'y a pas, que je sache, une seule proposition, dans toutes les représentations de M. de Mellarede, à laquelle sa majesté n'ait consenti, et j'ai l'honneur d'assurer

votre altesse royale, que les instructions, tant de MM. les plénipotentiaires que du duc de Shrewsbury, qui doit aller dans peu de jours à la cour de France, sont conformes à ce qu'elle souhaite, et dressées même sur les mémoires de ses ministres.

Je ne dois pas finir cette lettre, sans marquer à votre altesse royale la vive reconnaissance dont je suis pénétré, de ce qu'elle a bien voulu, à ma prière, accorder l'abbaye d'Abondance à M. l'abbé de Tencin.

Comme les obligations que je vous dois, Monseigneur, sont au-dessus de toute expression, je me bornerai à assurer à votre altesse royale, que mon attachement très-respectueux ne finira qu'avec ma vie, et que parmi ceux qui ont le bonheur d'être ses sujets, il n'y a personne qui lui soit plus dévoué que le très-humble, très-fidèle et très-obéissant serviteur, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{13}{24}$ décembre 1712.

Le courrier de l'abbé Gaultier m'ayant apporté l'acte pour la prolongation de la suspension d'armes, elle a été, Monsieur, sans perte de temps, publiée selon nos formes, par ordre de la reine, dans son conseil.

Mathieu sera présentement arrivé auprès de vous, le duc de Shrewsbury s'embarque demain, et l'abbé Gaultier se donne l'honneur de vous écrire sur deux articles que vous touchez dans une de vos lettres, et qui demandent des éclaircissemens; ainsi, Monsieur, je serais fort déraisonnable, si j'abusais de votre patience par la longueur de celle-ci.

Le marquis de Monteléon [1] répond assurément au caractère et à l'opinion que vous m'avez donné de lui; il paraît disposé à éviter des longueurs qui, dans la conjoncture présente, sont dangereuses. J'espère que dans peu de jours, nous recevrons des lettres du commissaire que la reine a envoyé il a quel-

[1] Ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

que temps, pour s'expliquer avec les ministres du roi d'Espagne, de certains articles qui regardent le commerce; et je suis persuadé que, dans deux conférences avec le duc de Shrewsbury, vous leverez tous les autres obstacles à la conclusion de la paix qui, grâces à Dieu, sont en très-petit nombre, et ne sont pas de la dernière conséquence.

Je me suis donné l'honneur d'écrire à M. le duc de Saint-Pierre, et je me flatte que vous êtes persuadé, Monsieur, que je ne négligerai rien de tout ce qui dépend de moi pour l'avancement de ses intérêts; il suffit qu'il vous appartienne, pour que je sois dévoué à son service.

Je vous avoue, Monsieur, que je suis entièrement de votre opinion à l'égard de l'abbé Gaultier, qui est fort heureux d'avoir un patron tel que vous.

Parmi toute la joie qu'un honnête homme doit sentir à l'approche de la paix, j'ai la mortification de considérer, que j'aurai rarement ensuite le prétexte de vous écrire; ne m'oubliez pourtant pas, Monsieur; mais conservez quelque amitié pour un homme qui a pour vous la plus haute estime et l'amitié la plus tendre, et qui sera toute sa vie, etc.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{16}{27}$ décembre 1712.

MONSIEUR,

Le baron de Walef [1] persistant dans son dessein de vouloir passer en France, je n'ai pu me dispenser de vous écrire cette lettre, et de vous assurer que c'est un officier d'un mérite distingué. J'ajouterai qu'il est beaucoup de mes amis, et que je serais ravi de savoir qu'il est assez heureux de vous avoir pour protecteur.

Je suis, etc.

[1] Il commandait en Flandre les dragons Liégois, à la solde de l'Angleterre. Lorsque les troupes britanniques se séparèrent de l'armée des alliés, Walef seul suivit le duc d'Ormond, tandis que les autres stipendiaires suivirent le prince Eugène, conduite qui lui attira des dégoûts dont il crut s'affranchir, en sollicitant de l'emploi dans les armées de Louis XIV.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{7}{18}$ janvier 1713.

Cher Mathieu, j'avais commencé une dépêche très-formelle, en réponse à tous les articles de vos lettres; mais d'autres affaires sont survenues, et ce courrier part demain matin; de manière que vous devez, *pour le coup*, vous contenter de ce petit *billet doux* [2]; cependant la substance de toutes les choses essentielles est renfermée dans ma lettre au duc de Shrewsbury. Vous avez devant les yeux deux objets importans, terminez-les bien; les autres ne sauraient mal finir.

Nous enverrons samedi un courrier en Espagne; il passera par Paris et vous portera la lettre que je comptais vous envoyer par la présente occasion. Adieu.

Les truffes étaient bonnes; je les ai données à la reine, qui les aime; elle aurait désiré qu'elles

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Les mots imprimés en caractères italiques sont en français dans l'original.

eussent été marbrées intérieurement; à bon entendeur, salut [1]. Je m'informe de sir J. Hanmer, de votre vie privée. Adieu encore une fois. Je suis toujours, etc.

Puis-je prendre la liberté d'assurer madame la duchesse [2] de mes très-humbles respects?

---

[1] La phrase anglaise est rendue littéralement par ce proverbe français. Prior lui répond : « Je vous remercie « de l'avis sur le *marbré* des truffes. *Non sunt contem-* « *nenda quasi parva sine quibus magna constare non* « *possunt.* » (Il ne faut pas dédaigner comme de petits objets, ceux sans lesquels on ne peut s'en procurer de grands.)

[2] De Shrewsbury.

A M.me DE FERRIOL.

Whitehall, ce $\frac{7}{18}$ janvier 1713.

En vérité, Madame, vos lettres me rendent confus; et au lieu de me savoir bon gré des petits services que j'ai tâché de rendre à M. l'abbé de Tencin, je suis au désespoir de n'avoir pu répondre d'une meilleure manière à toutes les bontés que vous avez pour moi.

Conservez-moi, s'il vous plaît, une place dans votre souvenir; comptez que, par la bonté de mon cœur, je tâcherai de suppléer aux défauts de mon esprit; et que, désespérant de réussir du côté de la tendresse [1], je ferai mes plus grands efforts pour réussir du côté de l'estime.

Je suis, etc.

---

[1] Cette phrase semble indiquer que lord Bolingbroke, naturellement galant, avait fait, sans succès, sa cour à madame de Ferriol.

A LA MARQUISE DE CROISSI.

Whitehall, ce $\frac{2}{13}$ janvier 1713.

Je vous jure, Madame, que je rougis de honte, quand je songe à la peine que vous avez prise, pour me faire avoir les deux plus jolies bagatelles que j'aie jamais vu. L'ouvrier a eu tort, Madame, en ne comprenant pas qu'une tabatière de bois fût de mon goût. Quand l'intérieur est beau, il n'y a rien qui me charme comme une grande simplicité par dehors, et je connais bien des gens qui feraient infiniment meilleure figure dans le monde, s'ils ressemblaient un peu plus à cette tabatière. Au reste, Madame, il ne faut pas que je vous importune de toutes les façons; il est temps que je finisse ma lettre, en vous suppliant de croire que je suis, avec tout le respect et l'attachement possible, etc.

Je prends la liberté de vous envoyer, Madame, de l'eau de miel, de l'eau des Barbades et du vin d'Espagne, qui réussiront, j'espère, mieux que le cidre [1].

[1] Le lord Bolingbroke envoya à diverses reprises des

bagatelles aux femmes qu'il avait connues à la cour de France. Prior lui rendit le compte suivant, le $\frac{16}{27}$ octobre 1713, d'une commission de ce genre : « La distribution « de vos présens nous met tous de fort bonne humeur. « Vous verrez que je l'ai faite avec prudence et en « honnête homme. Cependant la duchesse de Noailles « me conteste cette qualification. *Mathieu*, dit-elle, *est « naturellement fripon, et il en a bien la mine. Pardi! « il a volé la moitié de mon eau de miel, pour la « donner à sa religieuse défroquée.* Voilà le salaire de « toutes les bontés que j'ai pour elle. Je crois avoir tout « arrangé en donnant à madame de Parabère une part, « comme si c'était d'après vos ordres; d'ailleurs, ma- « dame de Torcy la lui remettra de la manière qui lui « sera le plus agréable. » La religieuse défroquée dont il est question ici, est la fameuse madame de Tencin, sœur de madame de Ferriol, et de laquelle on parlera amplement plus loin. Il paraît qu'elle fit connaissance avec Prior, aussitôt qu'il fut en France; car dès le 9 septembre 1712, il mandait au lord Bolingbroke : *Je n'ai garde d'oublier le mémoire de madame de Ferriol. Elle a une sœur qui s'est sauvée de son couvent, et qui plaide actuellement la cause de cette violation de ses vœux.*

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{7}{18}$ janvier 1713.

MONSIEUR,

Il ne faut pas que le courrier du duc d'Aumont parte sans qu'il vous porte de mes nouvelles. J'ai goûté trop long-temps de la douceur de votre correspondance, pour pouvoir consentir à en être privé; et de tous les avantages que Dieu, la nature ou la fortune ont donné à M. le duc de Shrewsbury, celui que je lui envie le plus, est de se trouver dans une situation où il vous voit tous les jours, et où à tous momens il peut jouir de votre conversation.

J'espère, Monsieur, que les disputes entre MM. les plénipotentiaires seront finies à l'heure qu'il est, puisqu'il m'a paru, par les lettres que j'ai reçues du 10, d'Utrecht, qu'on commençait à s'approcher sur l'article du traité de commerce, qui a été le principal sujet de leurs différends, et qui, peut-être, n'a jamais été trop bien éclairci de part ni d'autre.

Il y a de certaines choses qui ne sont de conséquence, que parce qu'on les dispute. La

différence entre les termes *cedendis* et *restituendis* [1], entre *assumpsit* et *usurpavit* ou *arrogavit* [2], n'est pas fort essentielle. Les esprits se sont pourtant un peu aigris dans la dispute, et il a fallu prendre quelque peine, pour convaincre de certaines gens, que la chose ne méritait aucune attention.

Depuis que j'ai su que le duc de Shrewsbury a passé la mer, j'ai eu l'esprit en repos.

Finissez, au nom de Dieu, avec lui; et quand vous aurez fini, écrivez de concert aux plénipotentiaires à Utrecht.

Je compte que les points que nous avons eu à démêler avec la cour d'Espagne, sont terminés par la facilité que la reine a donnée. Ainsi, Monsieur, sa majesté pourra ouvrir la séance du parlement, en parlant de la négociation avec la France et l'Espagne comme conclue.

Je ne sais s'il n'y a pas encore quelques-uns des ministres de Hollande, qui se flattent de pouvoir brouiller les affaires, par les intrigues qu'ils continuent à tramer avec les factieux des deux chambres. Je vous avoue que je ne

---

[1] *Cédant* et *restituant.*

[2] *S'empara* et *usurpa* ou *s'arrogea.*

les crains pas, et je fonde mon assurance, non-seulement sur la fermeté qui se trouvera ici, mais aussi sur la droiture et la modération qui se rencontrera de votre côté.

Il est temps de finir et la négociation et ma lettre, en vous assurant que je suis, etc.

A SIR THOMAS HANMER [1].

Whitehall. . . . . janvier 1713.

MONSIEUR,

Si, à votre arrivée à Paris, vous n'avez pas reçu de mes nouvelles comme je vous l'avais promis, c'est parce que je jugeai toutes mes connaissances dans ce pays disposées à vous en faire les honneurs, et que je me serais rendu coupable d'une impertinente affectation, en m'avisant de recommander quelqu'un que son mérite personnel, déjà connu, recommande bien plus efficacement lui-même. Le duc et la duchesse de Shrewsbury seront arrivés, j'espère, long-temps avant cette lettre. Je n'envie point les plaisirs dont un aussi excellent ami jouit; mais je désirerai souvent

[1] Cette lettre traduite de l'anglais est sans date, mais paraît du commencement de janvier 1713. Le chevalier Hanmer était un membre très-distingué de la chambre des communes, voyageant alors en France, et qui aida peut-être M. Prior, au moins jusqu'à l'arrivée du duc de Shrewsbury, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre près de la cour de France.

d'être avec vous, et formerai dans mon imagination une foule de parties agréables, dont je regretterai de ne point partager les amusemens.

Si vous me faites l'honneur de m'écrire, veuillez me donner quelques détails sur la vie privée de Mathieu [1]. J'ai été dans sa confidence; mais sa dernière dépêche ne contient, dans une rame entière de papier, que de *graves* détails d'affaires; au point qu'en lisant cette volumineuse épître, je m'attendais de trouver à la fin le nom de John Werden [2], au lieu de celui de Matt Prior. Nous entendons souvent parler d'une certaine nonne défroquée qui a supplanté la fille aux cheveux châtains [3].

Les dernières lettres de Madrid, et les dernières conférences que nous eûmes avec le marquis de Montéleon, nous permettent d'espérer de finir bientôt avec la cour d'Espagne

---

[1] M. Prior.

[2] Ce John Werden avait probablement le malheureux défaut d'écrire des lettres très-prolixes.

[3] La religieuse défroquée était madame de Tencin, et la belle aux cheveux châtains qu'elle supplanta dans le cœur de M. Prior, nous est inconnue.

d'une manière qui lui sera agréable et avantageuse pour nous. Les différends avec la France se réduisent, je crois, à deux points peu importans, quoique les plenipotentiaires à Utrecht semblent encore se regarder comme à une grande distance les uns des autres. Les Hollandais se soumettront, et il faudra que le très-auguste empereur se soumette aussi. Nous voilà donc bien près de la conclusion; mais je ne suis pas cependant assez présomptueux pour imaginer que la paix, signée et ratifiée, puisse être communiquée au parlement à l'époque où les deux chambres sont prorogées. Je suppose que la session sera retardée de quinze jours ou trois semaines.

Puis-je vous demander quand vous comptez revenir parmi nous? — Dans quel lieu que vous vous trouviez, vous n'avez pas un plus sincère et plus obéissant serviteur que, etc.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ janvier 1713.

Mon cher Mathieu, la longue épître qui vous arrivera avec celle-ci, avait été écrite en réponse à une partie de vos dépêches, et aurait dû vous être envoyée il y a au moins dix jours; je crois qu'une grande partie de son contenu n'est plus à propos, sur-tout le lord duc [2] recevant par ce courrier, la résolution finale de la reine, ainsi que le dernier expédient qu'elle puisse proposer. Quoiqu'il en soit, elle est écrite, et peut aussi bien être brûlée par vous que par moi.

Nous ne pouvons nous persuader ici que les Français agissent de bonne foi, ou avec prudence; ils ont l'air de nous presser de conclure, pour avoir les autres à leur merci, et en même temps ils nous chicannent sur l'article le plus essentiel de tout notre traité, et cherchent à esquiver un consentement donné, répété et confirmé.

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] De Shrewsbury.

Nous ne demandons pas d'être traités en *amicissima gens* [1], ni les avantages du tarif de 1664, jusqu'à ce que nous ayons aboli les prohibitions et les taxes, au point de mettre ici les marchands français sur un pié aussi avantageux que ceux des autres nations; mais peuvent-ils, au nom de Dieu, nous croire assez simples pour imaginer, que nous obtiendrons de même ce tarif, si nous consentons à ne pas le réclamer, jusqu'à ce que leurs commissaires et les nôtres soient convenus d'un tableau de taxes proportionnées pour l'Angleterre ? En vérité l'erreur serait trop forte, et quant à moi, je conseillerais plutôt à la reine d'abandonner ses justes prétentions à cet égard, que de permettre qu'on l'en prive par supercherie.

Il faut que je vous dise, qu'un petit bruit s'est répandu au dehors, je ne sais comment, de cette querelle, pas assez circonstancié pour en faire connaître les détails au public, mais assez pour donner des espérances aux Whigs, qui commencent à dire, qu'ils savent que la France refuse déjà de tenir ses engagemens avec la reine. Mais un autre sujet,

---

[1] Comme la nation la plus favorisée.

les fait triompher bien davantage. Leurs lettres de Hollande leur apprennent, que les ministres Français se déclarent contre les propositions relatives à l'électeur de Bavière, que le lord Strafford a entamées comme ouvertures à faire probablement par la France, et approuvées par la reine. Si telle est la vérité, (et quelques papiers que m'a remis le duc d'Aumont me le font soupçonner ainsi), les Français nous embarrasseront, mais d'un autre côté ils gâteront leur propre jeu.

J'ai épuisé tout mon fonds d'arguments dans la longue lettre que j'ai écrite au duc de Shrewsbury, par ordre de la reine; je puis seulement ajouter que nous sommes sur le bord d'un précipice, mais les Français y sont aussi. Je vous prie, dites de ma part à M. de Torcy, qu'il peut faire pendre Robert et Henri [1]; mais les affaires retomberont bientôt dans une si grande confusion, qu'il souhaitera de nous revoir en vie [2]; pour parler sérieuse-

[1] Oxford et Bolingbroke, dont la rupture des négociations aurait produit la perte.

[2] Ce passage est cité dans l'histoire du Whighisme et du Torisme, page 322. L'auteur du même ouvrage rapporte encore l'article suivant d'une lettre du lord Bolingbroke à M. Prior : *Mes complimens à M. de Torcy.*

ment, à moins que la reine ne puisse présenter [1] ses intérêts comme réglés avec la France, et à moins que cette cour ne veuille tenir nos alliés dans l'erreur, comme ils y sont suffisamment à cette heure, je prévois des difficultés insurmontables.

Voici mon plan : que la France satisfasse la reine, et que la reine déclare immédiatement à son parlement et au congrès, qu'elle est prête à signer ; qu'en même temps, les plénipotentiaires Français se montrent disposés à conclure avec tous les alliés ; qu'ils offrent aux Hollandais ce qu'ils leur ont déjà offert, de s'en rapporter pour les quatre espèces (de

---

Informez-le que, s'il ne s'accorde pas avec la reine, je serai peut-être un réfugié. Si je le suis, je promets d'avance de me mieux comporter dans son pays, que les réfugiés français ne font ici. Rendez les Français confus de leurs basses chicanes. Par les Cieux ! ils en agissent comme des quincalliers, et ce qui est encore pis, comme des procureurs. On n'a pu retrouver cette dépêche ; mais ce fragment suffit pour démontrer que le gouvernement anglais était alors fort mécontent des réfugiés français qui, par haine contre leur ancienne patrie, s'étaient joints aux Whigs et improuvaient la paix.

[1] Au parlement.

marchandises), à des commissaires; qu'ils offrent à la Prusse et aux autres princes d'Allemagne, dont les intérêts souffrent peu de difficultés, une satisfaction entière; qu'ils accordent à la Savoie le petit article contesté, qu'ils doivent reconnaître comme nécessaire, pour lui donner la *sûreté réelle* tant de fois promisse; qu'ils consentent à notre proposition à l'égard du Portugal; qu'ils se contentent, pour la Bavière, des ouvertures du lord Strafford; et qu'ils offrent même de traiter avec l'empereur, si l'on peut trouver les moyens de l'adoucir sur cet article et sur les autres.

Si de semblables ouvertures n'étaient pas acceptées sur-le-champ, une adresse préparée pour l'ouverture du parlement, et tendant à demander que notre paix fut conclue séparément, serait approuvée, et la cause de la France deviendrait pour toujours celle du peuple Anglais.

Si elles étaient acceptées, que M. de Torcy s'en tiennent là, et considère quel bon marché ferait la France; qu'il se rappèle son voyage à la Haye, et compare les plans de 1709 et de 1712[1]. Vous sentez que nous sommes, et

[1] Le lord Bolingbroke rappèle ici fort adroitement, la

serons inquiets jusqu'à ce que nous recevions vos réponses à ces lettres ; si notre attente est frustrée, il faudra nous préparer à jouer un nouveau rôle.

M. de Torcy a de la confiance en vous ; servez-vous en une fois pour toutes en cette occasion, et convainquez-le absolument, qu'il faut que nous donnions une autre direction à l'esprit du parlement et du peuple, selon la résolution que la France prendra dans la crise actuelle.

Adieu, vous jugerez si j'écris de bon sens ou non, pour moi je n'en sais rien. Des travaux continuels pendant quatre ou cinq jours, des comités, des conférences, dicter à l'un, écrire moi-même à d'autres, ont presque tourné la tête à votre fidèle ami.

---

prodigieuse différence qui existait entre les extrémités humiliantes auxquelles les Hollandais voulaient soumettre la France en 1709, et aux conférences de Gertruydemberg, et les conditions raisonnables proposées par l'Angleterre dès le début des négociations.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{20}{31}$ janvier 1713.

Je vous jure, Monsieur, que si nous ne finissons pas, ce n'est nullement ma faute. Je souhaite par mille raisons une prompte conclusion du grand ouvrage de la paix; mais je la souhaite principalement, parce que je vois que chez nous les esprits commencent à se lasser de l'incertitude.

Nos contestations à l'égard de Terre-Neuve ne seront point la pierre d'achoppement; pourvu que vous ne nous refusiez pas plus longtemps, dans le traité de commerce, les conséquences d'un principe que nous avons envisagé depuis plusieurs mois comme établi et hors de toute dispute, la paix sera bientôt faite.

Il est inutile que j'entre dans le détail de cette affaire, qui a été terriblement brouillé à Utrecht. M. le duc de Shrewsbury vous informera des dernières offres que la reine lui ordonne de faire, pour accommoder ces différens, et des raisons sur lesquelles nous

nous fondons, qui sont assurément très-solides, pour ne pas avoir tout leur effet sur un esprit aussi bien tourné et sur un cœur aussi bien placé que le vôtre.

Au nom de Dieu, Monsieur, renvoyez ce courrier sans perte de temps, avec le consentement du roi, aux propositions que M. de Shrewsbury aura l'honneur de lui faire de la part de la reine. Vous nous mettrez par-là, en état de triompher, de ceux qui sont en même temps vos ennemis et les nôtres; dans ce cas, la reine parlera aux deux chambres, dont l'assemblée ne peut être différée que jusqu'au 3 du mois prochain (v. s.), des intérêts de la Grande-Bretagne et de la France, comme entièrement réglés. Sa majesté dira, qu'elle va signer son traité, qu'elle a convié tous ses alliés à faire de même, et qu'elle leur a déclaré, qu'elle est fermement résolue de ne pas tenir plus long-temps la négociation ouverte.

Convenez avec moi, Monsieur, que l'écho de cette harangue et des réponses du parlement, se fera entendre à Utrecht, et inspirera l'amour de la paix aux guerriers les plus outrés. Vous finirez bien vîte les affaires qui restent à être ajustées, et vous les finirez à la satisfaction du roi; mais si à l'assemblée du

parlement, notre négociation se trouve encore ouverte, je ne saurais en vérité, Monsieur, répondre des suites. Les mal intentionnés auront beau jeu; et ce que je regarde comme le comble du malheur, les bien intentionnés se trouveront peut-être obligés de suivre les sentimens des autres. M. d'Oxford et votre serviteur ont la mine de passer, dans ce cas, assez mal leur temps. Je m'embarrasse pourtant beaucoup moins de cela, que du désordre que je prévois dans les affaires générales.

Vous voyez, Monsieur, que le plaisir que je trouve à vous écrire m'emporte. Je veux me flatter que l'importance de la crise où nous sommes, servira d'excuse à la longueur de ma lettre, et que vous ne trouverez pas mauvaise cette franchise, avec laquelle je vous conte naturellement mes craintes et mes espérances.

Je suis, etc.

A LA PRINCESSE DES URSINS [1].

Whitehall, ce $\frac{25 \text{ janvier}}{5 \text{ février.}}$ 1713.

MADAME,

Votre altesse, [2] peut voir jusqu'à quel point le marquis de Montéleon s'est rendu maître de mon esprit, puisqu'il a su m'inspirer la

---

[1] Marie-Anne de la Trémoille, fille du duc de Noirmoutier, épousa d'abord, en 1659, Adrien-Blaise de Talleyrand, prince de Chalais qui, étant intervenu dans le fameux duel de MM. de la Frette, où le fils aîné du duc de Saint-Aignan-Beauvilliers fut tué, se vit réduit à sortir du royaume et se retira en Espagne, où sa femme alla le joindre. Ils passèrent ensuite en Italie, et le mari mourut à Venise en 1670. Madame de Chalais s'était rendue à Rome, où les cardinaux de Bouillon et d'Etrées en prirent soin à cause de sa naissance et sur-tout par des motifs plus touchans; car elle joignait l'esprit et la beauté à des grâces enchanteresses qui ne firent pas moins d'impression sur plusieurs membres du sacré collége, que sur les laïcs. Les cardinaux dont on vient de parler, songèrent à procurer une existence distinguée à madame de Chalais, et réussirent à lui faire épouser, en février 1675, don Flavio Ursini, duc de Bracciano et de san Gemini, prince de Seglio, de Nerola et du Saint-Empire, grand d'Espagne et chef de la Maison des Ursins, veuf sans enfans, d'une Ludovisio. Louis XIV, a qui les deux cardinaux

hardiesse de vous écrire. Je sais tout le cas que je dois faire de l'amitié que ce ministre a bien voulu me témoigner; mais en vérité,

---

persuadèrent qu'il lui importait de mettre dans ses intérêts un homme aussi considérable, le nomma, la même année, chevalier de ses ordres, dont néanmoins il renvoya le collier, à l'époque des différens du pape Innocent XI avec le roi de France. Madame de Bracciano avait un esprit trop supérieur à celui de son mari, pour vivre en bonne intelligence avec lui; aussi se brouillèrent-ils souvent; et pendant ces mésintelligences, elle fit d'assez longs séjours en France. Enfin la mort la délivra, le 5 avril 1698, du duc de Bracciano, qui touchait à sa 77ᵉ année. Don Livio Odescalchi, neveu d'Innocent XI, acheta pour deux millions le duché de Bracciano, à condition qu'elle en quitterait le nom, ce qui lui fit prendre celui de princesse des Ursins. Lorsque Philippe V épousa, en 1701, Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, il fallut à cette princesse une première dame d'honneur, ou *camarera-major*. Le cardinal d'Etrées proposa la princesse des Ursins, qui fut acceptée d'autant plus facilement, que le cardinal Portocarrero, alors tout puissant en Espagne, en avait été fort amoureux à Rome. Madame des Ursins ne tarda pas à prendre un ascendant total sur l'esprit du roi et de la reine, et à devenir maîtresse des affaires. On lui suscita, avec la cour de France, de fâcheuses querelles, dont son adresse et l'amitié de madame de Maintenon, réussirent à la tirer; mais son ambition était insatiable, au point qu'on l'accusa d'avoir tenté de se faire épouser, toute vieille qu'elle était, par le roi

Madame, il ne m'a jamais fait, ni ne me fera jamais une faveur que j'estime autant, que celle dont il vient de m'honorer, en me four-

---

d'Espagne, lorsqu'il devint veuf, le 14 février 1714. Il est plus certain que, non contente d'une fortune et d'un crédit immense, elle aspira à devenir souveraine. Elle saisit la conjoncture de l'abandon que Philippe V fit à l'électeur de Bavière, des Pays-Bas, pour y stipuler que ce prince lui abandonnerait des terres jusqu'à la concurrence de trente mille écus de rente, pour en jouir sa vie durant, en toute souveraineté. On convint ensuite que cette principauté serait celle de la *Roche en Ardennes*. Elle sut disposer le roi de France, la cour d'Angleterre et même les Hollandais, à favoriser cet arrangement, qui échoua par l'obstination de l'empereur, qui ne voulut jamais consentir à aucun démembrement des Pays-Bas, dont la cession devait lui être assurée par la paix. Sa conclusion fut même embarassée et retardée par cette affaire, jusqu'au moment où Louis XIV convainquit son petit-fils, que la vanité d'une vieille femme ne devait pas être préférée à la tranquillité de l'Europe. Enfin Philippe V s'étant avancé, le 22 décembre 1714, à Guadalaxara, au-devant d'Elisabeth Farnèse, sa seconde femme, cette princesse fit arrêter le lendemain 23, à Quadraque, madame des Ursins, qui s'était rendue auprès d'elle, par M. d'Amezaga, officier des gardes-du-corps, à qui elle ordonna de la conduire sans délai hors d'Espagne, et on la laissa à Saint-Jean de Luz. Cette disgrace a été long-temps un problême historique; mais il paraît certain aujourd'hui, que Philippe

nissant un prétexte d'écrire à votre altesse, et de lui marquer les sentimens d'un cœur qui est parfaitement dévoué à son service.

Tout serviteur que je suis de M. de Lexington, je ne puis pas m'empêcher de lui envier le bonheur qu'il a, de faire sa cour, sous la protection de votre altesse, à cette grande reine d'Espagne, [3] dont les vertus

---

V, fatigué du pouvoir que madame des Ursins avait usurpé sur lui, avait envoyé ordre à sa nouvelle épouse, de le débarasser de cette tutrice, sans quoi elle les empêcherait souvent de coucher ensemble, ainsi qu'il était arrivé pendant la vie de Louise de Savoie; or, c'était la plus grande contrariété qu'on pût faire éprouver à ce monarque, qui ne connaissait rien au-dessus des plaisirs du mariage; aussi resta-t-il couché dix-huit heures de suite avec Elisabeth, occupé probablement de toute autre chose que de madame des Ursins, qui devait aussi avoir encouru l'indignation de Louis XIV, en remariant son petit-fils sans sa participation. Quoi qu'il en soit, madame des Ursins se fixa d'abord à Avignon, d'où elle retourna à Rome. Elle y mourut le 5 décembre 1722, âgée d'environ 80 ans.

[2] Les étrangers donnaient à la princesse des Ursins le titre d'altesse, que les grands d'Espagne et les Français ne voulurent jamais lui accorder.

[3] Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, morte le 14 février 1714. Elle était fort aimée des Espagnols. On

héroïques font l'admiration du siècle présent et seront celle de la postérité.

Comme M. le comte d'Oxford, se donne l'honneur d'écrire à votre altesse, il est fort inutile que j'entre dans aucun détail à l'égard des intérêts des deux cours. Je me flatte que M. le marquis de Montéleon a trouvé dans sa négociciation, toutes les facilités qui dépendaient de moi, et j'ose assurer votre altesse, qu'il trouvera toujours les mêmes.

Je n'ai pas manqué, Madame, d'envoyer à MM. les plénipotentiaires de la reine, toutes les instructions qui ont été jugées les plus convenables, pour faire assurer à votre altesse, dans le traité de paix, la principauté que sa majesté catholique lui a accordée. Je ne veux point douter que les soins que ces ministres apporteront, n'assurent dans cette occasion un effet entier. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne négligerai rien, pour faire éclater le profond respect et l'attachement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

---

remarqua que quand Elisabeth Farnèse, que Philippe V épousa en secondes noces, fit son entrée à Madrid, le peuple cria : *Viva la Savoiana*. Vive la *Savoiarde*.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{26 \text{ janvier}}{6 \text{ février.}}$ 1713.

Quoique vous vous plaigniez, mon cher Mathieu, que d'autres ne vous écrivent pas aussi souvent que le service paraît l'exiger, j'appréhende que vous ne trouviez que je fais le contraire, et je prie Dieu que le duc de Shrewsbury, ne m'impute pas le même tort.

Il est si nécessaire que nous finissions, et si important que nous ne permettions pas qu'au moment de la clôture du traité, l'on nous prive des avantages que nous avons obtenus pendant la négociation, que je ne puis retenir ma plume, quand il me reste sur ce sujet dans l'esprit une pensée non communiquée.

Vous avez donc vu que si l'article de Terre-Neuve [2] éprouve des difficultés, c'est uniquement d'après celles que la France suscite sur le commerce.

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Colonie de l'Amérique septentrionale.

Une légère méprise a eu lieu, et qui peut s'empêcher d'en commettre quelqu'une dans un travail de cette longueur, de cette complication et de cette difficulté ? Mais, je crois que vous penserez comme moi, qu'il vaut mieux que nous l'avouions, que si les français s'en prévalaient.

Toutes les taxes établies depuis 1664, ne doivent pas être abolies, mais toutes les prohibitions de marchandises de France, ainsi que porte le mémoire qui vous a été remis ; et quant aux taxes, elles doivent être réduites à la même proportion que les autres nations payent.

Je suis bien aise de voir que le duc [1] et vous, soyiez si contens l'un de l'autre ; vous avez tous deux raison.

Mon amitié, mon cher Mathieu, ne te manquera jamais, emploies-la toute entière, et continue d'aimer, etc.

---

[1] De Shrewsbury.

AU MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{4}{15}$ février 1793.

Mon cher Mathieu, ayant écrit au duc de Shrewsbury très au long, dans mes deux dépêches officielle et particulière, je ne vous importunerai que très-peu par ce courrier. Nous sommes je crois, presque à la fin de nos différens avec la France, en ce qui regarde nos propres intérêts ; nous sommes prêts, j'en suis persuadé, à finir avec l'Espagne, de manière qu'il est à présent au pouvoir des français, de terminer aussitôt qu'ils le voudront, le grand ouvrage; mais il faut pour cela qu'ils prennent un autre chemin, que celui qu'ils ont suivi dans leur conférence avec les ministres de Hollande à Utrecht. Si à mesure que nous portons les alliés à consentir, les français élèvent leurs prétentions, il n'y aura point de fin. Je sais que les états consentiront à en user à l'égard des quatre *espèces* de marchandises [2], comme a fait la reine ; il faut qu'ils

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Que la France refusait probablement de comprendre dans le traité de commerce.

laissent tomber la demande de Condé[1], et ils le feront; dans ce cas, nous ne signerons pas; et nous ne le pouvons, sans eux; ils ont été dans leur tort jusqu'à présent, mais la France pourrait, en chicannant sur les dépendances des Chatellenies[2] à céder, leur donner raison.

La reine n'est pas encore en état de marcher, quoiqu'elle soit, grâces à Dieu, parfaitement rétablie de l'indisposition qui nous a alarmés la semaine dernière, et c'est principalement à cause de cela que le parlement est prorogé de nouveau au $\frac{27}{28}$; mais une autre raison, c'est que, puisque les alliés traitent sérieusement et pressent de conclure, sa majesté désire voir, avant que de parler aux deux chambres, comment agira la France; car elle est déterminée à exposer le véritable état des négociations, et à faire connaître au public, qui mérite le blâme du délai. J'espère que notre ami, M. de Torcy, gagnera sur sa cour, de conserver jusqu'à la

---

[1] Place des Pays-Bas, en avant de Valenciennes, et dont les Hollandais avaient d'abord demandé la cession.

[2] Ou territoire environnant les places de guerre que Louis XIV consentait à céder.

fin cette candeur, cet esprit de facilité, cette *bonne foi* avec lesquels les Français ont commencé.

Adieu, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{17}{28}$ février 1713.

Je crois, Monsieur, que la conjoncture dans laquelle nous nous trouvons, et l'importance des affaires dont il s'agit, me serviront d'excuse, si je vous importune d'une de mes lettres, et si j'ajoute de moi-même quelque chose à ce que M. le duc de Shrewsbury vous dira de la part de la reine.

Je regarde la paix entre la Grande-Bretagne et la France comme réglée, puisqu'il est certain que les différends qui restent indécis, dans le quatorzième article sur les *bona immobilia* [1], et dans le douzième sur les *triginta* [2] lieues, n'en arrêteront pas la conclusion. Si donc les alliés de la reine persistent à ne vouloir point traiter, ou si, en traitant, ils continuent à insister sur les demandes qu'ils ont faites jusqu'ici, nous n'aurions qu'à signer la paix particulière, en leur laissant un terme

---

[1] Les biens-immeubles.

[2] Trente.

pour accepter le plan du roi, selon ce qui a été autrefois promis par la reine. Mais, Monsieur, vous voyez qu'ils filent doux, et que la différence qu'il y a entre ce que vos ministres proposent et ce que les autres demandent, n'est pas assez considérable pour pouvoir nous autoriser à dire, qu'ils restent encore dans leur tort, qu'ils sont opiniâtres et qu'il faut les abandonner.

La reine a différé le plus long-temps qu'il lui a été possible, de rien prescrire à ses alliés; elle a souhaité même de laisser le champ libre aux ministres de sa majesté très-chrétienne, pour gagner par la négociation, sur ces esprits que les événemens de la campagne passée ont rendus plus dociles. Mais la saison s'avance; peut-être la regarderions-nous déjà comme trop avancée, si nous ne comptions pas que vous cherchez à faire une paix raisonnable, et non pas à prendre quelque petit avantage par la continuation de la guerre. Il faut donc ou prévenir l'ouverture de la campagne par la conclusion de la paix, ou se préparer dès à cette heure à la traiter les armes à la main. Le premier parti vaut infiniment mieux que le dernier. Pour cet effet, je viens d'envoyer à milord Shrewsbury, les derniers sentimens

de sa majesté sur les principaux articles qui restent à régler à Utrecht. Si le roi trouve à propos de concourir avec la reine, ces points et ceux qui ont déjà été accordés par les plénipotentiaires de France, formeront le plan général que la reine et le roi conjointement, offriront aux parties intéressées.

Si les alliés acceptent ce plan, la paix générale est assurée; s'ils ne l'acceptent pas, celle de la reine sera signée d'abord que vos ministres eux-mêmes le souhaiteront. Je ne puis me résoudre à supposer seulement, que ce plan puisse être rejeté, puisqu'il contient toutes les facilités que la reine est en état de donner, et puisqu'elle se trouverait, dans ce cas, obligée de parler à son parlement du succès de la négociation comme incertain. Vous voyez, Monsieur, combien cela donnerait d'avantage aux mal intentionnés par-tout, combien cela causerait d'embarras ici et de désordre dans le reste de l'Europe.

Vous aurez présentement le plan entier de la paix tout à la fois devant les yeux; vous n'aurez point de demandes ultérieures à craindre, et le roi peut, dans un moment, finir ce qui exigerait des mois, pour ne pas dire des années, à régler au congrès.

Notre parlement ne s'assemblera que le 3 du mois prochain (v. s.); ainsi nous avons tout le temps qu'il nous faut pour recevoir vos réponses, et pour prendre nos mesures qui ne dépendent que de vos résolutions; car la reine est la maîtresse de donner tel pli qu'elle voudra aux affaires chez nous.

Peut-être que tous les avis que vous recevez ne sont point conformes à ce que j'ai l'honneur de vous mander; je crois pourtant être assez au fait de ce qui se passe ici, et pouvoir vous répondre de la conduite de notre cour et du génie de notre peuple. Ce qu'il y a de certain, c'est que je vous écris naturellement ce que je sais et ce que je pense, que je ne vous ai jamais trompé, que je ne vous tromperai jamais, et qu'on ne peut être avec une estime plus parfaite que je le suis, etc.

MM. les plénipotentiaires de la reine me mandent, qu'ils ont commencé à parler des intérêts de M. le duc de Saint-Pierre, et qu'ils espèrent lui pouvoir rendre service.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{3}{14}$ mars 1713.

Mon cher Mathieu, vous êtes fort obligeant de songer à la situation de votre ami; il faudrait que je ne fusse pas très-heureux, si je n'avais pas le temps de vous écrire ni d'aller voir Denny.

J'ai rampé, le mieux qu'il m'a été possible, à travers des affaires longues et hérissées de difficultés, et je me suis consolé par l'espoir d'être mieux secondé lorsque j'aurais moins à faire; mais parlons d'autre chose.

La paix est, sans aucun doute, au moment d'être conclue; et si M. de Torcy a écrit aux ministres de son maître à Utrecht, comme j'ai écrit à ceux de la reine, nous recevrons bientôt les actes revêtus de leurs signatures.

Je n'ai pas manqué, vous pouvez en être persuadé, de lire très-distinctement à la reine le paragraphe de la lettre du lord duc [2], où il

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] De Shrewsbury.

rend à votre mérite la justice qui vous est due. La reine a apprécié parfaitement vos services, et elle est, je crois, réellement décidée à vous donner toutes les preuves que vous pouvez désirer de cette bonne disposition. J'ai attaqué le lord trésorier sur le même sujet; et si j'eusse pu l'aller trouver hier, j'aurais eu, je crois, quelque chose à vous mander de sa part; mais j'ai été cloué à mon bureau jusqu'à présent, trois heures du matin que je vous écris. J'espère vous envoyer, avant la fin de la semaine, des nouvelles à cet égard qui seront satisfaisantes pour vous.

Je vous prie de faire agréer mes très-humbles respects à madame la duchesse, et d'engager le lord duc à me pardonner la longueur de mes lettres.

Vous vous êtes montré véritablement l'ami de M. Calandrini, dont la position est bien malheureuse, et qui mérite réellement un meilleur sort. Je vous prie de lui continuer les mêmes soins. Je crois qu'il a éprouvé une nouvelle infortune, qui lui rend encore plus nécessaires les bons offices de ceux qui sont à même de le servir.

Je pense que je suis en retard envers madame de Ferriol et son frère l'abbé; je m'ac-

quitterai bientôt; en attendant, je ne les oublie pas.

Je sais que vous ferez mes complimens d'usage par-tout où il convient; c'est pourquoi je n'entre, à ce sujet, dans aucun détail.

Que pensez-vous d'une médaille où l'Angleterre donne une branche d'olivier au temps, et qui porte cette inscription : *Longum diffundet in aevum* [1]; ou de celle-ci, l'Angleterre assise sur un trône, des armes, des trophées, etc., à ses piés cette légende : *Compositis venerantur armis* [2] ?

Adieu, mon bon ami, je suis, etc.

Pourriez-vous, dans un bon moment, lâcher

---

[1] *Elle l'étendra long-temps.* (L'olivier de la paix.)

[2] *Après avoir mis bas les armes, on se prosterne devant elle.* Cette légende fut adoptée; mais on changea la disposition de la médaille. Ce fut probablement celle que la reine fit remettre aux deux chambres du parlement. D'un côté l'on voit l'effigie de cette princesse, avec l'inscription ordinaire *Anna G. D.*, etc. (Anne, par la grâce de Dieu, etc.); et de l'autre, l'Angleterre tenant de la main droite une branche d'olivier, et de la gauche une lance; dans le fond une charrue, un laboureur qui sème, et la mer avec des vaisseaux à la voile. Autour la légende : *Compositis venerantur armis*, et à l'exergue, 1713.

un mot au lord duc en faveur du docteur Carter, principal du collége d'Oriel à Oxford? C'est un homme de beaucoup de mérite, comme savant et comme républicain; il ambitionne d'être un des aumôniers de la reine, et on ferait bien, je crois, de lui donner cette place.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{23 \text{ mars}}{3 \text{ avril.}}$ 1713.

Il faut que je profite de cette occasion, Monsieur, pour vous assurer de mes très-humbles respects, et pour vous dire, que les lettres que j'ai reçues d'Utrecht des 20, 21 et 25 m'avaient presque désespéré : celles du 28 m'ont un peu consolé. Je vois, par ces dernières, que la paix de tout le monde sera faite en même temps, les conditions que M. de Zinzendorf demande pour qu'il puisse signer celle de l'empereur, étant d'une nature à ne pouvoir pas accrocher la négociation.

M. le duc d'Aumont a été informé de temps en temps, des prétextes dont on s'est servi pour différer d'un jour à l'autre la signature des traités entre la Grande-Bretagne et la France. Il sait aussi les réponses que j'ai données et les ordres précis et réitérés que j'ai envoyés de la part de la reine ; ainsi, je n'entre pas dans ce détail dont vous êtes déjà instruit.

M. le duc de Shrewsbury vous communi-

quera, Monsieur, les ordres que la reine a donnés et qu'elle fera observer, touchant les *bona immobilia* des sujets du roi. Sa majesté aura une entière satisfaction là-dessus, et la reine saisira avec plaisir cette nouvelle occasion de montrer combien les intérêts de la France lui sont à cœur. Elle ne doute point que le roi, de son côté, ne veuille jeter un coup d'œil de compassion sur ces malheureux qui souffrent aux galères [1]. Cette action sera digne du grand cœur et de la piété du roi; elle sera la marque la plus essentielle que sa majesté puisse donner de sa considération pour la reine, et elle fermera la bouche à tous ces mauvais discoureurs, qui ne cherchent qu'à noircir l'ouvrage de la paix et le caractère de tous ceux qui s'en sont mêlés.

Je suis, etc.

---

[1] En juin 1712, la reine d'Angleterre avait déjà envoyé le marquis de Miramont à Utrecht, pour y agir auprès des plénipotentiaires français, en faveur de leurs concitoyens protestans, tant de ceux qui habitaient encore en France, ou qu'on détenait aux galères, que de ceux qui étaient réfugiés en pays étrangers; comme cette démarche n'avait produit aucun résultat, la cour de Londres renouvela ses sollicitations, du moins en faveur des galériens, détenus pour seule cause de religion.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{26 \text{ mars}}{6 \text{ avril}}$ 1713.

Mon cher Mathieu, la réponse dont vous m'avez envoyé un extrait, est en effet fort extraordinaire.

Je vous prie de croire que je n'ai pas manqué de représenter votre situation, comme le doit un ami sincère; mais excusez-moi si je ne vous rends pas un compte précis de mes succès. En général, permettez que je vous demande de continuer, et j'ose dire que vous aurez à la fin sujet d'être content. Ne demandez plus des ordres d'ici; mais comme vous avez de la considération à Paris, profitez-en pour vous mettre dans l'attitude qui convient à un sujet de la reine, dans votre emploi et dans les conjonctures présentes.

Adieu, je suis toujours votre serviteur très-humble, etc.

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

AU MARQUIS DE MONTÉLEON.

Mardi, ce $\frac{7}{18}$ avril 1713.

MONSIEUR,

Plus je considère le projet de traité venu en dernier lieu de Madrid, plus je trouve l'impossibilté de passer certains articles qui sont contenus là-dedans. Votre excellence me servira de témoin, que je cherche à aplanir toutes les difficultés qui se forment, bien loin de vouloir en créer aucunes. Si donc je trouve de l'impossibilité à passer ces articles, jugez, s'il vous plaît par-là, des sentimens des autres ministres.

L'ouverture du parlement se doit faire jeudi prochain; nous n'avons par conséquent point de temps à perdre; car je serais très-fâché d'entendre parler la reine de la paix avec la France comme faite, et du traité comme ratifié, pendant qu'elle serait obligée de dire, que la négociation avec l'Espagne est encore ouverte.

Il sera, dans ce cas, impossible de répondre de certains contre-temps fâcheux qui pourront

arriver. Demain à dix heures précises du matin, je me rendrai au bureau : M. Moore s'y rendra ; peut-être pourrons-nous trouver des expédiens et des tempérammens sur les points disputés, avec votre assistance. Comme M. Moore ne parle point français, je me remets à votre excellence, si vous ne voudriez pas amener avec vous dom Patricio [1].

Je suis avec toute la considération du monde, etc.

---

[1] Dom Patricio Lawless, qu'on croit irlandais, servit fidèlement le roi Jacques II, et s'attacha ensuite à l'Espagne, qui le nomma son commissaire pour les affaires de commerce, et lui donna ultérieurement d'autres preuves de confiance. On verra plus loin que dom Patricio, soupçonné d'être l'agent du prétendant Jacques III, en Angleterre, fut obligé d'en partir.

AU MÊME.

Wihtehall, ce $\frac{11}{22}$ avril 1713.

MONSIEUR,

Je ne doute point que vous ne me fassiez la justice de croire, que j'ai reçu l'agréable nouvelle de l'heureuse arrivée de la flotte du Mexique, avec toute la joie que doit ressentir un homme convaincu, comme je le suis, que la bonne et la mauvaise fortune de l'Espagne, sont également la bonne et la mauvaise fortune de la Grande-Bretagne.

Votre excellence me permettra de me servir de cette occasion pour lui dire, qu'il est absolument nécessaire que nous trouvions quelque tempéramment sur l'article *des fueros* des Catalans [1], et sur celui de la religion dans l'île de Minorque et à Gibraltar. Il serait en vérité, Monsieur, trop dur de voir une négociation conduite jusqu'ici si heureusement, accrochée par des bagatelles; j'ose appeler ainsi tout ce qui arrête la conclu-

[1] *Les priviléges* des Catalans, que la cour de Londres cherchait à leur faire conserver par Philippe V, qui voulait les en dépouiller, en punition de leur révolte.

sion de la paix entre nos deux nations.

Je vous dirai en confidence, que j'ai entretenu la reine sur ces deux points, à deux reprises, et que je l'ai trouvée comme je m'y étais attendu, extrêmement roide sur l'un et sur l'autre. Elle croit que s'il s'agissait de lui céder des places qu'elle n'aurait pas conquises, et dont elle ne serait pas actuellement en possession, MM. de l'inquisition pourraient prétendre, selon les coutumes d'Espagne, d'avoir à cette occasion voix en chapitre; mais il faut présentement qu'on envisage cette affaire d'un autre œil. Si le roi d'Espagne fait à la reine une cession formelle de l'île de Minorque et de Gibraltar, les biens, les honneurs et les priviléges tant ecclesiastiques que civils, comme aussi la religion catholique, seront conservés, par une stipulation formelle, à tous les habitans desdits lieux. Si le roi (d'Espagne) insiste sur des conditions qui obligent la reine de ne pas accepter la cession susdite, il n'y aura aucune stipulation en faveur des ecclésiastiques et des laïcs, et MM. de l'inquisition prendront la peine de considérer, s'il leur convient de laisser les intérêts de leur religion à la discrétion de ceux qu'on appèle hérétiques.

La reine entre, Monsieur, dans la considération de tous les égards qu'un roi catholique doit avoir pour les représentations de la part de l'inquisition, et sa majesté s'attend, que le roi votre maître entrera pareillement dans la considération de tous les égards qu'un roi ou une reine de la Grande-Bretagne, doit avoir pour les sentimens de son parlement. En un mot, je concevrais l'espérance de pouvoir faire passer l'article qui regarde les Catalans, par le moyen de l'expédient dont nous sommes convenus vous et moi, pourvu que celui de la religion ne fut plus disputé; mais que vous vous contentassiez de la stipulation générale à cet égard, qui se trouve dans les minutes envoyées de Madrid, et plus amplement dans le projet que j'ai dressé en latin et que nous avons parcouru ensemble.

Je demanderais excuse à votre excellence de vous avoir écrit une aussi longue lettre, si je ne savais combien il est important de finir sans délai, et combien il est impossible d'accommoder les différens qui subsistent encore, sur aucun autre pié que celui que je viens de vous insinuer.

Je suis très-parfaitement, etc.

A M. MARSCHALCH.

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ avril 1713.

En même temps que je vous rends grâce, Monsieur, de l'honneur de votre lettre du 18 de ce mois (n. s.), vous voulez bien que je me réjouisse aussi avec vous de l'heureuse conclusion d'une paix si long-temps disputée et si vivement contrariée.

La sage conduite du roi votre maître [1] qui se fait, avec tant de raison, gloire de marcher sur les traces de son auguste père, n'a pas peu contribué à l'accomplissement de ce grand ouvrage. Vous jugerez, Monsieur, aisément de la satisfaction avec laquelle la reine a vu concourir sa majesté prussienne à la signature de la paix, par le déplaisir que vous savez qu'elle a ressentie, lorsque les troupes du feu roi se sont séparées des siennes, et que la bonne correspondance entre nos deux cours a paru recevoir quelque atteinte.

---

[1] Frédéric-Guillaume I, né le 15 août 1688, roi de Prusse et électeur de Brandebourg, le 15 février 1713; mort le 31 mai 1740. Il était père de Frédéric-le-Grand.

Je ne suis pas véritablement en état de pouvoir vous rien promettre sur l'article des subsides; ce qu'il y a de certain, c'est que je ne connais personne qui soit si capable que vous, de conduire heureusement les affaires de votre maître par-tout où vous serez employé, et particulièrement à notre cour où vous êtes connu, et par conséquent estimé.

Je suis, etc.

AU COMTE PASSIONEI[1].

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ avril 1713.

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous prie d'être persuadé, que si mon pouvoir égalait l'inclination que je sens de vous rendre service, vous auriez bientôt sujet d'être content sur l'article dont il s'agit.

Je n'ai pas manqué, sur les premières recommandations de M. le comte de Strafford, de presser le marquis de Montéleon, lequel j'ai trouvé dans des dispositions raisonnables. J'ai depuis cela renouvelé à plusieurs reprises, mes instances auprès de ce ministre; et par le courrier qui doit partir demain pour l'Espagne, je ferai ensorte qu'il écrive encore à sa cour.

Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé qu'on ne peut être, etc.

---

[1] On croit que ce comte Passionei était frère du cardinal de même nom, qui entretint dans la suite une correspondance avec Voltaire; et il est évident qu'il sollicitait alors, avec l'appui des ministres anglais, une grâce quelconque de la cour de Madrid.

A M. MESNAGER.

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ avril 1713.

Vous ne me trouverez pas, Monsieur, j'espère, importun, si je me donne l'honneur de vous féliciter, sur ce que vous venez de donner la dernière main à ce grand ouvrage, dont vous avez jeté les premiers fondemens.

La bonne correspondance entre nos deux nations vient d'être rétablie par la paix; tâchons de l'augmenter et de l'affermir par toutes sortes de moyens.

Parmi les plaisirs que je ressens de voir la fin de cette négociation, j'ai celui d'avoir eu, pendant son cours, l'occasion de vous connaître. Je vous demande quelque part dans votre souvenir, et je vous assure, de mon côté, que je serai toute ma vie, très-parfaitement, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{15}{26}$ avril 1713.

J'ai déjà oublié, Monsieur, les peines que j'ai prises et qui auraient été beaucoup plus grandes, si vous ne m'aviez, pendant tout le cours de cette négociation, protégé par votre droiture et instruit par vos lumières; mais je n'oublierai jamais le plaisir et l'avantage desquels je suis redevable aux longueurs et aux difficultés de notre grand ouvrage : le plaisir de vous avoir vu, l'avantage de pouvoir profiter de vos exemples. Je vous félicite, Monsieur, du fond de mon cœur, du succès du traité, et je ne doute point que vos Whigs [1] ne soient présentement revenus de leurs préjugés; pour les nôtres, ils sont incurables.

M. le duc d'Aumont m'a fait part de l'honneur dont le roi a bien voulu me combler, en daignant regarder favorablement les services

[1] Les contradicteurs que M. de Torcy put rencontrer en France, lorsqu'il s'occupait des moyens de faire la paix.

que j'ai tâché de rendre. Oserais-je, Monsieur, assurer sa majesté de la plus parfaite reconnaissance dont je suis pénétré, et du profond respect avec lequel je serai toujours dévoué à son service.

Comme les ambassadeurs de la reine qui sont au congrès, ne m'ont rien mandé depuis quelque temps sur les intérêts du duc de Saint-Pierre, je leur écris de nouveau à ce sujet par ordre de sa majesté; je les exhorte à exercer tout leur zèle et à déployer tout leur savoir faire dans cette occasion, et je leur fais sentir qu'ils doivent s'attendre à voir la reine très-mécontente de leur conduite, s'ils agissent, sous quelque prétexte que ce soit, autrement.

M. de Richemond [1] se prépare à partir; mais la duchesse et sa fille resteront ici, puisque vous craignez leurs séductions. En France, la

---

[1] Le duc de Richemond, fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, et de Louise de Kerouel, née en Bretagne, et qu'il fit duchesse de Portsmouth. Elle mourut à Paris, le 12 novembre 1734, âgée de 89 ans. Le duc de Richemond, fils de celui dont parle le lord Bolingbroke, entra alors en possession du duché-pairie d'Aubigni et des autres biens que son aïeule possédait en France.

beauté peut-être dangereuse; dans un climat aussi pesant et parmi un peuple aussi flegmatique que le nôtre, elle est nécessaire.

Je ne me suis jamais piqué d'être grand philosophe; mais je vous avoue que je suis tenté d'avoir quelque bonne opinion de moi-même, quand je réfléchis sur l'amitié dont vous m'honorez, sur l'estime très-parfaite que je sens pour votre mérite, et sur l'attachement inviolable avec lequel je suis, etc.

Google

AU MÊME.

$\frac{12}{29}$ avril 1713.

Comme l'abbé Gaultier n'est pas encore parti, je le chargerai d'une seconde lettre, pour vous remercier, Monsieur, de l'attention que vous avez donnée aux représentations de M. le duc de Shrewsbury, au sujet de la déclaration qu'il a demandée sur les exceptions contenues dans l'article neuvième du traité de commerce. C'est une nouvelle preuve de la bonne foi qui a régné pendant tout le cours de cette négociation, et qui est trop bien établie pour ne pas subsister après la paix.

J'ai entendu avec beaucoup de plaisir la nouvelle grâce que le roi vient de faire à l'abbé Gaultier. En vérité, Monsieur, sa conduite a mérité cette distinction; on ne peut pas servir son maître avec plus de zèle que lui, et j'ose avancer que la connaissance qu'il a de ce pays, aussi bien que la confiance que ceux qui sont dans les affaires ont en lui, le mettent en état d'être fort utile dans toutes les occasions où il s'agit de négocier chez nous pour le service du roi.

Le marquis de Montéleon se prépare à passer en Hollande. Je crois qu'il est content de nous, puisqu'il a trouvé assez de facilité dans les choses essentielles. Je vous avoue, Monsieur, que nous n'en avons pas trouvé de même dans de certains points, qui ne sont d'aucune conséquence au roi catholique, et qui ne laissent pas d'être importans à la reine, par rapport aux engagemens qu'elle a pris, à la conjoncture du temps et à la constitution de notre gouvernement. Je me trompe fort, si le marquis de Montéleon ne pense pas, sur ce sujet, tout comme moi.

Je suis, etc.

A LA MARQUISE DE CROISSI.

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ avril 1713.

Je suis ravi, Madame, de savoir que vous avez été contente de la montre, que je me suis donné l'honneur de vous envoyer par M. de Yerton. Il n'y a rien que je ne recherchasse avec plus d'empressement, que les occasions de vous plaire; chacun est utile dans ce monde selon sa capacité, et l'on peut avoir quelque degré de mérite même dans les bagatelles.

J'espère, Madame, que vous êtes convaincue que j'ai tâché d'en avoir dans une affaire d'importance; je veux dire dans celle de M. le duc de Saint-Pierre. Les ordres de la reine ont été renouvelés à MM. les plénipotentiaires, depuis peu de jours, dans les termes les plus forts et les plus précis. Je veux espérer que les effets répondront aux mesures qui ont été prises; ce qu'il y a de certain, c'est que, de mon côté, je ne négligerai rien qui puisse contribuer à la réussite des prétentions de ceux qui ont l'honneur de vous appartenir, étant avec un profond respect, etc.

A L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER [1].

Whitehall, ce $\frac{19}{30}$ avril 1713.

Permettez-moi, Monsieur, de me servir de l'occasion que le retour de l'abbé Gaultier en France me fournit, pour vous faire ressouvenir d'un homme, sur le cœur duquel votre mérite et vos bontés ont fait des impressions qui ne pourront jamais s'effacer.

J'ai vu le gentilhomme dont vous m'avez recommandé les intérêts, et j'ai tâché de lui rendre tous les services qui dépendaient de moi. Comme il ne s'est pas adressé depuis quelque temps à moi, j'espère que son procès aura été terminé de la manière qu'il l'a souhaité.

J'aurai l'honneur de vous envoyer dans peu le César [2] que je vous ai promis, et je me

[1] Charles-Joachin Colbert-de-Croissi, frère du marquis de Torcy, évêque de Montpellier en novembre 1696; mort, le 6 avril 1738, dans la 71e année de son âge.

[2] Il s'agit ici de l'édition des commentaires de César, publiée par Samuël Clarke (Londres, Thompson, 1712, in-folio); ouvrage magnifique, cher, rare et très-médiocre.

flatte que, dans toutes les occasions où je pourrai être assez heureux pour pouvoir vous être bon à quelque chose, vous vous servirez de moi comme d'un homme qui vous est entièrement acquis, et qui sera toute sa vie très-parfaitement, etc.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{20 \text{ avril}}{1.\text{er mai.}}$ 1713.

J'accuse, mon cher Mathieu, la réception de votre dernière du 18, par le gras prêtre (Gaultier), qui s'en retourne en France, pour prendre possession d'un nouveau bénéfice.

Vous nous avez parfaitement bien servis à Paris, non-seulement dans l'affaire d'Italie, mais encore dans le point fort important, car je le regarde comme tel, des quatre *espèces* (*de marchandises*) exceptées.

Je suis bien aise que les éclaircissemens que j'ai taché de donner au lord duc de Shrewsbury, lui aient été utiles. Je connais assez la supériorité de son esprit, et la candeur de son naturel, pour craindre qu'il ne me blâme d'être trop officieux hors de mon département, ou trop pointilleux dans celui-ci; et c'est pourquoi j'ai pris sur moi de lui écrire ouvertement sur les deux articles ci-dessus.

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

Il peut y avoir dans le monde, des gens qui me prennent pour un importun ; mais à mon tour, j'ai la satisfaction de les reconnaître pour des ignorans.

Je n'ai plus de doute sur la bonté de l'avis que je vous ai donné relativement à vos propres affaires, et je suis bien aise que vous le suiviez. Je penche à croire que vous pourriez bien être envoyé à Turin, et je vous avoue que cet arrangement me plaît extrêmement. Mais c'est un de ces *arcana imperii nostri*[1], sur lequel je n'oserais rien affirmer.

La paix est conclue, et je remercie votre amitié du compliment qu'elle m'en fait.

J'ai acquis quelqu'expérience, et c'est tout ce que j'en attends, outre le bien public. J'ai appris qu'on ne doit jamais désespérer, et que la persévérance compense beaucoup de défauts dans les mesures et dans la conduite. J'ai appris aussi qu'en Angleterre, du moins, faire peu vaut mieux que faire beaucoup, et que ne rien faire vaut mieux que l'un et l'autre.

Je rappelerai au souvenir du lord trésorier, Dick Sheldon, pour qui j'ai infiniment d'es-

---

[1] Secrets de notre gouvernement.

time; et je souhaite que mes bons offices lui soient utiles.

Barton retournera, mais en vérité, il mérite d'être humilié; car les exemples sont nécessaires parmi cette illustre bande de courriers.

Je suis, etc.

AU COMTE DE DERNATH[1].

Mardi, $\frac{28 \text{ avril}}{9 \text{ mai.}}$ 1713.

MONSIEUR,

Quand les affaires dont je suis chargé me le permettent, je suis toujours ravi de vous voir et de recevoir les ordres que vous avez à me donner.

Nous n'avons reçu que par les lettres qui sont arrivées hier, la réponse à ce que j'avais écrit en Hollande, sur les affaires du nord, et particulièrement sur celles de Holstein. Vous savez, Monsieur, que les états généraux se trouvent à ces égards, à peu près dans les mêmes engagemens que la reine; c'est pourquoi sa majesté souhaiterait d'y marcher de concert avec eux.

J'aurai l'honneur de vous parler plus amplement sur ce sujet demain, si vous prenez la peine de passer à midi au bureau.

---

[1] Ministre de Danemarck en Angleterre.

AU DUC D'AUMONT.

Whitehall, ce $\frac{1}{12}$ mai 1713.

Vous pouvez, Monsieur, assurer le roi, que les bons offices de la reine seront vivement employés, pour porter tant sa majesté impériale, que son altesse électorale Palatine, à consentir à cet expédient, et à tout autre qui pourra être convenable aux intérêts communs, afin de rendre la paix générale.

Il est indubitable, Monsieur, qu'il convient à l'empereur de conserver les fortifications de Brisach et celles du fort de Kell; il convient aussi à M. de Bavière, de rentrer en possession de ses états et dans l'exercice de ses droits, non-seulement par rapport au temps présent, mais aussi par rapport aux vues qu'il peut avoir et à l'avenir. Permettez-moi d'ajouter, qu'il convient à la France aussi bien qu'à la Grande-Bretagne, que la paix soit définitive et générale.

Nous n'attendons que les ratifications qui doivent être échangées de mardi dernier, pour faire proclamer, dans les formes, la paix avec

la France. Vous n'ignorez pas les bruits que font courir ces génies féconds en mensonges, au sujet des ratifications ; bruits que les gens sages méprisent et qui n'attirent que l'attention des sots.

Je suis, etc.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

$\frac{2}{12}$ mai 1713.

Je réponds, Madame, à la lettre que votre altesse a bien voulu m'écrire, avec tous les sentimens de respect et de reconnaissance qu'un tel honneur doit exiger de moi.

Si d'un côté je ne puis pas me flatter d'avoir cette étendue d'esprit que M. le marquis de Montéleon m'attribue, de l'autre, j'ose, Madame, assurer votre altesse, qu'elle trouvera toujours de la droiture et de la fermeté de cœur, dans toutes les occasions où il lui plaira de m'employer.

Nous savons, Madame, M. d'Oxford et moi, parfaitement bien à qui nous sommes redevables des favorables dispositions de LL. MM. CC. à notre égard. Nous sommes pénétrés d'une vive reconnaissance, et nous tâcherons, par notre conduite, de mériter le titre honorable de bons Espagnols. C'est à ce titre que je félicite votre altesse de l'heureuse grossesse de la reine, et que je prie Dieu qu'il conserve sa majesté, afin qu'elle donne encore d'autres héros à l'Espagne, et

qu'elle assure, par une nombreuse race, la tranquillité de l'Europe qui vient d'être rétablie. En effet, Madame, le grand ouvrage de la paix n'est plus incertain ; toutes les puissances engagées dans la guerre, viennent de signer leurs traités avec la France, et sont prêtes de faire de même avec l'Espagne, à l'exception de sa majesté impériale qui, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, veut être le dernier à conclure.

J'ai communiqué au marquis de Montéleon, les avis que nous avons reçus touchant les intentions de la cour de Vienne, et le jugement que nous formons là-dessus. Il faut qu'il s'attende à essuyer quelques difficultés dans la négociation, tant de la part des impériaux que de celle des Hollandais ; mais habile comme il est, ces difficultés ne serviront qu'à augmenter sa réputation, et à mettre dans tout son jour ce zèle infatigable, dont il est rempli pour le service du roi son maître. Il ne manquera pas d'être secondé dans toutes les négociations, par MM. les plénipotentiaires de la reine, qui n'auront plus rien à contester avec lui, les intérêts réciproques de la reine et du roi catholique, étant à la fin entièrement ajustés.

Ce n'est pas, Madame, le seul avantage qui reviendra, d'avoir arrêté le projet de paix entre nos deux cours. Nous ôtons par ce moyen aux ennemis de la paix, une belle occasion qu'ils auraient eue, et dont ils n'auraient pas manqué de se servir, si la reine avait été obligée, quand elle communiquera les traités de paix et de commerce avec la France aux deux chambres du parlement, ce qui se doit faire aujourd'hui, de parler de la négociation avec l'Espagne, comme étant encore ouverte, et si par ce moyen, la connaissance des points disputés fut venue à des assemblées si nombreuses, et par conséquent si difficiles à gouverner.

On m'avertit d'Utrecht, que M. d'Aubigni [1]

---

[1] Bonteroue d'Aubigni était écuyer de la princesse des Ursins, qui eut, dit-on, pour lui plus que de la confiance, au point que l'abbé d'Étrées, ambassadeur de France à Madrid, manda à la cour, qu'on ne doutait pas qu'elle ne l'eût épousé secrètement. Cette femme, enivrée de son pouvoir, eut l'audace de faire arrêter le paquet à la poste, de l'ouvrir, d'écrire de sa main en marge : *Pour mariée, non*, et de l'envoyer ensuite à Louis XIV. Cette impudence dut produire un étrange effet sur la pruderie de madame de Maintenon et sur Louis XIV, devenu dévot, mais toujours trop fier pour souffrir qu'une par-

qui prend soin des intérêts de votre altesse, y est arrivé. Je me flatte qu'il sera content des plénipotentiaires de la reine, et j'ose as-

---

ticulière eut l'insolence d'ouvrir les dépêches de ses ministres. Il paraît que madame des Ursins songeait à se retirer de la cour de Madrid, et à finir sa vie en France, en échangeant, avec Louis XIV, sa souveraineté de la Roche contre celle de la Touraine et du duché d'Amboise, réversibles à la couronne à sa mort. Ce fut d'après ce plan, que d'Aubigni vint en Touraine et acheta, sur la rive gauche de la Loire près de Tours, dans un lieu appelé Chanteloup, un terrain assez vaste, où il fit bâtir et meubler un château magnifique destiné pour la princesse; mais comme personne n'était dans le secret, ces énormes bâtimens étaient une énigme; car on ne pouvait concevoir qu'un très-mince particulier, quelque riche qu'on le supposât, construisît une maison isolée aussi somptueuse, sans la moindre seigneurie qui en dépendit; mais sa maîtresse n'avait pas besoin d'autre chose, devant être souveraine de la province. La chute de madame des Ursins ne lui permit pas d'habiter cette belle demeure, qui resta à d'Aubigni avec une fortune assez considérable, gagnée au service de sa bienfaitrice. Il sut se faire aimer et estimer, se maria et eut une fille unique, très-bon parti, qui épousa, le 13 avril 1733, Louis de Conflans, marquis d'Armentières, depuis maréchal de France. Il vendit dans la suite le château de Chanteloup au duc de Choiseul, devenu propriétaire du duché d'Amboise, où il n'y avait point d'habitation.

surer votre altesse, que ces Messieurs sont tellement instruits et autorisés, en conformité des mesures concertées ici entre M. de Montéleon et moi, que de manière ou d'autre, ses prétentions ne pourront pas manquer de réussir, et d'obtenir toute la sûreté que la garantie de la reine leur pourra donner.

Le iacht de sa majesté qui doit porter en Hollande le marquis de Montéleon, étant prêt, je compte que nous allons perdre, dans très-peu de jours, un ministre qui s'est fait également estimer et chérir dans ce pays-ci. Dans mon particulier, je suis inconsolable; je perds en même temps le plaisir de traiter avec un ministre habile, et de vivre avec un ami agréable. Je joins à ces sentimens, le regret de quitter ces Messieurs qui sont venus de France avec lui [1]. Pour me dédommager

---

[1] Le duc d'Atri, le marquis de Grello, le comte de Bardi et le comte de Montijo, plénipotentiaires d'Espagne en Angleterre, mais subordonnés au marquis de Montéleon. Le comte de Montijo remplit dans la suite plusieurs ambassades avec une distinction et un éclat dont la mémoire s'est conservée. Un seul trait suffit pour donner l'idée de sa magnificence, ou si l'on veut, de sa prodigalité. Nommé ambassadeur d'Espagne près de l'empereur Charles VII, de Bavière, dont l'élection se

en quelque façon de ce malheur, j'ai tâché, mais inutilement, de persuader au comte de Montijo, de s'amuser encore plus long-temps à Londres. Si j'avais pu réussir, j'aurais fait ma cour à tout ce qu'il y a de meilleur chez nous ; car tout le monde a été charmé de la conduite de ce jeune seigneur. Il est rare de trouver autant de jugement avec autant de vivacité, et une aussi grande connaissance du monde dans un âge si peu avancé.

Je serais indigne des bontés dont il a plu à votre altesse de me combler, si je ne lui rendais mes très-humbles remercîmens, d'avoir pris sous sa protection un gentilhomme de mes parens, qui a du mérite dans son

---

fit à Francfort, le 24 janvier 1742, le comte de Montijo célébra cet événement par une fête très-brillante. Quelqu'un ayant observé la veille au soir, qu'il était fâcheux que la rue où se trouvait son hôtel, fût un peu étroite, sur-tout pour un concours de voitures aussi grand que celui qu'on prévoyait, M. de Montijo ne répond rien, sort, va sur-le-champ acheter la maison qui se trouvait en face de la sienne, et fait venir un si grand nombre d'ouvriers pour la démolir, que le lendemain on fut généralement étonné de trouver, devant l'hôtel d'Espagne, une place bien nivelée et sablée, enfin assez spacieuse pour prévenir tout embarras de carrosses.

métier, et de lui avoir procuré la charge qu'il occupe dans les gardes de sa majesté catholique. Je serai toute ma vie pénétré de la plus vive reconnaissance, et je me ferai gloire de montrer dans toutes les occasions, l'attachement très-respectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Je prends, Madame, la liberté d'ajouter quelques lignes à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre altesse, pour avoir celui de lui dire, que les traités avec la France, aussi bien que celui avec l'Espagne, que M. de Montéleon et moi avons signé provisoirement, ont été communiqués par ordre de la reine aux deux chambres du parlement. Nous nous sommes, Madame, fort bien apperçus, que les mesures des ennemis de la paix ont été rompues ici par ce pas. Pour les rompre de même par-tout ailleurs, il faut que le marquis de Montéleon se rende au plus vîte à Utrecht, et qu'il y signe avec le duc d'Ossuna [1] la paix dans les formes.

Dans cette vue et sur ces principes, il serait à souhaiter que les ratifications puissent être

---

[1] Chef des plénipotentiaires espagnols en Hollande.

échangées au retour de ce courrier; ce qui pourra être fait, si le roi veut bien les confier en blanc à ses plénipotentiaires, afin qu'ils y insèrent le traité qu'ils auront signé avec ceux de la reine. Excusez, Madame, la longueur de cette lettre, et pardonnez-moi si j'abuse de votre bonté et de votre patience. Je me flatte par avance que votre altesse m'accordera cette grâce, quand elle fera réflexion, que mon unique but est de mettre hors de danger ce grand ouvrage, que nous avons si heureusement conduit jusqu'ici, de rétablir au plutôt l'ancienne amitié entre nos deux nations, de faciliter aux ministres d'Espagne ce qui leur reste à négocier à Utrecht, et de rendre la conclusion de la paix générale sûre, par la signature de la paix particulière.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{31 \text{ mai}}{11 \text{ juin.}}$ 1713.

J'ai à vous accuser la réception de vos lettres des 2, 10 et 21 de ce mois (n. s.).

Vous connaissez assez la constitution de votre propre pays et l'état de notre cour, pour n'être pas surpris si, au milieu d'une session du parlement, je ne suis ni très-exact ni très-prolixe dans ma correspondance. Vous pouvez être persuadé que votre rétablissement d'une maladie aussi dangereuse, fait le plus grand plaisir à celui qui vous croit aussi utile au public que je le fais, et qui espère passer par la suite de si agréables instans dans votre société.

La substance de vos lettres est actuellement inutile, toutes les affaires étant terminées avec beaucoup de succès, malgré les difficultés qu'offrait la nature de quelques-unes, et les désavantages que nous avons éprouvés dans l'ensemble. Je ne peux encore rien vous dire

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

soit sur votre voyage en Piémont, soit sur le choix de la personne qui doit remplacer le duc de Shrewsbury en France. Vous savez que nous sommes toujours lents à prendre nos résolutions, ainsi qu'à les exécuter lorsqu'elles sont prises. La fermentation actuelle et la confusion de nos affaires domestiques contribuent à nous rendre encore plus lents; quant à moi, je suis tout-à-fait usé par un travail désagréable.

Ayant reçu de M. Torcy une lettre de complimens à laquelle j'ai répondu, permettez que je joigne ici cette réponse.

Je ne puis omettre de vous communiquer une chose, dont j'ai parlé dans une de mes lettres au duc de Shrewsbury, laquelle, selon moi, est fort importante pour consolider la paix et l'amitié que le dernier traité rétablit entre les deux nations.

Les Whigs, dont toutes les autres attaques ont été repoussées, paraissent s'attacher au traité de commerce comme leur dernier retranchement, et cherchent à agiter le peuple en épluchant et en donnant un faux jour à chaque article, même à chaque syllabe de ce traité; et en répandant avec une adresse étonnante, que toute espèce de commerce avec la

France est préjudiciable à l'Angleterre. Je suppose que les ministres français verront sans peine, et s'ils ne le voient pas, il faut le leur montrer, que cette manœuvre entr'autres vues, cache celle d'empêcher que les préventions dont notre nation était imbue contre la France, et qui commencent à s'effacer, ne s'éteignent entièrement; d'entretenir la mésintelligence entre les deux nations, et de tenir la notre dans des sentimens qui, à la plus légère occasion, l'entraîneraient dans une guerre avec la France. Or, le moyen le plus sûr de la prévenir, est certainement d'établir un commerce ouvert et avantageux entre les deux royaumes. Il n'y a rien qui unisse comme l'intérêt; et lorsqu'une fois notre nation aura senti la douceur du négoce avec les Français, sous des réglemens équitables, les artifices du whigisme n'auront plus aucun effet sur elle. Comme cela est certain, il convient de l'insinuer aux ministres français, et il faut espérer de les rendre ainsi plus faciles, dans l'arrangement des points relatifs au commerce qui restent encore à régler.

Le duc d'Aumont m'ayant parlé sur deux ou trois articles dont le duc de Shrewsbury n'a pas fait mention, je vous envoie un rap-

port que je vous prie de lui communiquer, ainsi que mes réponses.

Adieu, mon cher Mathieu; puissiez-vous, pendant que vos amis s'agitent au milieu de la faction, mener une vie tranquille avec peu d'occupation, et avoir autant de plaisir que vous désirez ou que vous êtes capable d'en prendre.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{31 \text{ mai}}{11 \text{ juin.}}$ 1713.

MONSIEUR,

Je me sers de l'occasion que me fournit le courrier que je dépêche à M. le duc de Shrewsbury, pour vous rendre mes très-humbles remercîmens, de ce que vous voulez bien me continuer l'honneur de votre amitié, et m'en renouveler les assurances d'une manière si obligeante. Je compte absolument là-dessus; je connais votre cœur et je connais le mien; je suis incapable de faire la moindre faute par où je puisse mériter que votre amitié reçoive à mon égard quelque altération, et vous êtes trop juste pour vouloir, sans raison, me priver d'un bien que vous m'avez si généreusement donné et que j'estime plus que ma vie.

Ne faites donc, Monsieur, je vous en conjure, plus de réflexions sur l'accident dont l'abbé Gaultier vous a parlé; puisque je m'en suis ouvert, vous devez être persuadé qu'il ne causa aucune mauvaise impression sur mon esprit. Je n'ai pas pu, je vous l'avoue, m'em-

pêcher de rire un peu avec l'abbé, sur les inconvéniens où ceux qui s'amusent à faire de fausses confidences et à jouer mal à propos le personnage de ministres, sont sujets à tomber [1]. Je compte, Monsieur, comme vous, que des réflexions sages succéderont au premier dépit, et que la cour de Vienne changera bientôt de langage. Peut-être n'a-t-elle en vue que de changer de scène, et de conclure la paix ailleurs qu'à Utrecht.

Je n'entre dans aucun détail sur ce sujet, parce que j'en ai parlé fort au long avec M. le duc d'Aumont, sur ce qu'il m'avait communiqué. Vous serez, Monsieur, peut-être surpris d'abord, de savoir que les factieux chez nous remuent ciel et terre, pour empêcher que le neuvième article du traité de commerce ait son effet; mais vous cesserez d'être surpris quand vous prendrez la peine de considérer, que ces gens sont au désespoir, de ce que les préjugés dont ils avaient rempli l'esprit de

[1] Il s'agit d'une intrigue qu'on ne peut expliquer, puisqu'elle ne l'est pas dans la lettre de M. de Torcy du 22 mai, et que ce ministre et le lord Bolingbroke se bornèrent à un éclaircissement de vive voix, par l'entremise de l'abbé Gaultier.

notre peuple, se dissipent. Ils savent que le moyen le plus sûr pour réunir nos deux nations par des liens d'amitié indissolubles, est de faire revivre un commerce libre et avantageux. Ce serait la ruine du plan sur lequel ils ont travaillé de tout temps, et depuis vingt-cinq ans avec trop de succès. Nous nous appliquerons sans cesse à faire échouer tous les desseins de ces mal intentionnés, et le concert parfait qui est établi et qu'il faut maintenir entre les deux cours, nous mettra en état de réussir.

J'aurai l'honneur, Monsieur, de vous écrire dans peu fort amplement sur ce sujet et sur celui de Dunkerke; mais à présent que nous sommes au milieu d'une séance du parlement, les affaires domestiques nous accablent, et ne nous donnent pas tout le temps qu'il serait nécessaire d'employer à celles du dehors. On ne laisse pas de faire attention à la guerre du nord [1] et à la situation de la Suède, et M. de Shrewsbury ne manquera pas de vous entretenir sur ces points.

Ma lettre devient insensiblement trop lon-

---

[1] Entre la Russie, la Pologne, le Danemarck et la Prusse contre la Suède.

gue, je le sais, et pourtant à peine puis-je me résoudre à la finir. Je me dérobe aux intrigues des factieux, aux débats d'une assemblée populaire, pour écrire à l'homme du monde que j'estime le plus parfaitement; jugez si je n'ai pas raison de faire durer un si doux plaisir le plus long-temps qu'il m'est possible.

AU MARQUIS DE MONTÉLEON.

Whitehall, ce $\frac{1}{12}$ juin 1713.

Comme votre excellence est présentement arrivée à Utrecht, je commence à profiter, Monsieur, de la permission qu'elle m'a donnée de lui écrire de temps en temps. Outre l'avantage que, dans mon particulier, je retirerai de cette correspondance, nous pourrons peut-être, par ce moyen, avancer les intérêts réciproques de nos deux cours, et fortifier cette amitié et cette bonne intelligence dont nous avons eu l'honneur de jeter les premiers fondemens; mais l'expédient infaillible pour cet effet, et qui ne manquerait pas de rendre l'union entre la Grande-Bretagne et l'Espagne indissoluble, serait votre présence, Monsieur, dans ce pays. Je suis tellement persuadé de cette vérité, que je ne puis m'empêcher de vous renouveler nos instances, afin que vous preniez toutes les mesures qui peuvent vous convenir pour nous revoir, et je vous assure que je sonne la même chose tous les jours aux oreilles de dom Patricio.

Je n'ai pas manqué de faire vos complimens à la reine, et vous devez compter, Monsieur, que, dans toutes les occasions, sa majesté vous donnera les preuves les plus réelles de l'estime qu'elle a pour votre personne, et du cas qu'elle fait de votre mérite.

J'espère, Monsieur, que vous ne tarderez pas à signer le traité de paix que nous avons arrêté d'ici, d'autant plus que je vois, qu'au fonds, le roi catholique sera content de l'article de la religion, celui des Catalans étant dressé à sa satisfaction. Au nom de Dieu, qu'on ne perde point de temps à vous envoyer les ratifications en blanc, selon ce que nous avions projeté.

Je persiste, à l'égard des Allemands, dans mes premiers sentimens. Ils signeront la paix; mais sages comme ils sont, ils accepteront peut-être, plutôt que de signer à Utrecht, de plus mauvaises conditions.

J'écris, par cette poste, à MM. les plénipotentiaires de la reine sur les intérêts de la princesse des Ursins. Comme l'empereur diffère son accommodement, et comme, selon les apparences, on va changer le théâtre de la négociation, il serait à propos de concerter sans perte de temps, les mesures que

nous prendrons, et d'y faire entrer les Hollandais.

Adieu, mon cher Monsieur, faites-moi la justice de croire que je suis et que je serai toute ma vie avec un attachement très-sincère, etc.

AU MÊME.

Whitehall, ce $\frac{}{20}$ juin 1713.

Je réponds, Monsieur, en même temps à votre lettre du 7 (n. s.), et à celle que le comte de Lecheraine [1] m'a remis de votre part.

La nouvelle que votre excellence m'annonce, que les ratifications viendront dans les termes que nous avions projetés, me console; sans cela, je vous avoue que j'aurais été au désespoir des longueurs de votre collègue. Enseignez au duc d'Ossuna, qu'en politique comme en amour, il ne faut pas perdre les occasions favorables, ni s'exposer aux événemens qui peuvent arriver.

Je suis très-fâché de voir dans la lettre de la princesse des Ursins, quelques traits d'aigreur. Ce qui se trouve dans le traité est conforme, si je ne me trompe, aux termes dans lesquels la première proposition, en faveur

[1] Ministre de l'électeur Palatin, parent et ami du lord Bolingbroke.

de cette princesse, a été faite de la part de la France. Mais, Monsieur, vous savez quelles sont les intentions de la reine, et quelles sont les mesures qu'elle est toute prête à prendre.

Pardonnez à la hâte dans laquelle je vous écris, et croyez que je suis, etc.

J'avais oublié de remercier votre excellence de la lettre qu'elle a bien voulu prendre la peine de m'écrire le 16 de ce mois.

Au nom de Dieu, finissez le traité et revenez ici. Si votre cour pouvait voir la suite d'une telle résolution, comme nous la voyons, elle ne balancerait pas un moment à vous envoyer à Londres, d'abord que vous aurez fini à Utrecht.

AU COMTE DE MONTIJO.

Whitehall, ce $\frac{19}{30}$ juin 1713.

J'ai aimé bien des fois, mon très-cher et très-aimable comte, dans ma vie; mais je ne me souviens pas d'avoir jamais senti, en quittant une maîtresse, une douleur si vive que celle qui m'a pénétré le cœur en me séparant de vous, ni d'avoir reçu aucun billet doux qui m'ait fait un plaisir égal à celui que m'a causé votre lettre. Les officiers de la reine que vous avez trouvés dans les garnisons, n'ont fait que leur devoir, en vous rendant les honneurs qui dépendaient d'eux. S'ils y avaient manqué, ils se seraient assurément attiré la colère de tout ce qu'il y a chez nous de galans hommes et de jolies femmes.

Madame Marschalch était dans ce pays il y a un an et demi. Nous avons été touchés de sa beauté, et nous serons ravis de la revoir. Pour répondre aux bonnes nouvelles que vous m'annoncez, je vous dirai que madame de Richemond et madame de Newbury vous font leurs complimens, et vous prient de ne pas les

oublier. Madame Berkley compte bien que vous vous souviendrez d'elle.

Je vous envoie ci-joint le chiffre que je vous ai promis. Aimez-moi toujours, et comptez que j'ai pour vous un cœur rempli de tendresse et d'estime. Adieu, mon cher ami, les larmes me viennent aux yeux en finissant ma lettre; encore un coup, adieu. Je suis et je serai toute ma vie, du fond de mon ame, votre très-fidèle, etc.

Wyndham, le vieux soldat et le duc vous assurent de toute leur estime et d'un souvenir éternel. Il n'y a pas un endroit au monde où l'on vous regrette plus qu'à Cracco-Hall.

Je suis obligé de différer à vous envoyer le chiffre jusqu'à la semaine prochaine.

AU DUC DE SAINT-PIERRE.

Whitehall, ce $\frac{22 \text{ juin}}{3 \text{ juillet}}$ 1713.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre, Monsieur, du 27 de ce mois (n. s.), par les mains du comte de Lecheraine, aussi bien que celle du mois de janvier, avec les pièces qui y étaient jointes. Je vous avoue que je n'ai jamais vu de droit mieux établi que le vôtre, ni de traitement plus dur que celui que vous essuyez. Voilà mon sentiment; mais j'ose ajouter, ce qui est de toute autre importance, que c'est le sentiment de la reine. J'ai écrit à MM. les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne, à plusieurs reprises, dans ce style, et je ne conçois pas qu'il soit possible de dresser des ordres plus positifs et plus précis, que ceux qu'ils ont eus sur votre sujet.

Je crois avoir marqué à M. de Torcy, et je vous le répète, Monsieur, que vous n'avez qu'à mettre par écrit l'instruction que vous souhaitez qu'on envoie à nos ministres, et je puis répondre que la reine donnera ses ordres conformément. En attendant, sa majesté m'a

commandé d'écrire, par le courrier qui partira demain, sur le plan de votre dernière lettre.

Je me pique, Monsieur, d'être un homme franc, mes ennemis vous diront peut-être que je le suis trop; ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne tromperai personne, et que si je le voulais faire, ce ne serait pas par M. le duc de Saint-Pierre, par le beau-frère de M. de Torcy, que je débuterais. En un mot, comptez, Monsieur, qu'il n'y a rien qui dépende de moi, que je ne fasse et que je ne sois prêt à faire pour votre service. Je voudrais de tout mon cœur pouvoir donner et exécuter les instructions; mais dans la situation où je me trouve, je ne puis faire que la première de ces deux choses.

Les conférences entre les ministres impériaux et ceux de France à Utrecht, sont rompues. Dieu sait en quel endroit elles se renoueront! Mais par-tout où les ministres de la reine se trouveront, vous aurez des agens zélés et des serviteurs fidèles.

Je suis, etc.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{25 \text{ juin}}{6 \text{ juillet.}}$ 1713.

MADAME,

Je ne saurais m'empêcher de me joindre à M. le duc d'Ossuna et à M. le marquis de Montéleon, en recommandant le comte de Lecheraine à la protection de votre altesse. Après avoir reçu, dans la personne de mon parent, des marques si éclatantes de votre générosité, je devrais songer, qu'en si peu de temps, j'y ai recours pour la seconde fois; mais en vérité, Madame, j'aurais encore plus de honte, si je refusais de rendre témoignage au mérite distingué de celui qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre.

Il y a plusieurs années que je connais M. le comte de Lecheraine; il a servi dans nos armées pendant toute la guerre; il est un des plus anciens généraux majors, et je puis assurer votre altesse, que lorsqu'il s'agissait des plus grands desseins que nous avons exécutés en Allemagne ou ailleurs, il a toujours été dans le secret, et s'est toujours dignement

acquitté du rôle qui lui a été confié. En faisant l'éloge de mon ami, Madame, je ne compte que de simples faits sans la moindre exagération, et je le finirai en assurant votre altesse, que s'il a le bonheur, sous vos favorables auspices, d'entrer au service de sa majesté catholique, il répondra au caractère que je lui donne de bon homme de guerre et de cabinet.

Les avis que votre altesse reçoit en droiture d'Utrecht, l'informent si précisément de tout ce qui s'y passe, qu'il serait superflu de l'entretenir sur ce sujet. MM. les plénipotentiaires de la reine ont été instruits de la manière que le marquis de Montéleon l'a souhaité, et je me flatte que ce ministre se trouve bien secondé par leurs offices, puisqu'il paraît en être content.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement très respectueux, etc.

A M. PRIOR[1].

Whitehall, ce $\frac{4}{15}$ juillet 1713.

Vous vous montrez très-juste envers un cœur sincère, lorsque vous vous reposez sur mon amitié; elle ne vous manquera jamais: Dieu sait si elle vous sera toujours utile.

Croyez-moi, mon cher Mathieu, je ne vous ai ni oublié, ni mis de la froideur dans mes sollicitations, pour faire décider votre destination; une indisposition retient actuellement le lord trésorier chez lui; aussitôt qu'il reparaîtra à la cour, je l'attaquerai de nouveau.

Je suis malheureux dans toutes mes négociations, au moins dans toutes celles que je conduis chez nous.

A la dernière élection de Westminster, je tâchai de faire envoyer à *Christ-Church* un fort joli garçon qui porte votre nom, et qui, pour cela, a tout droit à mes bons offices; mais Bentley *pro solitâ humanitate suâ*[2], sauta

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Suivant son honnêteté ordinaire.

huit garçons, pour faire de ce jeune homme son premier choix, et resta inflexible avec toute la civilité d'un pédant.

Je ne doute nullement que vous ne soyiez surpris de la sagesse qu'a montré notre sénat [1], en empêchant de passer le bill, qui doit rendre efficaces les 9 et 10e articles du traité de commerce. Le lord Anglesey et sir T. Hanmer sont à la tête de cet honorable projet.

Les traités ont éprouvé la plus froide réception de la part des chambres; et ceux qui avaient été déconcertés à en être hors d'eux-mêmes, de peur que ces traités ne se conclussent pas, affectent pour eux la plus grande indifférence, actuellement qu'ils sont conclus.

Jugez si les Whigs n'ont pas saisi cet avantage, ou s'ils ont été longs à répandre des mensonges, à élever des préventions, pour exciter une fermentation momentanée. Leurs mensonges, ces préventions, cette fermentation sont autant de raisons qu'on nous allègue, pour ne rien faire dans la session actuelle sur l'affaire du commerce.

Adieu. *Quos perdere vult Jupiter priùs*

---

[1] Le parlement d'Angleterre.

dementat [1]. Que Dieu nous conserve vous et moi dans nos esprits. Aimez-moi comme je vous aime.

---

[1] Jupiter commence par ôter le sens à ceux qu'il veut perdre.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{5}{16}$ juillet 1713.

J'ai vu, Madame, par les lettres de M. de Lexington, aussi bien que par celles de M. de Montéleon, dans quelles inquiétudes votre altesse s'est trouvée, lorsqu'elle a observé que le projet qui a été envoyé d'ici en dernier lieu, et sur le fondement duquel nous espérons que MM. les plénipotentiaires au congrès auront présentement perfectionné le traité de paix, ne contenait pas l'article qui regarde la souveraineté indépendante; c'est pourquoi je n'ai point voulu différer un moment de dépêcher ce courrier, pour informer votre altesse des raisons sur lesquelles nous avons M. de Montéleon et moi, réglé notre conduite. Je me flatte par avance qu'elle en sera contente, et qu'elle trouvera que ses intérêts ne pouvaient être, par rapport à la reine, dans une meilleure situation. Le projet ne contient que les articles du traité de paix qui dépendent uniquement des deux cours, dans la négociation desquels nulle autre cour

n'a le droit d'entrer, et dont nous étions alors en état de régler définitivement les termes.

Il y a d'autres articles, comme celui qui regarde la souveraineté de votre altesse, celui qui regarde le fief de Sienne, et celui que sa majesté catholique souhaite tant, pour empêcher aucun démembrement ultérieur de la monarchie d'Espagne, sur lesquels il n'y a pas la moindre dispute entre les ministres de la reine et ceux du roi, et qu'il n'était pourtant pas possible de savoir précisément en quels termes il faudrait les insérer dans le traité, lorsque nous avons signé le projet. Voilà, Madame, la seule raison pourquoi votre altesse n'a point trouvé la stipulation à laquelle elle s'était attendue. L'essentiel était fixé, il ne s'agissait que des formes. Comme je suis entré fort au long dans ce détail avec M. de Lexington, je ne veux point abuser de la patience de votre altesse, à qui ce ministre aura l'honneur d'expliquer notre pensée, et de l'assurer qu'elle n'a rien à craindre.

La bonne foi de la reine a éclaté dans tout le cours de la négociation, et sa majesté ne se réfroidira sûrement pas dans une affaire qu'elle a pris à cœur, et sur laquelle votre altesse ne peut pas ignorer la vivacité et la

fermeté avec lesquelles ses ministres ont insisté par-tout. Si, dans le traité de France et de Hollande, on s'est contenté du terme de *principauté*, sans spécifier la souveraineté et l'indépendance, ce qui donne lieu aux ministres des états de chicanner avec ceux d'Espagne, on a mal fait; mais il est facile d'y remédier, et j'ose répondre à votre altesse, comme milord Strafford a fait au marquis de Montéleon, qui était alarmé d'une conférence qu'il venait d'avoir avec M. Van der Dussen, que les plénipotentiaires d'Espagne n'ont qu'à se tenir fermes et bien unis avec ceux de la Grande-Bretagne, pour faire passer cet article de la manière qu'il a été concerté et dressé entr'eux.

Je ne puis point me résoudre à finir cette lettre, qui devient peut-être ennuyeuse par sa longueur, avant que j'aie eu l'honneur de dire à votre altesse, que la reine espère que le traité de commerce a reçu la dernière main, parce que sa majesté ne peut plus long-temps laisser à Madrid le sieur Gilligan [1], qu'elle se

[1] Commissaire anglais pour régler les articles du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il a déjà été question de lui dans une lettre de Bolingbroke à M. Prior, du $\frac{12}{23}$ septembre 1712.

trouve obligée d'employer ailleurs. La reine a fait tout son possible pour aplanir les difficultés qui s'étaient formées, et pour faciliter les négociations des ministres d'Espagne, tant ici qu'à Utrecht; elle se flatte qu'en revanche, le roi catholique voudra bien donner les ordres nécessaires, pour finir un traité qui regarde les intérêts des deux nations, et qui est depuis plusieurs mois en délibération.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AU MARQUIS DE MONTÉLEON.

Whitehall, ce $\frac{13}{24}$ juillet 1713.

Je ne me suis pas fort pressé, je vous l'avoue, Monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois (n. s.), et que j'ai reçue des mains de M. Tanqueux, parce que je savais que dans peu de jours, tout ce que la reine pouvait faire de plus favorable pour la princesse des Ursins sera fait, et parce que je savais aussi, qu'il était impossible de rien ajouter aux ordres précis dont MM. les ambassadeurs de la reine étaient déjà munis.

Vous avez parlé, Monsieur, à Van der Dussen et aux autres députés de l'état, dans le style qu'il faut soutenir; continuez à faire de même, ces gens-là fileront doux, et la réussite de cette affaire sera agréable et conforme à nos souhaits. Je ne dois pas vous déguiser, que j'ai trouvé la reine un peu choquée, de ce que la princesse des Ursins a pris si vîte l'alarme, et de ce que des soupçons si mal fondés ont arrêté le cours des négociations de

Madrid, et accroché un traité qui devrait avoir été conclu il y a long-temps. Sa majesté crut, qu'après toutes les déclarations qu'elle avait faites, et toutes les mesures qu'elle avait prises pour cette princesse, cette bonne foi à laquelle sa majesté n'a jamais manqué, ne serait point révoquée en doute.

Je félicite votre excellence de tout mon cœur, de l'accomplissement de notre grand ouvrage; travaillons à rendre cette union qui vient de s'établir, éternelle, en éloignant toutes ces jalousies qui, seules, peuvent y donner atteinte. Il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage; votre excellence m'entend de reste.

Les ministres de la reine ne manqueront pas de conférer avec vous, selon les ordres que je leur envoie par ce courrier. Votre excellence verra par les représentations de ces messieurs, de quelle manière sa majesté envisage la négociation entre l'Espagne et le Portugal. Je ne veux point entrer dans ce détail, et je me bornerai à vous supplier de bien faire sentir à la cour de Madrid, que la reine ne peut pas se dispenser de soutenir les Portugais, après les avoir obligés de se départir de certaines demandes très-dures pour le

roi catholique, mais telles que sa majesté aurait été contrainte d'insister là-dessus, si la cour de Lisbonne n'avait donné la facilité susdite.

Je ne puis rien ajouter aux raisons que je vous ai données, Monsieur, à plusieurs reprises, pour montrer l'utilité qu'il y aurait pour les deux nations, en vous envoyant auprès de la reine. Je compte qu'on vous destine pour l'ambassade de France; vous savez les réflexions que je fais là-dessus, et je crois que beaucoup d'autres feront les mêmes.

Je suis, etc.

AU DUC D'OSSUNA.

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ juillet 1713.

MONSIEUR,

Votre excellence veut bien que je profite du départ de ce courrier, pour la féliciter sur l'heureux accomplissement du grand ouvrage de la paix. Vos soins, Monsieur, ont beaucoup contribué à la faire, et je ne doute point que vous ne portiez la même attention à l'affermissement de l'union des deux nations.

Votre excellence verra, par l'article que les ministres de la reine viennent de signer, et que je renverrai ratifié dans peu de jours à Utrecht, infiniment mieux quelles sont les intentions de sa majesté à l'égard de la princesse des Ursins, que par tout ce que je pourrais lui dire là-dessus. Nous nous flattons que cette princesse sera présentement convaincue, que ses intérêts étaient en bonnes mains, entre celles de la reine.

Je suis, etc.

AU DUC D'ATRI.

Whitheall, ce $\frac{12}{23}$ juillet 1713.

Je vous félicite, Monsieur, à mon tour, du rétablissement de la paix entre deux nations, qui ne peuvent jamais être ennemies sans se départir de leurs véritables intérêts. Vous êtes témoin, Monsieur, jusqu'à quel point nous sommes imbus de cette maxime. Je ne doute point qu'on ne soit persuadé de la même vérité en Espagne, et que rien ne pourra à l'avenir altérer cette bonne intelligence et cette étroite amitié qui viennent d'être rétablies.

Je suis, etc.

AU COMTE DE MONTIJO.

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ juillet 1713.

Quoique j'aie répondu à vos dernières lettres par le courrier qui partit d'ici dimanche passé, vous voulez bien, Monsieur, que je me serve de l'occasion qui se présente par le retour du sieur Tanqueux, pour vous faire de nouveau mes complimens.

J'entends de tous côtés que la cour d'Espagne vous destine à l'ambassade de France : le duc d'Aumont me l'a même confirmé. En cas que cette destination vous soit agréable, j'y prends toute la part que l'amitié très-sincère que je conserverai toujours pour votre personne exige de moi. Vous savez, Monsieur sur ce chapitre, la pensée que j'ai eue. Les intérêts réciproques de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, et l'affermissement de l'union que nous venons de rétablir, me semblent demander un plus grand soin qu'à l'ordinaire, dans le choix du ministre qui sera ici de la part du roi catholique, au moins pen-

dant les deux premières années de la paix. Une conduite très-délicate et une confiance très-parfaite sont requises, pour déraciner entièrement des préjugés qui ont été fortifiés pendant la guerre, pour prévenir les jalousies qui pourront naître pendant la paix, pour jeter les fondemens d'une augmentation de puissance de la monarchie espagnole, dans laquelle cette nation trouverait aussi ses convenances, et pour nous cimenter ensemble d'une telle manière, que ni les accidens qui peuvent arriver tant ici qu'en Espagne, ni les changemens que le temps peut apporter au système général des affaires de l'Europe, ne soient capables à l'avenir de séparer nos intérêts et de nous rendre ennemis. Voilà des vues qu'on pourrait avoir en vous employant auprès de la reine ; mais il faut que sa majesté catholique prévoie des conjonctures qui peuvent se former en France, d'une très-grande conséquence pour ses royaumes et pour sa famille. Votre excellence a souhaité que je lui écrivisse sans réserve ; j'ai promis de le faire, et elle voit que je lui tiens parole.

Le comte de Strafford me mande, que dans l'article de votre traité avec la Hollande, qui porte que les états généraux seront sur le pié

d'*amicissima gens* [1], il y a une exception pour le vaisseau accordé aux sujets de la reine par l'*assiento* [2]. Je ne sais s'il n'aurait pas mieux valu, puisqu'une exception a été trouvée nécessaire, de la coucher en termes plus étendus, par rapport à ce contrat en général.

Dites-moi, s'il vous plaît, en confidence, comment le duc d'Ossuna a été satisfait de la réponse que je fis à la lettre qu'il m'écrivit il y a quelque temps, au sujet de l'article qu'il avait projeté de faire insérer dans le traité de Savoie. Je vous avoue que je me suis trouvé un peu embarrassé dans cette occasion.

MM. les ministres de Hollande sont à la vérité très-peu galans, de former tant de difficultés dans une affaire qui ne regarde que les intérêts d'une dame [3]. J'espère qu'ils reviendront de cette opiniâtreté, et montreront, à notre exemple, plus de politesse.

Au nom de Dieu, finissez avec les Portugais.

Je suis, etc.

---

[1] Nation très-amie.

[2] Obligation ou convention à terme, relativement au commerce de l'Amérique espagnole, dans lequel les Anglais demandaient à être intéressés; ils se réservaient sur-tout le privilége exclusif de la vente des nègres.

[3] La princesse des Ursins.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{25 \text{ juillet}}{5 \text{ août.}}$ 1713.

Je serais tout aussi philosophe que vous le paraissez, mon ami Mathieu, dans votre dernière lettre au sujet du bill du commerce, et à l'égard de toute autre de ces nombreuses et disgracieuses mortifications auxquelles nous avons été exposés dernièrement, si elles étaient le résultat de la supériorité d'un ennemi insolent, ou si elles provenaient de la désertion de nos amis, improuvant notre cause; mais il ne s'agit d'aucun de ces cas.

Nos ennemis sont par eux-mêmes dignes de mépris, et nos amis sont bien intentionnés. Les premiers n'ont d'autre force que celle que nous aurions pu leur ôter; et les derniers n'ont d'autre mécontentement, que celui que nous aurions pu prévenir. Qu'on nous arrache le jeu des mains, à la bonne heure; mais que nous jouions comme des enfans, jusqu'à ce que le jeu nous passe entre les doigts et tombe

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

à terre, et que des fripons n'aient qu'à se baisser et le ramasser, voilà ce qui fait enrager un homme de cœur; car n'être pas affecté dans ce cas, c'est manquer de sensibilité.

Je ne suis nullement étonné de ce que les gens chez qui vous êtes, se réfroidissent pour nous. Je n'ai jamais rien attendu de leur gratitude, et le plus sûr moyen de tomber dans le mépris au dehors, c'est, comme nous l'avons fait, de tomber dans le mépris au dedans.

Lorsque je pris la plume, mon intention n'était pas d'empiéter sur la besogne du lord Dartmouth, ni de vous dire un mot sur les affaires publiques; mais il se présente à mon esprit, en écrivant, une idée importante que je crois devoir vous communiquer.

Le duc d'Aumont me répète, chaque fois que nous nous rencontrons, que son maître regarde la convention pour la neutralité de l'Italie, comme n'étant plus obligatoire depuis que les Impériaux l'ont rompue, en levant des contributions et en tenant des bâtimens sur les côtes, etc.; que jamais la cour de Vienne ne se lassera de la guerre, aussi long-temps qu'elle se fera sur le Rhin et à une grande distance des états héréditaires, ou autres possessions immédiates de la maison

d'Autriche; que, pour cette raison, la manière la plus sûre et la plus prompte de porter l'empereur à la paix, serait d'attaquer la Sardaigne et ses possessions en Italie; mais que le roi ne veut pas s'engager dans une pareille entreprise, sans que la reine l'approuve, au moins tacitement.

Les plénipotentiaires de France, avant leur départ d'Utrecht, ont tenu le même langage à nos ministres ainsi qu'à ceux de Savoie; et comme probablement on vous le renouvellera, je vous informe de la réponse que l'on fit en Hollande et ici. Nous dîmes, qu'une pareille résolution serait trop précipitée; que si la neutralité n'était pas observée d'un côté, sa validité ne pouvait pas, à la vérité, être reconnue de l'autre; mais qu'alors la Grande-Bretagne et la France devaient agir comme garantes de cette neutralité; que nous devons attendre des preuves formelles et évidentes de l'infraction; que l'on doit faire des plaintes et des réquisitoires, et accorder un temps raisonnable pour les réponses, avant de passer aux *voies de fait*[1]; que notre véritable intérêt actuel paraît être de tâcher, par tous les

[1] Ces mots sont en français dans l'original.

moyens possibles, de disposer les ministres allemands à recommencer où ils ont cessé, et de ne pas s'embarquer dans des mesures qui pourraient détruire le fondement qui vient d'être posé, ou rompre le plan presque achevé à Utrecht.

Je ne puis finir cette lettre sans vous prier de faire une tentative que j'ai fortement à cœur, et sur laquelle j'écrirais au duc de Shrewsbury, si je ne craignais qu'il prît en mauvaise part que je m'adressasse à lui, sur une simple supposition de ce qu'il n'avoue pas. En un mot, nous imaginons qu'il ira en Irlande [1]; et en ce cas, M. Hare [2] ne pourrait-il pas être son secrétaire? Addison [3] a passé du bureau de Whitehall à cet emploi. M. Hare a si bien servi que, quoiqu'il m'arrive, j'aurais le plus

---

[1] Exercer cette vice-royauté, après son ambassade de France.

[2] Sous-secrétaire d'état ou chef des bureaux du lord Bolingbroke.

[3] Joseph Addison, né à Milston, en Angleterre, en 1672, poëte célèbre, auteur de la tragédie de Caton, la première pièce de ce genre, écrite avec une élégance et une noblesse soutenues, qui ait paru sur le théâtre anglais. Il travailla au Spectateur et au Babillard, publié par Richard Steele. Addison mourut le 17 juin 1719.

grand chagrin s'il n'était placé. Les expéditions du lord trésorier viennent trop lentement et sont si incertaines, que je compte peu sur lui. J'ai pendant ces trois dernières années, sollicité pour un oncle de ma femme un emploi qui n'est que de 200 livres sterling [1] par an, qui a été vacant plus de la moitié du temps, et je n'ai pu l'obtenir. Jugez s'il est probable que je veuille importuner le lord pour quelque autre personne. Si vous trouvez le moment favorable, qu'il faut épier, pour faire des demandes aux grands personnages, mettez-le à profit en faveur de M. Hare.

Adieu, mon cher Mathieu, je ne saurais jamais varier dans l'amitié que je vous porte.

. . . . . *servetur ad imum,*
Qualis in incœpto processerit, et sibi constet [2].

Le lord trésorier est extrêmement mal; et quand même il se porterait bien, je ne saurais rien sur votre destination. Encore une fois, votre, etc.

---

[1] Environ quatre mille cinq cents livres, monnaie de France.

[2] Cette citation comprend les vers 126 et 127 de l'art poétique d'Horace. Ils signifient : *Qu'une chose se soutienne jusqu'à la fin, telle qu'elle a commencé, et qu'elle ne se démente jamais.*

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{2}{13}$ août 1713.

MADAME,

J'ai reçu, par le courrier que M. de Lexington a dépêché, la lettre de votre altesse du 24 du mois passé. J'ose l'assurer qu'il n'y a personne qui souhaite plus ardemment que moi, les occasions de lui être utile. J'ai tâché de faire paraître ce zèle pour le service de votre altesse, lorsqu'il s'agissait du traité de paix qui vient d'être signé entre les deux couronnes. Je continuerai à agir sur les mêmes principes à l'avenir, et votre altesse peut disposer de moi comme d'un homme qui lui est entièrement acquis.

M. Lawless aura l'honneur d'écrire, et M. Lexington celui de représenter de bouche à votre altesse, les raisons qui mettent la reine dans l'impuissance de donner les mains à l'expédient proposé de la part de sa majesté catholique [1], pour aplanir les difficultés qui

[1] Cet expédient consistait à remettre provisoirement à la princesse des Ursins, les places de la Flandre occupées par des garnisons Anglaises.

empêchent que votre altesse ne soit mise en possession de la souveraineté, dont le roi d'Espagne lui a donné un acte de cession, et dont la reine a bien voulu être garante. Des troupes britanniques sont à la vérité dans Gand, dans Bruges et dans Nieuport; mais elles y sont en très-petit nombre. Il y en a suffisamment pour les garnisons ordinaires de ces places en temps de paix; mais il n'y en a pas la cinquième partie de ce qu'il faudrait employer, pour l'exécution d'un projet auquel les états et le peuple du pays ne manqueraient pas de s'opposer, soutenus par sa majesté impériale et par les Hollandais.

Je ne dois pas céler à votre altesse, que cette difficulté n'est pas la seule qui se rencontre. La cession des Pays-Bas espagnols est faite en faveur de la maison d'Autriche; l'acte de cette cession a été confié à la reine en forme de dépôt, et sa majesté n'a aucun droit de tenir des garnisons, même dans les places susmentionnées, qu'au nom de l'empereur, et jusqu'à ce que la barrière de la Hollande et le commerce des dix provinces [1] soient réglés.

---

[1] Les Pays-Bas, destinés à passer sous la domination Autrichienne.

Votre altesse est trop équitable pour ne pas entrer dans la force de ce raisonnement, et trop éclairée pour ne pas voir que les faits que j'ai l'honneur de lui exposer, ne souffrent pas que la reine, toute portée qu'elle est à lui faire plaisir, puisse entreprendre une opération de la nature de celle-ci. Pour la confirmer d'autant plus dans ces sentimens, je ne dois pas lui céler un avis que je viens de recevoir, et qui est que les Hollandais ayant pris l'alarme, sur quelques paroles lâchées à Utrecht touchant la ville de Nieuport, ont d'abord retiré le seul régiment wallon qui se trouvait à Ostende, et ont renforcé la garnison de cette place par des bataillons de leurs propres troupes.

Le duc d'Ossuna et le marquis de Monteléon appuyent, avec toute la vivacité et la sagesse nécessaires, les offices de M. d'Aubigni. Les plénipotentiaires de la Grande-Bretagne soutiendront de la même manière, les engagemens que la reine a pris à ce sujet, et je ne doute pas que votre altesse ne soit, en peu de temps, contente des effets de leurs soins. Quoique les Hollandais fassent les fiers, et affectent de garder beaucoup de mesures avec l'empereur, ils ne laisseront pas proba-

blement de passer par-dessus un article dont leur paix avec l'Espagne dépend.

Ma lettre est devenue extrêmement longue; votre altesse peut-être la trouvera ennuyante; je ne saurais pourtant m'empêcher, avant de la finir, de représenter en abrégé à votre altesse, ce que j'ai expliqué fort au long à M. Lawless, des sentimens de la reine sur l'état présent des négociations des ministres d'Espagne. Il paraît à sa majesté, que le seul moyen d'ôter toutes les espérances de ceux qui veulent encore poursuivre la guerre, est de finir aussitôt les traités sur lesquels on dispute présentement, et qui ne paraissent pas devoir accrocher. Les ennemis de la paix se flattent de l'arrivée de plusieurs accidens, qui pourront déranger le système qui a eté projeté pour le rétablissement de la tranquillité de l'Europe. Ces messieurs se flatteraient en vain et se repaîtraient de chimères, s'il n'y avait que la paix de l'Empire imparfaite; mais en vérité, Madame, ils ont quelque raison de prendre courage, quand ils voient la cession de la Sicile au duc de Savoie, faite sous des conditions qui ne sont point portées par le traité conclu dernièrement avec ce prince; quand ils ne voient ni armistice renouvelé,

ni paix signée avec le Portugal; enfin, quand ils sauront que le traité de commerce entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, après une négociation de plusieurs mois, est encore en débat, que plusieurs articles en sont refusés, plusieurs autres dressés d'une manière vague ou ambiguë, et que deux autres sont envoyés de Madrid à Utrecht; c'est-à-dire, de ceux qui donnent les pouvoirs et les instructions, à ceux qui ne peuvent que recevoir les uns et exécuter les autres.

La reine ne peut douter que sa majesté catholique ne prenne, dans cette conjoncture importante, des résolutions dignes de sa prudence; et elle s'assure que votre altesse qui, jusqu'ici, a tant contribué à l'avancement de ce grand ouvrage, voudra y donner la dernière main et ne pas le laisser imparfait.

Sa majesté se sent fort obligée au roi catholique, de l'attention qu'il a bien voulu donner aux représentations des ministres de France, au sujet du prince de la Riccia [1]. La reine

---

[1] Le marquis de Saint-Philippe le nomme, dans ses mémoires, le prince de Laricha. Voici au surplus ce qui le concernait. Don César d'Avalos, marquis de Peescaire et le baron de Sassinet, gentilhomme Francomtois, tous

souhaiterait fort, que cet infortuné vieillard pût être élargi de l'étroite prison où il languit depuis si long-temps, sous des conditions telles qu'il plaira au roi de prescrire; c'est un surcroît d'obligations qu'elle aurait à sa majesté catholique.

Je n'ai rien à ajouter à cette longue lettre, que l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

---

deux dévoués à la maison d'Autriche, ourdirent à Rome une conspiration, qui consistait à faire soulever contre Philippe V, le royaume de Naples, et à proclamer roi à sa place l'archiduc Charles, qui devint bientôt son compétiteur à la couronne d'Espagne. Les conjurés arrêtèrent de commencer leur entreprise la nuit du 27 septembre 1701, par l'assassinat du duc de Médina-Céli, vice-roi de Naples, et par la surprise du Château Neuf, dont ils séduisirent une partie de la garnison. Le complot fut découvert et prévenu. La plupart des principaux séditieux périrent les armes à la main ou sur l'échaffaud. Le prince de Laricha et le baron de Sassinet, arrêtés dans leur fuite, auraient eu le même sort, si on n'avait craint d'effaroucher les partisans de la maison d'Autriche à Naples, au point de les porter à de nouveaux complots. On prit donc le parti d'envoyer le prince et le baron en France, où ils furent renfermés à la Bastille.

AU COMTE DE MAFFEI.

Au château de Windsor, ce $\frac{16 \text{ août}}{6 \text{ septembre.}}$ 1713.

MONSIEUR,

Je viens de faire à la reine la lecture de la lettre de son altesse royale (le duc de Savoie), aussi bien que de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous connaissez si parfaitement les sentimens de sa majesté, et la résolution qu'elle a prise à l'égard du procédé très-extraordinaire, pour ne rien dire de pis, de la cour d'Espagne, au sujet du traité conclu en dernier lieu à Utrecht avec son altesse royale, qu'il n'est pas nécessaire que je m'étende là-dessus. Il suffit donc que je vous dise, que la reine goûte le dessein de votre maître, de prendre possession réelle de la Sicile, et qu'il laisse à nous autres le soin de gronder les Espagnols, en attendant qu'il soit en état, quand il ne craindra plus les longueurs, de parler sur un autre ton qu'il ne le doit faire dans la situation présente. J'écrirai de nouveau en France, en Espagne et à

Utrecht. Le secret que son altesse royale demande sera inviolablement gardé.

Vous ferez, s'il vous plaît, mes complimens au marquis de Trivié [1], et vous aurez la bonté de le prévenir en ma faveur. La reine lui donnera son audience lundi prochain avant le dîner. J'espère que vous l'amènerez manger la soupe chez moi.

Je me flatte que vous serez content de la manière dont j'ai dressé la réponse à vos lettres de récréance.

Je suis, etc.

---

[1] Il venait remplacer en Angleterre le comte de Maffei, en qualité de ministre plénipotentiaire de la cour de Turin.

AU MÊME.

Au château de Windsor, ce $\frac{28 \text{ août}}{8 \text{ septembre.}}$ 1713.

Je viens, Monsieur, de recevoir dans ce moment la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. MM. les plénipotentiaires de la reine, qui sont en Hollande, seront instruits de la manière que vous le souhaitez. Vous avez très-bien fait de ne rien déguiser à milord Peterborow. Il est nécessaire qu'il soit au fait de tout ce qui regarde les intérêts de son altesse royale, puisqu'il est destiné, par la reine, pour l'ambassade auprès de votre maître.

Je suis, etc.

AU MÊME.

Au château de Windsor, ce $\frac{17}{12}$ septembre 1713.

Les lettres que j'ai reçues de Hollande, pendant que nous dînions ensemble, m'apportaient à peu près les mêmes choses que le marquis del Borgo vous écrit. En vérité, Monsieur, il n'est pas permis d'en user comme la cour de Madrid vient de faire; mais il faut dissimuler notre ressentiment, pour le faire éclater plus efficacement en temps et lieu. La reine suivra le concert que je vous ai proposé hier. J'écris à Utrecht et par-tout ailleurs, que la reine se croira justifiée, après les démarches récentes de la cour d'Espagne, en prenant la précaution de ne point échanger les ratifications, jusqu'à ce qu'elle voie son altesse royale en possession réelle de la Sicile. Je ne dis plus un mot du vieux ni du nouveau traité; au contraire, je laisse croire à MM. les Espagnols, que la reine ne regarde que l'avenir. Assurez hardiment votre maître, qu'il peut compter sur toute la bonne volonté et toute la fermeté possibles de ce côté-ci. Vous savez,

Digitized by Google

Monsieur, que nous ne manquons ni de l'une, ni de l'autre.

Je vous envoie la copie de la réponse à votre lettre de récréance. L'original sera envoyé à M. le baron de Péronne vendredi prochain, avec des lettres de cachet, tant pour son altesse royale, que pour madame la duchesse [1] et madame royale [2]. Comme je n'ai pu trouver dans le bureau du département du Sud, ni vos lettres de créance, ni les lettres que madame la duchesse et madame royale auront apparemment écrit à la reine dans ce temps-là, j'ai été obligé de dresser la première sur celle de récréance, et sa majesté a voulu là-dedans vous rendre la justice que vous méritez. Les lettres de cachet que vous recevrez sont des réponses à celles que M. de Trivié a apportées. J'ai fait, de la meilleure grâce que j'ai pu, vos complimens à la reine, qui vous souhaite toute sorte de bonheur. Je

---

[1] Anne Marie d'Orléans, nièce de Louis XIV, née le 27 août 1669, mariée à Victor Amédée II, duc de Savoie, le 10 avril 1684, morte le 26 août 1728.

[2] Marie Jeanne de Savoie, fille de Charles-Amédée, duc de Némours, mariée le 11 mai 1665, à Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, mère de Victor-Amédée II, morte le 15 mars 1724.

ne manquerai pas de vous envoyer une lettre que je prendrai la liberté d'écrire à son altesse royale, pour la remercier des bontés qu'elle a bien voulu avoir pour moi, et pour l'assurer du respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie dévoué à son service.

Ayez, s'il vous plaît, la bonté de me faire savoir, si vous souhaitez que, dans les lettres de cachet qui doivent être écrites demain, la reine se serve du style royal, celle de récréance ayant été faite et datée avant que nous reçussions les nouvelles de l'échange de vos ratifications, et dans le vieux style.

Adieu, mon cher comte, conservez-moi votre précieuse amitié, et soyez assuré que, parmi tous les changemens et les caprices de la fortune auxquels un ministre anglais est exposé, rien ne sera capable d'altérer cette estime parfaite avec laquelle je suis, etc.

A M. PRIOR [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{1.er}{12}$ septembre 1713.

Je vous écris cette lettre particulière, mon bon ami, pour vous expliquer un passage de ma dépêche officielle.

Vous savez avec quelle insolence nous nous laissâmes traiter, à la fin de la dernière session [2], par Halifax, Cooper et autres, qui n'ont ni l'esprit ni l'habileté nécessaires pour conduire une négociation comme la nôtre, et qui, à présent, ont l'impudence de faire des objections même contre la meilleure partie du traité de commerce. Parmi les divers points auxquels ils trouvent à redire, parce qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes la matière qu'ils discutent, et qu'ils désirent de demander tout ce qui peut embarrasser et causer du retard, ils ont remarqué que le neuvième article établit une règle (*normam tunc temporis praescriptam* [3]), (j'écris de mémoire), qui devait

[1] Cette lettre est traduite de l'Anglais.

[2] Du Parlement.

[3] La règle prescrite alors.

avoir lieu dans les provinces où le tarif de 1664 [1] n'avait pas eu anciennement, et ne doit pas encore avoir son effet. Quoique je me trouvasse dans la chambre lorsqu'on en parla une ou deux fois, je ne me souciai ni d'expliquer la difficulté, ni de leur faire aucune réponse, et cela par pur mépris. Dans les conversations particulières, je dis à plusieurs d'entr'eux le véritable état de la chose; que le tarif de 1664 ayant élevé les taxes à une proportion tolérable, et les tarifs subséquens à un degré intolérable, il avait été nécessaire de stipuler la révocation de ces derniers, et la réduction de tous les droits sur le pié de 1664; mais que ni nous, ni les Hollandais, ni personne ne crûmes nécessaire de dire quelque chose de plus que ce que porte le traité, à l'égard des provinces qui ne se plaignent pas de ces divers tarifs; puisqu'ils prouvent que les mêmes droits perçus en 1664, ont toujours été continués depuis sans aucun changement, et que cet arrangement est resté si long-temps intact, que j'osais dire qu'aucun

[1] Tableau des droits d'entrées et de sorties, à payer pour certaines marchandises, réglé par la France en 1664, d'où il prit son nom.

des ministres qui ont traité avec la France, n'a jamais cru qu'il valut la peine d'en approfondir les détails, ou de recueillir un état entier dans un grand nombre de volumes qu'il aurait fallu analyser, parce que cela ne pouvait servir qu'à perdre du temps et à donner des peines énormes, pour prouver ce que personne ne conteste. Mais lorsque j'eus quitté la chambre, la question fut agitée de nouveau; on se plaignit de ce qu'il n'avait été fait aucune réponse, et le lord Guildford se crut obligé de dire, au nom de son bureau [1], que l'on préparerait un rapport tel qu'on le désirait. Occupez-vous donc, mon cher Mathieu, à vous faire rédiger un état des droits payables dans les diverses provinces où le tarif de 1664 n'est pas en vigueur. Vous savez que, dans notre pays, il ne suffit pas de bien faire, et d'être en état de répondre à des questions raisonnables devant des juges impartiaux; nous devons être prêts à répliquer aux plus absurdes questions, que la malice puisse inventer et que l'ignorance puisse faire.

Le lord trésorier n'est pas encore revenu de Wimple, mais nous l'attendons d'un ins-

[1] Du commerce.

tant à l'autre, et je suppose, à l'heure qu'il est, que son fils est marié [1]. Il a établi actuellement sa famille au-delà de ses espérances, et je m'en réjouis de tout mon cœur. Qu'il établisse l'administration de la reine sur des bases fixes et durables, et je crois que j'ai assez de vertu, pour le dispenser de toutes les récompenses dont on pourrait me croire digne ; je pourrai même regarder la peine de contribuer à un tel ouvrage, comme une ample et complète récompense. Adieu, cher Mathieu, toujours le même.

---

[1] A la fille du duc de Newcastle.

AU COMTE DE JERSEY [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{2}{13}$ septembre 1713.

MON CHER DOCTEUR [2],

Je suis votre ami du fond de mon cœur, et à ce titre non-seulement je puis, mais je dois vous ouvrir ce cœur sans réserve, sur-tout dans une conjoncture d'aussi grande importance que le premier pas que vous faites sur le théâtre des affaires. Je vous aime au point que non-seulement je désire votre élévation dans le monde, mais que je la souhaite d'une manière analogue aux qualités que vous possédez. Je voudrais que vous vous distingassiez dans le début, comme je suis persuadé que vous vous distinguerez dans la suite, de l'ignorante tourbe de sots qui déshonorent les

[1] Cette lettre est traduite de l'Anglais; elle est adressée au fils aîné d'Edouard Villars ou Villiers, comte de Jersey, mort ambassadeur d'Angleterre, à la Haye, le 5 septembre 1711.

[2] Ce titre qui ne convient pas à un lord était une plaisanterie.

noms qu'ils portent. Je voudrais vous voir entrer au service de la reine, non parce que vous êtes lié par le sang ou par l'amitié aux personnes qui jouissent de l'autorité, mais parce qu'on y a besoin de vous; et pour cette raison, je vous avoue que chaque fois que j'ai parlé de vous, ce n'a pas été dans un autre sens que celui-ci, que vos talens ne sont pas de nature à être négligés ou non employés, et qu'au milieu de la disette actuelle de capacité, qui n'est que trop évidente parmi la noblesse, la mesure la plus sage que pourrait suivre la reine, serait de n'employer au service présent et futur du pays, que le petit nombre de ceux qui ont des talens. Tout ce que j'ai dit à Georges [1] était donc bâti sur ce fondement; et j'aurais pu, à l'aide des moyens que je vous aurais confiés, vous lancer sur une scène si difficile en apparence, en même temps si aisée pour quelqu'un de votre habileté, et sur laquelle vous vous seriez fait une réputation tout d'un coup; mais les considérations qui vous sont personnelles deviennent une objection sans réplique, et je travaille actuellement à leur adapter mon plan, puis-

[1] Frère du lord Bolingbroke.

qu'elles ne peuvent s'adapter à lui. Vous avez vos peines avant d'être à la cour, et croyez-moi, vous en aurez aussi lorsque vous y serez. Vous y verrez caresser le flatteur, l'obscur rapporteur, et le détracteur du mérite des autres passer lui-même pour avoir un véritable mérite. Vous y verrez beaucoup davantage que je n'ai l'intention de vous dire; mais qu'inférer de là? Faut-il donc qu'un honnête homme ne vienne pas à la cour, ni ne se rende utile à sa patrie? Faut-il qu'il se jète dans la retraite ou dans l'opposition? Non; mon cher docteur, vous ne ferez ni l'un ni l'autre; vous êtes trop marquant pour prendre le premier parti, et trop honnête pour prendre l'autre, sur-tout si vous saviez tout ce que je pourrais avoir l'honneur de vous dire. Il paraît ne pas y avoir d'éloignement pour vous; si je pensais autrement, je serais le premier à vous le dire. Nous ne sommes pas les plus habiles gens du monde, soit pour donner des emplois de bonne grâce, soit pour les donner à propos. Comme c'est un malheur attaché à toute notre conduite, il ne faut pas que vous vous en fassiez une application particulière. Profitez de mon avis, et ne vous moquez pas de moi pour avoir risqué de vous

le donner. Combattez votre *spleen*, mon cher docteur; je sais avec quelle promptitude cet ennemi rusé se glisse dans le corps et dans l'esprit de l'homme, et quelle maudite besogne il fait lorsqu'il y est logé. Vous, qui savez lire et penser (ce que savaient bien peu de personnes parmi celles que j'ai connues en ma vie, quoique toutes eussent assez d'impudence pour se vanter de faire l'un et l'autre), il est à votre disposition d'éloigner de vous cet ennemi, et en même temps de vous préparer à sortir de votre retraite avec un double éclat; ce qui, j'espère, arrivera bientôt. Je m'en flatte pour plusieurs raisons, et entr'autres, par celle toute naturelle, l'amour de moi; car il n'y a rien qui puisse m'être plus agréable, que d'avoir pour collégue [1], celui pour qui j'ai tous les sentimens d'un très-affectionné parent, d'un très-sincère ami et d'un très-obéissant serviteur. Adieu, mon cher docteur, etc.

---

[1] Ceci prouve que le lord Bolingbroke, songeait à porter le jeune comte de Jersey au ministère.

AU ROI DE SICILE,

DUC DE SAVOIE.

Au château de Windsor, ce $\frac{7}{18}$ septembre 1713.

SIRE,

La justice que votre majesté veut bien faire aux sentimens de mon cœur, et la manière gracieuse dont elle a la bonté de juger les petits services que j'ai été en état de lui rendre, au-delà de ce qu'ils méritent, me pénètrent de reconnaissance et me comblent de gloire. J'ai toujours admiré avec le respect que je dois, les grandes qualités qui attachent votre majesté à la reine ma maîtresse, encore plus que les liens du sang, et j'ai toujours cru que les secondes marques de mon zèle et de mon dévouement étaient dues à votre majesté. C'est une maxime que je conserverai toute ma vie; heureux si, en sacrifiant cette vie même, je pouvais d'autant mieux faire connaître combien je suis soumis aux ordres de votre majesté, quelle haute vénération j'ai pour sa personne sacrée, et jusqu'où doit aller

la reconnaissance d'un homme qui a eu le bonheur de mériter son approbation.

Je suis avec l'attachement le plus parfait et le respect le plus profond, etc.

A M. PRIOR [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{8}{19}$ septembre 1713.

Je vous remercie, mon ami Mathieu, de votre lettre particulière du 12 de ce mois, que j'ai reçue ce matin. Vous voyez déjà que je tiens parfaitement la promesse dont vous me parlez, et je crains que vous ne me preniez pour un prolixe correspondant.

J'éprouve autant de plaisir que vous, de ce que le duc de Shrewsbury a trouvé les choses ici telles qu'il pouvait le désirer; j'espère qu'il en sera de même en Irlande [2]. Il est certain que la douceur de son caractère, la supériorité de son génie et sa dextérité le mettront en état, plus que tout autre que je connaisse, de calmer les esprits chez cette folle nation qui, pour n'avoir connu d'autre distinction que celle du protestant et du papiste, est encore plus divisée sur le whigisme et le to-

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Où il était nommé vice-roi.

risme, la haute et la basse église [1], que la société de lunatiques à laquelle nous tenons vous et moi.

Je ne vous dis rien sur vos propres affaires. Vous ne pouvez avoir un solliciteur plus zélé que moi; mais dans le duc de Shrewsbury vous en trouvez un plus puissant. J'ignore ce que le lord trésorier se propose à votre égard; mais je remarque que le duc croit que vous aurez une pleine satisfaction; je le désire du fond de mon cœur.

Votre lettre du 5 m'était presque échappée; et je ne veux pas oublier de vous remercier pour aucune, puisqu'elles méritent toutes de grands remercîmens.

Vous vous occupez tellement des femmes modernes, que vous oubliez les auteurs anciens. C'est notre ami Cicéron [2] et non pas

---

[1] On distingue en Angleterre par la dénomination *de la haute et basse église*, le plus et le moins de rigorisme dans les principes religieux. Les partisans de la haute église sont la même chose que nos jansénistes, et ceux de la basse, nos molinistes.

[2] Marcus Tullius Ciceron, né 105 ans avant J. C., grand orateur, grand magistrat, grand homme d'état, grand philosophe, fut égorgé par ordre du Triumvir Marcus Antonius, 43 ans avant J. C., dans la 60e année

notre ami Horace [1], qui parle de choses qu'il dit *exprimere* (non pas *monstrare*) *nequeo, et sentio tantùm* [2].

Il y a un autre passage dont me fait souvenir un endroit de votre lettre; c'est dans une épître ou dans une satyre d'Horace :

Rusticus expectat dùm defluit amnis, at ille
Labitur, et labetur, in omne volubilis ævum [3].

Certaines espérances ressemblent fort à ces contes qu'on fait aux provinciaux niais.

---

de son âge. Quoiqu'il reste de lui un grand nombre d'ouvrages, on ne peut trop regretter la perte des autres.

[1] Quintus Horatius Flaccus, né à Venosa, ville de la Pouille, 65 ans avant J. C., mort l'an de Rome 746, âgé de 57 ans. C'était un profond penseur, un homme du monde, et le vrai poëte du bon sens. Il eut aussi le rare avantage d'être législateur en matière de goût, dans son art poétique.

[2] *Ne pouvoir exprimer* (non pas *démontrer*), *quoique cependant il les sente.*

[3] Voyez les épîtres d'Horace, livre 1er, épître 2e, ce sont les vers 42 et 43 d'une épître à Lollius; ils signifient: *Un stupide paysan attend, pour passer une rivière, que toute l'eau soit écoulée; mais cette eau coule et coulera toujours.* On trouvera cette citation répétée dans une lettre écrite par le lord Bolingbroke à l'abbé Alari, le 6 juillet 1724, et dans plusieurs autres.

L'eau de miel, le vin d'Espagne et l'eau des Barbades doivent être répartis entre mesdames de Croissi, de Torcy et de Noailles; mais je crois qu'il faudrait donner à M. de Torcy une plus forte part des deux derniers : toutefois faites comme vous voudrez. Je vous proteste que j'ai contribué à faire le partage de l'Europe, sans être aussi embarrassé que je le serais, s'il fallait que je fisse la répartition de cette cargaison. Madame de Ferriol ne peut-elle pas en avoir un peu ?

Notre ami Jonatham [1] est, à ce que j'apprends, revenu d'Irlande, où il n'a pas joui d'une bonne santé. Vous croirez, comme moi, qu'il a bien fait de revenir, puisque je suis sûr que, comme moi, vous pensez que sa santé est plus utile au bien public, que tous les vieux chapitres de chanoines [2] de quelque royaume que ce soit.

Adieu, je suis et serai toujours votre, etc.

---

[1] Le docteur Swift.

[2] Swift était doyen de Saint-Patrice, en Irlande.

AU MARQUIS DE TRIVIÉ.

Au château de Windsor, ce $\frac{8}{19}$ septembre 1713.

MONSIEUR,

Les lettres de cachet de la reine pour le roi et la reine de Sicile, et pour madame royale, vous auront été rendues par celui de mes premiers commis qui se trouve présentement à Londres; et si vous ne les avez pas encore envoyées, vous serez à temps demain au matin, puisque le paquebot est arrêté par mon ordre, jusqu'à l'arrivée de mes dépêches pour la France et pour l'Espagne, qui ne pourront être faites que demain. J'ai écrit au bureau, afin qu'on vous avertisse du départ de l'exprès.

Je viens de recevoir, par un courrier du roi catholique, des lettres tant de la princesse des Ursins que de l'ambassadeur de la reine. Les dernières sont du 4 de ce mois (n. s.); elles sont en réponse à celles que j'avais écrites sur le premier bruit qui courut, de ce que la cour d'Espagne avait dessein de faire par rapport à votre traité, avant même que le comte

de Maffei m'eût parlé sur ce sujet, et peut-être avant qu'il en sût la moindre chose. Je vois que le ton sur lequel j'ai parlé par ordre de la reine, n'a pas manqué de produire son effet. Montéleon viendra incessamment ici, pour faire des excuses et tâcher de contenter la reine.

Permettez-moi de vous faire une insinuation en passant. Les intérêts de la reine et du roi votre maître seront toujours les mêmes par-tout, à ce que j'espère; mais, du côté de l'Espagne, ils ne peuvent pas se contredire. Ne serait-il pas à propos que les ministres de nos deux cours à Madrid, soient instruits de s'entendre? Excusez, s'il vous plaît, une lettre mal écrite et encore plus mal digérée; je n'ai pas le temps de la corriger.

Je suis, etc.

A M. PRIOR [1].

Le $\frac{15}{26}$ septembre 1713.

Permettez que j'ajoute un mot particulier à ma dépêche officielle. Je vous promets que, contre l'usage, mon commentaire sera beaucoup plus court que le texte. Je pense donc qu'on pourrait faire sentir à M. de Torcy, combien la France nous renforcerait et étonnerait cette vile faction qui la tourmente aussi bien que nous [2], si, tandis que la Hollande cherche si évidemment à nous réduire à l'extrémité, dans un des plus importans articles de notre commerce, elle venait à notre secours.

Je crains que l'occasion d'obtenir la propriété et la souveraineté de Dunkerke, sans être obligé de donner (à la France) des équivalens d'une nature que la reine ne peut accorder, ne soit perdue; mais j'imagine, que le roi pourrait actuellement consentir à laisser

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Les partisans de la guerre.

cette place, non démolie, entre les mains de la reine, jusqu'à ce que le commerce des Pays-Bas espagnols soit arrangé à la satisfaction de la Grande-Bretagne et de la France, et surtout jusqu'à ce que les demandes de sa majesté, à l'égard d'Ostende, soient accordées.

On pourrait faire, à ce sujet, une convention particulière, dans laquelle la stipulation de la démolition serait renouvelée dans les termes les plus formels. Cela remplirait notre but, et je ne vois pas que les Français eussent quelque chose à craindre. Dunkerke a été donné comme un gage, par une convention solennelle, dans une autre vue. Il y aurait alors, pour cette place, une plus grande sûreté qu'en premier lieu, préférable par conséquent à celle d'aujourd'hui; et le délai de la démolition ne pourrait être d'aucun préjudice au roi, qui perçoit les revenus, se sert du port, et procurerait à ses sujets, dans l'intervalle, l'avantage de continuer leur commerce et de prendre des mesures pour le cesser avec moins de dommage lorsqu'on démolira la place. Ce n'est point d'après des ordres que je vous écris ceci; c'est mon idée que je communique à celui qui est parfaitement instruit, et très-probablement dans le

cas de réussir. Vous ne ferez donc pas formellement une semblable ouverture ; mais vous jugerez par quelque indice, combien les Français peuvent aller au-delà de ce que nous désirons, ou s'ils sont peu disposés à répondre à notre attente.

J'ai expliqué au duc d'Aumont la substance de mon autre lettre ; mais je crains qu'il ne la rende pas très-clairement à sa cour.

Gaultier m'a tourmenté à la mort, pour que j'écrive une lettre à M. de Pontchartrain, afin de faire relâcher un navire anglais qui a été pris pendant la suspension d'armes. Je soupçonne que le bon abbé agiote à l'aide de son ministère, et d'ailleurs je ne me soucie pas de demander une faveur au ministre d'une autre cour, et sur-tout à un ministre tel que Pontchartrain ; cependant ayant joué le sot et écrit la lettre, je vous prie, dans le cas où vous verriez qu'on attache trop d'importance à cette restitution, de déclarer que je n'ai écrit, que parce que le duc d'Aumont m'a dit qu'il avait écrit lui-même, et que Gaultier s'intéresse à ceux que cette affaire concerne.

Adieu, mon bon ami, je suis ce que je serai toujours, votre sincère et très-obéissant, etc.

AU DUC D'AUMONT.

Au château de Windsor, ce $\frac{15}{26}$ septembre 1713.

Vous recevrez avec cette lettre, la réponse que la reine m'a ordonné de faire au mémoire que vous m'avez remis en dernier lieu. J'écris à Prior par le courrier qui part demain, sur le sujet dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dimanche. Les réponses aux lettres que j'ai écrites touchant les vaisseaux que vous réclamez, me seront parvenues dans un jour ou deux. Je ne manquerai pas de vous les communiquer d'abord.

Je vous envoie l'extrait que vous souhaitez d'avoir, de la lettre que la princesse des Ursins m'écrit au sujet du prince de la Riccia.

Votre étoffe vous sera infailliblement rendue, et le chevalier Windham se fera un plaisir d'être utile au nommé James, quand il reviendra de son élection.

Je passe présentement assez mal mon temps; j'espère me dédommager pendant les quatre jours que je dois être avec vous.

Adieu, mon cher duc, je suis et serai toujours avec un attachement parfait, etc.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Au château de Windsor, ce $\frac{16}{27}$ septembre 1713.

MADAME,

Je me donne l'honneur de répondre aux deux lettres que votre altesse a bien voulu m'écrire du 2 et du 27 du mois passé (n. s.), et je dois lui avouer ingénuement, que je me sens fort embarrassé lorsqu'il s'agit d'exprimer la joie et la reconnaissance dont j'ai été pénétré en les lisant. Les maximes sur lesquelles votre altesse règle et son raisonnement et sa conduite, sont les seules véritables, et j'ose dire les seules qui puissent dissiper les obstacles qui subsistent encore à la conclusion de la paix générale.

En suivant les principes sur lesquels toutes nos négociations ont été jusqu'à présent appuyées, nous parviendrons immanquablement à notre grand but. En formant de nouveaux projets qui dérangeraient le vieux système, nous nous exposerions à renverser le tout. Si l'on trouve que la reine insiste sur certains

points, plus qu'il ne convient aux intérêts de sa majesté catholique, ayez, Madame, la bonté de réfléchir et de faire réfléchir les autres, dans quelle situation étaient les affaires de l'Europe, lorsque la reine a pris les engagemens en vertu desquels sa majesté se trouve présentement obligée de parler et d'agir; combien les engagemens dont je parle étaient nécessaires pour disposer des esprits, irrités par une longue guerre et enflés par plusieurs succès, à des sentimens pacifiques; et quelle peu de comparaison il y a entre le rétablissement du repos public, et le plus ou le moins qui reste à régler.

M. de Lexington informera votre altesse, que le sentiment de la reine a été contre le voyage du marquis de Montéleon. Sa majesté aurait vu avec grand plaisir, revenir auprès d'elle un ministre qu'elle estime beaucoup, et qui a eu le bonheur de mériter sa confiance; mais quand elle a fait réflexion sur les jalousies qu'un tel voyage, dans la crise présente, pourrait causer, elle a cru devoir préférer les intérêts de sa majesté catholique à sa propre satisfaction.

La reine, Madame, m'a chargé de renouveler à votre altesse les assurances, qu'elle

soutiendra ses prétentions à l'avenir, comme elle a fait par le passé, et qu'elle veut regarder votre altesse comme un des liens qui doivent cimenter l'étroite union, qu'elle souhaite d'entretenir pendant toute sa vie avec leurs majestés catholiques.

La complaisance que le roi veut bien avoir pour la reine dans l'affaire du prince de la Riccia, touche sa majesté très-sensiblement; plus ce sujet a été coupable, plus sont grandes la clémence du roi et l'obligation de la reine.

Votre altesse me permettra, avant de finir cette lettre, de lui marquer le plaisir très-sensible que j'ai en lisant tout ce qu'elle a eu la bonté de m'écrire au sujet du comte de Montijo. Comme le mariage est peut-être la plus importante action de la vie de l'homme, mon ami ne pouvait mieux faire, que de remettre à votre altesse le choix de sa femme; c'est une nouvelle preuve qu'il donne de son bon esprit, et une nouvelle raison pour augmenter, s'il est possible, l'estime et la tendresse que j'ai conçu pour lui, pendant le séjour qu'il a fait dans ce pays. Au reste, je dois demander pardon à votre altesse de la longueur de ma lettre, et la supplier d'être

persuadée qu'on ne peut être avec un plus profond respect, etc.

Je ne dois pas oublier de rendre à votre altesse, mes très-humbles remercimens de toutes les bontés qu'elle a pour M. le comte de Lécheraine.

AU COMTE DE MONTIJO.

Au château de Windsor, ce $\frac{16}{27}$ septembre 1713.

Je réponds, mon cher comte, à vos lettres du 23 août et du 4 septembre, desquelles je me sens obligé au-delà de toute expression. A force de vous estimer et de vous aimer, vos intérêts deviennent les miens. Je prends la même part à votre élévation, que je prendrais à la mienne propre, et je vous jure que, même dans la disgrace, si elle devenait mon sort, votre bonheur me consolerait. Aimez-moi donc toujours, car en vérité, je le mérite de vous. Je vous suis bien obligé de la politesse que vous avez montrée au comte de Lécheraine; c'est un officier de beaucoup de distinction et mon vieux camarade.

Que vous me flattez agréablement, mon cher enfant, quand vous me donnez la douce espérance de vous revoir un jour! mon cœur me dit que cela arrivera. Madame la princesse des Ursins m'écrit pourtant, que vous voulez qu'elle vous donne une femme; et après le mariage, vous n'avez pas la mine de vou-

loir courir le monde. Enfin, si vous ne revenez point dans la Grande-Bretagne, j'irai en Espagne vous embrasser.

Tous vos amis dans notre pays, vous aiment et vous regrettent également. Windham est élevé à la charge de chancelier des finances; et je crois que vous pourrez bien voir un homme que vous avez connu et goûté, si je ne me trompe, succéder à Lexington.

Adieu, mon cher comte.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{25 \text{ septembre}}{6 \text{ octobre.}}$ 1713.

MON CHER MONSIEUR MATHIEU,

J'ai à vous faire savoir, que la reine ne veut pas que votre excellence demeure davantage en France; que le lord trésorier vous pourvoira de quelque chose de mieux, et que sa majesté, pour cette raisen, se croit obligée à ne pas différer plus long-temps de nommer quelqu'un pour se rendre à cette cour avec un caractère.

M. Ross [2] est nommé envoyé extraordinaire, et sera prêt à se rendre à sa destination lorsque vous recevrez l'ordre de revenir. Il doit y rester jusqu'à ce qu'on y envoie un ambassadeur; et pour vous dire la vérité, nous serons bien aises de ne pas avoir, à la

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Le général Charles Ross fut, comme bien d'autres, disgracié sous Georges Ier, pour avoir tenu aux ministres de la reine Anne.

fin, la peine de choisir un ambassadeur. Vous tournerez cela du mieux possible dans la conversation.

Je répondrai à votre facétieuse épître par l'Irlandais favori.

Adieu, etc.

AU MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{29 \text{ septem}^{\text{br}}}{10 \text{ octobre.}}$ 1713.

Je croyais vous envoyer par ce courrier une lettre du lord trésorier; mais lui ayant dans l'instant donné avis du départ de Barton, je juge, d'après sa réponse, qu'il ne peut écrire actuellement.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous apprends, qu'il a enfin réglé la récompense de vos services, et je vous assure bien sincèrement, qu'aucune mortification ne l'emportera chez moi sur la satisfaction d'en voir l'accomplissement. Je fais part à M. de Torcy de votre rappel et de la nomination de M. Ross, par un *postscriptum* de la lettre que je lui écris, et que je vous prie de lui remettre, ainsi que de le remercier en même temps d'un paragraphe de sa lettre au *gras* abbé [2], dans lequel il promet de se faire peindre la

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Sans cette épithète de *gras abbé*, on ignorerait que l'abbé Gaultier était dodu; ce qui n'est pas d'ailleurs fort intéressant à savoir.

première fois qu'il ira à Paris. Assurez-le, cher Mathieu, que je placerai son portrait parmi les Jenny et les Molly [1], et que je le préférerai à elles toutes.

Quelque savant que je me sois montré dans la critique de votre citation, je vous assure que je n'ai guère de loisir. Je suis la même trace où vous m'avez laissé, luttant avec beaucoup de fatigue, et je crois sans exciter beaucoup de reconnaissance, mais cependant avec quelque chose de plus agréable qu'avant de parvenir à mon emploi [2]. Pour l'amour de Dieu, Mathieu, dites une dixaine de belles choses à mesdames de Torcy et de Noailles, et attribuez-les moi. J'ai autrefois rendu le même service à plusieurs de mes amis dont je tairai les noms.

Je ne puis assurer que Barton ait reçu de l'argent, et je suis étonné d'apprendre que vous vous attendez à ce qu'il en reçoive.

Permettez-moi d'ajouter à tout cela quelques mots sérieux. Assurément les Français ne peuvent être assez légers, pour oublier

---

[1] C'est comme s'il avait dit : *Je placerai son portrait parmi ceux des plus jolies filles.* On sait que le lord Bolingbroke les aimait beaucoup.

[2] Le ministère.

déjà le principe sur lequel ils ont paru agir pendant toute notre dernière négociation ; s'ils s'en souviennent, il ne peut y avoir de difficulté pour s'accorder sur les ouvertures que vous leur avez faites précédemment à l'égard de Dunkerke. Il est très-certain que cette mesure ne leur ferait courir aucun risque, puisque, outre la foi des stipulations les plus solennelles pour en assurer la démolition, tout homme qui n'est pas fou lui-même, ne pourra croire que nous le sommes assez, pour vouloir retenir Dunkerke par la force, contre la France, la Hollande et contre l'Angleterre même, ou du moins contre une partie de la nation. Mais que M. de Torcy considère avec son esprit pénétrant, ce qu'il en résulterait si la France venait à notre secours, lorsque les Hollandais nous chagrinent, même sur un article où notre commerce fait circuler habituellement plus de 120,000 livres par an [1]; est-ce que cette mesure, nous fortifiant, n'affaiblirait pas nos adversaires ? est-ce qu'elle ne fournirait pas matière à un beau paragraphe dans le prochain discours de la reine [2] ? est-ce qu'elle ne contribuerait pas à aplanir

[1] Environ vingt-six millions de livres.

[2] Au parlement.

les difficultés à l'égard du commerce, et à détruire toutes les embarrassantes intrigues?

Sérieusement, ami Prior, ils connaissent bien peu nos affaires de votre côté, s'ils négligent cette occasion. Je vous avoue, avec cette franchise qui sied à notre intimité, que lorsque je proposai à sa majesté de faire les propositions qui vous sont connues à l'égard d'Ostende, j'avais en vue deux points principaux : le premier, de procurer aux Français une occasion de se populariser chez nous; et le second, de faire naître un motif pour justifier d'avoir différé, sans raisons, la démolition de Dunkerke. M. d'Aumont se dispose à partir. Je pense que nous lui avons bien fait les honneurs de notre cour; au moins j'ai tâché d'y concourir pour ma part.

Audisti consilii mei motus, superest alterutra ex parte judicium tuum, in quo mihi aeque jucunda erit simplicitas dissentientis quam comprobantis autoritas. Vale [1].

---

[1] Voyez les lettres de Pline, livre III, lettre 4.e; voici la traduction de ce passage : *Je vous ai informé des plus secrets motifs de mon opinion; c'est à vous d'en juger. Si vous la condamnez, votre sincérité ne me fera guère moins de plaisir que votre approbation, si vous me l'accordez. Portez-vous bien.*

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{29 \text{ septembre}}{10 \text{ octobre.}}$ 1713.

Ayant acquis par les promotions qu'il a plu à la reine de faire depuis peu, le droit de choisir tel des deux départemens que je voudrais [1], vous jugez bien, Monsieur, que je n'ai pas hésité un moment à me déclarer, pour celui dans lequel la France se trouve. Parmi une infinité d'autres raisons, la seule considération que j'aurais par là des occasions plus fréquentes de vous faire souvenir de moi, était capable de m'y déterminer. Croyez, Monsieur, s'il vous plaît, que je vous parle sans affectation et sans flatterie, quand je vous assure, qu'il n'y a rien que je désire plus ardemment que la continuation de votre amitié: elle me tiendra lieu de toutes les récompenses que vous me souhaitez; c'est un bien qui ne se donne qu'à ceux qui ont quelque mérite; au

[1] On a déjà observé qu'il y a en Angleterre deux secrétaires d'état, pour les affaires étrangères; l'un a le département du Sud et l'autre du Nord. La France est dans le premier.

lieu que les récompenses deviennent très-souvent le partage de ceux qui n'en ont pas le moindre. Si donc elles me cherchent, je ne suis pas assez détaché du monde pour les rebuter; et en cas qu'elles ne me cherchent pas, je suis assez philosophe, assez digne de votre amitié, pour m'en consoler. Ayez, je vous en conjure, assez bonne opinion de moi, pour être persuadé de cette vérité, aussi bien que de l'attachement avec lequel je veux être toute ma vie, etc.

Sur ce qu'on m'a dit de votre part, je proposerai à la reine de faire partir M. le comte de Scarsdale, qu'elle a nommé il y a quelques mois, pour être son envoyé extraordinaire à Vienne. Sa majesté ayant le dessein de récompenser ici les bons services que votre ami Mathieu [1] lui a rendus, le rappellera pour cet effet dans très-peu de temps. Son successeur sera M. Ross, homme de qualité et fort attaché à vos serviteurs [2]; il est lieutenant général des armées de sa majesté et colonel général de ses dragons. Je devais ajouter, que ce n'est qu'en attendant qu'elle nomme un ambassadeur.

---

[1] M. Prior.

[2] Les Toris.

A LA COMTESSE DE JERSEY[1].

Le $\frac{11}{22}$ octobre 1713.

MADAME,

Je suis en tant de manières intéressé à vos actions, comme parent, comme ami, enfin comme homme qui a répondu, sur son honneur, de votre conduite, que vous ne devez pas être surprise si je vous écris, même après votre dernière lettre.

Toutes les conséquences désagréables que

[1] Veuve d'Edouard Villars ou Villiers, comte de Jersey, lord chambellan de la maison de la reine et son ambassadeur à la Haye, où il était mort le 5 septembre 1711. Il avait été ambassadeur en France; sa femme, qui était catholique Romaine, s'évada d'Angleterre, et se réfugia à Paris avec son fils encore très-jeune, et qu'elle voulait probablement élever dans sa religion. M. Prior mandait, de Paris, au lord Bolingbroke le $\frac{6}{17}$ octobre 1713 : « Le hasard m'apprend que la petite veuve Jersey se propose de venir en France; » — Et il ajoute en français : « *Cela ne vaut pas le diable; empêchez-la, Milord, de le faire autant que vous pourrez.* » L'abbé Gaultier qui joua un rôle dans les négociations de la paix, était le confesseur de la comtesse de Jersey, et Prior en

j'avais prévues qui résulteraient de votre fuite, si vous vous sauviez, se présentent en foule, et vous êtes déjà l'objet de maintes réflexions auxquelles j'aurais désiré de tout mon cœur que vous n'eussiez pas donné lieu; mais en vérité, je ne me serais jamais imaginé que vous emmenassiez votre fils avec vous. Il ne m'était pas venu dans l'esprit que, par une affection mal entendue, vous interrompriez, à son inexprimable préjudice, le mode de son éducation, et que vous seriez capable de tant

---

fait un portrait peu avantageux dans une autre lettre adressée au lord de Bolingbroke, le $\frac{1}{12}$ novembre 1713. « Quant à notre Lady Douairière, lui dit-il, je vois que vous ne la connaissez pas aussi bien que vingt ans d'expérience me l'ont fait connaître. Elle prend ses mesures pour que son fils ne me voie pas, et l'emmène aujourd'hui à la campagne, sous prétexte de sa santé, dans une maison de l'abbé de Gouvernet. Vous avez raison de dire que vous craignez que cette Médée ne nous donne bien de l'embarras; elle pleure, elle soupire; mais je sais que ses soupirs ne sont que de l'air et ses larmes de l'eau. Son petit diable de mari sauta un jour sur un canif pour la tuer, et je fus assez sot pour l'empêcher. Que Dieu nous préserve de telles femmes et sur-tout de telles veuves. Je soupçonne un peu que l'abbé (Gaultier) a complotté cette fuite Jerseyenne, et je l'en accuse en partie. Si je devine juste, il mériterait d'être pendu; mais il faut espérer que je me trompe ».

d'ingratitude envers la reine, après ce qu'elle a fait et ce qu'elle se proposait de faire encore pour mon cousin [1]. En un mot, Madame, je vous ai toujours été sincèrement attaché, surtout depuis que vous avez jugé à propos de réclamer mon assistance; et je ne m'écarterai pas de cette sincérité dans la demande que j'ai à vous faire, et à laquelle se réduira très-probablement toute notre correspondance et celle avec d'autres personnes de votre famille, ou avec les vrais amis que vous avez ici. Si donc vous voulez prendre sur vous d'écrire une lettre, conçue de manière à pouvoir être montrée à la reine, relativement à la disposition de votre propre personne et à vos projets pour l'avenir, et en offrant de renvoyer M. Villars à Westminster, où la reine désire qu'il demeure, je m'engage, et je ne vous ai jamais trompée, comme je veux bien croire que vous ne m'avez jamais trompé non plus; je m'engage, dis-je, à faire oublier tout ce qui

---

[1] Villars était, comme on l'a observé plus haut, le nom de famille du comte de Jersey; et son fils dont il s'agit ici, s'appelait Henri. Guillaume, son frère aîné, avait succédé au titre et à la charge du comte de Jersey, son père.

s'est passé, à vous rétablir dans l'opinion publique, et à vous mettre dans celle de la reine aussi bien que vous pouvez le désirer. Dans ce cas, j'enverrai deux de mes gens pour ramener mon jeune parent, et ce sera à moi à veiller sur son éducation et à pourvoir à son avancement futur.

Si quelqu'un vous engage, par ses conseils, à suivre une autre route, j'ai fait mon devoir; et vous, Madame, vous suivrez votre sort, qui ne sera pas tel que vous vous en flattez peut-être.

Dans ce dernier cas, je vous dirai franchement que j'agirai de manière à prouver au public, que je n'ai eu aucune part à votre secret, et que je ne suis responsable de votre conduite sous aucun rapport.

Je puis vous assurer que lady Masham [1] approuve tout ce que je vous mande, et que cette lettre vous fait connaître entièrement son sentiment comme le mien. Dieu fasse que

---

[1] Abigail-Hill, favorite de la reine Anne, et qui contribua à la dégoûter de la duchesse de Marlborough; ce qui produisit le renversement des Whigs qui voulaient la guerre, et le triomphe des Toris qui firent conclure la paix d'Utrecht.

vous preniez une résolution telle que vos amis n'aient pas sujet de se repentir de l'avoir été.

Il n'y a rien que je désire plus passionnément, Madame, que de continuer toujours d'être votre, etc. »

A M. PRIOR [1].

Ashdown-Park, ce $\frac{11}{24}$ octobre 1713.

HENRI A MATHIEU,

A l'égard de Dunkerke, j'ajouterai seulement à ce que j'ai dit dans ma lettre officielle, que je ne suis pas fort surpris [2]. Le temps de la condescendance a succédé à celui de la soumission. Avant la signature de la paix, la France aurait consenti à ce que la reine pouvait, avec raison, lui demander, soit à cet égard, soit à tout autre. Après la signature de la paix, il était aisé de prévoir qu'on conserverait l'extérieur de la civilité, mais que la véritable complaisance deviendrait beaucoup plus rare.

Il faut que j'avoue que milady Jersey a trompé lady Masham autant que moi; nous lui déconseillâmes ce qui était assurément une

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] La France incidentait sur des propositions de l'Angleterre relativement à cette place.

résolution folle, et qui, j'espère, ne sera pas regardé comme quelque chose de pis; mais nous n'en parlâmes pas à la reine, espérant qu'elle me consulterait encore une fois avant son départ. Je regrette donc extrêmement de m'être ainsi fié à elle, car il était très-facile de retenir son fils. Ce courrier lui remettra une lettre en passant à Paris [1]; profitez de son retour pour lui écrire très-franchement. Si elle ne veut pas frustrer les créanciers, c'est une folle de se priver des ressources que les bontés de la reine lui offraient en Angleterre; si, au contraire, son intention est telle, elle devrait se rappeler que la loi autorise la saisie de son douaire.

Je ne sais réellement pas ce que le lord trésorier vous destine; mais j'espère, et je crois que la chose sera de nature à vous faire une fortune aisée. Elle sera en vérité très-considérable, si elle égale votre mérite et mes souhaits.

Adieu; je suis toujours le même.

---

[1] M. Prior était alors à Fontainebleau.

AU DUC D'AUMONT.

De mon écurie, ce $\frac{21 \text{ octobre.}}{1.\text{er novembre}}$ 1713.

Parmi les chiens et les chevaux, au milieu de la plus profonde retraite, je n'ai rien à souhaiter pour être tout-à-fait heureux, que la conversation du cher duc d'Aumont. Puisque, selon toutes les apparences, je ne vous verrai de long-temps, peut-être jamais, écrivons-nous quelquefois, s'il vous plaît.

Vous retournez en France, et je sais qu'il n'est pas nécessaire de vous animer à tout faire, pour entretenir une bonne correspondance entre nos nations. Je vous jure que si je continue à travailler à l'avenir, comme j'ai fait par le passé, le principal motif qui m'y porte, est le désir sincère que j'ai de contribuer à perfectionner et à affermir cette union, qui a été formée, nonobstant tous les efforts que la malice pouvait inventer et mettre à exécution. Je crois que vous me connaissez assez pour ajouter foi à ce que je viens de vous dire.

Votre parent trouvera en moi un ami très-sincère et un serviteur très-fidèle. J'espère

Digitized by Google

vous donner une réponse par ordre de la reine, à la lettre que vous avez écrite à sa majesté, d'abord que je serai de retour au château de Windsor.

Mes amis qui se trouvent ici se souviennent de vous, avec toute l'estime et toute la tendresse qu'exigent vos mérites, et votre santé ne pourra jamais être oubliée dans aucun endroit où je me trouverai.

Le chiffre vous sera remis sûrement. Je réponds de vous satisfaire sur l'*assiento* [1]. Je ne réponds pas de même à l'égard du sieur Saintard.

Adieu, mon cher Duc, je vous embrasse mille et mille fois. Que je cesse de vivre, si jamais je cesse d'être avec un dévouement parfait, etc.

---

[1] On a déjà donné dans la lettre du $\frac{12}{23}$ juillet, adressée au comte de Montijo l'explication du mot *assiento*.

AU DUC DE SHREWSBURY [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{10}{21}$ novembre 1713.

MILORD,

L'on ne serait pas accusé dans la salle de Westminster[2], mais on mériterait d'être traduit devant une cour d'honneur, tant pour refuser sa recommandation au mérite qu'on connaît, que pour l'accorder contradictoirement à son opinion.

Ce principe, Milord, doit m'excuser auprès de votre grâce, si je l'importune en faveur de M. Cecil [3], qui a bien mérité, beaucoup essuyé de dégoûts, et tant souffert, que les blessures qu'il a reçues sont peut-être la moindre des peines qu'il a éprouvées.

J'implore pour lui une audience favorable,

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais. Le duc était alors vice-roi d'Irlande.

[2] Devant le parlement.

[3] Le colonel Cecil, brave officier qui avait éprouvé des injustices, quoiqu'il eut bien servi.

et j'ose répéter à son sujet ce qui fut dit à celui de Septimus :

Scribe tui gregis hunc, et fortem crede, bonumque [1].

Je suis, etc.

---

[1] C'est une citation d'Horace, elle signifie : *mettez-le au nombre de vos amis ; c'est un homme de bien et qui a le cœur excellent.* Voyez, livre premier, épitre 9.e à Tibère, vers 13.

A LA REINE [1].

Whitehall, ce $\frac{12}{23}$ novembre 1713.

MADAME,

Giraldi [2] vient à l'instant de me faire savoir, que le grand prince est certainement mort, et qu'il attend d'un instant à l'autre, l'ordre d'en notifier, dans les formes, la nouvelle à votre majesté. Il est fort à craindre que cet événement n'occasionne de nouvelles querelles en Europe, avant que les anciennes ne soient appaisées, et que les vues qu'ont l'empereur et les rois de France et d'Espagne sur la succession de Florence, ne s'exécutent, et n'apportent de nouvelles entraves à la paix.

J'ai pris des mesures pour que quelques lords de l'amirauté se rendent dimanche prochain à Windsor, parce qu'il est probable que

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Ministre du grand duc de Toscane, Come III, né le 14 août 1642, parvenu à la régence le 23 mai 1670 et mort le 31 octobre 1723. Le grand prince dont il est parlé ici, était son fils aîné, Ferdinand, décédé le 30 octobre 1713.

votre majesté pourra juger à propos de presser les arrangemens, pour envoyer une escadre dans la Méditerranée.

J'ai reçu une lettre du duc de Shrewsbury du 5 novembre, dont l'unique substance est, qu'on cherche avec toute l'adresse possible, à rendre la querelle de Dublin une affaire de parti, et qu'il nous prie, le lord chancelier, le lord trésorier et moi, de faire connaître aux principaux d'Irlande, nos sentimens sur la nécessité d'appaiser cette agitation. On a déjà répondu à cette partie de la lettre du lord duc, par ce que nous avons écrit, et M. le secrétaire Bromley en a usé de même.

Le comité de pairs s'est assemblé ce matin. La principale matière qu'il avait à traiter, est l'état des affaires du nord, et sur ce point on a trouvé qu'il était absolument nécessaire de parler à M. de Rosenkrantz [1]. On lui a écrit pour le prier de se rendre ici demain à midi. Les lords ayant pensé que je pourrais être de quelque utilité dans cette conférence, je ne pourrai partir, comme je me l'étais proposé, dans la matinée; mais je ne manquerai pas, aussitôt que les lords se sépareront, de me rendre à Windsor.

---

[1] Ministre de Danemarck.

J'espère que les lords du commerce seront prêts de leur côté, comme je le serai du mien, à nommer des commissaires du commerce et à envoyer un ministre à Madrid. Je rappèlerai au lord trésorier, de se disposer à présenter à votre majesté des personnes sur lesquelles vous puissiez vous reposer de ces deux pressans services.

M. Worsley est prêt et pourra partir pour Lisbonne la semaine prochaine.

Les Espagnols ont intercepté des lettres de l'empereur aux Catalans, dans lesquelles il les exhorte à continuer la guerre, et promet de les assister avec l'argent provenant de l'état de Final. J'apprends que l'agent du roi d'Espagne prépare un mémoire à ce sujet; mais je ne lui ai pas encore parlé moi-même. Cette scandaleuse violation de la foi publique, forcera peut-être votre majesté à secouer la contrainte dans laquelle votre propre bonté vous a tenue jusqu'à présent. Je suis avec un respect et un zèle véritables, Madame, etc.

A M. PRIOR [1].

Windsor, ce $\frac{2}{13}$ décembre 1713.

Monsieur, je ne puis finir en secrétaire d'état et il faut toujours que je termine mes dépêches en ami. Permettez que je vous remercie mille fois de l'humanité et de l'intérêt que vous montrez à M. Calandrini. Si vous aviez connu cette famille dans l'opulence dont je l'ai vue jouir, et dont elle faisait le plus noble usage, vous n'en seriez que plus touché de ses malheurs. Pour l'amour de Dieu, persuadez à la duchesse de Portsmouth [a], aussi poliment que vous le pourrez, qu'il est impossible qu'elle puisse être accueillie ici par qui que ce soit. Que pourrait-elle espérer, ayant à combattre le souvenir de mille choses odieuses, de nouvelles faveurs à demander, et plus de beauté qui plaide sa cause ?

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[a] Ancienne maîtresse du roi Charles II ; il a déjà été question d'elle dans une note de la lettre du lord Bolingbroke, du $\frac{11}{16}$ avril 1713, au marquis de Torcy. Voyez page 231.

Je vous fais d'avance mes remercîmens pour la Vénus; quelque beau que soit ce tableau, je ne l'estimerai principalement que comme une marque de votre amitié. Ayez la bonté de vous souvenir des commissions que je vous ai données dans la lettre que vous a porté Elcock; je ne puis me rappeler le nom de l'auteur des voyages que je vous ai prié de m'acheter; mais M. Anison vous le dira. J'apprends qu'il doit envoyer ou rapporter cet ouvrage au docteur Arbuthnot. Je crois que nos trois commissaires [1] seront M. Whitworth, sir Joseph Martin et M. Frédéric Herne; mais comme le blanc n'est pas encore rempli, je n'ai pu les nommer dans mon autre dépêche, et il est à propos que vous ne les nommiez à qui que ce soit, jusqu'à ce que vous ayiez ultérieurement de mes nouvelles. Nous attendons ici le lord trésorier demain; la mort d'une fille chérie [2] l'a fait se renfermer pendant plusieurs jours. Je pense qu'aussitôt son arrivée, les commissaires seront déclarés; et dans un autre moment, quelqu'autres choses s'il plaît à Dieu [3]. J'apprends que M. de la

[1] Pour le commerce.

[2] La marquise de Caermarthen.

[3] La nouvelle destination de M. Prior.

Faye, qui m'a apporté une lettre de M. de Torcy, s'en retournera très-incessamment en France. J'écrirai par lui à notre ami, au sujet du commerce, ainsi que le lord trésorier se propose, je crois, de le faire également. Vous recevrez des instructions ultérieures sur cet article dans deux ou trois jours. En attendant, adieu.

A LA REINE[1].

Whitehall, ce $\frac{8}{19}$ décembre 1713.

MADAME,

Un des courriers de votre majesté arrivé ce soir de Paris, m'a apporté un gros paquet. Les lettres de M. Prior sont du 14 de ce mois (n. s.). Elles renferment la copie des mémoires qui ont été échangés à Rastadt entre le prince Eugène et le maréchal de Villars. M. de Torcy les lui a donnés d'après l'ordre du roi, mais en exigeant de lui la promesse de ne les communiquer qu'à moi seul, et à moi uniquement pour l'instruction de votre majesté. Il est impossible, d'après la longueur de ces papiers, de vous en rendre compte, article par article, dans une lettre. Lorsque j'aurai l'honneur de me rendre à Windsor, vendredi, je les mettrai sous les yeux de votre majesté.

En attendant, je prends la liberté d'observer, qu'il paraît que l'empereur augmente

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

ses demandes à mesure que ses forces diminuent; qu'il est déterminé à sacrifier à son ambition tous les malheureux princes et états de la frontière, et à justifier la France, comme le dit M. Prior, de ruiner l'empire. Les expressions du prince Eugène sont en beaucoup d'endroits grossières, et les réponses fort piquantes, quoique tournées plus poliment. La France assurément a besoin d'une paix générale, et la désire; et le roi promet de nouveau de prendre les mesures que votre majesté jugera les plus propres à atteindre ce but.

J'espère très-ardemment que dans le nouveau parlement que nous sommes au moment d'assembler, il se formera une union et un esprit pour le service de votre majesté, qui vous donneront la facilité et la force d'influencer les affaires étrangères, comme vous l'avez déjà fait et le devez toujours faire.

M. d'Iberville, nommé pour résider ici en qualité d'envoyé [1], doit s'embarquer à Calais lundi prochain. Les ministres de France nous assurent, qu'il est autorisé à faciliter, à la satisfaction de votre majesté, le traité pro-

[1] De France.

posé par les commissaires du commerce.

J'ai beaucoup d'espoir que le jeune M. Villars [1] sera sauvé de sa perte, et qu'il reviendra. M. Prior a agi dans cette affaire avec beaucoup d'honnêteté et de vigueur.

Le lord Lexington m'a écrit, du 27 novembre, qu'il partait ce même jour pour l'Angleterre, en passant par le Portugal. On a reçu à Gibraltar les ordres de votre majesté, et on se prépare à les exécuter.

La lettre ci-jointe était dans le paquet de M. Prior, et lui avait été remise par le duc d'Aumont. L'on ne m'apprend pas de qui elle est.

Je suis, etc.

---

[1] Que la comtesse douairière de Jersey, sa mère, avait emmené en France.

A LA MÊME[1].

Wihtehall, ce $\frac{17}{28}$ décembre 1713.

MADAME,

J'ai vu ce matin M. d'Iberville, envoyé de France, qui paraît avoir les meilleures dispositions, et des instructions propres à faciliter, autant qu'il est possible, la conclusion de ce qui regarde le commerce. Il a demandé une audience, et je lui ai promis de lui faire savoir les intentions de votre majesté. Je vous soumets humblement, s'il ne serait pas à propos de le voir à la première occasion; outre sa lettre de créance, je crois qu'il en a une particulière du roi pour votre majesté.

J'ai reçu une lettre de M. Prior, du 18 (n. s.), laquelle ne contient rien qui soit digne de l'attention de votre majesté; il n'avait pas encore reçu alors les dépêches expédiées de Windsor, le 3 (v. s.); mais il doit les avoir reçues le même jour ou le lendemain de sa lettre, le courrier de votre majesté ayant passé à Boulogne lundi matin.

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

La poste m'apporte dans l'instant des lettres d'Irlande, du 10 et du 11; celles du duc de Shrewsbury sont de la première de ces dates. Le bill pour les subsides avait été lu [1], et une seconde lecture ordonnée. On s'attendait à ce que les Whigs porteraient au parlement le différend sur le choix du maire de Dublin, et le vice-roi paraît incertain sur la manière de se conduire dans cette conjoncture.

Sa grâce demande que la lettre de votre majesté, pour autoriser la convocation du clergé, sans laquelle on ne peut entamer aucune affaire, lui soit également envoyée; je n'en avais point préparé, M. le procureur général ayant représenté, tandis que le duc était ici, que cette lettre n'était pas nécessaire; je vais la faire rédiger dans les formes, et je la porterai à Windsor.

Le lord chancelier d'Irlande m'écrit du 11, et me donne un détail de ce qui s'est passé ce même jour dans la chambre des communes, relativement à lui. Il paraît que c'est un usage à Dublin, que les lords régens permettent aux comédiens et aux musiciens, sur la de-

[1] Les Whigs d'Irlande avaient déclaré qu'ils ne voteraient point d'argent.

mande qu'ils en font, lorsqu'ils ont des jours de bénéfice pour leur avantage particulier, d'insérer dans leurs affiches, que c'est par leur ordre que l'on donne la pièce ou qu'on exécute le concert.

Ce léger encouragement n'avait jamais été refusé, et le lord chancelier l'avait accordé il y a six mois, à un trompette fort habile qui était passé en Irlande. Sa seigneurie ayant appris ensuite qu'autrefois il s'était fait papiste, et connaissant la malignité de la faction [1], envoya chez le grand juge pour faire examiner l'homme et le traiter selon la loi. Votre majesté verra difficilement dans tout cela le sujet d'une procédure parlementaire ; cependant la *modération* [2] des Whigs tâcha d'en faire une. Ils commencèrent par parler de l'imminent danger de voir débarquer le prétendant, et ordonnèrent la rédaction d'un acte, pour offrir une récompense considérable à quiconque le saisirait mort ou vif. Ensuite, le colonel Southwell proposa, que le lord chancelier fût dénoncé comme encourageant le papisme, et comme ami du prétendant. Cette motion fut

---

[1] Les Whigs.

[2] Contre-vérité.

soutenue avec tant de chaleur, qu'on fut au moment de tirer l'épée dans la chambre ; à la fin, Southwell demanda la permission de retirer sa motion, ce qui lui fut accordé. Mais assurément la justice envers le chancelier, et par-dessus tout, le respect pour votre majesté dont il a l'honneur de tenir le sceau, demandaient qu'on ne laissât pas tomber ainsi l'affaire ; cependant les Toris acquiescèrent.

Votre majesté jugera, d'après cet exemple, ce que ces hommes seraient capables d'entreprendre, s'ils pouvaient compter sur une majorité. Pour le moment, à la vérité, ils n'offrent qu'un léger excédant, et plusieurs dans ce nombre dépendent immédiatement de votre majesté ; mais ils se hâtent de trier la chambre ; et depuis l'élection de l'orateur, on a donné la préférence au moins à trente nouvelles pétitions contre des ecclésiastiques, auxquelles on n'avait pas songé auparavant. Je vous soumets avec cette humble déférence que je vous dois, mais avec un zèle aussi ardent que sincère pour la sûreté de votre majesté, s'il n'est pas temps de mettre un poids du côté de la balance où est la fidélité et la loyauté? Je prendrai la liberté d'ajouter seulement, que l'événement arrivé en Irlande, produira un très-bon

ou un très-mauvais effet dans notre parlement lorsqu'il s'assemblera.

J'ai reçu des lettres de Madrid du 4 décembre; le lord Lexington partit le 28 novembre, et auparavant il écrivit aux habitans de Barcelone, pour les engager de se soumettre [1], et pour leur offrir encore, malgré leur résistance et leur obstination, les conditions convenues pour eux à Utrecht; le lord y était autorisé par le roi d'Espagne, à qui celui de France avait écrit selon sa promesse à votre majesté. Dieu sait si elle pourra vaincre le mal par le bien; mais on ne peut faire davantage, et personne, si ce n'est votre majesté, n'aurait eu la charité de faire autant.

Les ordres donnés par le lord Lexington, et qu'il a plu à votre majesté il y a quelque temps de m'enjoindre de lui donner, concernant Gibraltar, ont été envoyés; en sorte que j'espère que cette garnison sera désormais tranquille.

J'ai assisté ce matin au bureau du commerce, et je crois y avoir tout arrangé de manière à laisser aux lords du conseil peu de chose à faire, lorsqu'ils s'assembleront demain

---

[1] A Philippe V.

pour le traité de commerce avec la France.

J'ai envoyé mes lettres d'Irlande au lord trésorier, afin qu'il ait plus de temps pour approfondir la matière, et pour se préparer d'autant mieux à donner humblement son avis à votre majesté à ce sujet.

Je suis, etc.

AU MARQUIS DE TORCY.

Au château de Windsor, ce $\frac{29 \text{ décembre } 1713.}{9 \text{ janvier } 1714.}$

MONSIEUR,

Il ne serait pas juste de laisser partir M. de la Faye, sans le charger des remercîmens très-humbles que j'ai à vous faire, de ce que vous m'avez donné occasion de connaître un aussi honnête homme. Je me flatte qu'il n'est pas tout-à-fait mécontent de moi; ce qu'il y a de sûr, c'est que je me suis séparé de lui avec un très-sensible regret. Il vous rendra compte de l'audience qu'il a eue de la reine, de ce que sa majesté lui a dit, et de ce que je lui ai expliqué par son ordre. Ainsi vous voulez bien, Monsieur, que je me remette à ce qu'il aura l'honneur de vous raconter de bouche.

Je me bornerai à vous dire, que les affaires de commerce se finissant heureusement, on peut répondre que les dispositions dans ce pays, seront telles que vous les souhaitez, et que la reine se trouvera par-là en état de prendre des mesures vigoureuses, pour con-

oourir avec le roi, à vaincre l'opiniâtreté des Impériaux et autres ennemis du repos de l'Europe.

Je suis, etc.

A M. HENRI VILLARS [1].

Au château de Windsor, ce $\frac{31 \text{ décembre } 1713,}{11 \text{ janvier } 1714.}$

MON CHER PARENT,

La situation infiniment dangereuse dans laquelle vous vous trouvez, les liens de la parenté, et l'amitié sincère que je vous porte, me forcent à vous écrire cette lettre qui, j'espère, vous parviendra sûrement. Votre bonheur présent, futur, éternel même, ou votre malheur, dépendent de la résolution que vous allez prendre. Si vous restez davantage avec votre mère, il faut que vous renonciez à votre famille, à vos amis, à votre patrie et à votre religion; il faut que vous perdiez tout ce qui est cher, et que vous abandonniez tout ce qui est sacré; car quelles que paraissent être les intentions de votre mère à votre égard, son véritable projet est de faire de vous un papiste.

Si vous avez assez de vertu et de bons sentimens, comme je me persuade que vous n'en manquez pas, pour savoir si vous devez

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

quelque chose à votre mère, vous ne vous devez pas moins à vous-même, et à Dieu infiniment plus qu'à vous deux. Vous trouverez facilement le moyen de sortir du péril où vous êtes, et vous pourrez vous sauver chez M. Prior, ainsi qu'il vous l'indiquera; une fois chez lui, on prendra aussitôt les mesures nécessaires pour vous ramener ici. M. Prior a reçu des ordres de la reine à cet effet. Sa majesté, qui vous regarde en quelque sorte comme son enfant, attend cela de vous, et tous vos parens, tous vos amis se réunissent pour vous supplier de revenir auprès d'eux. Pour ma part, c'est de tout mon cœur que je désire de vous revoir ici, et que je vous assure que vous trouverez toujours un parent, un ami, un père dans celui qui est votre très-affectionné et très-fidèle cousin et serviteur.

AU COMTE DE MONTIJO.

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ janvier 1714.

Mes lettres ne sont pas d'un grand prix; je regrette pourtant beaucoup la perte de quelques-unes de celles que je me suis donné l'honneur, mon cher comte, de vous écrire, puisque je ne puis souffrir que vous ayez le moindre soupçon, que la distance de temps ou de lieu soit capable de causer aucune altération dans l'amitié sincère et tendre que je vous ai jurée, et que je conserverai avec plus de soin que ma propre vie. Les liens de cette amitié m'attachent si étroitement à vous, que votre bonne et votre mauvaise fortune régleront, par une nécissité absolue, le bonheur et le malheur de mon sort. Jugez donc, s'il vous plaît, par cette règle, de la joie que j'ai ressentie, quand j'ai su la distinction que le roi catholique vient de faire de votre mérite, en vous donnant (l'ordre de) la Toison. Cette grâce vous peut attirer des envieux, et j'espère que leur nombre s'augmentera, parce que j'espère que le roi vous renouvelera les

marques de sa bonté. On dit que l'envie n'est domptée qu'après la mort : cela peut être vrai en général ; mais la manière la plus sûre de la dompter ou de rendre ses attaques vaines et infructueuses, est de justifier les faveurs de son prince, par le brillant des vertus et le mérite des services. Voilà, mon cher comte ce qui ne vous sera pas difficile, puisque Dieu vous a donné tous les talens nécessaires pour réussir, et toute l'inclination de les bien employer.

La princesse des Ursins vous dira peut-être ce que je lui ai écrit sur ce chapitre ; je l'aurais fait quand même vous n'en eussiez rien dit ; mais je dois une bonne fois pour toutes, exiger de vous, que vous ne preniez plus la peine d'accompagner vos ordres de vos excuses. Cette cérémonie ne convient aucunement au caractère d'amis, et de plus les excuses ne sont jamais de saison, que lorsqu'il s'agit de quelque chose de désagréable, et vous savez qu'il n'y a rien au monde qui me puisse être si agréable, que les occasions de vous rendre service.

M. de Bingley, que vous avez connu ici sous le nom de Benson, chancelier des finances, se prépare en toute diligence pour son ambas-

sade d'Espagne. C'est un des meilleurs sujets que nous ayons : c'est mon ami intime; pour tel je vous le donne, et pour tel je vous prie de le recevoir.

Adieu, mon aimable comte, je suis et serai toujours avec un attachement inviolable, etc.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{14}{25}$ janvier 1714.

MADAME,

Votre altesse me permettra de lui rendre mes très-humbles grâces, de l'attention qu'elle a eue pour les intérêts du comte de Lécheraine, que j'ai pris la liberté de lui recommander. Je crains d'être importun; mais je crains encore plus d'être ingrat, et il n'est pas permis de se voir comblé de bontés et de ne point marquer sa reconnaissance. La mienne est très-sincère et très-vive, et votre altesse pourra, dans toutes les occasions, disposer de moi comme d'un serviteur qui lui est acquis sans réserve.

La lettre que votre altesse m'a fait l'honneur de m'écrire le 22 septembre, dans l'enveloppe de laquelle était la réponse de sa majesté la reine d'Espagne, à la lettre que lui avait écrit la reine ma maîtresse, n'est arrivée ici, je ne sais par quel accident, que depuis fort peu de temps. Nous savions déjà l'heureux accouchement de la reine, et cette nouvelle nous avait remplis de joie. La tristesse

a suivi cette joie de près, selon le cours ordinaire des affaires de ce monde; car au milieu d'une santé parfaite, et quand nous nous attendions le moins à un coup comme celui-là, nous nous vîmes à la veille de perdre la meilleure princesse que ces royaumes aient jamais connue. En effet, la reine fut attaquée d'une fièvre violente, dont le premier accès lui dura plus de trente heures. Sa majesté n'en a eu, heureusement pour nous et j'ose, dire, pour le reste de l'Europe, que deux, et depuis ce temps la fièvre s'est terminée par la goutte; maladie pénible à la vérité, mais qui n'est point dangereuse, et que les médecins avaient tous souhaitée.

M. Lawless, qui sent bien ce qu'il doit à votre altesse, et qui veille à ses intérêts avec toute l'attention et toute la vivacité possibles, m'a fait part de ce qui s'est passé dernièrement à la Haye au sujet de la souveraineté. Je n'ai pas manqué de mettre l'affaire devant le conseil, et les ordres de la reine sont donnés à M. le comte de Strafford, qui partira pour la Hollande au premier jour, de la manière que votre altesse aurait pu elle-même désirer. Comme il y a apparence que les états généraux ont pris cette résolution, sur les avis qu'ils

avaient reçus de Rastadt [1], M. Prior, ministre de la reine à la cour de France, est instruit de faire des instances, afin que rien ne passe dans les négociations pour la paix de l'empereur, qui puisse porter préjudice aux prétentions de votre altesse. Il faut espérer que, d'un côté, le roi très-chrétien soutiendra hautement un article que sa majesté catholique a tant à cœur; et que, de l'autre, MM. les états réfléchiront, que leur barrière ne dépend pas moins de l'appui de la reine que du consentement de l'empereur. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la reine ne se départira pas des engagemens qu'elle a bien voulu prendre à cet égard avec le roi catholique.

Je ne puis point me résoudre à finir cette lettre, sans témoigner à votre altesse, le plaisir extrême avec lequel j'ai appris que le roi d'Espagne a fait l'honneur au comte de Montijo, de lui donner la Toison. Ce jeune seigneur me paraît, par une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, pénétré de toute la reconnaissance qu'il doit à une protectrice aussi puissante que votre altesse.

Je suis, etc.

---

1 Où on négociait la paix entre la France et l'Empereur.

A LA REINE[1].

Whitehall, ce $\frac{10}{31}$ janvier 1714.

MADAME,

J'ai l'honneur d'informer votre majesté, que vos serviteurs s'occupent ici à préparer les esprits de manière à conduire votre service, avec la vigueur que les circonstances présentes et la violence des Whigs exigent.

Je me suis réuni hier au lord chancelier et au lord trésorier. Nous avons parcouru attentivement la liste des pairs, et je crois pouvoir assurer que, malgré l'opposition de ceux qui ont été comblés de marques de bonté et de faveur par votre majesté, nous serons en état de former une majorité très-considérable. Quant aux communes, il n'y a pas la moindre raison de douter qu'elles ne fassent leur devoir.

On a reçu des lettres d'Irlande, du 12 de ce mois, mais aucune des miennes ne contient un seul mot sur les affaires; d'où je

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

conclus que tout y est demeuré en suspens, jusqu'à l'arrivée des ordres ultérieurs de votre majesté, qui ont été expédiés la nuit dernière conformément aux instructions que j'ai reçues dimanche.

Nous avons reçu un paquet de France; les lettres sont du 26 (n. s.). M. Prior mande, que le projet de paix venu de Rastadt, ne plaît pas à la cour de France, et que l'on prépare un contre-projet qui sera soumis à l'acceptation ou au refus définitifs de l'empereur. Les commissaires français sont partis à l'heure qu'il est, et si nous les trouvons aussi raisonnables qu'on assure que leurs ordres les autorisent à l'être, j'espère que votre majesté verra terminer heureusement une négociation, devenue embarrassée et longue par la folie de quelques-uns et la duplicité de quelques autres, de ceux qui auraient gagné à l'accélérer. Un comité du conseil s'assemblera demain matin, et, vendredi soir, on tiendra un comité dans la chambre du conseil, pour préparer l'ordre qui doit être soumis à votre majesté, pour abolir le droit sur les cargaisons françaises, ainsi que la France l'a déjà fait à l'égard des sujets de votre majesté. Comme ma présence est nécessaire, il sera

impossible que je me rende à mon devoir à Windsor avant samedi.

Je suis, etc.

J'avais entièrement oublié de mander à votre majesté, que la reine d'Espagne continue d'être fort mal, et qu'on l'a transportée au Prado [1] pour y prendre l'air.

---

[1] Maison de campagne des rois d'Espagne près de Madrid.

A M. PRIOR[1].

Au château de Windsor, ce $\frac{30 \text{ janvier}}{\text{ 9 février}}$ 1714.

Mon cher Mathieu, je commence cette lettre particulière aujourd'hui, parce que je prévois que je pourrai fort bien être tellement occupé demain et lundi, qu'il me sera impossible de vous écrire autre chose qu'une dépêche officielle.

Je conviens que la meilleure manière de faire revenir mon cousin Villars, est d'user de moyens ouverts, et par l'interposition de la cour de France; mais vous conviendrez aussi, j'espère, que tous les moyens possibles doivent être exercés, plutôt que d'abandonner ce jeune homme à tous les mauvais effets de la folie de sa mère. Le lord trésorier a glissé quelque chose à ce sujet, dans une lettre qu'il a écrite à M. de Torcy. J'en ai parlé à M. d'Iberville, et tous les lords du cabinet feront de même; il ne peut y avoir d'artifice à dire, que la simplicité de cette mère pourra causer beaucoup d'embarras aux catholiques romains

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

qui sont ici, et qui jouissent à présent de la même tranquillité que les autres sujets de la reine.

Lundi, $\frac{1^{er}}{14}$ février.

M. d'Iberville s'est rendu hier chez la reine, et sa majesté lui a dit ce que vous trouverez dans mon autre lettre; vous vous rappelerez qu'ils ont prétendu, que sa majesté n'avait pas donné connaissance de cette affaire au duc d'Aumont.

Adieu, cher Mathieu.

A LA REINE[1].

Whitehall, ce $\frac{3}{14}$ février 1714.

MADAME,

J'ai l'honneur et la satisfaction d'apprendre à votre majesté, qu'ayant parcouru la nuit dernière les changemens faits au traité de commerce, par la cour d'Espagne, je les ai trouvés parfaitement raisonnables. Il n'y en a que deux, et ils servent plutôt à assurer ce qui a été convenu, qu'à nécessiter quelque nouvel arrangement. Les ratifications devant être échangées à Utrecht, il faut que M. le secrétaire Bromley les prépare : c'est à quoi je dois l'aider ce matin ; et j'aurai soin de prévenir le lord chancelier, qu'il porte avec lui à Windsor le grand sceau, au moyen de quoi un courrier pourra être dépêché samedi avec ces actes, et la paix avec l'Espagne proclamée dans les formes, à la rentrée du parlement.

M. Lawless me mande, qu'il avait envoyé

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

au roi [1] son maître, un mémoire que j'avais dressé des prétentions [2] de l'Espagne dans la situation actuelle des affaires de l'Europe, et particulièrement des articles sur lesquels votre majesté attendait une pleine satisfaction, et que le roi le lui a renvoyé avec son approbation sur tous les points. Les choses étant ainsi, votre majesté a levé les difficultés immédiates, et prévenu celles qui pouvaient survenir dans la suite avec la cour de Madrid; et cette négociation, quoique longue, s'est terminée heureusement; ainsi que je prie Dieu que s'accomplissent tous les desseins de votre majesté.

La cour des directeurs de la compagnie de la mer du Sud, s'est assemblée ce matin, et les affaires tournent de manière qu'ils accepteront probablement la cession [3] de votre majesté, et se chargeront du commerce sans de nouveaux délais; au moins j'ai fait à cet

---

[1] Philippe V.

[2] En anglais *intérêts*, qui veut dire également intérêts, droits, prétentions.

[3] Il s'agit de l'*assiento* ou contrat pour la traite des esclaves nègres; la reine avait transporté à la compagnie la part réservée à la couronne.

égard ce qui dépendait de moi, mon influence sur cet objet étant peu étendue.

La lettre de votre majesté [1] au lord maire a été reçue avec des transports de joie, et elle mettra, j'espère, quelque obstacle aux infames procédés par lesquels les Whigs, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, ont montré dans cette occasion ce qu'ils ont toujours eu dans le cœur, de l'ingratitude et de la perfidie.

Je prie votre majesté de me pardonner une expression aussi dure, et j'espère que vous ne l'attribuerez qu'au zèle de celui dont la vie est consacrée à votre service, et dont les vues ne s'étendent pas plus loin que vous-même.

Je suis, etc.

---

[1] Une indisposition de la reine, extrêmement exagérée par les Whigs, ayant fait baisser les fonds et éprouver une grande perte à la banque, la reine écrivit au lord maire, sir William Stanier, lui annonçant son rétablissement, son intention de faire l'ouverture du parlement le 16, et l'espoir que les habitans de Londres mettraient un terme aux mauvais bruits qui préjudiciaient à la tranquillité et au crédit publics.

A LA MÊME [1].

Whitehall, ce $\frac{11}{22}$ février 1714.

MADAME,

J'aurais eu l'honneur d'envoyer à votre majesté, avec cette lettre, la liste des pairs dans l'ordre que nous croyons qu'ils voteront, si je ne l'avais retenue pour la montrer au lord trésorier, au lord chancelier et au lord Trevor, avec lesquels je dois me trouver, et dont l'intervention rendra le rapport plus exact et plus authentique : je ne manquerai pas de la porter à Windsor samedi.

Les lords du conseil se sont assemblés hier, et je leur ai proposé, entre autres matières, ainsi qu'il a plu à votre majesté de me permettre de le faire, l'instruction additionnelle pour M. Harley [2]; ils sont entrés aussitôt dans mes vues, et n'ayant rien de nouveau à observer, M. le secrétaire Bromley la rédigea dans les mêmes termes que j'avais proposés à votre majesté. Cette mesure amènera, de la part de l'électeur, une déclaration quelconque.

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Nommé envoyé extraordinaire à la cour d'Hanover.

Dans tous les cas, votre majesté saura mieux à quoi s'en tenir : ceux de vos sujets qui pensent loyalement, seront contents et satisfaits, et ceux qui pensent autrement, seront fort déconcertés. Je n'ai pas vu M. Harley, mais j'ai appris hier qu'il n'était pas parti : je n'en parle, que parce qu'il faut que je demande pardon à votre majesté, de lui avoir mandé qu'il s'était mis en route la semaine dernière. Comptant s'embarquer vendredi passé, il avait pris congé de moi dans le moment que je partais pour Windsor, ce qui a été cause de ma méprise.

Les directeurs de la compagnie de la mer du Sud ont tenté tous les moyens possibles, pour arracher à votre majesté, contre leurs propres conditions, les grâces que vous leur avez destinées ; mais ils sont actuellement au bout de leur fil ; et les choses ont été mises sur un tel pié, avec l'approbation du lord trésorier, que d'ici à samedi prochain ou votre majesté les aura forcés à se soumettre, ou plutôt elle sera libre de tout engagement envers eux. Dans ce dernier cas, personne n'en souffrira plus qu'eux-mêmes ; comme dans l'autre, je ne connais personne qui aurait autant gagné.

Il est arrivé ce matin une poste de France, avec des lettres du 13 et du 16 (n. s.). Le principal article qu'elles contiennent, c'est que le prince Eugène a envoyé à Versailles un autre plan qui se rapproche plus de celui des Français que le premier. Mais il y a deux étranges propositions sur lesquelles l'empereur insiste toujours; l'une, que tous les traités dans lesquels la France est entrée à Utrecht, autant, je suppose, qu'ils heurtent la maison d'Autriche, passeront pour nuls; l'autre, que rien ne soit stipulé pour le roi de Sicile et les autres princes d'Italie. Votre majesté apercevra dans ces demandes, le dessein de la cour de Vienne, d'exciter une nouvelle guerre aussitôt qu'elle aura terminé celle-ci. M. Prior a reçu les ordres de votre majesté, au sujet des galériens qui sont encore à la rame, pour cause de religion, et il a commencé à les exécuter. La reine douairière [1] est si mal à St.-Germain, qu'elle a reçu ce qu'ils appèlent *tous les sacremens* [2] : on croit impossible qu'elle se rétablisse.

---

[1] Veuve de Jacques II.

[2] Cette expression était en français dans la lettre de M. Prior.

Je viens de voir dans l'instant M. Harley. Il a été indisposé depuis que je ne l'avais vu, mais il se croit assez bien pour partir sans délai.

Je suis, Madame, etc.

AU MARQUIS DE MONTÉLEON.

Whitehall, ce $\frac{14}{27}$ février 1714.

MONSIEUR,

Les fêtes de samedi, jour de la naissance de la reine, et les affaires qui me sont survenues dimanche, jour du conseil, m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous écrire, comme je me l'étais proposé, par le courrier qui sera présentement arrivé à Utrecht, avec les ratifications du traité de commerce. Si je n'ai pas pris plutôt la résolution de répondre à votre lettre du 3 du mois passé, la raison en a été, pour vous le dire naïvement, que je ne savais de quelle manière y répondre, jusqu'à ce que nous sussions si le traité de commerce, tel que vous l'avez signé, serait ratifié ou non. Je veux toujours vous parler et vous écrire sans réserve, et s'il s'agissait d'en user avec vous d'une autre manière, je vous avoue, Monsieur, que je me trouverais fort embarrassé.

Dom Patricio Lawless me servira de témoin, combien j'ai été touché des contre-temps que vous avez essuyés en Hollande. J'ai cependant

cru comme vous, qu'on n'est jamais dupe, quand on agit avec honneur, avec droiture et avec probité. Je me suis consolé par la persuasion dans laquelle j'ai été, que tôt ou tard le roi votre maître rendrait justice à votre mérite, et regarderait dans leur véritable jour les grands services que vous lui avez rendus. Vous savez, Monsieur, combien je suis persuadé que les intérêts de nos deux nations doivent être inséparables : jugez par-là, s'il vous plaît, aussi bien que par l'amitié que je vous ai promise et que je vous conserverai toujours, de la joie que j'ai ressentie, en apprenant que vous reviendrez ici, et que j'aurai le plaisir de travailler sur ce beau plan avec un ministre aussi bien disposé et aussi éclairé que vous.

La rupture des conférences de Rastadt, et les informations que vous avez reçues de ce qui s'est passé entre les deux généraux, vous auront mis au fait de plusieurs choses qui vous paraissaient douteuses. Il est sûr qu'on a cru en Hollande et ailleurs, que pour parvenir à la paix, la France pourrait faire de certains sacrifices ; et il n'est pas fort étonnant que des gens qui veulent, par plusieurs raisons, avoir de grands ménagemens pour l'empereur, crai-

gnent de stipuler des choses choquantes pour lui, et sur lesquelles, à leur avis, la France peut bien passer outre, dans le traité qu'elle fait avec ce prince. Mais présentement on doit espérer, que les conseils des états généraux envisageront d'un autre œil la conduite de sa majesté impériale, et verront qu'il ne sagit pas de quelque chose de plus ou de moins pour l'électeur de Bavière et madame la princesse des Ursins, mais qu'il sagit de renverser tout ce qui a été fait à Utrecht, par complaisance pour la maison d'Autriche, ou d'obliger l'empereur à faire la paix, d'une manière à rendre complet le système duquel, par leurs traités, tant d'autres puissances sont tombées d'accord. Quand les ministres de Hollande feront cette réflexion, je ne puis me persuader qu'ils se résoudront à copier la politique de la cour de Vienne, et à différer leur paix avec l'Espagne, jusqu'à ce que sa majesté impériale trouve à propos de conclure la sienne avec la France.

L'échange des ratifications de nos traités, ne contribuera pas peu a disposer les esprits des Hollandais à conclure avec vous, et je compte que milord Strafford s'emploiera à cette fin de la manière la plus efficace. Ce ministre ne manquera pas de vous communiquer

les derniers ordres de la reine, sur les prétentions de la princesse des Ursins. Vous verrez, Monsieur, par toute la conduite de la reine, qu'elle ne perd jamais de vue les engagemens qu'elle a pris; elle se pique d'être fidèle alliée: le roi catholique la trouvera toujours telle à son égard; et par conséquent il ne doit pas prendre en mauvaise part, qu'elle soutienne avec fermeté les intérêts d'un prince avec lequel elle a les engagemens les plus solennels, et qui s'est départi, comme vous savez, Monsieur, en considération de la reine, de plusieurs prétentions qui, sans doute, auraient embarrassé la négociation, et fait traîner la conclusion de la paix. Vous jugez bien, Monsieur, que je veux parler du roi de Portugal; et je m'adresse plutôt à vous qu'à aucun autre ministre, sur ce sujet, parce que vous avez été témoin, que quand la reine prit la résolution de passer outre, de signer avec la France, et de proposer que les ministres d'Espagne fussent admis au congrès, c'était dans une confiance entière, que le roi de Portugal, renonçant à toute prétention sur le continent d'Espagne, la paix serait faite sur le plan, qui vous a été remis dans ce temps-là par le comte de Dartmouth. Vous avez con-

tribué à finir cette négociation, par les minutes concertées à Utrecht; mais les apostilles dressées à Madrid, rendent vos bonnes intentions infructueuses.

Permettez-moi de vous renvoyer à ce que j'ai écrit à dom Patricio Lawlèss sur ce sujet, et de vous conjurer de travailler sérieusement à nous tirer cette épine du dos. Au reste, Monsieur, vous ne pouvez venir ici aussitôt qu'on le souhaite. Vous trouverez M. le comte d'Oxford et moi toujours dans les mêmes sentimens, et la reine m'a ordonné de vous assurer, qu'elle sera très-aise de vous voir.

Je suis, etc.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{16}{27}$ février 1714.

Je vous dois réponse à une ou deux lettres particulières, et mille remercîmens à la bonne compagnie avec laquelle vous aviez dîné lorsque vous m'écrivîtes votre dernière. Ce sont de grands hommes, mon cher Mathieu, depuis le berceau jusqu'au tombeau [2], ils se trouvent sur une scène d'affaires, chacun selon la prédestination de ses parens [3]; ils n'ont d'autres affaires que celles de leurs départemens, et ils n'ont à rendre compte qu'à un seul maître, qui sait quand ils servent bien, et qui a le pouvoir de les soutenir et de les récompenser.

S'ils avaient à ménager d'opiniâtres collègues, comme ceux avec qui j'ai eu à affaire dernièrement; s'ils avaient à remplir hors de leur département, une besogne double de

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Les ministres de France.

[3] Sous Louis XIV, beaucoup d'enfans succédèrent à leur père dans le ministère.

celle qu'il leur donne ; en un mot, s'ils avaient à servir sans récompense, et si au lieu d'être soutenus par la prérogative de la couronne, ils avaient à créer une puissance pour diriger le service public, je suis porté à croire qu'ils auraient de nous une meilleure opinion, que celle que le rôle que nous jouons dans les affaires étrangères leur donne peut-être.

Vous m'avez demandé ce que l'on fait dans cette île enchantée, et je vous en ai raconté quelque chose. Quant aux contestations et aux différens parmi nos amis, ils n'iront pas jusqu'à troubler les affaires publiques ; du moins pour ma part, aucun mécontentement, si j'en ai jamais, ne produira cet effet. Je me moque du sot et du fripon qui sont mis en place, et je plains ceux qui les ont élevés ; mais jamais je n'entreprendrai de réduire à l'extrémité la seule administration que j'aie jamais aimée, la seule cause que je puisse jamais chérir.

J'espère que M. de Torcy prendra à cœur l'affaire du petit Henri Villars ; je le lui demande du fond de mon ame. En vérité, nous avons raison d'être irrités des procédés des papistes. On a essayé dernièrement de séduire un autre jeune homme de qualité du collége

de Westminster, et vous pouvez dire à notre ami [1], que je procéderai bientôt contre quelques individus de sa nation [2], avec tant de chaleur, qu'il sera tenté de me prendre pour un Whig. Adieu, etc.

---

[1] M. de Torcy.

[2] Les catholiques Français établis en Angleterre.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{10 \text{ février}}{2 \text{ mars.}}$ 1714.

MADAME,

C'est avec l'affliction la plus sincère que je prends la plume pour vous faire mes complimens de condoléance sur la mort de votre grande reine [1]. J'ose assurer votre altesse, que ce triste événement est un revers qui détruit toute la joie qu'avait causé ici le rétablissement de la santé de notre reine, et l'échange des ratifications qui vient d'être fait à Utrecht. Comme votre altesse voyait de plus près que qui que ce soit, les vertus de cette grande princesse, et comme elle jouissait de toute sa confiance et toute son amitié, aussi doit-elle sentir plus que personne la perte que l'Espagne et l'Europe viennent de faire. Je n'ose être plus long-temps importun, et je me borne à souhaiter à votre altesse tout ce qui peut contribuer à la soulager dans un malheur si extrême.

Je suis, etc.

[1] Louise-Marie-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne, mourut, rongée d'écrouelles, le 14 février 1714.

AU DUC D'AUMONT.

Whitehall, ce $\frac{1^{er}}{12}$ mars 1714.

Mon cher duc, si je n'ai pas plutôt répondu à votre lettre du mois de décembre, c'est que j'ai toujours été dans l'attente de quelque chose capable de vous amuser ou digne de vous entretenir; mais comme rien de cette nature ne s'est offert jusqu'ici, j'ai cru ne devoir pas différer plus long-temps mes très-humbles remercîmens de toutes les faveurs dont vous m'avez comblé, de l'amitié que vous me conservez, et de la manière avantageuse dont vous avez parlé à mon sujet au roi. Vous connaissez les sentimens d'un cœur dans lequel vous avez tant de part, et vous savez, Monsieur, que quoique je sois très-capable de ne pas agir du tout, et de couvrir mon indolence du prétexte honorable de philosophie, je suis pourtant incapable d'agir contre ces sentimens dans la moindre bagatelle. L'ambition ne peut conduire qu'à très-peu de chose chez nous, et depuis votre départ, je sens que le goût des plaisirs diminue considérablement. Pourvu que vous soyez content de moi sur le premier

de ces deux articles, je suis sûr que vous ne serez pas mécontent sur le dernier.

Ne dois-je pas vous faire mes complimens sur l'heureux dénouement de la négociation de Rastadt ? Il paraît à nous autres qui n'envisageons ces affaires que de loin, que l'empereur ne peut se résoudre à finir une guerre, sans établir les fondemens d'une autre.

Cette lettre vous sera rendue sûrement, puisque je l'envoie par un homme qui m'appartient, et qui va ramener le jeune Villars [1], que madame sa mère a enlevé d'une manière si extraordinaire et avec des circonstances si offensantes pour la reine. Vous vous souviendrez de ce que sa majesté vous a dit sur ce chapitre. Depuis votre départ, l'affaire est devenue plus sérieuse, et j'ose vous assurer que l'imprudence de madame de Jersey aurait pu coûter cher à beaucoup de gens de votre religion.

Par-tout où je me trouve, le duc d'Aumont n'est certainement pas oublié; qu'il me conserve de même dans son souvenir, et qu'il s'assure que je serai toute ma vie avec passion, etc.

---

[1] Fils du comte de Jersey et dont on a parlé précédemment.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{1}{12}$ mars 1714.

La nouvelle que vous avez pris la peine de m'annoncer, Monsieur, par votre lettre du 25 du mois passé, m'a fait un plaisir que je ne saurais exprimer non plus que la reconnaissance dont je suis pénétré. En nous rendant le petit réfugié, que sa mère, par excès de tendresse, allait ruiner sans ressource, vous faites une action digne de vous. S'il y avait du sentiment parmi les morts, et si ces messieurs nous pouvaient communiquer ce qu'ils pensent, vous recevriez sans faute des complimens du feu comte de Jersey. Comme cela ne se peut pas, recevez, s'il vous plaît, les miens en qualité d'ami et de parent de la maison de Villars.

Madame de Jersey peut compter, et je vous supplie, Monsieur, de me servir dans cette occasion de garant, que je ne négligerai rien de tout ce qui dépend de moi, pour l'éducation de son fils et pour son avancement. Celui que j'ai choisi pour l'aller prendre, est un

garçon qui me sert d'écuyer, honnête homme et dont j'ose répondre de toute manière. J'espère que madame de Jersey lui remettra son fils immédiatement, car je lui donne ordre de presser son retour.

Je suis, Monsieur, très-convaincu qu'il y a des gens qui ne deviennent dociles que par la crainte, et que la bonne intelligence qui subsiste entre nos deux cours, nous met en état d'employer ce moyen très-utilement; mais est-il possible que vous en ayez besoin, pour finir votre traité avec l'empereur? Ne dois-je pas au contraire vous féliciter de l'heureuse conclusion des conférences de Rastadt? L'empereur paraît à la vérité vouloir, en faisant la paix, jeter les semences de nouveaux troubles, et peut-être ne serait-il pas mal d'employer, dès à présent même, le motif de la crainte, pour empêcher le progrès de ces beaux desseins, que le conseil d'Espagne établit à Vienne, et qui n'ayant autre chose à faire, s'amuse vraisemblablement à tramer.

Le compliment que vous me faites, Monsieur, est bien flatteur pour moi; ce qu'il y a de sûr, c'est que si jamais je puis faire quelque chose de bon, c'est lorsque je me trouve animé par vos ordres et aidé par vos conseils.

Je ne vous parle pas de nos affaires domestiques. M. d'Iberville [1], dans lequel je prends une confiance telle que vous l'avez souhaité, est en état de vous donner tous les éclaircissemens qu'il vous faut. Je crois qu'il vous en dit assez, pour vous montrer que vous devez nous plaindre au lieu de nous blâmer, si les affaires ne vont pas toujours chez nous du train qu'il serait à désirer.

Je suis, etc.

---

[1] Chargé des affaires de France en Angleterre, après le départ du duc d'Aumont.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{30 \text{ avril}}{1.\text{er mai}}$ 1714.

Si je ne vous ai pas écrit plus souvent au sujet de nos affaires domestiques, c'est parce que je ne savais que vous mander qui fût intelligible pour vous. Puisque nous ne savons pas rendre raison de nos propres procédés, il n'est pas étonnant que vous autres étrangers n'y compreniez rien.

Vous avez raison, cher Mathieu, lorsque vous dites que ceux qui ne peuvent supporter la démence et la sottise, doivent se retirer du monde. Mais permettez-moi d'ajouter, que ceux qui savent les supporter, ainsi que mille autres vices de ce méchant globe, ont également raison de se retirer, lorsque leur patience ne tourne ni à la gloire de Dieu, ni à l'utilité de leur prince, de leur patrie et de leurs amis; vous ferez de cette observation générale l'application que vous jugerez convenable.

Les Whigs ont outragé la reine et tourmenté

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

arbitrairement ses serviteurs pendant un mois entier; à la fin on a montré un caractère que, dans ma propre opinion, l'on aurait dû manifester plutôt, et ils ont été repoussés dans toutes leurs attaques, quoique fortifiés d'un détachement considérable de notre parti.

Le danger relatif à la succession [1] et l'instabilité de la paix, étaient les deux principaux motifs des clameurs; on a voté que la première n'était pas en danger, et on a déclaré que l'autre était sûre, honorable et avantageuse; la division dans les deux chambres a, dans cette conjoncture, diminué notre nombre, mais augmenté notre force.

Je vous suis extrêmement obligé de la part obligeante que vous prenez aux affaires de M. Calandrini; continuez-lui, je vous en supplie, votre efficace protection, et dites pour moi à M. Desmaretz, tout ce que vous croirez pouvoir servir cette famille affligée.

Je vous remercie du *père Daniel* [2] et du

---

[1] D'Angleterre.

[2] Gabriel Daniel, jésuite, né à Rouen en 1649, mort à Paris le 23 juin 1728, a composé entre autres ouvrages, *le Voyage au monde de Descartes*, *l'Histoire de la Milice française*, et une *Histoire* de France.

Tillemont [1], mais vous avez oublié mes voyages.

Adieu, cher Mathieu; mes complimens à tous nos amis, particulièrement à M. de Torcy, pour qui je conserverai toujours la plus grande estime.

Personne ne vous aime mieux, ni n'est avec plus de sincérité, votre fidèle serviteur, etc.

---

[1] Louis Sébastien le Nain de Tillemont, né à Paris le 30 novembre 1637, élève de Port-Royal, s'adonna à l'histoire; il a publié des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles; l'Histoire des empereurs et autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'église, des persécutions qu'ils ont fait éprouver aux chrétiens, de leurs guerres contre les juifs, des écrivains profanes et des personnes illustres* de leur temps, etc. Il mourut à Tillemont près de Vincennes, le 10 janvier 1698.

A LA PRINCESSE DES URSINS.

Whitehall, ce $\frac{23 \text{ avril}}{4 \text{ mai.}}$ 1714.

MADAME,

Si malheureusement la guerre entre les deux nations eût continué jusqu'à présent, telle était l'idée que nous avions conçue des vertus de votre incomparable reine, que j'ose répondre à votre altesse, que sa mort n'aurait été pleurée en aucun pays avec plus de sincérité que dans la Grande-Bretagne. Vous jugerez par là, Madame, de la vive douleur que nous avons ressentie, en perdant une princesse qui avait non-seulement contribué à faire la paix, mais de l'influence de laquelle nous nous promettions de voir confirmer de plus en plus cette union étroite, que la providence de Dieu n'a permis d'être interrompue pendant quelques années, que pour marquer d'autant plus sensiblement aux Espagnols et à nous autres, combien il est de l'intérêt commun de la conserver dans son entier, et d'empêcher que les brouilleries du reste de l'Europe n'y donnent atteinte.

Il n'est pas à propos que je parle à votre altesse, des sentimens de la reine sur ce triste sujet. Sa majesté, qui écrit elle-même au roi catholique, saura mieux dépeindre ses réflexions sur le passé, et ses vues pour l'avenir, que je ne pourrais le faire. Mais votre altesse me donnera, s'il lui plaît, la permission de lui dire deux mots sur un sujet dont M. Lawless est instruit, et dont il aura l'honneur apparemment de lui écrire plus en détail. Votre altesse se souviendra que nous avons représenté d'ici à plusieurs reprises, la crainte que nous avions, que divers traités et accommodemens restant imparfaits, et la négociation générale par conséquent trop ouverte, la cour impériale, les autres ennemis de la paix par dehors, et les factieux ligués avec eux dans ce royaume, trouveraient à la longue les moyens de susciter de nouveaux obstacles au rétablissement de la tranquillité publique. En effet, ils y ont travaillé pendant les dernières séances du parlement, avec une application surprenante, et ont fait les derniers efforts, pour détourner la reine de la poursuite des mesures qu'elle a prises, et pour lesquelles sa conduite a été réglée depuis plus de trois ans. Ils n'ont pas réussi, tous leurs desseins ont échoué, et les

deux chambres se sont déclarées d'un tel ton sur la paix et sur les moyens les plus propres à la rendre universelle, que la reine se trouve, si j'ose me servir de cette expression, plus que jamais maîtresse de ses actions.

Dans la chaleur de ces contestations, il est arrivé une chose qui a fait beaucoup de peine à sa majesté. Il y a du temps qu'on tâche d'animer le peuple, en supposant des intrigues tramées en faveur du chevalier de St.-Georges. La résidence de M. Lawless à notre cour, a été attaquée comme un fait sur lequel ces soupçons étaient appuyés. La conduite de ce gentilhomme a été sans reproche; il a mérité l'estime et la confiance de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens; ceux-là même qui paraissaient les plus emportés dans cette occasion, ne pouvaient refuser à son caractère les louanges qui lui sont dues; mais il était né sujet de la reine, et il avait servi feu son père [1]. Votre altesse, qui n'est pas accoutumée aux convulsions que les gouvernemens populaires ressentent de temps en temps, sera peut-être surprise du récit que je lui fais. Ces désordres sont les mauvais effets d'une très-bonne cause, et l'on

[1] Jacques II.

se dédommage par l'une de ce que l'on souffre par les autres. La reine a cru que pour calmer les esprits, et pour les mener au but qu'elle se proposait, ce prétexte, dont nos factieux se servaient, devait leur être ôté ; mais les égards qu'elle a, et qu'elle veut toujours conserver pour le roi catholique, la jetaient dans un grand embarras.

Dans cette situation des affaires, j'ai pris le parti de m'ouvrir à M. Lawless lui-même. Comme il connaît parfaitement bien la constitution de ce royaume, et le génie de ce peuple, il est tombé d'accord avec moi, qu'il rendrait à la reine un service très-essentiel, et par conséquent qu'il ne déplairait point au roi son maître, s'il faisait semblant d'avoir reçu des ordres de sa cour, de se rendre auprès des ministres d'Espagne qui sont en Hollande. Je ne puis pas exprimer à votre altesse, combien la reine a été sensible à cette marque de son bon sens et de son zèle pour le service. Elle m'a chargé d'en écrire à votre altesse, et de la prier de continuer à M. Lawless, qui en est digne de toutes les manières, les effets de sa puissante protection.

M. de Bingley, que la reine a nommé pour être son ambassadeur extraordinaire auprès du

roi d'Espagne, partira dans huit jours. Il n'y a rien que la reine souhaite tant que de lier une correspondance avec sa majesté catholique, qui se trouve rarement entre les princes, et pour cet effet, elle a choisi de toute sa cour le sujet qui y est le plus propre. Sur le sujet des Catalans et des Majorcains, votre altesse veut bien que je me remette à ce que M. de Bingley aura l'honneur de lui dire. A l'égard de sa souveraineté, la reine prendra au congrès de Baden et par-tout ailleurs, les mesures les plus efficaces pour l'accomplissement de la garantie qu'elle a donnée, et pourvu que la France veuille tenir tant soit peu ferme sur cet article, je ne doute point qu'il ne soit réglé à la satisfaction de votre altesse, dans le prochain traité.

Je suis, etc.

AU MARQUIS DE MONTÉLEON.

Whitehall, ce $\frac{27 \text{ avril}}{8 \text{ mai.}}$ 1714.

MONSIEUR,

L'indisposition dont j'ai été accablé depuis quelques jours, m'empêche non-seulement de vous écrire de ma propre main, mais m'obligera aussi de vous parler plus succintement que je n'avais dessein, sur la situation présente de nos affaires. M. Lawless, qui vous va trouver, suppléera fort amplement à ce dernier défaut. Vous serez peut-être surpris de le voir, mais quand il vous aura rendu compte de ce qui s'est passé chez nous, et des raisons qu'il a eues de prendre la résolution de passer en Hollande, je suis très-persuadé que vous serez du sentiment qu'il a agi en homme de bon sens, et qu'en contribuant à donner une heureuse fin aux séances de notre parlement, il n'a pas laissé de servir utilement son maître. Dans les gouvernemens qui ont quelque mélange de démocratie, il devient très-souvent raisonnable de céder à des demandes déraisonnables; et pour pouvoir conduire le gros des affaires au but qu'on se propose, il est quel-

quefois nécessaire de calmer les esprits par des complaisances qui ne sont ni de la prudence, ni même de la bienséance. J'écris à un ministre qui connait les affaires du monde; ainsi je ne doute pas, Monsieur, que vous ne jugiez sainement de ce qui vient d'arriver, et que vous ne fassiez à votre cour une représentation juste de ce contre-temps, qui doit assurément nous être plus sensible qu'à vous.

Il est certain, Monsieur, que la grande facilité que la France a montrée aux conférences de Rastadt, a fait prendre à l'empereur un air de supériorité nullement proportionné à l'état où il se trouvait; après quoi il n'est pas étonnant que les Hollandais donnent les marques les plus outrées de leur soumission à la maison d'Autriche.

Vous me citez un exemple de cette soumission dans leur conduite, par rapport à la souveraineté de madame la princesse des Ursins; je pourrais vous en citer d'autres où ils traitent la reine pour le moins aussi cavalièrement que le roi d'Espagne, et où, pour faire leur cour à l'empereur, ils sacrifient l'intérêt de leur religion et ceux de la généralité de l'Europe. Il faut tâcher d'inspirer d'autres sentimens aux ministres de cette république, et

pour y réussir, il faut trouver les moyens de rendre la cour de Vienne plus traitable. Permettez-moi de vous dire avec franchise, qu'à cet effet il faut plus de souplesse dans votre cour et plus de fermeté dans la mienne. Travaillez, Monsieur, s'il vous plaît à l'un, pendant que je travaille à l'autre.

M. de Bingley partira dans sept ou huit jours pour Madrid; au nom de Dieu, que le roi ait la bonté de prendre en lui quelque confiance. Il sera en état de faire des ouvertures d'une plus étroite liaison entre nos deux cours, et de certaines mesures qui, malgré l'opiniâtreté des uns et la facilité des autres, termineront à la fin toutes choses, si je ne me trompe fort, à la satisfaction de sa majesté catholique. En attendant, M. le comte de Strafford agira de nouveau auprès des membres de l'état; et la reine se servira le plus utilement qu'elle pourra, des villes qui lui ont été remises en dépôt, et de la cession des Pays-Bas, faite par M. l'électeur de Bavière, qu'elle a entre les mains, pour assurer à la princesse des Ursins cette souveraineté dont le roi d'Espagne souhaite qu'elle jouisse.

Mandez-moi quand nous devons espérer de vous voir ici, et faites-moi la justice d'être persuadé que je suis, etc.

AU DOCTEUR SWIFT.

$\frac{13}{24}$ juillet 1714 [1].

Je ne me suis jamais moqué, mon cher doyen, de votre départ de la ville; au contraire, je crus votre résolution très-sage, dans le temps que vous la prîtes; mais j'avoue que j'ai ri, et de très-bon cœur, lorsque j'appris que vous affectiez de trouver dans le village de Letcombe tout ce que votre cœur désirait. En un mot, je jugeai de vous précisément, comme vous me dites dans votre lettre que j'en dois juger. Si mes valets ne menaient pas une vie plus heureuse que celle que je mène depuis long-temps, je suis sûr qu'ils quitteraient mon service. Ayez la bonté de faire l'application de cette réflexion. Certainement je désirerais m'être trouvé avec vous, Pope [2] et Par-

[1] Cette lettre qui se trouve tome II, page 369 des œuvres de Swift, est traduite de l'anglais.

[2] Alexandre Pope, poëte Anglais trop célèbre pour qu'il soit utile d'entrer dans aucun détail sur son compte, né à Londres le 18 juin 1688; il était bossu, contrefait, malingre et puant. Il mourut le 10 juin 1744, après avoir vécu dans la plus intime liaison avec le lord Bolingbroke.

nell [1], *quibus neque animi candidiores* [2]. Dans peu de temps, peut-être, j'aurai le loisir d'être heureux. Je persévère dans les mêmes opinions et les mêmes résolutions dans lesquelles vous m'avez laissé; je veux me soutenir ou tomber par elles. Adieu, aucun changement dans ma fortune ou dans ma position, ne saurait altérer cette sincère amitié avec laquelle je suis, mon cher doyen, etc.

J'imagine que vous aurez une visite de ce grand politique et casuiste le duc [3]. Il est à Oxford avec M. Clarke [4].

---

[1] Thomas Parnell, né à Dublin en 1679, poëte Anglais, fort attaché au parti des Toris, et passant sa vie avec ce que l'Angleterre avait de plus distingué dans la carrière des affaires et des lettres. Il mourut en juillet 1717.

[2] Qui sont les plus belles ames possible.

[3] Probablement le duc d'Ormond.

[4] Georges Clarke, docteur en droit, qui avait été secrétaire du prince Georges de Danemarck, comme grand amiral d'Angleterre, et était membre du parlement, pour l'université d'Oxford. Il ne faut pas confondre ce George Clarke avec Samuel Clarke, théologien et auteur de plusieurs ouvrages.

A M. PRIOR [1].

Whitehall, ce $\frac{2}{12}$ juillet 1714.

Monsieur, je conçois si bien l'inquiétude que vous devez éprouver, de ne recevoir aucunes nouvelles de cette île enchantée, et d'être privé si long-temps de l'assistance d'un ministre aussi habile que Barton [2], que je prends la plume immédiatement après la prorogation [3].

Les quatre ou cinq mois passés ont fourni une telle scène, que j'espère de ma vie n'être acteur dans une semblable. Toute la confusion qui a pu résulter de la désunion des amis et de la noirceur des ennemis, a régné à la cour et au parlement. L'on ne s'est occupé que peu, ou point du tout des affaires de l'intérieur; et quant à vous et à votre continent, nous n'y avons pas jeté un seul coup-d'œil. Ces mots *divisos orbe Britannos* [4] ne nous ont jamais été si justement applicables.

---

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] On croit que c'était un courrier.

[3] Du parlement.

[4] L'empire britannique séparé du reste du monde.

Les conseils et les comités vont recommencer à se tenir avec quelque régularité, et vous pouvez vous attendre à recevoir par les deux postes de la semaine prochaine, de mes nouvelles sur plusieurs affaires en suspends, et qui demandent diligence ; enfin, à savoir quelque chose de positif sur votre propre destination.

Je suis, etc.

Mes amitiés, s'il vous plaît, à tous nos amis.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{19 \text{ juillet}}{9 \text{ août.}}$ 1714.

MONSIEUR,

Quoique je vienne d'écrire fort amplement à MM. d'Iberville et Prior, la reine a voulu que je me servisse du même courrier, pour vous communiquer la surprise et le chagrin que lui causent les bruits qui courent ici depuis quelque temps. On prétend que le roi catholique ne veut plus se tenir aux renonciations qu'il a faites, ni aux engagemens qui ont été pris pour empêcher la réunion des deux monarchies. On prétend que le cardinal del Giudice [1], traite actuellement cette affaire à

[1] Le cardinal del Giudice de Cellamare, était napolitain, et à ce titre sujet de Philippe V, qui lui confia la vice-royauté de Sicile en 1701. Il fut nommé grand inquisiteur et admis au conseil en 1712, acquit beaucoup de crédit dans le gouvernement, au commencement de 1714, et se rendit peu après en France, pour tâcher d'effacer dans l'esprit de Louis XIV, ses préventions contre la princesse des Ursins, et obtenir qu'il renvoyât des troupes françaises en Catalogne, pour soumettre les

la cour de France, et on ajoute, ce que je ne croirai jamais, qu'il a obtenu des actes et des déclarations contraires à tout ce qui a été réglé dans les traités d'Utrecht à cet égard. Ces discours font d'autant plus d'impression, qu'ils se trouvent confirmés par des avis qui sont venus à la reine. Je ne vous dirai pas, Monsieur, qu'après une entreprise de cette nature, les stipulations les plus solennelles deviendront à l'avenir de nul poids. Je ne veux pas non plus entrer dans un détail des suites funestes

---

Catalans rebelles et sur-tout la ville de Barcelone. La princesse des Ursins qui ne le trouvait pas assez dévoué à ses intérêts, provoqua son rappel ; et sous prétexte d'un décret de l'inquisition qui semblait heurter l'autorité du roi et qu'il avait approuvé, elle lui attira la défense de rentrer en Espagne et il s'arrêta à Bayonne. Philippe V le rappela en 1715 ; le fit, la même année, ministre des affaires étrangères, et le chargea de l'éducation du prince des Asturies. Les intrigues d'Alberoni, depuis cardinal, lui firent ôter ses emplois en 1716, et il se retira à Rome, où son ennemi lui attira de nouvelles persécutions qui le forcèrent à se mettre sous la protection de l'Empereur. Le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne en France, qui ourdit contre le duc d'Orléans, régent du royaume, la conspiration découverte en décembre 1718, était fils du duc de Giovenazzo et neveu du cardinal del Giudice.

de l'infraction d'un article qui sert de base et de fondement à la paix ; ce serait supposer, en quelque façon, que les bruits dont je viens de parler sont fondés. Je me bornerai, Monsieur, à vous représenter la nécessité qu'il y a, de mettre les esprits en repos sur un point de cette importance. La paix n'est pas encore générale, et il n'y a rien qui puisse tant contribuer à rendre difficiles les traités qui restent à faire, que de voir déjà des contraventions à ceux qui ont été faits.

Je me flatte, Monsieur, de recevoir dans peu votre réponse, et d'être par là en état de donner à la reine une satisfaction entière.

Je suis, etc.

AU DOCTEUR SWIFT.

$\frac{3}{14}$ août 1714 [1].

Cher doyen, le comte d'Oxford a été renvoyé mardi, la reine est morte dimanche. Quel monde est celui-ci! et combien la fortune ne se joue-t-elle pas de nous? John Barber m'a dit, que vous tournez votre face vers l'Irlande. Je vous prie de m'apprendre si vous y allez. Je my oppose; mais cela n'est rien: John s'y oppose. L'Irlande sera le théâtre de quelques désordres, ou au moins celui de la mortification de vos amis. Ici tout est tranquille, et continuera ainsi. Outre cela, comme la prospérité divise, l'infortune nous [2] unira peut-être jusqu'à un certain point. Les *Toris* paraissent résolus à ne point se laisser écraser; et cela suffit pour les empêcher de l'être. Pope m'a envoyé une lettre de Gay [3], qui *très-sa-*

---

[1] Cette lettre qui se trouve tome II, page 402, des œuvres de Swift, est traduite de l'anglais.

[2] Les Toris.

[3] Jean Gay, poëte anglais, qui composa des tragédies, des comédies, des opéras, des fables, des pastorales,

vant en géographie, prend Binfield [1] pour le chemin le plus court de Hanover à Whitehall [2]. Adieu, mais venez à Londres si vous ne vous arrêtez qu'une quinzaine. Toujours à vous, mon cher Jonathan, très-sincèrement.

Par la mort de la reine, j'ai tout perdu excepté le courage; et je vous proteste que je le sens s'accroître. Je peux faire crier, d'ici à un mois, que les Whigs sont une bande de Jacobites [3].

---

etc. Il était doux, aimable, d'une société charmante, mais d'une indolence et d'une prodigalité sans mesure; aussi serait-il tombé dans l'indigence sans le secours de ses amis qui, durant ses dernières années, pourvurent libéralement à ses besoins: il mourut en 1732, dans la maison d'un pair d'Angleterre qui l'avait retiré chez lui.

[1] Village où habitait le père de Pope, et situé dans la forêt de Windsor, dans le Berkshire.

[2] Palais des rois d'Angleterre à Londres; ceci était relatif à l'arrivée de l'électeur d'Hanover, George de Brunswick, qui se disposait à venir prendre possession du trône de la Grande-Bretagne.

[3] Les Whigs étaient au contraire anti-jacobites, c'est-à-dire ennemis déclarés du prétendant Jacques III et de la maison de Stuart.

AU ROI GEORGE Ier [1].

Whitehall, ce $\frac{1}{14}$ août 1714.

SIRE,

Quoique je craigne d'être importun, je ne saurais me dispenser plus long-temps de suivre mon inclination, et de m'acquitter de mon devoir. Je prends donc la liberté, au milieu des acclamations de votre peuple, de témoigner à votre majesté la joie que je ressens d'être devenu le sujet d'un aussi grand prince.

C'est ce même esprit qui agit généralement sur tout le monde; et les factions qui ont accoutumé d'agiter ce gouvernement, paraissent être cessées. Dieu veuille que la sagesse et la fermeté de votre majesté les puissent empêcher de renaître.

Quant à moi, j'ose supplier votre majesté d'être persuadée, que les mêmes principes d'honneur et de conscience, qui m'ont porté à servir la feue reine jusqu'à sa mort, avec

[1] Cette lettre fut écrite en français.

constance et fidélité, m'attacheront inviolablement à elle, et que soit à la cour, soit au parlement, soit dans ma province, je tâcherai en tout et par tout, de mériter le titre de,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ, etc.

AU DOCTEUR SWIFT.

$\frac{11}{22}$ août 1714 [1].

Je vous jure que je ne me serais pas imaginé que vous pussiez remplir deux pages, même de petit papier, dans un style aussi grave. Votre tableau des derniers événemens est assez juste. J'y pense avec indignation, et je ne me pardonnerai jamais, d'avoir été aussi long-temps la dupe d'un orgueil aussi réel et d'une modestie aussi gauche; d'une si grande apparance d'amitié familière et d'un cœur si vide de toute affection; d'un esprit qui tendait à s'emparer de toutes les affaires, de tout le pouvoir, avec une incapacité très-manifeste pour conduire les unes, et une disposition à abuser tyranniquement de l'autre; mais en voilà assez sur ce personnage, que je ne puis démasquer comme un fourbe, sans m'accuser moi-même d'être un sot [a].

[1] Cette lettre qui se trouve tome IIe, page 418, des œuvres de Swift, est traduite de l'anglais.

[a] Telle est l'opinion que le lord Bolingbroke s'était formée du caractère du comte d'Oxford, et qu'il conserva le reste de sa vie.

Pour vous, je vous porte une sincère et chaude amitié, et dans tous les instans de ma vie je le prouverai. Allez en Irlande, puisqu'il le faut pour *jurer* [1], et revenez en Angleterre pour me bénir, avec le peu d'amis qui vous y posséderont.

Johannes Tonsor [2] vous porte cette lettre. Vous apprendrez de lui ce qui se passe. Adieu, aimez-moi, et aimez-moi le mieux, parce qu'après l'un des plus grands revers qu'on puisse jamais éprouver [3], je conserve mon courage. Je ne suis pas abattu par ce qui s'est passé, ni ne crains l'avenir. *Mea virtute me involvo* [4].

---

[1] C'est-à-dire pour prêter serment de fidélité au nouveau roi d'Angleterre, George Ier, en qualité de doyen de Saint-Patrice, bénéfice que possédait Swift.

[2] John Barber.

[3] Le renversement du ministère de la reine Anne, opéré par son successeur.

[4] Je m'enveloppe dans ma vertu.

AU COMTE DE STRAFFORD [1].

$\frac{11}{24}$ août 1714.

Je vous remercie mille fois, mon cher lord, de votre obligeante lettre. La mort de la reine m'a réellement causé une extrême surprise, car quoique je ne crusse pas qu'elle put aller loin, j'espérais cependant qu'elle passerait l'été.

Des individus comme ceux dont vous me parlez, qui n'ont pas assez de vertu pour s'élever dans le monde par des voies honnêtes, et qui par conséquent ont recours aux vils artifices des sycophantes et des parasites, peuvent parler de complots en faveur du prétendant; mais dans la vérité il n'y eut jamais de transition d'un gouvernement à un autre, plus calme que celle-ci le paraît, ou plutôt, l'est réellement; car nous jouissons dans ce moment d'une aussi grande tranquillité que jamais. J'espère, pour l'amour du roi [2], et pour celui de notre patrie, que l'on

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] George Ier.

ne suivra pas les mesures violentes de ces hommes qui se montreraient incapables de les soutenir, après les avoir conseillées; mais d'après le caractère de prudence et de circonspection de sa majesté, il n'y a pas lieu de croire qu'elles le soient. La nation n'a jamais eu un meilleur esprit, et ce serait dommage de ne pas maintenir une si bonne disposition.

Pour ma part, je ne doute point qu'on ne m'ait peint au roi sous de belles couleurs[1]; mais je dois croire que ma conduite suffit pour me justifier. J'ai servi la reine jusqu'à son dernier soupir, avec autant de fidélité, de désintéressement, de zèle, que si elle eût dû vivre encore vingt ans, et avait eu vingt enfans pour lui succéder; je ne me repens pas d'avoir agi ainsi, ni n'envie ceux qui ont agi autrement : si le roi m'emploie, je le servirai d'après les mêmes principes; et s'il ne m'emploie pas, je remplirai honnêtement et sans murmurer, mon devoir dans ma patrie et dans la chambre des pairs.

Je suis étonné de ce que vous me mandez sur Dorset; je lui croyais plus de bon sens. Adieu, mon cher lord, je me repose sur

---

[1] C'est une contre-vérité.

votre amitié, dont je tâcherai toujours de me rendre digne.

Craggs est arrivé aujourd'hui; d'après ce qu'il nous a dit, nous espérons voir le roi dans dix ou quinze jours. Berkley, avec la flotte, a mis, je crois, ou va mettre à la voile [1]. Encore une fois, mon bon parent et collègue, adieu. Je suis à vous, pour tout le temps que je serai.

Le courrier qui vous porte celle-ci, va trouver le roi avec une lettre que les régens m'ont ordonné d'écrire.

---

[1] Sans doute pour aller chercher le nouveau roi.

AU MARQUIS DE TORCY.

Whitehall, ce $\frac{19}{30}$ août 1714.

Après un coup aussi rude que celui que je viens d'essuyer [1], la plus grande consolation que je pouvais espérer, était la continuation de votre amitié, dont vous avez bien voulu, Monsieur, m'assurer par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je tâcherai de la mériter dans quelque situation que je me trouve, et de subir mon sort, tel qu'il puisse être, d'une manière à ne vous pas faire rétracter la bonne opinion que vous avez conçue de moi.

Je suis et serai toute ma vie avec un attachement inviolable, etc.

---

[1] La mort de la reine, après laquelle la majorité du conseil ou les régens, qui savaient que le nouveau roi penchait pour les Whigs, favorisèrent ouvertement ce parti. Le lord Bolingbroke, essuya personnellement des atteintes propres à lui faire pressentir les persécutions auxquelles il devait s'attendre, de même que les autres ministres Toris.

AU LORD LANDSDOWN [1].

Douvres, ce $\frac{17 \text{ mars}}{7 \text{ avril.}}$ 1715.

J'ai quitté Londres avec tant de précipitation, que je n'ai pas eu le temps de prendre congé d'aucun de mes amis. J'avais des avis certains et réitérés, de la part de ceux qui sont dans le secret des affaires, qu'il avait été résolu, par ceux qui ont le pouvoir de l'exécuter, de me faire perdre la tête sur un échafaud; mon sang devait cimenter de nouvelles alliances; mon innocence n'aurait pu me sauver, puisque ce sang était demandé au dehors [2], et qu'on avait décidé au dedans, qu'il était nécessaire de le répandre. S'il y avait eu la moindre apparence que l'on m'eût fait mon procès dans les formes et avec équité, après avoir été comme condamné par les deux chambres du parlement, sans m'entendre, je n'aurais pas

[1] Cette lettre est traduite de l'anglais.

[2] Par les Hollandais et les Autrichiens, irrités de ce que le lord Bolingbroke avait fait conclure la paix contre leurs intentions.

refusé de subir l'examen le plus rigoureux. Je défie mes ennemis les plus invétérés, de produire une seule preuve d'aucune intelligence criminelle, ou de la moindre corruption dans l'administration des affaires auxquelles j'ai eu part.

Si mon zèle pour l'honneur et la dignité de la reine, et pour le véritable intérêt de ma patrie, m'a quelquefois entraîné à m'exprimer avec trop de chaleur et d'une manière peu mesurée, je me flatte qu'on l'interprêtera de la manière la plus favorable. Ce m'est une consolation dans mon malheur, d'avoir servi ma souveraine en bon et fidèle sujet, sur-tout en ce qu'elle avait le plus à cœur, qui était de délivrer son peuple d'une guerre sanglante et ruineuse, et d'avoir toujours été trop bon Anglais, pour sacrifier ma patrie à quelque allié étranger que ce soit, et cependant voilà le seul crime qui m'en bannit.

A M.me DE FERRIOL.

Saint-Clair [1], 3 juin 1715.

Je ne suis pas, Madame, si avide de gloire que vous pensez; et bien loin de me sentir l'audace d'aspirer au caractère de philosophe, je connais les bornes que la nature m'a prescrites, et je m'y renferme. Le sage serait dans une solitude, telle que la mienne, par son choix. Du haut de ces montagnes, il jeterait des regards de mépris sur le pauvre monde; il le contemplerait, sans se soucier de le pratiquer. Pour moi, je vous avoue que je suis assez fou, pour être ici à contre-cœur. La nécessité dans laquelle je me suis trouvé de me bannir de Londres, m'a paru un commencement de malheur; et celle de quitter Paris, en a été assurément le comble. Voilà ce qui se passe dans le fonds de mon ame; mais je me garderai bien de donner aux esprits malins, le triomphe qu'ils attendent: mon chagrin ne paraîtra pas.

[1] Près de Vienne en Dauphiné, sur la rive gauche du Rhône.

M. l'abbé Tencin, et M. votre fils [1], Madame, sont venus pendant les rogations se mortifier ici. Croyez-moi, la bonne politique ne vous engagera jamais à cacher un aussi aimable jeune homme; et à la vue du fils, on sentira toujours augmenter son admiration pour la mère.

---

[1] Il s'agit ici de M. de Pont de Vêle, fils aîné de madame de Ferriol, nommé Antoine de Ferriol, né en 1697, et portant le nom d'une terre située en Bourgogne. Il fut d'abord destiné à la robe, mais il ne voulut embrasser aucun état qui pût gêner son goût pour les plaisirs; et quoique l'emploi de lecteur du roi, n'exigeât de sa part aucun soin, il le quitta cependant pour passer sa vie dans une douce inaction, d'où on le tira pendant quelque temps, en le forçant d'accepter l'intendance générale des classes de la marine, qu'il remplit avec autant d'exactitude que d'intelligence. Doué d'un esprit agréable et orné, il se bornait à faire le charme de la société; et quoiqu'il eût du mérite littéraire, il ne manifestait aucune prétention dans ce genre, et garda l'anonyme en faisant jouer et imprimer la comédie du *Complaisant*, pièce de caractère qu'on revoit toujours avec plaisir, et celle du *Fat puni*, semée de traits ingénieux, et dont l'intrigue, la conduite et le style sont dignes d'éloges. Il eut aussi une très-grande part à la comédie du *Somnambule*, qui eut beaucoup de succès. Il existe encore de lui des ouvrages de société, des chansons et des pièces fugitives. Il mourut à Paris, le 3 septembre 1774, à 77 ans.

Il faut s'attendre à quelque peu d'enthousiasme, même dans le style épistolaire de M. d'Iberville [1]. Ce qu'il marque pourtant des affaires d'Angleterre, est assez au pié de la lettre : nous en verrons bientôt le dénouement. En mon particulier, je ne le trouverai pas heureux, à moins qu'il ne me donne l'occasion de retourner à Paris. Il serait en vérité dommage, de laisser rouiller d'aussi beaux talens, que ceux de *la reine* votre sœur [2]. Ayez, je vous supplie, Madame, la bonté de l'assurer, que dans tous ses états, elle n'a pas un

---

[1] Chargé des affaires de France à la cour de Londres.

[2] Madame de Tencin, la chanoinesse, à laquelle sa société avait donné le nom de *reine, reine des beaux-esprits, reine des cœurs.* Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, née à Grenoble en 1681, d'Antoine Guérin, président à mortier au parlement de Dauphiné, était sœur cadette de madame de Ferriol et de l'abbé, depuis cardinal de Tencin ; il porta ainsi que sa sœur ce nom qui est celui d'une terre située sur les bords de l'Isère, dans la vallée du Graisivaudan. Mademoiselle de Tencin prit le voile et fit profession dans le couvent de Montfleuri ; mais la vie du cloître ne ponvait convenir à une femme qui, comme elle, joignait à une figure agréable, des idées brillantes, des passions vives et nn caractère impétueux. Elle abandonna donc son couvent et vint à Paris, où son amabilité la fit bien accueillir, sur-tout par le célè-

sujet plus fidèle, ou plus dévoué que je le suis.

---

bre Fontenelle, qui fut à la fois son ami et son amant. Les liaisons de celui-ci le mirent en mesure de solliciter et d'obtenir un rescrit du pape, qui releva mademoiselle de Tencin de ses vœux monastiques; mais ce bref, demandé sur un faux exposé, ne put être fulminé; au reste, son obtension et la précaution que prit celle qui en était l'objet, de se faire recevoir chanoinesse d'abord aux jacobines ou dominicaines de Montargis, et ensuite au chapitre de Neuville, suffirent pour qu'on ne l'inquiétât pas sur la liberté dont elle jouissait, et pour empêcher qu'on ne la remît dans les chaînes qu'elle avait rompues. Madame de Tencin voulut jouir de tout : la galanterie, l'ambition, les affaires, l'agiotage, pendant et après le système de Law, la politique, la littérature remplirent tous ses instans; et il n'est pas douteux que ses intrigues contribuèrent essentiellement à porter successivement l'abbé de Tencin, qui lui-même était peu délicat sur les moyens de parvenir, à l'archevêché d'Embrun, au cardinalat et au ministère. La vie de madame de Tencin fut semée d'aventures, dont quelques-unes produisirent un éclat fâcheux; notamment celle de M. de la Frenaye, conseiller au grand conseil, avec qui elle vivait, et qu'on trouva tué dans son appartement, en février 1726. On verra plus loin des détails sur cette fâcheuse affaire. Madame de Tencin mourut à Paris, le 4 décembre 1749, à soixante-huit ans. Elle eut de M. Camus, Destouches, surnommé *Destouches Canon*, parce qu'il était officier-général d'artillerie, le célèbre d'Alembert, dont elle ne

Adieu, Madame, faites-moi, je vous en conjure, la justice d'être persuadée que je serai toute ma vie tout à vous.

---

prit aucun soin. Mais en le faisant exposer, le père lui assigna une pension de douze cents francs, et donna, dans un billet, les renseignemens nécessaires pour la toucher, à quiconque se chargerait de cet enfant, qui fut recueilli et élevé par une vitrière. Mais ce qu'il y eut de bizarre dans la destinée de celui-ci, ce fut sa liaison intime avec une demoiselle Lespinasse, morte en juin 1776, et chez qui il avait fini par loger : elle était bâtarde du cardinal de Tencin, comme d'Alembert était bâtard de madame de Tencin, sœur de ce prélat; identité d'origine et espèce de parenté assez singulière, relativement au rapprochement de ces deux individus, dont le cousinage ne fut ni l'origine, ni le principe. Ils s'étaient connus chez la marquise du Deffand, où mademoiselle Lespinasse avait fait son apprentissage de bel esprit.

Madame de Tencin fut maîtresse du lord Bolingbroke, du moins si l'on s'en rapporte à ce qu'assurait le lord Stairr, embassadeur d'Angleterre en France, et aux couplets suivans qui coururent dans le temps :

Tencin, vous avez de l'esprit,
On le voit à votre conduite;
D'Argenson [1], vous avez séduit,
Pour éviter toute poursuite,
De cet affreux débordement
Qui vous fait sortir du couvent.

[1] Lieutenant de police.

Bolingbroke, es-tu possédé ?
Qu'elle est ton idée chimérique,
De t'amuser à caresser
La fille de Saint-Dominique ?
Crois-tu que d'elle et d'un *Tori*
Il en pût naître un *ante-christ* ?

Penses-tu donc plaire au *régent*,
Suivant toujours cette guenippe ?
Il l'a r...., il y a trois ans,
Et a juré, par *Saint-Philippe*,
Qu'il mépriserait tout mortel
Sacrifiant à cet autel.

AU DOCTEUR SWIFT.

23 octobre 1716 [1].

C'est une très-grande vérité, que de toutes les pertes que j'ai éprouvées, aucune ne m'a été plus sensible que celle de votre société et de votre correspondance; néanmoins, je ne me hasarderais pas encore de vous écrire, si vous-même ne m'y excitiez. Un commerce de lettres entre deux hommes qui se sont retirés du monde, et qui ne cherchent point à y rentrer, doit être de peu d'importance à l'état; et cependant je me souviens assez de ce monde, pour savoir que les actions les plus innocentes, deviennent criminelles dans quelques hommes, tandis qu'on applaudit aux plus criminelles dans quelques autres.

Votre lettre respire le même esprit que votre conversation dans tous les temps, même lorsque les occasions de pratiquer les règles les plus sévères d'un vertueux courage, pa-

[1] Cette lettre qui se trouve tome II, page 455 des œuvres de Swift, est traduite de l'anglais.

raissent le plus éloignées, si telles occasions peuvent jamais paraître éloignées à des hommes qui ont éprouvé la conduite de votre honnête et habile ami sir Roger [1].

Ce n'est point une tâche agréable que de vous écrire sur ce qui me concerne; mais il suffit que vous me l'ayez ordonné une fois, pour me déterminer et pour m'excuser. Sachez donc que ma santé est meilleure qu'elle n'a été depuis long-temps; que l'argent que j'ai emporté (d'Angleterre) durera encore quelque temps, et que j'ai mis en sûreté un petit fonds, dont le revenu suffira dans quelque coin de terre à celui *qui peut se retrancher, même avec plaisir, dans la médiocrité.* Je me sers d'une expression française, parce qu'il ne s'en présente point en anglais, dans ce moment, qui me plaise. Pendant plusieurs mois qui suivirent mon départ de cette retraite obscure

---

[1] C'est le nom du comte d'Oxford, dans l'*histoire de John Bull.* Comme le lord Bolingbroke méprisait ce ministre, on voit que les expressions *honnête et habile* sont ironiques. L'histoire de John Bull composée par Swift, est une allusion à la guerre de la succession d'Espagne, que cet ingénieux écrivain représente comme un grand procès entre particuliers, et dont l'Angleterre paya mal à propos la plus grande partie des frais.

dans laquelle je m'étais jeté l'année passée[1], je me suis trouvé dans les circonstances les plus désagréables. Actuellement je jouis, du moins pour moi-même, d'une grande tranquillité d'esprit; mais cette satisfaction intérieure est bien empoisonnée, lorsque je considère la position de mes amis. Ils se sont engagés dans un labyrinthe obscur où ils marchent à tâtons, à la suite de guides aveugles; ils tombent d'une erreur dans l'autre, se heurtent et se frappent la tête contre les murs, et tout cela pour rien; car soyez assuré qu'il n'y a pas d'autre moyen de sortir des ténèbres et de revoir la lumière, que de revenir sur ses pas. Mon style est mystique; mais votre métier est de trafiquer des mystères[2]; c'est pourquoi je n'ajoute ni commentaire ni excuse. Vous me comprendrez, et je vous conjure d'être persuadé, que si je pouvais avoir avec vous une demi-heure d'entretien, pour laquelle je donnerais volontiers des heures entières de ma vie, vous ouvririez de grands yeux, vous tireriez votre perruque, vous mordriez le pa-

---

[1] Saint-Clair, près de Vienne en Dauphiné, sur la rive gauche du Rhône.

[2] Il ne faut pas oublier que Swift était prêtre.

pier plus que vous n'avez fait dans toute votre vie [1]. Adieu, mon cher ami; puisse le ciel répandre sur vous sa meilleure influence. Dieu seul sait si nous nous reverrons; mais si cela arrive, combien de choses n'aurons nous pas à nous dire? En attendant, croyez que je n'ai rien si à cœur que ma patrie et mes amis, et que parmi ceux-ci, vous avez toujours eu et vous aurez toujours une première place.

Si vous m'écrivez, adressez votre lettre à M. Charlot, chez M. Cantillon, banquier, rue de l'Arbre-Sec. Adieu, encore une fois.

---

[1] Ceci donne une idée des manières de Swift.

A M. ALARI [1].

Ce jeudi au soir [2].

Vous serez de mise, mon cher Monsieur, en très-peu de pays, et moins ici présentement qu'en tout autre :

Urit enim fulgore suo qui prægravat artes
Infrà se positas : extinctus amabitur idem [3].

Voilà une très-chétive consolation. Les ré-

---

[1] Pierre-Joseph Alari, né à Paris en 1689, fils d'un apothicaire, élève du docte abbé de Longuerue, devint sinon aussi savant, mais comme dit Montagne, *mieux savant* que son maître. Versé comme lui dans les langues anciennes et modernes, dans l'histoire de tous les peuples, et sur-tout dans celle de France, il n'a cependant rien donné au public. Son amabilité le faisait rechercher généralement ; néanmoins il quittait avec peine ses livres et ses études. Cependant la calomnie attaqua ce citoyen paisible ; elle tâcha de le noircir auprès du duc d'Orléans, régent du royaume, et il fut accusé d'avoir une part quelconque à la conspiration du prince de Cellamare, découverte au mois de décembre 1718. Le prince permit à l'abbé Alari de se défendre, et fut bientôt détrompé. *Vos ennemis*, lui dit-il, *nous ont servi l'un et l'autre, en me procurant l'occasion de vous connaître.* Il fut employé à

flexions que la conversation d'aujourd'hui m'a fait faire, m'ont accompagné jusques dans ma retraite. Qui sait à quel point la folie et la

---

l'éducation de Louis XV, sous l'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleuri, son précepteur, qui le chargea d'enseigner l'histoire à son élève. Il obtint bientôt le prieuré de Gournai-sur-Marne, fut reçu à l'Académie française le 30 décembre 1723, nommé dans la suite instituteur des enfans de France, et mourut le 15 décembre 1770, âgé de 81 ans. Les éloges que lui donne le lord Bolingbroke, qui se connaissait en hommes, ne peuvent que le rendre recommandable. Il forma et tint chez lui, depuis 1724 jusqu'en 1731, une espèce d'académie politique sous le nom de *Société de l'entresol*, sur laquelle on trouvera des détails intéressans, à la suite des lettres de Bolingbroke.

[2] Cette lettre, sans date, paraît la première que le lord Bolingbroke écrivit à l'abbé Alari, du moins c'est la plus ancienne de celles que celui-ci avait conservées. On la croit relative à une tracasserie désagréable que des gens de lettres avaient suscitée à M. Alari, et qui pouvait nuire à sa résolution d'embrasser une profession quelconque. Il paraît qu'il n'avait pas encore pris le petit collet, car la suscription de la lettre porte simplement, *à M. Alari, rue Cassette.*

[3] Ces deux vers, tirés des épîtres d'Horace, livre II, épître 1re, vers 13 et 14, signifient : *Celui qui, dans un genre quelconque, s'élève au-dessus des autres, les irrite par l'éclat de la supériorité : s'il meurt, alors ils l'aiment.*

mauvaise volonté de ces gens peuvent aller? A peine Dieu qui dit à la mer : *Tu iras jusques-là et tu n'iras pas plus loin*, en quelque chose de semblable, y peut-il prescrire des bornes. Je vous offrirais de partager ma fortune avec vous, si elle était ce qu'elle a été, avec hardiesse ; telle qu'elle est je vous l'offre avec affection. De la façon dont je pense, dogue [1] comme je suis, il n'y a pas grande apparence que je la raccommode. Il pourrait pourtant arriver des cas dans lesquels tout inutile que je suis devenu, je ne laisserais pas de pouvoir vous rendre service. Servez-vous de moi, je vous en conjure, si telle chose arrive ; et puisque je suis l'ami de madame de Villette, ne me croyez pas tout-à-fait indigne de l'avantage d'être bon à quelque chose à un homme de votre mérite. Personne ne sait que je vous écris; mais comme mon valet sera obligé [2].....

---

[1] On dit que les dogues anglais ne démordent jamais; et le lord Bolingbroke se comparait lui-même à un de ces *dogues*, pour mieux exprimer l'invariabilité de ses principes.

[2] Le lord Bolingbroke ne put achever cette lettre, que la marquise de Villette lui arracha, pour y ajouter elle-même la finale qui suit.

La marquise de Villette continue :

Voilà une lettre que l'homme qui vous l'a écrite ne voulait pas vous envoyer; mais je m'en suis saisie, parce que j'ai cru, Monsieur, que vous seriez bien aise de savoir que vous vous attirez des amis dès qu'on vous connaît. Je voudrais bien que nous fussions moins éloignés de quartier, pour profiter plus souvent de votre société, dont je fais tout le cas qu'elle mérite, Monsieur.

A M.me DE FERRIOL.

De Marcilli [1], 26 décembre 1717.

Je viens dans ce moment de recevoir, ma chère Madame, votre lettre du 23, et je vous en rends un million de grâces, aussi bien que du tabac que vous m'envoyez et des pipes. Je suis bien obligé au maréchal [2] de ce qu'il veut bien contribuer à ma santé, en me donnant de quoi fumer dans cette vilaine et sombre saison; et je vous prie de l'assurer de ma part, que cette santé sera prodiguée pour son service ou pour son plaisir, toutes les fois qu'il le voudra.

Que vous êtes généreuse, Madame, en prenant part aussi vivement que vous le faites, à ce qui regarde mes affaires de l'autre côté de l'eau! J'espère qu'elles pourront se raccommoder en peu de temps: s'il en arrive autrement, j'y suis préparé.

---

[1] Terre près de Nogent-sur-Seine, appartenant à la marquise de Villette.

[2] d'Huxelles.

J'aurai l'honneur de faire mes complimens à M. l'abbé de Tencin, dans la lettre que j'écrirai au seigneur d'Argental [1]. Permettez-

[1] Charles-Augustin de Ferriol, comte d'Argental, né à Paris, le 20 décembre 1700, avait une timidité naturelle qui le fit débuter dans le monde avec moins de succès que M. de Pont de Vêle, son frère aîné, que ses parens destinaient à la robe; mais il refusa une charge de conseiller au parlement, dont on revêtit, le 21 février 1721, M. d'Argental, qui se disposait à embrasser la carrière des armes; et, par déférence pour ses parens, il se dévoua à la magistrature, pour laquelle il avait de l'éloignement, et dont il remplit les devoirs pendant vingt-cinq ans, avec autant de zèle que de lumières. En quittant le parlement, en 1744, il fut fait conseiller d'honneur, et céda ensuite cette place, en 1771, au célèbre abbé de Chauvelin. Il avait épousé mademoiselle du Bouchet, fille du sur-intendant des finances du duc de Berri : elle apporta à son mari plus de grâces et d'esprit que de fortune, et mourut en 1774. En 1738, M. d'Argental fut nommé à l'intendance de Saint-Domingue; mais ses amis, qui craignaient de le voir s'expatrier, le firent renoncer à cette place. En mai 1759, il obtint celle de ministre plénipotentiaire de l'Infant duc de Parme, auprès de la cour de France, que lui procura l'amitié des ducs de Choiseul et de Prâlin : ces deux ministres lui furent toujours fort attachés; mais sa liaison la plus longue et la plus intime, fut avec Voltaire : elle s'était formée dès le collége, et ne s'est jamais démentie pendant soixante-dix ans. M. d'Argental mourut le 6 janvier 1788. Né avec beaucoup de sensibi-

moi, dans celle-ci, d'embrasser la chère Circassienne [1].

Je suis, ma chère Madame, à vous de tout mon cœur.

---

lité et de goût, admis très-jeune dans la société de madame de Tencin, sa tante, où il vécut avec ce que Paris offrait de plus distingué dans les lettres, il s'y forma un jugement excellent sur toutes les productions de l'esprit, et fut toute sa vie adorateur des grands talens. On ignore communément qu'il est l'auteur du roman du *Comte de Comminge*, attribué jusqu'ici à madame de Tencin. M. d'Argental était encore moins recommandable, sous le rapport des connaissances littéraires, que sous celui des vertus sociales : on ne vit peut-être jamais d'homme meilleur, plus humain et plus bienfaisant. Le surnom d'*ange* que lui avait donné Voltaire, ainsi qu'à sa femme, n'était pas une exagération.

[1] M. de Ferriol, ambassadeur de France à Constantinople, et qui eut assez d'énergie pour refuser l'audience du sultan, jusqu'à ce qu'on lui permît d'y paraître avec son épée, ce qui était contre l'usage, acheta dans cette ville, en 1698, pour 1,500 livres, une petite Circassienne, âgée d'environ quatre ans, qu'on nommait Aïssé. Ses grâces enfantines déterminèrent M. de Ferriol, qui était un vieux libertin, à lui faire donner de l'éducation, en attendant qu'elle pût le payer de ses soins. Il la confia à madame de Ferriol, sa belle-sœur, dans la maison de laquelle elle acquit des connaissances et des talens agréables.

MM. de Pont de Vêle et d'Argental, fils de madame de Ferriol, qui tous deux avaient de l'esprit, contribuèrent à former celui de mademoiselle Aïssé, dont les charmes se développèrent en même temps. Conduite dans la société par madame de Ferriol, elle allait quelquefois chez la comtesse de Parabère, maîtresse du duc d'Orléans, régent du royaume. Ce prince, entièrement livré à ses plaisirs, et sans cesse occupé de les varier, eut la fantaisie de faire une incursion en Circassie ; mais mademoiselle Aïssé défendit si bien son terrain, que le régent fut réduit à employer la médiation de madame de Ferriol qui, cherchant du crédit et de la faveur, se flatta de les obtenir, en s'oubliant au point de faire le dégoûtant métier d'exhorter mademoiselle Aïssé de céder aux vœux du prince, et de lui développer tous les avantages d'une si illustre conquête; mais l'estimable Circassienne ne répondit que par la menace de se jeter dans un couvent, si on ne cessait cette persécution. Cependant M. de Ferriol, voulant enfin goûter les fruits de l'arbre qu'il avait fait cultiver, reprit chez lui mademoiselle Aïssé; et on ne peut douter du rôle qu'elle y joua, d'après le passage d'une lettre rapportée dans la notice qui précède le recueil de sa correspondance avec madame de Calendrini, réimprimée en 1806. *Quand je vous achetai*, lui écrivait M. de Ferriol, *je vous destinai à être ma fille ou ma maîtresse : vous avez été l'une et l'autre.* Ces expressions, dépourvues de sensibilité et de délicatesse, ne pouvaient que blesser mademoiselle Aïssé, qui en avait beaucoup. Elle soigna pendant sa dernière maladie, avec tout le dévouement dû à un père, M. de Ferriol, qui lui laissa à sa mort, arrivée en octobre 1722, une rente viagère de 4,000 francs, et un capital assez considérable à prendre sur sa succession. Elle rentra alors chez

madame de Ferriol qui, tout en aimant assez son ancienne pupille, paraît l'avoir rendue peu heureuse, faute de certains égards qu'elle lui refusait, tandis qu'elle aurait dû les lui prodiguer. Elle commença par lui faire sentir que les dons de son beau-frère étaient trop considérables. Mademoiselle Aïssé, dont la noble fierté était au-dessus de sa fortune, s'empressa de jeter au feu un titre particulier que lui avait laissé M. de Ferriol, et on profita vilainement de ce sacrifice. Mademoiselle Aïssé était trop aimable pour ne pas trouver des adorateurs; il s'en présenta en foule, et ils furent éconduits. Mais après avoir résisté aux attraits de l'ambition et de la fortune, elle n'eut pas la même force pour défendre sa vertu contre l'amour et l'estime. Elle rencontra, chez madame du Deffand, le chevalier d'Aydie, gentilhomme périgourdin, lieutenant de la 3e compagnie des gardes-du-corps du roi, descendu du célèbre Odet d'Aydie, bâtard de l'illustre maison de Foix, qui a donné des rois à la Navarre. Armand-Auguste-Antoine Sycaire d'Aydie, comte de Rions, successivement écuyer, amant et mari secret de la duchesse de Berri, fille du régent, était cousin du chevalier d'Aydie, qui joignait, à la plus belle figure, nn caractère aimable, une ame sensible et délicate. Mademoiselle Aïssé ressentit bientôt pour lui les mêmes sentimens dont il brûlait pour elle : en vain elle travailla à les détruire, et une grossesse ne tarda pas à se montrer. Le chevalier d'Aydie redoubla alors ses instances pour l'épouser, et elle n'y voulut jamais consentir. Elle confia sa situation embarrassante, non à madame de Ferriol, mais à madame de Villette, qui s'était nnie au lord Bolingbroke. Cette dame obtint qu'on lui confiât mademoiselle Aïssé pour la mener en Angleterre; et tandis qu'on la croyait occupée à voyager, elle

accouchait secrètement d'nne fille dans un faubourg de Paris. L'enfant fut conduit en Angleterre, et peu après ramené en France, dans le couvent de Notre-Dame, à Sens, sous le nom de miss Black, nièce du lord Bolingbroke. Mademoiselle Aïssé mourut en 1733, laissant le chevalier d'Aydie plongé dans une douleur et des regrets qui ont duré autant que lui. Il maria sa fille à un gentilhomme de sa province, lui laissa sa fortune, et mourut en 1758. Il était brigadier des armées du roi, depuis le 1er janvier 1740, et se retira du service avec une pension de 7,000 francs.

A LA MÊME.

2 janvier 1718.

Hobbes [1], que vous aurez connu par son livre *de Cive* [2], se mit en colère contre son ami, de ce qu'en lui faisant les complimens de la nouvelle année, il ne lui en souhaitait que mille. Je ne tomberai pas dans cette faute, car je vous en souhaite autant que vous vous en souhaitez à vous-même, et toutes plus heureuses les unes que les autres. Je m'estimerais fort heureux, si je pouvais contribuer à dérider le front du maréchal (d'Huxelles); mais quand je considère l'heureuse situation des affaires de l'Europe, je m'imagine qu'il ne fronce que rarement le sourcil. Les assassi-

[1] Thomas Hobbes, philosophe sceptique, né à Malmesburi, le 5 avril 1588. Il fit plusieurs voyages en France, et composa un assez grand nombre d'ouvrages dans lesquels il y a d'excellentes idées, mais où les sophismes dominent trop souvent. Il mourut le 4 décembre 1679, à Hardwick, chez le comte de Dewonshire, dont il avait été gouverneur.

[2] Du citoyen.

nats me font horreur [1]; mais pour les vols, passe. J'ai toujours eu de l'amitié pour messieurs les voleurs. Il me semble qu'il n'y a de différence entr'eux et messieurs les héros, que du plus ou du moins. S'il s'agissait d'être pendu à l'heure qu'il est pour un vol, il me semble que je trouverais matière à faire une belle harangue.

Adieu, ma chère Madame, je suis du fond de mon cœur à vous. Pourquoi ne me dites-vous rien de Ragotzki [2]? Je crois qu'on ferait mal de louer son appartement aux camaldules de Grosbois.

---

[1] Madame de Ferriol lui avait sans doute parlé de quelque assassinat.

[2] Il a déjà été question du prince Ragotzki, à propos d'une lettre qu'il écrivit au lord Bolingbroke, en décembre 1712. Voyez tome II, page 170.

A L'ABBÉ GAULTIER.

27 janvier 1718.

Je viens d'écrire, mon pauvre abbé, à madame de Ferriol. Le plaisir qu'elle prend à faire du bien, l'intéressera pour vous; et je me flatte que la bonté qu'elle a pour moi, animera dans cette occasion son inclination naturelle. Je vous souhaite de tout mon cœur un heureux succès. Il n'y a personne qui connaisse mieux que moi ce que vous valez; et il n'y a par conséquent personne qui serait plus aise de pouvoir contribuer à vous rendre heureux [1]. Je suis très-parfaitement, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

---

[1] Cette phrase est d'autant plus extraordinaire, qu'elle semblerait prouver que l'abbé Gaultier ne retira pas des avantages considérables, ou du moins durables, du service qu'il avait rendu en contribuant à la paix de la France avec l'Angleterre; ce qui est démenti par les faits, puisqu'il obtint divers bénéfices.

A L'ABBÉ ALARI.

2 février 1718.

C'est à nous, mon aimable abbé, à vous faire des excuses de la peine que nous vous donnons. Ce n'est pas à vous à nous en faire, de ce que le bateau ne revient pas chargé des livres que nous vous avons demandés. La gelée empêche qu'on ne remonte la rivière; de sorte que le bateau en question n'est pas encore de retour; dès qu'il le sera, il doit être frêté pour retourner à Paris. Je vous en avertirai; et pourvu que vous ayez la bonté de faire remettre le ballot au sieur Cantillon, rue de l'Arbre-Sec, pour ce temps-là, nous vous aurons l'obligation d'avoir contribué à notre amusement, dans une solitude et dans une saison où l'on n'a ni la ressource de la compagnie, ni celle de la chasse et de la promenade. Que nous serions heureux si nous pouvions vous y voir arriver! Je vous aimerais mieux que tous les vieux bouquins que vous nous devez envoyer; et il n'y a personne dans cette maison, qui n'ait le goût assez bon pour penser de même.

Je vous remercie de vos nouvelles. Je devrais, mais je ne saurais me guérir de ma tendresse pour la France. Sans entrer donc dans l'esprit des cabales, comme bon Français, je suis ravi de savoir que les finances sont entre les mains d'un homme que je ne connais pas [1], mais qui passe pour homme d'esprit, et dont la capacité a été éprouvée depuis plusieurs années. Le fou [2] qui les avait, incapable de rien approfondir, incapable de la moindre suite, était dans un labyrinthe dont il ne se serait jamais tiré. Adieu, mon cher abbé; je suis avec toute l'estime et toute l'affection possible, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

Madame la marquise [3] vous fait mille amitiés. L'abbé de Thonlieu vous baise les mains.

Madame de Villette vous demande si vous n'avez pas fait vos complimens de condoléance

---

[1] M. d'Argenson, conseiller d'état et lieutenant de police de Paris, nommé chef du conseil des finances le 28 janvier et en même temps garde des sceaux.

[2] Le duc de Noailles, depuis maréchal de france en 1734.

[3] De Villette.

au Boulainvilliers [1], qui sans doute avait prévu tout ce qui vient d'arriver. On doit aller chez vous, porter l'argent pour les livres.

---

[1] Henri, comte de Boulainvilliers, d'une famille noble très-ancienne (et qui n'avait rien de commun avec un autre Boulainvilliers, prévôt de Paris et descendant du juif Samuel Bernard), à composé plusieurs ouvrages assez estimés sur l'histoire de France et l'économie politique. Il se flattait de savoir tirer des horoscopes et de pénétrer dans l'avenir. Les uns croyaient à ses talens prophétiques et d'autres s'en moquaient. Le nombre des rieurs augmenta lorsqu'on vit que M. de Boulainvilliers, qui avait annoncé qu'il aurait beaucoup d'enfans de sa seconde femme, ne put lui en faire un seul. On observa que sa sorcellerie était incomplète, puisqu'il se trompait sur son propre compte, et qu'il ne lisait dans l'avenir que pour les autres. Il mourut à Paris le 23 janvier 1722, dans la soixantième année de son âge.

AU MÊME.

3 février 1718.

On vient de m'avertir qu'il part demain un batelier pour Paris. Je profite donc de cette occasion pour envoyer chercher nos livres. Un commis du sieur Cantillon vous remettra cette lettre : ayez la bonté de lui livrer le ballot.

J'espère que vous aurez reçu une lettre que je vous écrivis hier. Donnez-nous quelquefois de vos nouvelles, en attendant que vous puissiez nous venir voir. Nous méritons, dans cette maison, l'attention que je demande, par l'amitié sincère et l'estime parfaite que nous avons pour vous. Adieu, mon cher et aimable abbé; je suis, et je serai toute ma vie, le plus fidèle de vos amis, et le plus dévoué de vos serviteurs.

Envoyez, avec les livres, un petit mémoire de la dépense.

AU MÊME.

14 février 1718.

J'ai reçu, mon très-cher et très-aimable abbé, la votre du 11 de ce mois hier au soir, et je compte que le bateau qui apporte les livres pourra arriver vers le milieu de cette semaine. Vous exécutez les commissions dont vos amis prennent la liberté de vous charger de si bonne grâce et avec tant d'exactitude, que vous courez risque d'en être de temps en temps importuné. Si vous avez trouvé le Pline, le Polybe et le Diodore de Sicile, vous pouvez les donner à un homme à moi qui aura l'honneur de vous rendre cette lettre, et qui doit retourner ici dans cinq ou six jours. Notre marquise souhaiterait fort d'avoir les quatre volumes in-4° des lettres de Pietro della Valle, en italien, de l'édition de Rome, si elles se trouvent. Si vous avez la bonté de les prendre de quelque autre édition italienne, et si cela ne se trouve pas non plus, on se contentera de la traduction française. Si, en cherchant ces livres, un Lucain de quelque bonne édition vous tombait entre les mains,

je vous prierais de me l'envoyer. La langue française est la seule cultivée dans notre académie. Comme je ne veux pas oublier le peu que je sais de la latine, je trouve quelquefois un quart d'heure pour y lire à la dérobée. On en soupçonne quelque chose; mais notre *préfette* est bonne, elle y connive. Adieu, mon cher abbé; j'ai mille belles choses à vous dire de la part de madame de Villette et de notre sous-bibliothécaire. Je me contenterai de vous assurer qu'ils vous sont parfaitement dévoués. Pour moi, je vous estime et vous aime de tout mon cœur.

A M.me DE FERRIOL.

Février 1718 [1].

La situation de mes affaires est assez mauvaise; mais je la regarderais comme désespérée, si je n'avais que le système du père Malebranche [2] pour fondement de mes espérances. Les miennes toutefois, ne s'étendent pas fort loin; je connais trop le pays et le peuple auxquels j'ai à faire [3], pour me flatter.

---

[1] La date de cette lettre aurait été difficile à imaginer, sans ce que le lord Bolingbroke y dit du comte depuis maréchal de Coigni et de l'abbé Alari. Le conseil de guerre établi le 15 septembre 1715, fut supprimé le 15 octobre 1718: M. de Coigni qui d'abord n'en était point membre, n'y fut admis que tard, et peu de temps avant qu'on rétablit un ministère de la guerre. Quant à l'abbé Alari, on voit clairement ici, et on y acquiert la preuve plus loin, qu'il n'avait fait que depuis peu de temps la connaissance de madame de Ferriol.

[2] Nicolas Malebranche, célèbre oratorien, auteur de la *Recherche de la vérité*, né à Paris le 6 août 1638, mort le 15 octobre 1715. *Il voyait tout en Dieu*, opinion chimérique, à laquelle le lord Bolingbroke ne déférait pas.

[3] L'Angleterre et les anglais.

Si quelque changement arrivé, je ne manquerai pas de vous en tenir avertie, puisque vous le voulez. Il m'est revenu que depuis mon départ de Paris, on a tenu sur mon sujet des propos aussi mal fondés, que ceux qui se sont tenus il y a près de deux ans [1]. Dans ce temps-là, on a voulu me faire passer pour un fripon; présentement les mêmes gens me représentent comme imbécille. S'ils ont eu dessein de troubler le repos que je goûte dans la retraite, ils ont très-mal réussi.

Le chevalier de Matignon [2] qui est venu nous voir, m'a dit que M. de Coigni [3] était

---

[1] A l'époque où il se sépara du prétendant.

[2] Second fils du maréchal de ce nom et frère du marquis de Matignon. Il prit dans la suite le nom de comte de Gacé.

[3] François de Franquetot, comte de Coigni, né le 16 mars 1670, mousquetaire en 1687, cornette dans le régiment de royal étranger cavalerie en 1689, capitaine en 1690, mestre de camp du même corps en 1691, brigadier, le 19 janvier 1702; inspecteur général de la cavalerie et des dragons, le 22 octobre 1704; maréchal de camp, le 26 du même mois; colonel-général des dragons, le 7 décembre suivant, lieutenant-général, le 18 juin 1709, conseiller au conseil de guerre pendant la régence du duc d'Orléans, chevalier des ordres du roi, le 3 juin 1724; maréchal de France, le 14 juin 1734, gagna le 29 la ba-

du conseil de guerre. Oserais-je vous prier de lui faire mes complimens? Il a trop de sens et trop de mérite pour se trouver fort honoré de cette place. Il est pourtant vrai qu'il ne convient pas à un homme comme lui d'en être dehors. Ces cas se rencontrent assez souvent dans le courant de la vie. Je suis sûr que vous êtes fort contente de M. l'abbé Alari; c'est un très-digne garçon et capable de devenir un des ornemens de son pays. Il y a peu de têtes si bien ornées, et peu de cœurs si bien placés. L'envie et la médisance l'ont déjà attaqué; il a eu les faux esprits pour ennemis; c'est une bonne marque. Les insectes rongent toujours les meilleurs fruits.

Adieu, ma chère Madame, je vous aime de tout mon cœur. La poste qui part, ne me donne pas le temps d'écrire à mon ami d'Argental.

---

taille de Parme; chevalier de la toison d'or, le 22 juillet suivant; gouverneur général d'Alsace, le 26 janvier 1739; créé duc de Coigni en février 1747, mort le 18 décembre 1759, à 89 ans.

A LA MÊME.

27 février 1718.

Il est assez difficile de décider ce qui peut ou ne peut pas arriver à un homme, né sous une étoile aussi capricieuse que celle de votre serviteur. Heureusement pour moi, j'ai assez d'indifférence pour les biens de la fortune. Quand ils se présentent, j'en jouis comme si je ne pouvais pas m'en passer; quand ils s'envolent, je m'en passe comme si je ne les avais jamais connus. Si je n'avais pas eu ce principe au dedans de moi, les autres consolations ne m'auraient pas été d'une grande ressource depuis trois ans, c'est-à-dire, depuis mon arrivée en France. Par-tout où je serai, je conserverai jusqu'à ma mort la plus tendre amitié pour vous, et la reconnaissance la plus parfaite de toutes vos bontés. Dès que je saurai quelque chose touchant ce qui peut m'arriver, je vous en tiendrai avertie. Je suis ravi pour l'amour de sa sainteté, que milord Peterborow lui ait pardonné. J'espère pourtant qu'il aura fait précéder l'absolution par une bonne pénitence. Quelques coups salutaires de discipline n'auraient pas été mal placés sur la nu-

dité de son éminence le légat. Oserais-je vous prier, Madame, d'assurer milord Peterborow de mes respects ?

J'ai pris la liberté, il y a quelque temps, de vous écrire sur le sujet de l'abbé Gaultier, et j'ai mis dans le même paquet une lettre pour lui. Je serais ravi de pouvoir lui faire du bien ; il doit en être persuadé.

J'ai cru devoir faire mes complimens à M. de Torcy sur le mariage de sa fille. Comme je ne sais pas trop bien comment lui adresser une lettre en forme, j'ai cru que vous voudriez bien que je prisse la liberté de vous en charger, et de vous prier en même temps de marquer à madame de Croissi et au reste de la famille, la part que je prends à cet événement. J'embrasse le maréchal (d'Huxelles) de tout mon cœur. Ma chère Madame, on ne saurait vous être plus sincèrement et plus tendrement dévoué que je le suis. Que M. l'abbé [1] trouve ici mes complimens, s'il vous plaît. D'Argental m'a fait une question si épineuse et d'une politique si sublime, qu'il veut bien que je prenne quelques jours pour l'approfondir avant que d'y répondre. Encore une fois adieu, ma chère Madame.

[1] De Tencin.

A L'ABBÉ ALARI.

30 mars 1718.

C'est avec un très-véritable chagrin que j'ai reçu, mon cher abbé, les nouvelles de votre maladie. Je m'intéresse vivement à tout ce qui vous regarde; et comme je compte la santé pour le premier bien, si l'indépendance ne lui peut disputer ce rang, vous jugez du plaisir que j'aurai quand vous m'annoncerez votre parfait rétablissement. Madame de Ferriol m'a mandé qu'elle avait fait connaissance avec vous : je l'en ai félicitée. Je voudrais pouvoir vous féliciter de ce que cette connaissance vous eût été bonne à quelque chose. Notre marquise qui vous aime de tout son cœur, et qui me charge de mille complimens pour vous, demande si vous avez fait votre cour aux Lorrains, et si vous avez lieu d'espérer quelque chose de cette recommandation. Je rends grâces à Dieu avec Gui Patin[1],

[1] Gui Patin, célèbre médecin de Paris, homme d'esprit, mais très-caustique. Il s'était déclaré si fortement contre l'émétique, qu'il regardait comme un remède per-

de ce qu'il ne m'a fait naître ni prêtre, ni femme, ni juif; pour les Turcs, ce sont de bonnes gens, ceux de la secte d'Ali s'entend [1]; mais il m'est arrivé cent fois depuis que vous avez pris le petit collet, de souhaiter le contraire. Je voudrais être évêque ou archevêque, et vous avoir pour mon grand vicaire.

Adieu, mon cher abbé. Je vous embrasse du meilleur de mon cœur, et suis, pour toute ma vie, votre très-humble et très-obéissant serviteur, etc.

Madame de Villette demande si vous avez les mémoires de Joli [2], qu'elle croit vous avoir prêtés. Si vous les avez, elle vous prie de les remettre à M. Martine [3] pour les lui envoyer.

---

nicieux, qu'on assure que le plus grand chagrin qu'il éprouva de sa vie, fut de voir employer ce purgatif par ses confrères. Il mourut en 1672, à 71 ans. On a imprimé un recueil de ses lettres, dont quelques-unes sont remplies de sel.

[1] Parce qu'ils sont moins intolérans que ceux de la secte d'Omar, et que Bolingbroke abhorrait l'intolérance.

[2] Conseiller au Châtelet, qui a composé des mémoires qui servent de supplément et de correctif à ceux du cardinal de Retz.

[3] Genévois, envoyé du Landgrave de Hesse à Paris, mort en 1727.

A M.me DE FERRIOL.

27 avril 1718.

J'aurais été ce soir à Paris, si madame de Listenais [1] ne fût arrivée ici hier avec le chevalier de Matignon. J'y serai dans quatre ou cinq jours, comme vous le saurez par un de

[1] Hélène de Courtenai, née en 1689, fille unique de Louis-Charles, prince de Courtenai, mariée en janvier 1712, à Louis-Benigne, marquis de Bauffremont-Listenais, chevalier de la toison d'or en 1771, lieutenant-général des armées du roi, le 1er mars 1738, mort le 18 juillet 1755, à 73 ans. Hélène de Courtenai était la dernière de sa race, qui descendait du roi Louis VI, dit *le Gros*. Les Courtenai étaient donc réellement princes du sang, mais non reconnus authentiquement. Madame de Listenais prétendit payer une capitation aussi considérable que les princesses du sang, offrant de prouver qu'elle devait supporter cette taxe beaucoup plus forte que celle qu'on exigeait d'elle; mais on aima mieux l'en affranchir, que d'admettre ses preuves, qui auraient été victorieuses. Elle mourut le 29 juin 1768. Ses trois fils, Louis, né le 21 novembre 1712, Charles Roger, né le 4 octobre 1713, et Joseph, né le 4 septembre 1714, ont porté tous trois le titre de princes de Bauffremont ou de Listenais, en vertu d'un diplôme de l'empereur, du mois d'octobre 1757.

mes gens que je viens d'y envoyer, et qui est chargé de vous aller trouver de ma part. Ne croyez pas, s'il vous plaît, qu'il me soit possible de perdre jamais le souvenir de toutes vos bontés, et les sentimens d'estime et d'amitié avec lesquels je vous suis attaché. J'ai vu Peterborow, et je vous expliquerai comment cela est arrivé, quand j'aurai le plaisir de vous voir à Paris.

Adieu, ma chère Madame, je vous embrasse de tout mon cœur. Faites, je vous supplie, bien des complimens de ma part à M. le maréchal.

A monsieur d'Argental.

Avril 1718.

Si je n'avais espéré vous voir à Paris, mon cher d'Argental, vous auriez eu de mes nouvelles plutôt. L'armement du roi de Suède [1] ne donnera pas, à ce que je pense, beaucoup d'inquiétude aux Anglais; mais le traité dont vous me parlez doit, ce me semble, en donner à Alberoni [2]; nous verrons comment il

---

[1] Charles XII, qui voulait, dit-on, rétablir le prétendant sur le trône d'Angleterre.

[2] Jules Alberoni, né à Plaisance en Italie, le 30 mars

soutiendra ces airs de fierté, qu'on dit qu'il se donne. Il me semble que nous ne devons pas trouver à redire à la conduite de sa majesté chinoise, ni à celle de l'empereur du Japon, qui ont fait la même chose il y a long-temps [1]. S'il était permis à leurs bonzes et à leurs faquirs de venir en mission dans les pays catholiques, ils auraient grand tort.

Adieu, mon ami, je suis de tout mon cœur à vous.

1664, dans la lie du peuple, fut successivement curé de village, bouffon du célèbre duc de Vendôme, premier ministre et cardinal en Espagne; disgracié en 1720, il mourut en Italie, le 26 juin 1752.

[1] Ils avaient chassé les missionnaires.

A L'ABBÉ ALARI.

Ce mardi, mai 1718.

Il y a quatre ou cinq jours, mon très-cher abbé, que je suis revenu de Marcilli ; mais je loge à un bout du monde et vous à l'autre ; de sorte qu'à moins d'avoir la monture d'un des pages de la baronne, qui vont et qui viennent du grand Caire à Paris, et de Paris au grand Caire en vingt-quatre heures, il est assez difficile de se rencontrer. Je dîne demain chez Gacé, à l'hôtel de Matignon; voulez-vous y venir? Je vous enverrai un carrosse si vous me faites dire à l'hôtel, que vous voulez y venir.

Adieu, mon cher abbé ; je suis de tout mon cœur, etc.

A M.me DE FERRIOL.

De Marcilli, 4 août 1718.

Je suis de retour ici, ma chère Madame, depuis quelque temps; mais il y a toujours eu du monde. Sans cela je n'aurais pas tant tardé à vous donner de mes nouvelles et à demander des vôtres. Je mériterais bien peu les bontés que vous avez eues pour moi, si j'étais capable d'en perdre le souvenir; d'autant plus que vous les avez exercées dans un temps où la fortune ne faisait que me prodiguer ses rigueurs : toute déesse qu'elle est, vous avez rendu ses efforts inutiles. Elle a voulu que je fusse malheureux; vous m'avez pris sous votre protection, et j'ai été heureux. Je suis ravi d'entendre que l'abbé de Thonlieu se prête à ces voluptés que nous autres mondains recherchons; d'ailleurs, soyez persuadée qu'il y en a pour tous les caractères, pour toutes les professions, et pour toutes les sectes. C'est une jouissance pour le père Hardouin [1], de

[1] Jean Hardouin, jésuite, né en Bretagne, littérateur plein d'érudition, mais qui donna de la manière la plus

trouver une médaille qui semble prouver qu'*Antoine* ne fut pas *Parthique* [1]. Le père le Tellier [2] est extasié quand il contemple les beaux fruits de la discorde qu'il a semée; peut-être même pourrait-on trouver parmi

---

absurde dans le paradoxe. Selon lui, presque tous les écrits des anciens étaient supposés, et l'ouvrage des bénédictins. Il mourut à Paris, le 3 septembre 1729, à l'âge de 83 ans, et a laissé plusieurs ouvrages. Son édition de Pline le naturaliste, *ad usum Delphini*, en 5 vol. in-4.°. avec de nombreuses notes, est fort estimée.

[1] C'est une plaisanterie et une contre-vérité; pour les comprendre, il faut se rappeler que les Romains donnèrent quelquefois à leurs généraux le surnom des pays où ils avaient porté la guerre avec succès, comme à Scipion celui d'*Africain*, à Métellus celui de *Numidique*, etc. Or le triumvir Marc-Antoine ayant remporté des avantages sur les Parthes, soit par lui-même, soit par ses lieutenans, pouvait être surnommé *Parthique*.

[2] Michel le Tellier, jésuite, né en Basse-Normandie, ennemi outré des jansénistes, succéda, en 1709, au père de la Chaise, confesseur de Louis XIV. Il jouissait d'une grande considération dans son ordre, par ses connaissances et par l'extrême sévérité de ses mœurs; mais intolérant en matière de religion, il fut cause des odieuses persécutions qui souillèrent les dernières années du règne glorieux de Louis XIV. A la mort de ce monarque, il fut exilé à la Flèche, où il mourut en 1719, à 76 ans.

ces Messieurs, quelques-uns qui croient à la doctrine qu'ils prêchent, et qui se pâment dans les ravissemens de l'amour divin, comme le plus heureux amant dans le plus doux moment de sa vie.

Mille complimens, je vous supplie, à M. le maréchal (d'Huxelles). Je souhaite à milord Stanhope [1] un heureux voyage. Quel diable aurait deviné l'attaque de la Sicile [2] ? Sa majesté sicilienne [3] pourra dire d'Alberoni ce qu'elle a dit d'un autre : *Qu'il a de l'esprit ; mais qu'il n'entend pas les intérêts de l'Europe.* Il n'en sera pourtant ni plus ni moins. Je meurs d'envie d'entendre notre ami *Rangon* [4] sur cet événement.

Adieu, ma chère Madame, aimez-moi toujours ; je vous aimerai toute ma vie.

---

[1] Il était venu négocier en France. On trouvera, plus loin, une note relative à ce ministre, qui mourut le 16 février 1721, âgé d'environ cinquante ans. Il s'était également signalé à la tête des troupes de la nation, et dans les affaires.

[2] Par les Espagnols.

[3] Le duc de Savoye, Victor-Amédée, devenu roi de Sicile, par la paix d'Utrecht.

[4] Personnage inconnu ou sobriquet, pour désigner quelqu'un de la société de madame de Ferriol.

A LA MÊME.

15 novembre 1718.

Je n'aurais pas eu à répondre à deux de vos lettres à la fois, ma chère Madame, si la compagnie qui a été depuis quelques jours ici, ne m'avait mis hors d'état d'écrire. Je profite du moment que madame de Listenais dort, pour vous en faire mes excuses. Si je savais précisément le temps auquel je dois me rendre à Paris, je ne manquerais pas de vous en avertir; mais la vérité est, que je n'en sais rien : ce voyage dépend de plusieurs choses qui ne dépendent pas de moi. La dévotion de madame de Villefranche ne me surprend pas : j'ai toujours dit qu'elle finirait par là. C'est l'ordinaire des gens qui passent leur vie dans une dissipation perpétuelle de corps et d'esprit. Ils trouvent tout à coup, qu'il faut s'appuyer sur quelque chose; et comme ils n'ont point de système formé, ils s'appuient sur le premier qu'on leur présente, et c'est d'ordinaire celui qui est à la mode dans leur pays.

Je vous prie de bien faire mes complimens à M. le maréchal (d'Huxelles), et de croire

que je suis pour toute ma vie, ma chère Madame, plus que personne au monde à vous.

Madame de Villette me charge de ses complimens. La poste va partir, ainsi il faut que je diffère de répondre à mon ami d'Argental.

A LA MÊME.

23 novembre 1718.

Je vous remercie, ma chère Madame, de la part que vous voulez bien prendre à tout ce qui me regarde. Il est vrai que madame de Bolingbroke [1] est morte, mais je doute fort que son testament soit conforme à ce que M. Law vous en a dit. Cela devrait être, parce qu'elle n'avait droit de disposer de rien, qu'en vertu des donations que je lui avais faites, et d'une main-levée de la confiscation des biens mobiliers, que le roi [2], à ma considération et pour me les assurer, lui avait donnée. Ma mauvaise fortune se dément rarement : à force de patience et d'indifférence, je viendrai peut-être enfin à bout de la lasser.

[1] Elle venait de mourir. Elle était fille et héritière de Henri Winchescomb de Buckleburg, chevalier-baronnet et l'un des riches particuliers du comté de Berks. Le lord Bolingbroke, qui s'appelait alors Saint-Jean, se maria en 1700 ; fut élu, la même année, membre du parlement d'Angleterre, et représenta, dans la chambre des Communes, le bourg de Wotton.

[2] George Ier.

Je suis fâché que mes commissions vous donnent tant de peine : pour peu que la dernière devienne difficile, abandonnez-là, je vous en conjure. Adieu, ma chère Madame, je suis à vous avec l'attachement du monde le plus tendre.

A LA MÊME.

6 décembre 1718.

Votre lettre, ma chère Madame, du 3 de ce mois, me confirme dans ce que je vous ai déjà marqué que je croyais, c'est-à-dire, qu'une lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire, s'est perdue. Il est sûr que j'ai beaucoup à me plaindre de la conduite de feue madame de Bolingbroke; et la différence entre retourner cette année en Angleterre, et y être retourné l'année passée, me reviendra à plusieurs centaines de mille francs. Elle a trompé le roi, qui lui avait, à ma considération, accordé la main-levée d'une partie de la confiscation, aussi bien que moi, qui avais tout mis sous son nom. Elle est morte dévote. Que la religion est une chose souple, qu'elle se prête à tout, qu'elle sanctifie tout, quand elle est maniée par un habile directeur! Je suis obligé à M. le maréchal de sa colère. Si je retourne dans mon pays, je trouverai bien les moyens d'empêcher une grande partie de ce qui a été fait contre moi, de produire

son effet. En tout cas, si mes malheurs diminuent ma fortune, ils ont en revanche diminué mes désirs. Je suis, ma chère Madame, tout à vous. Permettez que j'ajoute deux mots à mon cher d'Argental.

A monsieur d'Argental.

Décembre.

Je vous remercie, mon cher ami, de votre compliment. Je connais assez la bonté de votre cœur, pour être assuré de la part que vous prenez à tout ce qui me regarde. Consolez-vous pourtant, je perds du bien assez considérablement, mais il m'en reste assez, pour me contenter. Je vous remercie de vos nouvelles, et je vous aime de toute mon ame.

A M.me DE FERRIOL.

21 décembre 1718.

Du monde que j'ai trouvé ici en revenant de la chasse, m'a empêché de vous écrire, ma chère Madame, par la dernière poste, et j'ai présentement à répondre à deux de vos lettres. Je suis très-redevable à M. le maréchal (d'Huxelles) de sa colère, et pour l'empêcher de me croire trop léger et trop dupe, je souhaite que vous lui disiez, que je ne me suis servi du nom de madame de Bolingbroke, pour couvrir mes biens, que parce que je ne pouvais me servir, selon la situation de mes affaires, d'aucun autre; et que prévoyant qu'elle pourrait tomber en de mauvaises mains, je l'avais mise quasi en tutelle à deux de mes amis, qui n'ont pas su ménager cet esprit, ou qui n'ont pas voulu s'en donner la peine.

Le chevalier de Matignon aura au commencement de la semaine prochaine, une occasion de m'envoyer le livre que vous lui avez remis, et dont je vous remercie de tout mon cœur. J'ai grande impatience de voir com-

ment M. l'abbé de Vertot [1] se sera tiré d'une entreprise que j'ai toujours regardée comme très-belle, mais d'une exécution très-difficile.

Je n'ai rien sur mes affaires particulières à vous mander, qui mérite votre attention. Il paraît que la cour est assez la maîtresse chez nous; et par conséquent, que mon retour ne dépend plus que de la disposition des ministres. Il ne m'est pas permis de douter de celle de sa majesté.

Adieu, ma chère Madame, je suis pour toute ma vie à vous, avec l'attachement du monde le plus respectueux, et le plus tendre.

Je salue votre secrétaire et mon aimable correspondant.

Les Croissi ont bien de la bonté.

---

[1] Réné Aubert de Vertot d'Aubeuf, né en Normandie le 25 novembre 1655, fut successivement capucin et chanoine régulier. Il vint à Paris sous l'habit ecclésiastique, y fut fort considéré, obtint une place d'associé à l'Académie des belles-lettres, en 1705, et publia ensuite divers ouvrages estimés. C'est de son *Histoire des révolutions romaines* dont il est question dans la lettre du lord Bolingbroke. L'abbé de Vertot mourut le 15 juin 1735.

FIN DU SECOND VOLUME.

Sez
613501
Biblioteca Nazionale NAPOLI

TABLE

DU SECOND VOLUME.

1712.

Au marquis de Torcy. Whitehall, 7—18 juin, *page* 1
Du marquis de Torcy. Marli, 22 juin, 3
Louis XIV à la reine d'Angleterre. *Ibid*, 6
Le lord Bolingbroke au marquis de Torcy. Whitehall, 20 juin—1er juillet, 7
A M. Marschalch. Whitehall, 27 juin—8 juillet, 13
Au même. Whitehall, 9—20 juillet, 16
——— 12—23 juillet, 20
Au marquis de Torcy. Whitehall, 12—23 juillet, 22
Au même. Whitehall, 17—28 juillet, 31
——— 18—29 juillet, 38
——— 21 juillet—1er août, 42
——— *Ibid*, 43
Au comte de Strafford. 23 juillet—3 août, 50
Au marquis de Torcy. Whitehall, 30 juillet—10 août, 53
Au comte de Darmouth. Fontainebleau, dimanche, 21 août, 54
Postscriptum du 22 août, 64
Louis XIV à la reine d'Angleterre. Fontainebleau, 26 août, 74
Le lord Bolingbroke à M. Prior. Whitehall, 27 août—7 septembre, 76
Au même. Whitehall, 29 août—9 septembre, 80
Au marquis de Torcy. Whitehall, 10—21 septembre, 82
A M. Prior. *Ibid*, 90

A M. Marschalch. Whitehall, 10—21 septembre, *page* 100
Au duc de Noailles. Whitehall, 11—22 septembre, 103
A M. Prior. 19—30 septembre, 105
Au méme. Whitehall, 26 septembre—7 octobre, 109
Au duc d'Aumont. Whitehall, 26 septembre—7 octobre, 114
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 117
A M. Prior. Au château de Windsor, 29 septembre—10 octobre, 121
Au marquis de Torcy. Au château de Windsor, 30 septembre—11 octobre, 135
Au duc d'Aumont. Whitehall, 11—22 novembre, 142
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 144
A madame de Ferriol. *Ibid*, 147
Au chevalier de Molé. Whitehall, 14—25 novembre, 151
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 152
A la reine. Whitehall, 20 novembre—1er décembre, 154
Au marquis de Torcy. Whitehall, 21 novembre—2 décembre, 158
Au méme. Ibid, 163
Au duc de Saint-Pierre. Whitehall, 2—13 décembre, 169
A la reine. *Ibid*, 170
Au comte de Saaros, (prince Ragotzki). Whitehall, 3—14 décembre, 174
Au duc de Savoye. Whitehall, 4—15 décembre, 175
Au marquis de Torcy. Whitehall, 13—24 décembre, 177
Au méme. Whitehall, 16—27 décembre, 179

1713.

A M. Prior. Whitehall, 7—18 janvier, 180
A madame de Ferriol. *Ibid*, 182
A la marquise de Croissi. *Ibid*, 183

Au marquis de Torcy. Whitehall, 7—18 janvier, *page* 185
A sir Thomas Hanmer. Whitehall, ... janvier, 188
A M. Prior. Whitehall, 19—30 janvier, 191
Au marquis de Torcy. Whitehall, 20—31 janvier, 197
A la princesse des Ursins. Whitehall, 25 janvier — 5 février, 200
A M. Prior. Whitehall, 26 janvier—6 février, 205
Au même. Whitehall, 4—15 février, 207
Au marquis de Torcy. Whitehall, 17—28 février, 210
A M. Prior. Whitehall, 3—14 mars, 214
Au marquis de Torcy. Whitehall, 23 mars—3 avril, 218
A M. Prior. Whitehall, 26 mars—6 avril, 220
Au marquis de Montéleon. Mardi, 7—18 avril, 221
Au même. Whitehall, 11—22 avril, 223
A M. Marschalch. Whitehall, 14—25 avril, 226
Au comte de Passionei. *Ibid*, 228
A M. Mesnager. *Ibid*, 229
Au marquis de Torcy. Whitehall, 15—26 avril, 230
Au même. 18—29 avril, 233
A la marquise de Croissi. Whitehall, 19—30 avril, 235
A l'évêque de Montpellier. Whitehall, 19—30 avril, 236
A M. Prior. Whitehall, 20 avril—1er mai, 238
Au comte de Dernath. Mardi, 28 avril—9 mai, 241
Au duc d'Aumont. Whitehall, 1er—12 mai, 242
A la princesse des Ursins. 8—19 mai, 244
A M. Prior. Whitehall, 31 mai—11 juin, 252
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 256
Au marquis de Montéleon. Whitehall, 1er—12 juin, 260
Au même. Whitehall, 9—20 juin, 263
Au comte de Montijo. Whitehall, 19—30 juin, 265
Au duc de Saint-Pierre. Whitehall, 22 juin—3 juillet, 267

A la princesse des Ursins. Whitehall, 25 juin—6 juillet, *page* 269
A M. Prior. Whitehall, 4—15 juillet, 271
A la princesse des Ursins. Whitehall, 5—16 juillet, 274
Au marquis de Montéleon. Whitehall, 12—23 juillet, 278
Au duc d'Ossuna. *Ibid*, 281
Au duc d'Atri. *Ibid*, 282
Au comte de Montijo. *Ibid*, 283
A M. Prior. Whitehall, 25 juillet—5 août, 286
A la princesse des Ursins. Whitehall, 2—13 août, 291
Au comte de Maffei. Au château de Windsor, 26 août—6 septembre, 297
Au même. Au château de Windsor, 28 août—8 septembre, 299
——— 1er—12 septem., 300
A M. Prior. *Ibid*, 303
Au comte de Jersey. Au château de Windsor, 7—18 septembre, 307
Au roi de Sicile, duc de Savoye. *Ibid*, 311
A M. Prior. Au château de Windsor, 8—19 septemb., 313
Au marquis de Trivié. *Ibid*, 317
A M. Prior. 15—26 septembre, 319
Au duc d'Aumont. Au château de Windsor, *Ibid*, 322
A la princesse des Ursins. Au château de Windsor, 16—27 septembre, 323
Au comte de Montijo. *Ibid*, 327
A M. Prior. Whitehall, 25 septembre—6 octobre, 329
Au même. Whitehall, 29 septembre—10 octobre, 331
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 335
A la comtesse de Jersey. 11—22 octobre, 337
A M. Prior. Ashdown-Parck, *Ibid*, 342
Au duc d'Aumont. De mon écurie, 21 oct.—1er nov., 344

Au duc de Shrewsburi. Au château de Windsor, 10—21 novembre, *page* 346
A la reine. Whitehall, 12—23 novembre, 348
A M. Prior. Windsor, 2—13 décembre, 351
A la reine. Whitehall, 8—19 décembre, 354
A la même. Whitehall, 17—28 décembre, 357

1714.

Au marquis de Torcy. Au château de Windsor, 29 décembre 1713—9 janvier 1714, 363
A M. Henri Villars. Au château de Windsor, 31 décembre—11 janvier, 365
Au comte de Montijo. Whitehall, 14—25 janvier, 367
A la princesse des Ursins. *Ibid*, 370
A la reine. Whitehall, 20—31 janvier, 373
A M. Prior. Au château de Windsor, 30 janvier—10 février, 376
A la reine. Whitehall, 3—14 février, 378
A la même. Whitehall, 11—22 fevrier, 381
Au marquis de Montéleon. Whitehall, 12 — 23 février, 385
A M. Prior. Whitehall, 16—27 février, 390
A la princesse des Ursins. Whitehall, 19 février—2 mars, 393
Au duc d'Aumont. Whitehall, 1—12 mars, 394
Au marquis de Torcy. *Ibid*, 396
A M. Prior. Whitehall, 20 avril—1er mai, 399
A la princesse des Ursins. Whitehall, 23 avril — 4 mai, 402
Au marquis de Montéleon. Whitehall, 27 avril — 8 mai, 402
Au docteur Swift. 13—24 juillet, 410

A M. Prior. Whitehall, 9—20 juillet, page 412
Au marquis de Torcy. Whitehall, 29 juillet—9 août, 414
Au docteur Swift. 3—14 août, 417
Au roi d'Angleterre, George Ier. Whitehall, *Ibid*, 419
Au docteur Swift. 11—22 août, 421
Au comte de Strafford. 13—24 août, 423
Au marquis de Torcy. Whitehall, 19—30 août, 426

1715.

Au lord Landsdown. Douvres, 27 mars—7 avril, 427
A madame de Ferriol. Saint-Clair, 3 juin, 429

1716.

Au docteur Swift. 23 octobre, 435

1717.

A M. Alari (depuis abbé de ce nom), 439
A madame de Ferriol. Marcilli, 26 décembre, 443

1718.

A madame de Ferriol. 2 janvier, 449
A l'abbé Gaultier. 27 janvier, 451
A l'abbé Alari. 2 février, 452
Au même. 3 février, 455
Ibid. 14 février, 456
A madame de Ferriol. Février, 458
A la même. 27 février, 461
A l'abbé Alari. 30 mars, 463
A madame de Ferriol. 27 avril, 465
A M. d'Argental, 466
A l'abbé Alari. Mardi, ... mai, 468

A madame de Ferriol. Marcilli, 4 août, page 469
A la méme. 15 novembre, 472
Ibid. 23 novembre, 474
Ibid. 6 décembre, 476
A M. d'Argental, 477
A madame de Ferriol. 21 décembre, 478
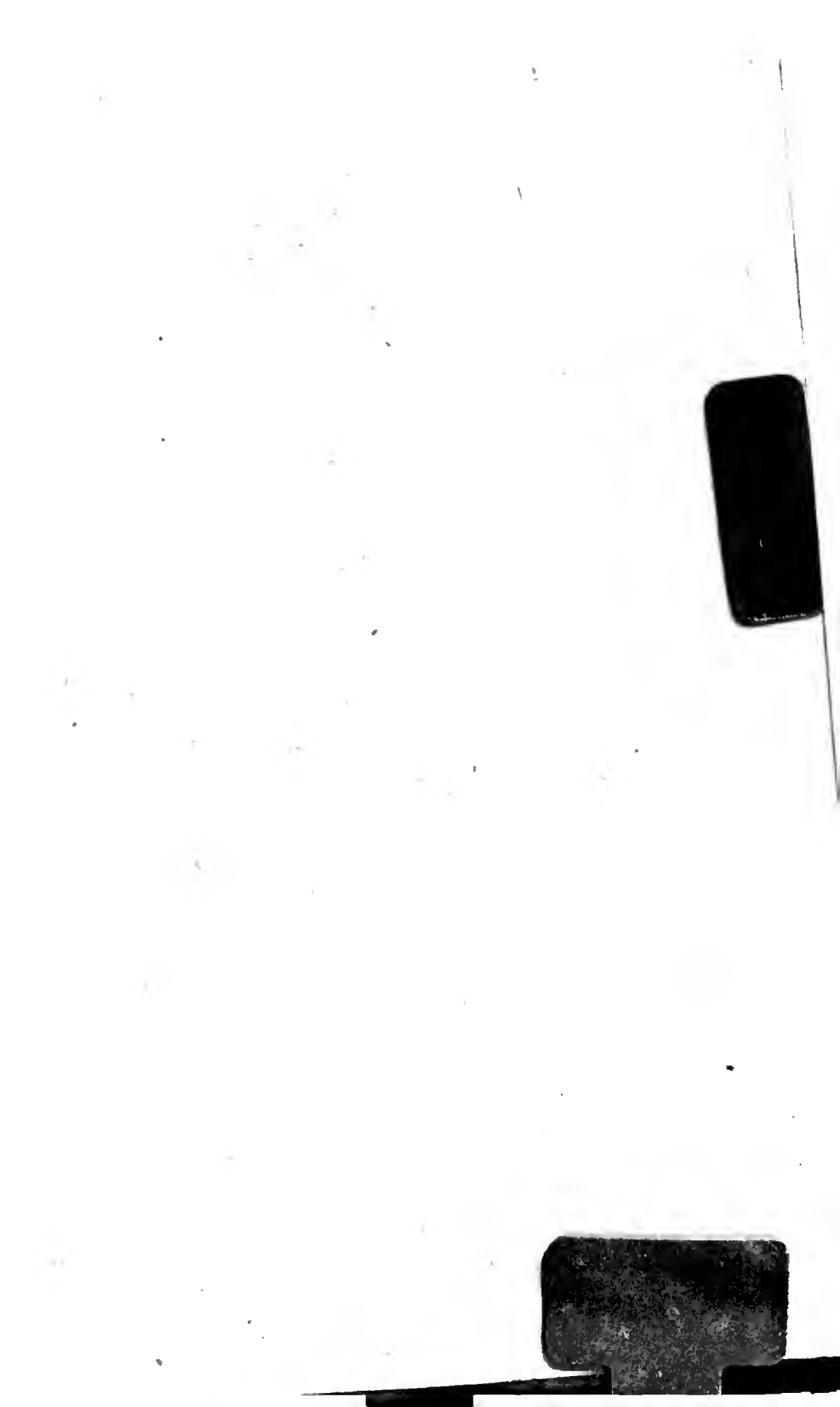
FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.